

QUESTIONS VENDEÉNNES

CATHELINEAU

GÉNÉRALISSIME

DE LA

GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

(13 MARS — 14 JUILLET 1793)

RÉPONSE A M. CÉLESTIN PORT

Membre de l'Institut, Archiviste de Maine-et-Loire

PAR

L'Abbé Eugène BOSSARD

Docteur es-lettres



PARIS

LAMULLE ET POISSON

14, rue de Beaune

NIORT

L. CLOUZOT

22, rue des Halles

—
1893



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2009.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



BREVET DU GÉNÉRAL CATHELINÉAU

QUESTIONS VENDÉENNES

CATHELINEAU

GÉNÉRALISSIME

DE LA

GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

(13 MARS — 14 JUILLET 1793)

RÉPONSE A M. CÉLESTIN PORT

Membre de l'Institut, Archiviste de Maine-et-Loire

PAR

L'Abbé Eugène BOSSARD

Docteur ès-lettres



PARIS
LAMULLE ET POISSON
14, rue de Beaune

NIORT
L. CLOUZOT
22, rue des Halles

1893

CATHELINEAU

GÉNÉRALISSIME

DE LA

GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

(13 MARS — 14 JUILLET 1793)

A

MONSIEUR ALFRED DUBREUIL

EN METTANT, SOUS VOTRE TOIT,
LA DERNIÈRE MAIN A CET OUVRAGE,
JE NE ME SOUVIENS PLUS DE LA PEINE
QU'IL M'A DONNÉE,
PUISQUE J'AI LE PLAISIR DE VOUS EN OFFRIR L'HOMMAGE.

EUGÈNE BOSSARD.

AIGUEPERSE-MIRABEAU,

Septembre 1893.

AUX GARS DE LA VENDÉE

Voici qu'à cent ans de distance, dans nos genêts devenus rares, la guerre, — la petite, si je la compare à celle d'autrefois, — recommence. N'en déplaise à personne, je crois bien qu'il y a cent ans, au premier son du tocsin, j'eusse sauté sur mon fusil et fait le coup de feu tout comme un autre. Je me souviens de cet obscur soldat dont le nom m'est cher, et qui, combattant aux côtés de Charette, lorsque son général fut blessé, l'emporta sur ses épaules jusqu'à ce qu'il tombât lui-même sous les balles des Bleus. Je suis son exemple, et dans cette mêlée nouvelle où nous n'avons pas tiré les premiers, il ne paraîtra pourtant pas que nous ayons peur : que tous ceux qui peuvent tenir, je ne dis pas un fusil, — grâces à Dieu ! dans ces nouveaux combats, il n'y aura pas de sang fraternel versé, — mais une plume, s'arment pour la riposte. Plu-

sieurs sont déjà dans la mêlée; mais combien d'autres, à qui ni les loisirs, ni le talent ne font défaut, pourraient y dépenser une activité dont leur ennui réclame l'emploi. Croyez-le : nous ne sommes pas les moins bien armés; et, comme en 1793, nous trouverons surtout chez nos adversaires des armes pour les vaincre. La lutte sera chaude, mais honorable; je promets de bons coups à donner, à recevoir peut-être; mais, nous en donnerons plus que nous n'en recevrons; et la lutte sera loyale, faite avec cet amour de la vérité dont se réclament très haut nos adversaires, et à propos de laquelle je n'admettrais de recevoir de leçons de personne, et même pas de membres de l'Institut.

Egaillez-vous, les Gars!

Paris, 14 juillet 1893.

PRÉFACE

PRÉFACE

Si le livre de M. Célestin Port, *la Légende de Cathelineau*¹, n'arrive pas à la postérité, et si, par hasard, il ne reste un jour sur les guerres de la Vendée que son « *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*² », devons-nous craindre que nos arrière-neveux ne soient induits en erreur par M. C. Port, tout au moins sur un fait capital de la Vendée militaire ? Voici, en effet, ce qu'on y trouvera sur *Jacques Cathelineau* :

« CATHELINEAU (Jacques) représente par l'enthousiasme et la sincérité de sa foi naïve l'héroïsme légendaire des premiers jours de la Vendée. Fils de Jean

1. *La Légende de Cathelineau — Ses débuts — Son brevet de généralissime — Son élection — Sa mort (mars-juillet 1795), avec nombreux documents inédits et inconnus*, par Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire. — Paris, Félix Alcan, 1893, 1 vol. in-8° de 350 pages.

2. Angers — Lachèse, 1874-1878, 3 vol. in-8°.

Cathelineau, maçon, et de Perrine Hudon, né le 5 janvier 1759, au Pin-en-Mauges, il avait épousé à 18 ans, le 4 février 1777, Louise Godin. D'abord maçon lui-même, puis voiturier et marchand colporteur, il gagnait sa vie à courir de son village à la Loire et à Chemillé. Une piété ardente l'avait fait distinguer déjà, même au milieu de ces foules fanatisées, qui couraient les pèlerinages nocturnes et les prêches clandestins. La levée de 1793, qui arrivait en temps de carême, fut l'occasion propice pour rallier à des menées jusqu'alors incertaines les répugnances plus actives des jeunes gens. Le 13 mars au matin, Cathelineau était occupé à pétrir son pain, quand Jean Blon, son cousin, qui revenait de Saint-Florent, lui apprit les événements de la veille, la révolte contre le tirage, le pillage du District, les projets après le tumulte de la nuit. Cathelineau n'avait rien à redouter de la levée qui épargnait les pères de famille; mais, son Dieu et les « bons prêtres » proscrits, quand trouverait-il mieux l'heure de les servir? Il s'habille, appelle ses amis, ses proches. 27 d'entre eux se présentent, prêts à le suivre, s'il veut commander. La troupe se dirige vers la Poitevineière, recrutant bon gré mal gré les valets des fermes, les métayers et les domestiques des châteaux. Cathelineau réunissait ainsi, quand il arriva devant Jallais, 200 hommes, à demi armés de fusils, de bâtons, de fourches, mais ayant fait d'avance le sacrifice de leur vie pour la

cause sainte. Le château, mal défendu, fut enlevé au pas de course, la petite garnison blessée ou prisonnière avec un canon, ce *Missionnaire*, cher à la Vendée. Sans autre repos, Cathelineau se porte sur Chemillé où trois couleuvrines tombèrent entre ses mains (14 mars). Il avait dès lors 2.000 hommes sous ses ordres, au milieu d'un pays abandonné, on peut le dire, à lui-même, sans gendarmerie, sans troupe de ligne, et dans le désarroi de pouvoirs lointains et confus. Réuni le 15 à Stofflet, qui l'avait rallié en route, il attaqua la ville importante de Cholet et se rendit maître après quelques heures de combat de ses ressources immenses ; mais déjà la victoire fut souillée par les atrocités des nouveaux venus. Cathelineau repartit le 16, et occupa presque sans coup férir Vihiers, en ayant soin de couvrir le front de son attaque par un double rang de prisonniers républicains. Le 19, une panique lui livra Chalonnes-sur-Loire, et il alla s'aboucher la première fois avec d'Elbée et Bonchamps à Saint-Florent. Les fêtes de Pâques approchaient et rappelaient aux églises natales ces soldats improvisés qui marchaient au chant des cantiques, couverts de scapulaires, ornés de chapelets et un crucifix dans la lumière de leurs canons. Dès la première semaine d'avril 16.000 hommes se retrouvaient sous les armes. La division de Cathelineau couvrait Chemillé qu'il défendit le 11 et qu'il fut forcé le lendemain d'évacuer pour suivre le reste de l'armée

sur Beaupréau, puis sur Tiffauges. Il revint le 16 à Cholet, battit Leygonier, s'empara le 18 du château du Bois-Grolleau, héroïquement défendu par Tribert, et, le 23, de la ville de Beaupréau, où les chevaux des dragons prisonniers formèrent la remonte de sa cavalerie. Après quelques jours de repos, il prit part à l'assaut de Thouars (5 mai), écrasa à la Châtaigneraie le général Chalbos (14 mai) et avec d'Elbée se dirigea sur Fontenay où à son tour il éprouva une déroute complète et perdit toute son artillerie et toutes ses munitions (16 mai). Le 26, il était revenu devant la ville avec une armée nouvelle qui reçut humblement la bénédiction de ses prêtres avant la bataille et remporta une victoire complète.

« Dans la grande marche qui suivit, sur Saumur, Cathelineau, tenant la route de Douai, culbuta le 5 juin à Concourson les troupes de Leygonier, le 8, près Montreuil-Bellay, celles du général Salomon, et le lendemain formait le centre de l'attaque sur Saumur, où il se fraya passage uni au corps de La Rochejacquelein. C'est alors, au milieu de l'amas grossissant de recrues attirées par le succès et aussi de rivalités croissantes, que les chefs vendéens reconnurent le besoin d'élire un généralissime, qui assurât l'unité d'une action énergique, incontestée. Le nom de Cathelineau, proposé par Lescure, fut unanimement salué par le conseil et acclamé par les soldats (12 juin 1793). Cette élection d'un nom plé-

béien, en témoignant des sentiments d'estime et de reconnaissance pour celui qui avait commencé la guerre, rendait hommage aussi à ce rude esprit d'égalité dont les paysans respiraient le premier orgueil. Chinon et Loudun occupés, Cathelineau, de l'avis du conseil, abandonnant toute pensée de marcher sur Paris avec une armée sans cohésion, porta toutes ses visées sur Nantes, qui devait livrer la Bretagne et la Normandie. Angers dépassé sans combat, il arriva le 24 sous les murs de la capitale bretonne, qu'il fit sommer de se rendre, mais qu'avaient animée de leur énergie républicaine son maire Baco et le général Canclaux. Le 29, pendant que les différents chefs, d'Elbée, Bonchamps, Charette, Fleuriot, Lirot, Talmont, dirigent sur sept points différents l'attaque, Cathelineau donne l'assaut à la porte de Rennes, où, après un long combat, il s'élançe à la tête d'une bande dévouée de 300 hommes. Il était déjà parvenu, à travers un feu terrible, jusqu'à la place Viarme, et voyait l'ennemi se troubler. Une balle lui brise le bras et pénètre en pleine poitrine. Tout est fini. Il tombe ; ses Vendéens ne songent plus qu'à l'emporter et ne combattent encore que pour la retraite. Conduit en voiture à Ancenis, de là sur la Loire jusqu'à St-Florent, il y vécut encore trois jours, donnant quelque espoir ; mais le 4 juillet et non le 19, comme le disent tous ses biographes, il était mort. Doux, modeste, vrai paysan au cœur simple et con-

vaincu, désintéressé surtout de toute passion mesquine et d'artifice politique, il avait ce sang-froid qui impose et cette exaltation qui parle à l'âme des soldats. Les siens l'appelaient le *Saint de l'Anjou* «... »

Voilà ce qu'on lira dans le *Dictionnaire* de M. C. Port. On saura, d'ailleurs, que M. C. Port était en son temps un archiviste très savant, honoré de hautes récompenses académiques et membre de l'Institut. On se dira, dans les Ecoles des Chartes de l'avenir, que, soucieux de vérifier jusque dans les moindres détails les faits qu'il rapporte, — « je n'avance rien, dit-il, que je n'en sois parfaitement sûr », — il n'a pas mis sans doute dans la notice qu'il consacre à Jacques Cathelineau moins de soin et de critique que dans les autres notices de son ouvrage, et personne n'aura l'idée de suspecter, — je ne dis pas la sincérité : elle est hors de cause, — mais la véracité de son récit.

Et pourtant, s'il faut en croire M. C. Port lui-même, la postérité, en acceptant cette notice comme vraie, serait grossièrement trompée. Jacques Cathelineau n'aurait été rien moins que Promoteur de l'Insurrection angevine et Généralissime de l'armée vendéenne : il n'aurait été, au début, que simple

1. Cathelineau avait trois frères.

Jean, l'aîné, naquit le 5 décembre 1756, et fut tué à Savenay, le 23 décembre 1793. — Pierre, né le 27 décembre 1757, mourut d'épuisement ou de fièvre putride au Pin-en-Mauges, en mars 1794. — Joseph, né le 23 mai 1772, fut exécuté à Angers, le 27 mars 1793.

capitaine de la troisième compagnie du Pin-en-Mauges, sa paroisse, et serait mort officier en sous-ordre de Bonchamps, son général. C'est du moins ce qu'affirme M. Port lui-même, et pour tous ceux qui ont écrit le contraire, dans des termes méprisants, avec une commisération hautaine, dont il est juste néanmoins qu'il retienne une part pour lui-même. Car en admettant que son dernier ouvrage remette la figure de Cathelineau dans son vrai jour, il doit comprendre que l'erreur était facile à commettre et que M^{me} de la Rochejaquelein et M. de Barante, de Beauchamp, Muret, de Genoude, Créteineau-Joly, Johanet, l'abbé Deniau, et tant d'autres, je devrais dire tous les autres, ne méritent pas d'être traités plus sévèrement que lui-même. Son propre exemple doit le convaincre qu'on peut être ami sincère des bons documents, et se tromper encore : l'erreur dans laquelle il serait tombé lui commande non moins la modestie envers lui-même que l'indulgence envers les autres.

M. Port aura passé plusieurs années de sa vie à démolir son article sur Cathelineau : comment en est-il arrivé là ? En 1874, il se mêlait encore aux écrivains les plus royalistes ; en 1888, après la publication par M. de la Sicotière de la *Lettre* de Cantiteau, du 28 septembre 1807¹, qui paraît l'avoir lancé

1. *Le curé Cantiteau. — Notes sur les Cathelineau*, par M. de la Sicotière, 1877.

sur la piste de *la Légende de Cathelineau*, il est persuadé, dans sa *Vendée Angevine* ¹, que Jacques Cathelineau n'a pas commencé la guerre : c'est le début de la *Légende*. Mais M. de la Sicotière lui objecte que, s'il en est ainsi, il est inexplicable que les généraux vendéens, ses émules, l'aient nommé général en chef de la Grande Armée, et M. Port semble avoir compris toute la force de l'objection : aussi s'efforce-t-il, en 1893, de prouver que Cathelineau n'a jamais été généralissime, et la *Légende* s'achève. Il pourrait maintenant lui donner un épilogue piquant, et prouver, dans un dernier ouvrage, que Cathelineau n'a jamais existé : sa thèse, si nouvelle déjà, y gagnerait encore en originalité. C'est ce que l'un de ses critiques les plus favorables, M. Paul Ginisty, disait naguère avec une pointe de malicieuse raillerie : « M. Célestin Port ne va pas jusqu'à dire, comme le fit jadis un fantaisiste pour Napoléon, que Cathelineau n'a jamais existé ; mais c'est à peu près tout comme. Il réduit le héros à des proportions modestes, toutes petites et anodines ². »

Peut-être cette genèse de *la Légende de Cathelineau* n'est-elle qu'imaginaire, et je ne la donne pas comme certaine : on m'accordera en retour qu'elle n'est pas absolument invraisemblable. Quoi qu'il en soit, que vaut cette *Légende* ? On voit d'abord

1. *La Vendée angevine*. Paris, Hachette, 2 vol. in-8°.

2. *XIX^e Siècle*, lundi, 13 mars 1893.

qu'elle se divise naturellement en deux parties, et par le sujet lui-même, et par le temps qui leur correspond. Je les examinerai séparément et traiterai, comme lui, de Cathelineau Promoteur de l'Insurrection angevine : c'est la partie de 1888 ; et de Cathelineau Général en chef de la Grande Armée vendéenne : c'est la partie de 1893.

Je sais que, sur ses opinions historiques et sur ses livres, M. C. Port est excessivement chatouilleux et qu'il supporte difficilement la contradiction ; mais je n'ai pas cru que le respect qu'on peut avoir pour sa susceptibilité puisse aller jusqu'à taire ce que je crois être le vrai. Je parlerai d'ailleurs de lui sans acrimonie, mais avec une grande liberté ; et, si je prends quelquefois vivement à partie ses preuves, son raisonnement, ses procédés de critique et même son style, il devra bien se persuader que sa personne m'est assez inconnue pour m'être indifférente : je ne tiendrai compte que de ses idées.

Dirai-je que j'entends avoir, dans ce débat, le droit d'élever la voix ? C'est, parmi les historiens d'une certaine école, une habitude peu digne de le prendre de très haut avec les historiens royalistes, et surtout avec les écrivains ecclésiastiques : mais, encore une fois, j'entends ne rien perdre de mon droit d'être écouté parce que je suis petit-fils de *brigands* et fils de l'Église. Après tout, il s'agit d'un bien patrimonial, et je ne veux pas voir passer

notre moisson de gloire en des mains barbares sans être admis à la défendre.

Et peut-être, en la défendant, aurai-je la joie de défendre aussi ce qu'il y a de meilleur dans le bien de M. Port. Il nous explique lui-même, dans une réponse à M. de la Sicotière¹, qu'il a été induit en erreur par les écrivains royalistes. A-t-il compris le tort qu'il faisait par là à son maître ouvrage, à son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* ? Car, s'il a été trompé sur Cathelineau par les écrivains royalistes, qui nous assure qu'il ne l'a pas été en beaucoup d'autres articles ? Quelle est la source de vérité qui n'est pas corrompue ? Est-il même assuré que les écrivains républicains ne l'ont pas trompé comme les autres ? Dès lors, quelles ne sont pas les perplexités du lecteur ? En montrant que M. Port est injuste envers ceux qui l'ont inspiré pour son article sur Jacques Cathelineau, je serais heureux de défendre M. Port contre lui-même et de préserver son *Dictionnaire* contre ses propres attaques ; en prouvant que cet article est conforme à la vérité historique, je rendrais aux autres notices cette certitude que son doute ébranle : ainsi, en dehors de l'amour de la vérité qui autorise ma critique, je trouverais encore, auprès de M. Port, dans un grand service rendu, mon excuse de l'avoir écrite.

¹ Lettre de M. de la Sicotière ; — *Revue de l'Anjou*, mars et avril 1889.

CATHELINÉAU

GÉNÉRALISSIME

DE LA GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

I

LES CAUSES DE L'INSURRECTION

« Jacques Cathelineau n'a pas commencé la guerre. » M. Port en donne deux preuves : la première, c'est que l'Insurrection vendéenne n'aurait été que l'explosion d'un complot ourdi par la noblesse ; la seconde, c'est que Cathelineau n'a pas été mêlé, — ou si peu ! — au premier soulèvement de mars 1793.

Il est de toute évidence que, si l'insurrection a été l'effet d'un vaste complot concerté à l'avance, il est infiniment probable que le voiturier du Pin-en-Mauges n'a pas été l'âme de cette conjuration : cela seul ne prouverait pas néanmoins qu'il n'a pas porté les premiers coups. La noblesse aurait donc, à l'encontre du voiturier-soldat, la gloire, ou la honte si l'on veut, d'avoir soulevé la Vendée contre la Con-

vention nationale ¹. C'est ce que j'examinerai d'abord.

Mais aurais-je démontré que ce complot n'a jamais existé, et que le soulèvement de mars a été spontané et imprévu, il ne s'ensuivrait pas encore que Cathelineau ait conduit le mouvement insurrectionnel : il faudrait prouver de plus qu'il a pris part, et une part prépondérante et active, aux premières opérations des Vendéens : c'est ce que j'étudierai ensuite.

« L'Insurrection n'a été que l'explosion fatale d'une conjuration de nobles et d'émigrés. Elle anime, elle exploite de longue main les prédications plus ou moins conscientes des réfractaires et des Mulotins ²; mais ce mouvement concerté d'ensemble aurait eu grand'peine à soulever les masses, si un événement de hasard, la loi du recrutement, qui concentrait à elle seule toutes les exécutions contre la milice et contre l'armée royale, n'eût fourni à la révolte sa cause directe, et, on peut dire, imprévue ». (*La Légende de Cathelineau*, p. 14). Et M. Port ajoute en note : « Je répète que j'ai accumulé preuves et documents à l'appui de toutes mes assertions. » — De ces pa-

1. M. Port dit : la noblesse ; il met le clergé hors de cause : « Pour ma part, dit-il (*Vendée Angevine*, préf., p. xiii), j'ai longtemps poursuivi cette étude avec le préjugé réfléchi que ce mouvement de guerre avait été soulevé par le clergé. J'en sors avec la conviction contraire. » M. Chassin (*Préparation de la guerre de Vendée*, 3 vol. in-8°, Paris, Dupont, 1892) voit dans le clergé le principal auteur de l'insurrection. Je laisse aux deux écrivains, qui se louent avec tant de complaisance, le soin de s'entendre.

2. Mulot, d'où les *Mulotins*, second fondateur et organisateur des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), mort le 12 mai 1755.

roles il ressort, premièrement, que le mouvement insurrectionnel était préparé depuis longtemps par la noblesse présente dans le pays ou par la noblesse émigrée ; mais, secondement, que ce mouvement insurrectionnel n'aurait pas réussi, ou qu'avec peine, sans la loi du recrutement. Il y aurait donc, par ce seul fait, d'après M. Port, dans le soulèvement de mars, une grande part, et la plus grande, due à « un événement du hasard », et ce serait déjà quelque chose pour admettre la spontanéité de cette insurrection. Mais ce plan concerté d'avance, préparé de longue main, et qui n'avait pas grande chance de réussir sans la malheureuse loi de février, a-t-il existé ? A quoi se réduit-il ? A en croire M. Port, les preuves, les documents abondent, puisqu'il les a *accumulés* : je les ai recherchés dans sa *Vendée angevine*, et il nous en donne lui-même « l'accumulation » dans *la Légende de Cathelineau* (p. 15 à 26) . Sont-ce bien là des preuves et des documents probants ? Je voudrais le croire ; mais je suis loin d'en être aussi convaincu que M. Port ; dans ce cas, ce sera au lecteur d'en juger. Je n'ai garde d'en dissimuler la force, mais je n'y trouve, pour moi, que faiblesse, et c'est ce qui me met en défiance contre les assertions très souvent catégoriques, et trop catégoriques, de l'auteur.

Tout d'abord il est convaincu « qu'une propagande

1. Je préviens ici le lecteur, pour abréger, que tous les renvois désignés uniquement par des chiffres, sans la mention : *La Légende de Cathelineau*, se rapportent aux pages de cet ouvrage.

étrangère s'est organisée de loin dans l'ombre, armée d'une audace active qui n'attend que son heure et qui saura, s'il le faut, la devancer. Les menées en ont pénétré dans nos Mauges, du Poitou, puis de la Bretagne, par la conjuration incessante des gentils-hommes, des émigrés » (*Vendée angevine*, préface, p. xiii). La Rouairie ¹ n'est-il pas en Bretagne l'homme de l'Émigration ? Calonne ² lui écrit le 11 août 1792 : « *Euge ! Euge !* vous avez les commissions ; vous avez l'argent, ou vous l'aurez. » Que des bords du Rhin on ait les yeux tournés du côté de la Bretagne, il ne s'ensuit pas rigoureusement qu'on regarde du côté de la Vendée, ni que la Rouairie tende ses trames des bords de la Loire à ceux de la Vilaine. C'est pourtant ce que semble croire M. Port, par la précaution qu'il prend de citer en note cette phrase de Calonne à La Rouairie (p. 15). Mais il est obligé de reconnaître lui-même qu'il n'a rencontré nulle part, dans les documents angevins, et ne peut invoquer, dans cette préparation de la guerre de Vendée, le nom du grand conspirateur breton, La Rouairie : dès lors, que vient faire son nom dans cette affaire ? A moins que M. Port ne veuille donner à entendre que La Rouairie, étant aux portes de la Vendée, n'a pu manquer d'y faire pénétrer ses émis-

1. Armand Taffin, marquis de la Rouairie, né en 1756 ; officier aux Gardes françaises à 22 ans, défenseur de la liberté américaine, organisateur du soulèvement en Bretagne, (1792-1793) ; mort au château de la Guyomarais, près Lamballe, en Bretagne, le 10 mars 1793.

2. Charles-Alexandre de Calonne, né à Douai en 1734, ministre de Louis XVI, mort en 1802.

saïres. Mais est-ce bien là une preuve certaine, établie sur des documents incontestables ?

Et je crois pourtant de plus en plus que telle est l'opinion de M. Port. « Des émissaires en viennent, gentilshommes et valets, qui courent et répondent aux écoutes. » Des noms, des faits bien nets, bien précis, devraient remplacer des affirmations si vagues, et, par ce qu'elles ont de vague, si peu probantes. A quoi fait allusion l'historien ? A ce qu'il a déjà raconté, j'imagine, dans sa *Vendée angevine* (I, p. 337, etc.) La « tentative d'organisation légale, pour revendiquer la liberté du culte et la rentrée des prêtres réfractaires », dont l'initiative vient de Clisson, prouve bien que les organisateurs ont cherché à créer une entente dans ce district et dans les districts voisins. On veut former une délégation générale de deux députés de chaque paroisse adhérente à cette espèce de ligue pour aller porter les doléances et les vœux du pays au Roi et à l'Assemblée nationale. Mais qu'on y réponde ou non, de Jallais, de Gesté, de Saint-André-de-la-Marche, ou d'ailleurs, il faut de la bonne volonté pour y voir autre chose qu'une sorte de pétitionnement autorisé par la Constitution de 1791, et surtout pour y trouver les traces d'une préparation préméditée de la guerre. En quoi « ce mouvement de revendication » est-il répréhensible, coupable, illégal ? On a cent exemples de députations moins honorables à l'Assemblée nationale et à la Convention. Et quand bien même, le 30 avril 1792, les maires de la Poitevinière, du May, de Bégrolles,

d'Andrezé, du Pin-en-Mauges, de Beaupréau et de la Chapelle-du-Genêt se seraient réellement réunis à la Poitevinière, dans l'auberge de Courbet, pour délibérer de cette question, M. Port en peut-il conclure qu'il y a là les traces d'un plan concerté par la noblesse ?

Encore ici M. Port n'a-t-il, sur l'objet de cette réunion, d'autre preuve que son interprétation ; et ce n'est pas assez. En effet, la lettre du maire et des officiers municipaux de Chemillé, du 4 mai 1792, qui signale à la Poitevinière ce rassemblement « extraordinaire », n'est elle-même que l'écho de bruits très vagues : « On ignore, disent-ils, les raisons de ce rassemblement extraordinaire. Tout ce qui transpire, c'est qu'on débite qu'il a pour motif le rappel des anciens prêtres » (*Vendée ang.*, I, p. 435). On dira : « Pourquoi les maires se seraient-ils réunis, sinon pour ce dessein ? » Pourquoi ? Eh ! mon Dieu ! je n'en sais rien, ni personne non plus. Il est bon de bien regarder aux prémisses avant de rien mettre dans la conclusion ; et je ne vois rien dans la lettre du 4 mai, rien, qui puisse autoriser cette conclusion-là. Mais supposons que le retour des anciens prêtres soit bien le motif de ce rassemblement « extraordinaire » ; je ne vois dans cette réunion légale qu'une tentative de pétitionnement très légal aussi, et l'exemple de ces dernières années, à propos des écoles libres, est bien fait pour nous faire entrevoir ce qui se passa en 1792.

Il est vrai que le 2 mai précédent, et non « le

même jour », comme le dit M. Port, une dépêche du district de Châteauneuf-sur-Sarthe annonçait, « sur des témoignages avérés », l'embauchement *public* de recrues à prix d'argent par le maire de Marigné et les domestiques de la maison de Rougé, dans le but hautement avoué d'une levée d'armes (*Vendée ang.*, I, p. 339 et 433-434). Encore faudrait-il établir qu'il y a une connexion quelconque, et laquelle, entre les agissements de Clisson et de la Poitevinière et les enrôlements « secrets » des environs de Châteauneuf, sur les bords de la Sarthe. En cherchant bien, M. Port aurait pu trouver des faits plus importants pour établir que la conspiration avait ourdi ses trames des Cévennes à Rouen, et de Rouen à la Rochelle. Encore est-il pourtant que Joseph Desmeux, dénoncé « pour avoir formé un complot tendant à troubler l'État par une guerre civile et à armer les citoyens les uns contre les autres », fut mis en liberté par jugement du jury du 16 décembre 1792 (*Affiches* du 26 janvier 1793) : ce qui permet de croire que les enrôlements avaient été moins *publics* et les « témoignages moins avérés » que le veut bien dire M. Port. Mais admettons que ces faits isolés soient vrais ; il n'en est pas moins clair qu'ils sont bien différents et qu'il n'est pas très logique, pour ne rien dire de plus, de les réunir pour les souder ensemble. Les faits historiques s'établissent d'une tout autre manière.

Et rien ne sert d'ajouter que, sous le coup d'une inquiétude problématique, si l'on veut dire qu'elle

provenait de la crainte d'un complot, le Directoire du Département, sur l'avis qu'une nouvelle réunion devait avoir lieu le 8 mai à la Poitevinière, y envoya le lieutenant Boisard ¹ pour surprendre les maires assemblés ; rien ne sert surtout de recueillir des bruits vagues, rapportés par un officier que le dépit d'avoir fait buisson creux porte à tout exagérer pour n'avoir pas l'air d'avoir fait une campagne inutile. Encore bien, en effet, que plusieurs de ceux qui devaient se réunir aient réellement dit et répété que l' « Assemblée nationale était dans l'embarras, qu'elle demandait grâce aux émigrés », et que ces derniers étaient victorieux (*Déposition de Sinan, Vendée ang.*, I, p.339-340); encore bien que Legouz du Plessis ² fût revenu vers cette époque dans son château du Gué-Aussant, sur la Poitevinière, et que, sur la commune de Chemillé, un officier libertin, Bérिताult ³, fût rentré depuis huit jours dans « son modeste manoir », qu'est-ce que

1. Charles Boisard, né à Saumur, ancien sergent au régiment de Neustrie, prit part à l'expédition de Bressuire (août 1792). Nommé colonel par Leigonyer, en mars 1793, il prit une part active à la guerre dès les débuts et défendit Saumur le 9 juin. Il mourut aux environs de Saumur vers 1816.

2. — I. Augustin-François Legouz du Plessis, né le 23 janvier 1744, au Plessis-Lyonnet, en Meigné-le-Vicomte, mort à Baugé le 2 janvier 1823.

II. François-Louis Legouz du Plessis, né le 9 novembre 1722 au Plessis-Lyonnet, mourut le 1^{er} janvier 1794, en prison. — J'ignore duquel des deux parle M. Port.

3. Antoine-Louis-Pierre Bérिताult de Salbœuf, vers 1747, émigra, rentra en France et émigra de nouveau. J'ignore ce qu'il devint — La famille Bérिताult, ennoblie par les charges de la judicature, était nombreuse et très estimée.

M. Port prétend tirer de tout cela ? Une entente, un complot général, bien mené, bien ourdi ? Je me suis toujours figuré que M. Port était très sérieux ; je finirai par croire qu'il l'est moins qu'on ne s'imagine.

Il est vrai qu'il ajoute que « cette fois (Béritault) s'annonçait revenir, *sans raisons connues*, à demeure, en faisant sonner très haut un titre suspect de maréchal de camp ». Mais je ne vois rien de semblable dans la lettre du maire et des officiers municipaux de Chemillé : « Il y a huit jours qu'il est ici, disent-ils, et a annoncé qu'il avait une place de maréchal de camp. *Ce titre nous paraît bien suspect.* » Peut-être M. Port ne nous donne-t-il pas la lettre tout entière, et qu'on y voit, dans les passages non publiés, que Béritault annonce revenir, « sans raisons connues, à demeure, et qu'il fait sonner très haut un titre suspect de maréchal de camp ». S'il en est ainsi, je le reconnais, c'est très grave : ce « *sans raisons connues* » en dit plus long qu'on ne pense : c'est le fameux « *quoi qu'on die* » des *Femmes savantes*. Qu'on peut faire rentrer de choses, grand Dieu ! dans ce « *sans raisons connues* » ! Pour moi, j'y vois déjà Calonne, La Rouairie, les nobles, les émigrés... ; est-ce que M. Port ne les y verrait pas aussi ? Ah ! ce « *sans raisons connues* » du retour d'un propriétaire dans son modeste manoir ! Il n'a de pendant que ce titre de maréchal de camp « qui nous paraît bien suspect » : qui peut bien le lui avoir donné ? ne serait-ce point un grade dans la grande armée qui va se lever ? Ce titre de maréchal de camp ne me dit rien qui vaille

et M. Port se garde bien d'aller examiner de trop près ce bloc enfariné. M. Port ajoute : « Son régisseur, Terrien, arrivé en même temps de la Bretagne, prétendait en rapporter tout un plan, dont il ne demandait qu'à faire bonne confiance. Un autre *agent*, Gazeau, avait été rencontré sous un déguisement de paysan. » Mais M. Port ne nous donne pas les documents où il a puisé ces détails, et je me demande s'il ne les a pas trop facilement interprétés, comme bien d'autres. Évidemment ces faits seraient graves, très graves, et prouveraient... qu'il ne faut pas toujours confondre la gravité avec le sérieux.

Au moins l'agitation religieuse est évidente, si l'agitation politique est problématique. Mais qui l'a provoquée ? Pendant qu'ici on ferme violemment les églises qui ne sont pas pourvues de prêtres assermentés et qu'on froisse ainsi à plaisir les sentiments les plus respectables des populations mécontentes, là, on leur impose de force les prêtres intrus : je ne puis voir un crime, ni même une menace d'insurrection, dans les tentatives faites pour obtenir justice. Mais les Jacobins des villes et des campagnes en jugent autrement ; il faut briser toute résistance, et, sur le bruit que, le 8 mai, une nouvelle réunion doit avoir lieu à la Poitevinière, voici que le lieutenant Boisard se présente vers onze heures du matin à l'auberge de Courbet, avec un détachement de gendarmes et de maîtres cavaliers du 11^e régiment. Grave matière à réflexion ! il trouve la nappe mise « pour un grand repas » et dans la salle une vingtaine de personnes, parmi lesquelles les

maires de la Poitevinière, de Neuvy, de Saint-Laurent-de-la-Plaine, de Saint-André-de-la-Marche, de Jallais, occupées « en apparence » de causeries particulières. Une douzaine de personnes se sont échappées ; « sur tous les chemins », on voit partir des habitants du bourg pour faire tourner bride aux retardataires. Coiscault, le maire de Beaupréau, s'était fait attendre, retenu sans doute par quelques affaires extraordinaires ; il devait amener avec lui les maires et les officiers municipaux d'alentour ; un témoin ajoute, sur les dires de la femme de l'aubergiste, qu'il devait apporter l'ordre du jour et les pièces préparées par le curé Cantiteau, du Pin-en-Mauges. D'autres prétendent qu'on pensait réunir les représentants de quarante ou cinquante municipalités, même, disait-on, des environs de Nantes.

Quel est donc l'objet de la réunion ? Il est très clair : « Le but avoué était d'obtenir le renvoi des prêtres assermentés et la rentrée des réfractaires, conformément au mouvement venu de Clisson. » Quant à l'engagement qu'ils devaient prendre, « conformément aux instructions et à l'exemple venus de Bretagne », M. Port n'en est pas bien sûr, et pour cause ; et lorsqu'il dit que les projets cachés demeurent le secret de trois ou quatre meneurs, que la venue de Boisard avait empêché de les communiquer à la réunion, il interprète trop facilement, comme Boisard, des événements qui n'ont pas eu

1. Michel Coiscault, ancien greffier de juridiction, maire de Beaupréau, en mars 1792.

lieu, comme il interprétera souvent, nous le verrons en plus d'une occasion, des témoignages silencieux. On a beau chercher, perquisitionner, on ne trouve pas la moindre trace du projet d'insurrection. Nul doute cependant que ce projet n'existe, et Boisard en doute moins que personne. Ah ! si Courbet, qu'il considère comme « un grand scélérat », pouvait ou voulait parler ! Mais le projet est insaisissable ; Boisard a « une peine infinie à faire déchirer le voile qui couvre les moteurs, particulièrement les ci-devant ; il y a pourtant apparence que je vous en enverrai un ». (*Vendée ang.*, I, p. 343, note 3).

Le Directoire, lui, va plus vite que Boisard et n'attend pas les preuves ; il adresse les maires et les personnes arrêtées à l'Assemblée nationale, et écrit : « Nous venons enfin de nous assurer de ce projet infernal . . . Les lâches provocateurs doivent être abandonnés à toute la rigueur des lois ! » (*Ibid.*, lettre du 30 mai, p. 344, note.) M. Port, comme le Directoire, a conclu trop vite en voulant voir dans ces faits des preuves que l'insurrection est préparée par les émigrés et les nobles du pays.

Nous venons de voir quels sont les émissaires qui viennent de Bretagne, « gentilshommes et valets, qui courent et répondent aux écoutes », et le lecteur trouvera que tout ceci paraît bien enflé auprès des simples faits et qu'il n'est peut-être pas conforme à l'exacte vérité de couvrir sous des mots si exagérés des faits si menus. Poursuivons l'examen de la démonstration.

Ainsi donc, « l'administration suit la trame et la suit à l'aveuglette, *insaisissable* », dit M. Port lui-même (p. 15) ; peu à peu les murmures grandissent ; il est facile de constater par quelles causes ; et les hommes comme Boisard peuvent en revendiquer la principale responsabilité. On cherche à enlever les prêtres les plus aimés de la population (*Vendée ang.*, I, p. 344) ; on ferme les églises, on maltraite les fidèles ; « ces invasions subites d'étrangers en armes, les perquisitions avec cris et menaces, les emprisonnements des habitants les plus aimés ou les plus énergiques de chaque paroisse, la campagne nouvelle de recherches, tout l'attirail de guerre trop violemment déployé par des agents subalternes, n'étaient pas pour calmer les désirs de vengeance attardés ou les inquiétudes étranges dont tout le pays était envahi ». (*Ibid.*, I, 347). On ne saurait mieux dire. Voilà pour quelles causes les murmures grandissent, et avec les murmures, déjà les menaces en paroles et en actes ; les têtes se montent, on riposte de part et d'autre : aux patriotes qui veulent absolument courber sous leur tyrannique caprice ces paysans « fanatisés », ces paysans répondent par l'espérance de se voir bientôt débarrassés des patriotes : je voudrais bien connaître le peuple où, en de semblables circonstances, les maltraités dans leurs opinions et leur foi n'auraient pas riposté de même. Et les têtes s'égarèrent chez les patriotes qui font appel à la violence ! La municipalité du Fuiet en est la preuve : elle rappelle « *l'infamale assemblée de la Poitevinière et son complot*

d'anthropophages. » Quand on a l'imagination à ce point surchauffée, on ne mérite guère de créance lorsqu'on vient parler « d'enrôlements, de listes et de commandants. » Aussi bien ajoute-t-elle : « Nous ne pouvons encore découvrir clairement leurs manœuvres. » Évidemment, voilà des imaginations de malades : il serait bon de ne pas s'y fier, d'autant plus que les patriotes étaient loin d'être des modèles de patience et d'aménité. De tout cela, cependant, passer à une conjuration des nobles en vue d'une insurrection, c'est se hâter trop de conclure.

C'est encore cette insaisissable conspiration qui aurait amené, en août 1792, le soulèvement partiel des environs de Bressuire. Pour M. Port, il est dû « à l'impatience de quelques maladroits » d'entre les conjurés. Il est vrai que les deux ou trois mille insurgés qui viennent attaquer Bressuire sont commandés par Baudry-d'Asson, ou Baudry-Brachain¹, « ayant la réputation d'un extravagant », Baudry de Puyravault²,

1. Gabriel Baudry-d'Asson, seigneur de Brachain, situé à Saint-Marsault, dans le Bas-Poitou, naquit en 1755. Il avait été capitaine d'infanterie. « D'un caractère violent et vicieux », dit la Fontenelle, il était, en 1789, mal vu de la noblesse, et vivait, après avoir mangé sa fortune, très retiré dans sa terre de Brachain, en Poitou, entre la Châtaignerale et la Forêt-sur-Sèvre. — Il paraît peu fait pour avoir été l'homme du prétendu complot de la noblesse, qui le voyait de très mauvais œil. Condamné à mort le 26 avril 1793, par contumace, par la commission militaire des Sables-d'Olonne, il fut tué à la bataille de Luçon, le 14 août suivant.

2. Charles-Antonin-René Baudry-d'Asson de Puyravault, cousin germain de Gabriel, figura dans l'insurrection de la Vendée, fut major général de l'armée de Charette et l'un des signataires du traité de la Jaunaie, en 1795. M. Port confond donc à tort (*Vend. ang.*, p. 6) Baudry-Brachain avec Baudry de Puyravault.

Richeteau-Cointrie ¹, Calais de-Puy-Louet ², de Feu ³, mais surtout par Delouche ⁴, un avoué ou un poëlier, ancien maire de Bressuire : ils sont aidés de gabelous, de gardes-chasse et de recruteurs inconnus. » S'ensuit-il que cette prise d'armes soit provoquée par les nobles, par les émigrés ? Cette insurrection est partielle ; aucune autre ne lui répond ; et les nobles qui se montrent parmi les paysans sont bien plutôt des bourgeois que des nobles véritables ; mais où sont à cette heure les Donissan ⁵, les Lescure ⁶, les

1. Louis-Alexandre-François de Richeteau, cavalier, naquit le 4 mai 1766. Après l'affaire de Bressuire, il se cacha pendant 3 mois, fut pris et fusillé à Thouars, le 26 août 1792.

2. De Calais, de Puy-Louet (Louis-Joseph), naquit le 13 mars 1749. — Il participa à la grande insurrection, et fut fait prisonnier à la bataille de Savenay, fut déporté en Espagne et passa en Angleterre. Il revint habiter plus tard à Puy-Louet, aux Aubiers, près Bressuire, où il mourut le 13 août 1823.

3. De Feu prit part au soulèvement de Bressuire en 1792 ; après l'échec des paysans, il consentit à aller en parlementaire à Bressuire avec Cousseau ; mais ils furent retenus comme otages, et, le combat ayant recommencé le lendemain, ils furent massacrés tous les deux.

4. Adrien-Joseph Delouche, ancien poëlier de la Châtaigneraie, devint avoué et maire de Bressuire. Il fut condamné à mort par le tribunal de Niort, le 18 novembre 1792, pour sa participation à la prise d'armes du mois d'août, mais l'arrêt fut cassé par la Cour de Cassation : il se réfugia à Nantes où il mourut.

5. Gui-Joseph, marquis de Donissan et de Citran, né à Bordeaux, le 7 février 1737, colonel des grenadiers de France, grand sénéchal de Guyenne, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis. Nommé gouverneur du pays conquis, président du Conseil de guerre, il fut pris à Montrelais, près Varades, condamné et exécuté à Angers, le 8 janvier 1794.

6. Louis-Marie de Salgues, comte, puis marquis de Lescure, naquit à Paris le 15 octobre 1766. Il était capitaine à la suite du régiment royal Piémont-cavalerie. — Il épousa M^{lle} de Donissan, si célèbre sous le nom de marquise de la Rochejaquelein, l'auteur

La Rochejaquelein „ les Marigny ? Il est très facile de dire que ce mouvement est dû à l'impatience de quelques maladroits : qu'est-ce qu'un complot où des sous-ordres n'attendent même pas le signal des chefs, si chefs il y a ? Tout cela est vague, bâti sur une phrase de Boisard, lequel d'ailleurs rapporte des paroles de prisonniers dont toute la préoccupation à ce moment est de se disculper. Est-ce là cette « grande explosion » dont, aux environs de Vihiers, parlent au maire de Somloire une vingtaine de paysans armés ? serait-ce une preuve nouvelle de la grande conspiration ourdie par la noblesse ? Outre que l'on sait bien, par ce qui se passe sous nos yeux, ce que valent ces mots, y voit-on qu'il s'agit d'une explosion

des *Mémoires*. — Il fut général dans la Grande Armée vendéenne et mourut de ses blessures, sur la rive droite de la Loire, près de Fougères, le 4 novembre 1793. Il a été surnommé le *Saint du Poitou*.

1. Henri du Vergier de la Rochejaquelein naquit au château de la Durbellière, en Poitou, le 30 août 1772. Il fut sous-lieutenant au régiment Royal-Pologne-cavalerie, puis dans la garde constitutionnelle du roi. Tout le monde sait comment il fut entraîné par les paysans dans l'insurrection de la Vendée. D'une bravoure chevaleresque, mais peut-être trop inconsidérée pour un chef d'armée, il fut adoré des soldats et généralissime après le passage de la Loire. Il fut tué par un soldat bleu, qui allait se rendre à lui, à Nuillé, près Cholet, le 28 janvier 1794, à l'âge de 21 ans et quelques mois.

2. Augustin-Étienne-Gaspard de Bernard de Marigny naquit à Luçon le 2 novembre 1754. Lieutenant de vaisseau, capitaine d'apprentis canonnières en 1783, chevalier de Saint-Louis, il était au château de Clisson en 1793, lors de l'insurrection des Vendéens. Il fut général de la Grande Armée ; condamné à mort par le Conseil de guerre de Jallais, il fut pris et fusillé à la Girardière, près de Cerizay, en Bas-Poitou, le 10 juillet 1794 (et non le 14, comme le dit M^{me} de la Rochejaquelein, p. 64, note).

provoquée par la noblesse, et non d'une explosion populaire à laquelle tout le monde s'attend dans les temps de troubles et de révolution ?

Je reconnais qu'au sortir du combat de Bressuire, Boisard, dans sa lettre du 24 août au District de Cholet, écrivait : « *Ne perdez pas de vue que l'insurrection est une affaire combinée et tient à de grands projets dont on a la certitude.* » Mais, pas plus en cette circonstance qu'au sortir de la Poitevinière, Boisard ne donne plus de preuves de son affirmation d'aujourd'hui que de ses soupçons d'autrefois ; le projet est toujours « insaisissable ». Ainsi, des suppositions, des inductions hasardées, des racontars : voilà tout ce qui appuie l'hypothèse de M. Port. Car je ne puis m'imaginer qu'il ait cru trouver un indice bien sérieux dans ce fait que, sur la route de Coron à Vihiers, vers sept heures et demie du soir, à l'heure où finissait le combat vers Bressuire, M. La Haye des Hommes ¹ fit attaquer un courrier patriote : cela peut tenir à tant de causes ! Encore moins puis-je m'imaginer qu'il ait cru en trouver une autre dans ce fait que « Bonchamps ² était à propos revenu de Paris,

1. Jean-Baptiste-Antoine de la Haye-Montbault, chevalier, seigneur des Hommes, près Coron, en Anjou, né à Poitiers, le 11 juillet 1725 ; il avait fait la guerre de Sept Ans, comme capitaine au régiment de Flamarens ; couvert de blessures, il avait reçu la croix de Saint-Louis. Fait prisonnier en juin 1793, il fut délivré à Angers par les Vendéens. Repris à Mozé, près les Ponts-de-Cé, il fut emmené à Angers et exécuté le 30 octobre 1793.

2. Charles-Melchior-Artus ou Arthus de Bonchamps, né le 10 mai 1760, au château du Crucifix, paroisse de Juardeil, près de Châteauneuf-sur-Sarthe, en Anjou. Il se porta acquéreur des biens

dès le 15 août, s'installer à la Baronnière, où la garde nationale de Saint-Florent vint ce jour-là lui rendre visite. » Et voilà comme quoi il est évident que la noblesse avait fomenté les troubles... et comme quoi aussi votre fille est muette.

Par de semblables rapprochements, M. Port pouvait singulièrement renforcer sa thèse : avec quelques recherches et beaucoup d'imagination, il aurait sûrement rencontré, de l'Océan à la Loire, beaucoup de nobles ou d'émigrés dont la présence signale un complot si manifeste. Pourquoi s'en est-il tenu à M. de Bonchamps ? Je me le demande en vain. MM. de Lescure, de Donissan, de la Rochejaquelein, de Marigny, sont aussi du pays ; mais ils fournissent une preuve contre l'assertion de l'auteur : ils font si peu partie, en effet, de la grande conspiration, qu'ils sont absents, et ne sauront que fort tard, au château de Clisson, près Bressuire, les premiers combats de mars, aux environs de Cholet, de Chemillé et de Vihiers. Le témoignage de M^{me} de la Rochejaquelein¹ est trop formel pour pouvoir être rejeté.

d'église, et vint habiter au mois d'août le château de la Baronnière, en la paroisse de la Chapelle-Saint-Florent. Il fut blessé à mort à la bataille de Cholet, le 17 octobre 1797, et mourut à la Meilleraie, près de Varades, le 18 (?), après avoir obtenu la grâce de 5000 prisonniers patriotes, à Saint-Florent. David d'Angers a immortalisé cet acte de générosité par un monument, l'un des plus beaux de la sculpture française, élevé dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil.

1. Née au Louvre, 25 octobre 1772, morte à Orléans, le 15 février 1857. — Elle épousa, en premières noces, M. de Lescure, l'un des chefs les plus connus des Vendéens. — Après la mort de M. de Lescure, elle se maria avec le frère d'Henri de la Rocheja-

Durant les quelques mois qui s'écoulent entre ce soulèvement partiel d'août 1792 jusqu'à l'insurrection générale de mars 1793, « une accalmie lourde et trompeuse *couvre la reprise des trames secrètes* et les prêches des courses nocturnes ». M. Port ne donne pas d'ailleurs d'autres preuves de ces menées secrètes de la noblesse et de ses agents : probablement que l'« accalmie lourde et trompeuse qui les couvre » les dérobe si bien à tous les regards qu'elles sont toujours « insaisissables ». Tout au plus l'auteur signale-t-il, ici ou là, la présence isolée d'un valet de chambre ou d'un garde-chasse.

« Dans ce silence et tout d'un coup éclatent les lois militaires » (p. 18). « Ce fut un soulèvement d'horreur » (*Vendée ang.*, II, 63). « Plutôt que de quitter ses bœufs, sa haie, son enclos, dit fort bien Michélet (*Histoire de la Révolution française*, V, p. 402), le Vendéen eût fait la guerre au roi ». La nouvelle arrive à Cholet le 2 mars, en plein marché ; le lendemain, cinq à six cents jeunes gens s'y rassemblent ; ils arrachent la cocarde nationale et la foulent aux pieds ; ils ne partiront pas ! et de plus en plus se détournent du régime nouveau accepté avec tant d'enthousiasme à l'aube naissante de 1789, mais qui leur a enlevé déjà leurs prêtres et va demain les arracher à

queleiu, Louis. Elle assista à la guerre de Vendée, et écrivit ses fameux *Mémoires*, d'abord en Espagne, puis avec le concours de M. de Barante... Son petit-fils a publié le manuscrit original en 1889, grand in-4°, Paris, Quantin. — C'est à cette édition seule que se rapportent les citations faites dans cet ouvrage.

leur sol, et se retournent vers l'ancien régime qui personnifie désormais à leurs yeux la liberté de conscience et la liberté individuelle : là est toute l'explication du cri qu'ils pousseront bientôt sur les champs de bataille : « *Vive la Religion ! Vive le Roi !* » Le lundi, 4 mars, ouvriers, compagnons, tisserands, cultivateurs, quoique en moindre nombre, se rassemblent : ils s'engagent par serment à ne pas exécuter la loi. On se bat sur la place du Bretonnais ; mais les mutins sont repoussés et vont grossir les mécontents des bourgs voisins, à Bégrolles, au May, à Jallais, à Andrezé. Ils marcheront sur Cholet, ils détruiront le District ; et les têtes s'échauffant comme d'ordinaire dans les émeutes populaires, les menaces leur montent aux lèvres : « Si l'on ne supprime pas le tirage au sort, quitte à recruter, si bon semble, comme par le passé, ils sont résolus à raser Cholet et à toutégorger. » Néanmoins, à l'approche des gardes nationales, les rassemblements se dissipent d'eux-mêmes sans ombre de résistance, mais en emportant leurs armes » (*Vendée ang.*, II, 63-68). — L'agitation reprendra durant les jours qui précéderont le tirage au sort, sur toute la surface du pays.

M. Port veut encore voir ici la main qu'il signale partout et ne saisit nulle part. « Si l'échauffourée de Cholet, dit-il, n'est que l'échappée d'une jeunesse encore indifférente et mal disciplinée aux sourdes brigues, elle en a tout au moins trahi le travail » (*Vendée ang.*, II, 86). En quoi ? M. Port ne le dit pas, et serait bien embarrassé de le dire. On voit

là le soulèvement dans ce qu'il a de spontané, produit par une nouvelle inattendue et pour un intérêt bien précis et bien personnel. Comment, dans ce mécontentement, dans les menaces qu'on entend et qu'on répète, saisir autre chose que l'expression de subites colères ? Le commissaire du département, Desmazières ¹, ne fait pas de difficultés pour le reconnaître : « J'ai fait toutes les recherches possibles, dit-il dans son rapport du 11 mars, afin de découvrir le principe des événements du 4, à Cholet et au May : j'ai lu *toute la procédure* tenue à ce sujet par les juges de paix et j'ai reconnu que ces événements ne pouvaient être regardés comme l'exécution d'un plan combiné. » Mais Desmazières était bien près des événements pour les voir ; à cent ans de distance, M. Port s'en est mieux rendu compte que lui. On se demande toutefois comment il ose parler de « programme populaire » (p. 19), d'un « plan évidemment combiné » ; comme s'il sortait de tous ces faits autre chose que l'entente subite et spontanée, qui s'établit d'un bout à l'autre du pays, entre les jeunes gens intéressés à ne pas se soumettre au tirage au sort.

A propos de ces menaces de mort, dont M. Port

1. Thomas-Gabriel Desmazières, né le 5 novembre 1743 à Beaulieu, docteur en droit de l'Université d'Angers, recteur de la même Université en 1772, commissaire dans le district de Cholet (13 mars 1793), président du tribunal du district de Vihiers (18 septembre 1793), membre des Cinq-Cents, juge au tribunal d'appel d'Angers le 15 pluviôse an XI, président de Chambre à la Cour d'appel d'Angers, en 1811, il mourut le 23 juillet 1815.

tire un si grand effet, il ne faut pas avoir beaucoup vu pour savoir ce qu'elles valent souvent. En 1870, qui n'a entendu, dans les villes et dans les campagnes, de ces mêmes menaces contre les nobles et les prêtres, accusés comme d'après un mot d'ordre, sur tous les points à la fois, d'être cause de la guerre et vendus à l'Allemagne ? Et sans remonter jusqu'en 1870, pendant la crise du boulangisme, qui n'a entendu les partisans et les ennemis du pouvoir se renvoyer mutuellement les menaces de mort les plus terribles ? Que ne dit-on pas tous les jours encore contre les juifs ? Faudrait-il en conclure qu'il y eut alors, ou qu'il y a encore autour de nous, un plan concerté tendant à l'insurrection et à la guerre civile ? Encore une fois, il ne faut pas connaître les foules pour chercher, dans ces violences de langage, autre chose que l'exaspération des luttes politiques ou religieuses.

On touche au 12 mars ; l'effervescence est à son comble. C'est sans doute le moment où vont apparaître les meneurs, et M. Port les amène en foule. Les voici ; je ne puis mieux faire que de le laisser nous les présenter lui-même : il les a groupés avec tant de soin ! avec d'autant plus de soin qu'il lui est plus aisé de les présenter en groupe que séparément : « Des revenants d'outre-Rhin ont reparu à Chanzeaux, à Beaupréau, à Montrevault, à Maulévrier, soldats de la veille dans l'armée des princes ; même des volontaires effarés, qui ont changé de solde et de cocarde » (*Vendée ang.*, II, p. 86). — « Toute une légion de courtiers populaires... tiennent

des rendez-vous réguliers dans les deux auberges de la Chapelle-Saint-Florent, à l'ombre du château de Bonchamps¹ » (*Ibid.*, p. 87). — « Le Mesnil, Montjean, Saint-Florent ont été envahis par des *bandes d'inconnus* qui se laissent facilement expulser ; Landemont reste occupé par une colonne aux ordres d'un *valet de chambre* du château voisin ; et toutes les paroisses à l'entour de la Baronnière, où depuis trois semaines les *courtiers de Bonchamps* recrutent à prix d'argent, — on l'affirme, — ouvriers et garçons de fermes, s'organisent dans les deux auberges de la Chapelle-Saint-Florent, nomment leurs chefs, prennent, au son du tocsin, leur rendez-vous pour l'invasion du District. Les colonnes d'attaque se forment dès le matin du 12, à la Boutouchère, *centre de nombreux châteaux*... Régisseurs, gabelous, feudistes, — gardes-chasse, commis des gabelous ou de la contrebande, et pour le surplus des bandes d'inconnus, d'étrangers ! (*Vendée ang.*, p. 11-87). Sous leurs ordres, à leur suite, valets de fermes, sacristes, cochers, domestiques, gardes du Lavoir, de la Morousière, de la Bourgonnière, du Martray, poussent et dirigent les troupes... » (p. 22).

Ainsi présentés, les faits paraissent concluants, nets : ils sont affirmés avec tant d'assurance ! Mais si l'on prend garde de ne pas s'en laisser imposer par l'apparence et si l'on va au fond des choses, que trouve-t-on ? Le même vague, la même piperie de mots, la même interprétation fantaisiste de quelques faits rares ou sans importance : on demeure stupéfait

de ce que M. Port bâtit sur des bases si fragiles. Un *valet de chambre* du château voisin commande une colonne à Landemont : c'est un signe manifeste qu'il cache son maître. Toutes les paroisses à l'entour de la Baronnière, où réside Bonchamps, s'organisent dans les deux auberges de la Chapelle-Saint-Florent : c'est bien un peu exagéré ; mais « l'ombre même du château » est féconde en intrigues. On y choisit les capitaines des bandes, un sabotier, un charpentier et un charron : ce ne sont pas des domestiques du château ; mais ils en sont peut-être les fournisseurs. — Bonchamps joue ici un rôle prépondérant, mais caché : le curé intrus Martinet¹, plus d'un mois après, affirme même qu'il paie les services des agents et qu'il recrute à prix d'or les ouvriers et les garçons de ses propres fermes. — Un rassemblement se forme à la Boutouchère ; mais la Boutouchère est le centre de nombreux châteaux, et un ancien employé des fermes, Limon, le dirige : on remarque dans sa troupe un *ancien* garde-chasse, La Bauche, un autre garde et un domestique du Bas-Plessis, Sauvestre, maréchal à Chaudron : le moyen de croire qu'une troupe, où se rencontrent des hommes aussi suspects, se soit formée en dehors de l'influence des nobles ? Et ce n'est pas tout encore : à Saint-Florent, parmi les 2.000 hommes qui l'ont envahi, — (5.000 ou 6.000 suivant le rapport

1. Martinet, curé constitutionnel de la Chapelle-Saint-Florent, en 1793 ; il servait en qualité de quartier-maître sous-lieutenant au premier bataillon de Maine-et-Loire, et occupait encore ce grade en pluviôse, an III, à l'armée de la Moselle.

du District ; 4.000, d'après le Département ; 4.000 à 5.000, suivant M. Port), — on a distingué en tête de la foule ou parmi les rangs des émeutiers, les meneurs déjà connus et bien d'autres qui se révèlent : le régisseur, le cocher et les domestiques de la Mauvoisinière, château des Gibot ; un gabelou, un garde de Bouzillé ; Cesbron, domestique du château de la Morousière, le garde-chasse du château de la Bourgonnière, Printemps, le jardinier du château du Lavouër, Coulon, un des métayers de Bonchamps, au Martray ! — et mêlé à la foule, par derrière ou à distance, non pas, comme dit M. Port en exagérant quelque peu, plus d'un des maîtres, émigrés revenus en secret, ce qu'il ignore, ou de ceux qui ne sont pas partis « et que trahissent leurs manières et leur langage », — mais M. de Vaugirault¹, le seul qu'il nomme, et qui, place Maubert, excite les jeunes gens en leur disant : « Avancez donc !... »

M. Port pense que c'est beaucoup : j'ai mauvaise grâce de croire que ce n'est pas assez, et que trouver dans ces quelques faits, dont plusieurs ne sont que de vagues insinuations, une preuve d'un plan suivi et concerté, c'est faire violence à la logique et au bon sens. Ces domestiques, ces gardes-chasse, ces valets

1. On connaît deux Vaugirault.

i. Aimé, marquis de Vaugirault, officier supérieur de l'armée du centre sous Royrand, passa la Loire et rejoignit Charette en 1794 ; il fut tué par un gendarme à Locminé, en Bretagne.

ii. De Vaugirault le jeune, major-général de Charette en 1795, major-général de Suzannet en 1799 et en 1815.

de chambre, seraient-ils dix fois plus nombreux, prouvent-ils par leur présence qu'ils ont entraîné, sur l'ordre de leurs maîtres présents ou absents, ces quatre à cinq mille hommes, ouvriers, fermiers, domestiques comme eux ? Voudrait-on aujourd'hui que, par prudence, désintéressement ou toute autre raison, ils se fussent tenus à l'écart de leurs amis et de leurs parents ? Ils ont donné et n'ont pu recevoir l'impulsion de la foule ?

J'irai plus loin : je dirai que, s'il en est qui soient revenus des bords du Rhin, ils ont dû arriver plus enthousiastes, plus animés contre la République, que leurs compatriotes demeurés aux campagnes de la Loire ; et cela, parce qu'ils ont vécu, à Coblentz ou ailleurs, de toutes les ardeurs et de tous les désirs des émigrés, et l'on sait qu'en cette année de 1792 et dans les premiers mois de 1793, le monde des émigrés, qui s'agitait aux portes de la France, escomptait déjà la rentrée du Roi dans Paris. Voilà ce que ces « revenants » ont dû dire autour d'eux, avec cette assurance qui sied tant aux gens qui reviennent de loin. Mais de là à penser qu'ils ont été, par le fait même, des agents directs de l'émigration et de la noblesse, il faut une hardiesse qui ne convient pas à une critique historique sévère. Aux témoins interrogés, plusieurs d'entre eux semblent commander : sont-ils les seuls ? sont-ils les plus nombreux ? et dans cette foule d'insurgés, pour établir une hypothèse si vague, convient-il d'aller prendre comme preuves, ici un garde-chasse, là un

jardinier, plus loin un valet de chambre ? Je ne puis m'empêcher de dire que c'est de l'enfantillage et qu'on ne s'arrête pas sans quelque peine à examiner de pareilles futilités.

Pour démontrer que son hypothèse manque de base solide, M. Port exigerait-il qu'on lui montrât tous les nobles absents du mouvement insurrectionnel et, parmi les combattants, ni gardes-chasse, ni valets de chambre, ni domestiques de bonne maison ? Ce serait peut-être exiger beaucoup. A son sens, il suffit, pour bien établir son hypothèse, qu'il nous fasse voir, ici un château à l'ombre duquel on se rassemble ; là, un noble qui n'a pas quitté le pays ; ailleurs un émigré revenu d'exil, et surtout des domestiques de maison noble mêlés aux attroupements. Et encore le compte de ceux qu'il nomme serait bien facile à faire ; — mais ne pourrais-je pas arguer en faveur de la thèse contraire, de cette foule d'ouvriers de toutes sortes, paysans, valets de fermes, meuniers, sabotiers, tisserands, charrons, charpentiers, maçons, etc., parmi lesquels on compte le plus grand nombre des commandants à cette première heure, et surtout Perdriault ¹, Nau ² et Cathelineau ? Qu'un Bonchamps et un d'Elbée soient portés bientôt à la tête des insurgés, rien n'est plus naturel, et à cause de la confiance qu'on a dans leurs talents, et à cause

1. L'un des premiers chefs improvisés de l'insurrection, né à la Poitevine, près Jallais, ancien caporal, tué le 11 avril, au grand choc de Chemillé.

2. Nau, aubergiste de la Poitevine.

de cette déférence que la foule a partout pour des hommes que la fortune, l'habileté, le nom, désignent comme les chefs d'une entreprise ¹.

Et partout c'est le même procédé de critique historique. A cinq lieues en aval sur la Loire, Champ-toceaux et la Varenne sont envahis par des bandes formées à la Chapelle-Basse-Mer, au Loroux-Bottereau, à Saint-Sauveur : on n'y signale ni garde-chasse, ni valet de chambre, ni jardinier de château ; mais ce « sont des populations asservies à

1. J'ai relevé, parmi les documents du 2^e volume de *la Vendée angevine*, les noms de roturiers désignés comme commandants ; en voici quelques-uns :

Godillon (p. 258), Denécheau (p. 260), Pierre Forest, Michelin (p. 268), Potrie (id.), Baré-Porcher, Gazeau (id.), Guérif (id.), Toulblanc, Forestier, Mousquet, Boisnoir (269-279), Barré, Chicotteau, Paviot (p. 270), Martin, médecin (p. 271), Courgeon (271), Cesbrou (272), Marceau (272), Musset, marchand de fil, les deux Labry (273), Godard, Durand, Maurice, Fleury (273), Souvestre, maréchal (275), Allard (277), Bureau (id.), Léger (284), Bureau, meunier (id.), Piron (id.), Oger, chirurgien (285), Raimbault, cuisinier (285), Gaudard (id.), Vincent (286), Chupin, dit *Baromètre* (287), Ragueneau (id.), Bouchet, Chesnay, Herissé, cerclier (288), Mouilleras, Giqueaux (id.), Samson, Huchon, cabaretier (id.), Bourget, Resneau (id.), Beufait, Blanchard, les deux Grasset, tanneurs, Coiscault (id.), Boullinot, Housset, Dibourne, Bricard, tailleur, Sécher, maréchal, Allard, Poislane, Rotureau, Minguy, Hibaut, Désigny, Dufresnois, fermier, Lemerle, chirurgien, Rhiger, Jouis, maçon, qui commande à 600 hommes (289), Bouchet, commandant de l'armée catholique (290), Vincent, charpentier, Michel, maréchal, Souris, sabotier, Barat (292), Marceau, lieutenant (293), Sachet, marchand de fil (295), Rigault (296), Lefranc, chirurgien (296), Poissonneau, maréchal, Drolu (297), Lefeuvre (300), Ripoche (302), Cussonneau (id.), la femme Desvignes, la servante de Potrie, la servante de Durand, la femme Paviot, la Abeilard, la femme de Cesbron, la femme de Robin, cloutier (304), etc., etc. Chacun peut allonger indéfiniment cette liste de nobles ; il y en a cent autres, colporteurs, domestiques, fermiers, filassiers, tisserands, meuniers, forgerons, maréchaux, etc., etc.

de grandes familles » : n'est-ce pas suffisant pour savoir qui les mène ? (*Vendée ang.*, p. 98). A la même heure environ, à dix lieues de là, vers l'est, à Chanzeaux, « le mouvement s'opère à son heure, comme partout où *l'émigration a des agents bien avisés*, aux alentours du château seigneurial. René Forest ¹, *valet de chambre* des Gourreau, a suivi ses maîtres au delà de la frontière, *mais il est revenu à temps pour donner le mot d'ordre et prendre part à l'action* ». On remarquera sans difficulté dans ce passage certaines petites exagérations, simples en apparence, mais perfides. Qui les autorise ? Qui autorise l'écrivain à dire qu'il *en est partout ainsi* ? que Forest est un agent bien avisé ? serait-ce à cause de sa qualité de valet de chambre ? Qui autorise surtout M. Port à dire qu'il est revenu à temps d'exil pour donner le mot d'ordre ? Rien, sinon peut-être qu'il a pris part à l'action et qu'il s'est trouvé au nombre de ceux qui forment la petite troupe, et non qui la conduisent : encore un témoin, auquel s'en rapporte M. Port, déclare-t-il que ce sont les deux frères Godillon ² « qui ont provoqué et même

1. René Forest naquit le 5 avril 1752, à Chanzeaux ; il avait émigré avec Louis Gourreau, écuyer, seigneur de Chanzeaux : c'est, je crois, à tort qu'on en fait d'ordinaire un valet de chambre de Gourreau. Je crois que René Forest était propriétaire au bourg de Chanzeaux. Le fait d'ailleurs n'a pas d'importance. Il fut blessé à Pontorson et mourut à la Flèche, le 7 décembre 1793.

2. Les Godillon étaient quatre frères, du village de la Babinière, paroisse de Chanzeaux. Ils se distinguèrent parmi les premiers combattants de la Vendée ; quatre périrent les armes à la main ; le cinquième par accident.

contraint tous les habitants de Chanzeaux à aller rejoindre l'armée des brigands » (*Vendée ang.*, II, 252-262 ; 382). Pourquoi M. Port détache-t-il René Forest du gros de la troupe pour le mettre à la tête ? La méthode d'interprétation historique qu'il pratique me semble bien périlleuse. Rien ne la justifie, ici ni ailleurs. Je doute qu'une thèse, même et surtout à l'école des Chartes, puisse s'établir ainsi.

Il faut épuiser ce sujet, quelque aride qu'il soit. M. Port trouve des preuves palpables de la conjuration incessante de la noblesse dans ces paroles menaçantes des mécontents contre les patriotes, paroles qu'il cueille si pieusement sur les lèvres des témoins. Ici, c'est un curé assermenté contre lequel on profère des paroles de mort ; là, ce sont les patriotes en bloc qu'on menace d'égorger : « Tuer comme des chiens, piller, pendre, brûler à petit feu les patriotes, mettre à sac leurs maisons, leurs villes, ce cri-là ne sort pas des prêches si mauvais qu'ils soient aux plus mauvais jours, mais de tous les libelles, de toutes les correspondances qui s'abattent des bords du Rhin, et aussi de tant de journaux bien hantés où l'on débite galamment ces gentillesses sanglantes. J'en dis là plus qu'ailleurs j'en ai voulu dire » (*Vendée ang.*, Préface, p. xvi). M. Port en dit même plus, beaucoup plus qu'il n'aurait dû. Où sont, en Vendée, ces « tant de journaux bien hantés » ? S'ils ne s'y impriment pas, s'ils viennent du Rhin, M. Port nous montre-t-il où et comment ils circulent dans nos Mauges ? Cite-t-il quelques-unes de ces nombreuses « correspondances »,

quelques-uns de ces libelles ? Il est étonnant qu'un historien sérieux comme M. Port, qui nous assure ne venir à nous que pièces et preuves en mains, n'ait pas pris la peine de tirer quelques bons documents, bien caractéristiques, de cette multitude de pièces qu'il possède : il n'en cite aucun, et j'en soupçonne la cause. Il n'a à nous offrir, et c'est, il est vrai, déjà trop, que ces menaces des paysans surexcités, dont nous trouvons, de ci, de là, les échos dans les dépositions de témoins qu'il publie.

Encore il y a loin de ces dépositions aux stridences exagérées de M. Port. Il faudrait bien peser la valeur de ces paroles trop vives et se garder surtout d'y ajouter le poids des siennes.

Je sais que l'explosion du mois de mars donne à ces menaces un relief sanglant ; mais s'ensuit-il qu'elles aient été proférées dans l'attente d'une explosion préparée par les nobles ? M. Port me semble aussi en exagérer la portée. Il faut ne pas connaître le tempérament du peuple, quand il est surexcité et mécontent, ses emportements de langue sous le coup des passions politiques ou religieuses ; j'ajoute qu'il faut en particulier oublier ce qu'il y a d'ardent et d'emporté dans le caractère du Vendéen pour s'étonner outre mesure de ces menaces. Je crois que M. Port connaît mieux ses archives que le peuple de la Vendée. Chacun sait pourtant que ce peuple est patient, défiant, mais enthousiaste, et gare le moment où il s'échauffe ! Il aurait fallu à M. Port

entendre, en 1881, à Bellefontaine, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à Chavagnes-en-Paillers, lors des expulsions des religieux, les menaces de la foule, les mots cruels et brutaux qui s'échappaient des lèvres des femmes et des jeunes gens : il aurait vu, en miniature, si je puis dire ainsi, l'état des esprits pendant cette longue période qui précéda l'insurrection de 1793. A Bellefontaine en particulier, peu s'en est fallu que, malgré les chefs de la protestation, les fusils ne partissent : M. Port en aurait-il conclu qu'« un complot, préparé de longue main par la noblesse et le clergé », avait préparé l'explosion ?

Or, si l'on se rappelle les vexations de toutes sortes, dont la *Vendée angevine* donne tant de preuves, et auxquelles les populations vendéennes ont été en butte pendant 1791, 1792 et 1793, de la part des patriotes et des pouvoirs jacobins, qui font entendre ensuite tant de plaintes, on s'explique les menaces que M. Port a d'ailleurs tant raison de flétrir. Mais je dois paraître naïf, en ayant l'air de croire que ces excès de langage ne se sont rencontrés que chez les Vendéens. Il n'y a qu'à ouvrir les oreilles pour les entendre sortir de tous les clubs, grands et petits, de la Révolution, et, de nos jours encore, de tant de réunions politiques : en tirerons-nous, comme le fait M. Port à propos des Vendéens, qu'elles dévoilent des complots longuement préparés ? Non, les mécontentements, les froissements, les passions surexcitées, les haines particulières ou publiques, suffisent à les faire comprendre, et ce serait

manquer aux plus simples règles de l'observation de les expliquer autrement.

Aussi bien, M. Port ne nous apporte guère que des témoignages d'adversaires, et ce n'est pas le moindre reproche qu'on puisse faire à la plupart de ses ouvrages ; il ne nous fait guère entendre les plaintes des Vendéens contre les patriotes ; il nous en donne assez néanmoins pour savoir que les patriotes n'étaient pas des modèles de patience, de réserve, de bonté, de vertu. Le *Club ambulante de la Société populaire* était-il donc plus réservé dans ses paroles que les Missionnaires ? Les Martinet, les Coquille¹, les Martineau² surtout, qui écrivaient des lettres comme celles que publie M. Port, étaient-ils beaucoup plus mesurés que les Barbotin³ ou plus vertueux que les Cantiteau⁴ ? et à qui fera-t-on croire que les officiers

1. Coquille d'Alleux (et non pas d'Alleuds), l'un des plus tristes apostats de cette époque, naquit à Morannes, en 1747, fit profession aux Récollets de Tours, prêta serment, devint vicaire de Saint-Maurille-de-Chalonnnes et curé de Beaupréau. Il se maria en octobre 1797, apostasia le 19 novembre et prit le nom d'*Horatius Coclés*. Écrivain public à Angers, il mourut dans l'ivrognerie, la misère et le mépris, à Angers, le 22 mai 1805.

2. Michel-François Martineau, maire et curé constitutionnel des Gardes. On peut voir, par les lettres de lui que publie M. Port (*Vendée angevine*), quelle affection il avait pour ses administrés, qu'il passe son temps à dénoncer dans les termes les plus grossiers : c'est un énergiomène.

3. Louis-Prosper Barbotin, né à Fontenay-le-Comte, vicaire à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, refusa le serment, joignit, avec Stofflet, Cathelineau le 14 mars au plus tard et prit part à la guerre jusqu'en l'an III. Condamné à la déportation le 22 brumaire an VI, arrêté seulement en l'an XI et transféré à Turin et à Rimini, il rentra en France et mourut à l'âge de 85 ans environ, à Saint-Gemme (Deux-Sèvres).

4. Nous aurons bientôt à parler de lui longuement.

municipaux du Fuilet, qui traitaient les habitants de la Poitevinière d' « *anthropophages* » et appelaient sur leur tête la vindicte des lois, — on sait ce que cela voulait dire —, mettaient dans leurs entretiens plus d'aménité que les habitants du Pin-en-Mauges ? Je suis bien convaincu que Jacques Cathelineau ne fut pas plus méprisant vis-à-vis des patriotes que ne l'était le lieutenant Boisard vis-à-vis des paysans « fanatisés ».

Mais il est entendu que les premières et dernières provocations sont venues des catholiques vendéens; que toutes les menaces sont sorties de leur bouche et qu'il a suffi d'être patriote, de porter la cocarde tricolore, d'avoir accepté la constitution de 1791 et les lois d'exception, d'avoir applaudi à la déportation des prêtres réfractaires, à leur mort et à la mort de Louis XVI, pour avoir toutes les vertus qui font l'homme et le citoyen. Il est entendu que, si les Vendéens royalistes ont parlé de fusiller les patriotes, les patriotes n'ont jamais parlé d'envoyer les aristocrates et leurs amis à la lanterne et à la guillotine; il est acquis que le *Ça ira* et la *Marseillaise* n'ont été qu'un idyllique appel à la paix, à la concorde et à la liberté. Jusqu'ici on avait cru qu'un procès, même historique, s'instruisait en écoutant impartialement les témoignages des deux parties; on sait maintenant que la manière la plus sommaire de juger est de n'écouter que les accusateurs, que les accusés n'ont droit qu'au silence, et que s'ils veulent élever la voix, on peut les faire taire en les traitant de

faussaires et de menteurs. Le procédé est très commode : est-il aussi honnête ?

Pendant toutefois que les valets, les gardes-chasse et les jardiniers vont au feu, où sont les maîtres ? M. Port va nous le dire : « Les maîtres restent pour l'heure à distance et dans l'ombre » (p. 22). Louis Blanc avait déjà signalé cette lâche attitude : « Inutile d'ajouter, dit-il, que derrière ce mouvement étaient, en compagnie *du haut clergé*, les nobles de la province. Seulement, ils attendaient, pour se montrer au grand jour, que l'insurrection fût tout à fait mûre et se généralisât. Jusque-là ils se contentaient de paraître en public vêtus comme le paysan et portant à la boutonnière une image qui représentait le Cœur de Jésus » (*Hist. de la Révolution*, VIII, 179). Quels Machiavels que ces nobles ! C'est bien la preuve évidente que leur main dirige tout. Leur action ténébreuse s'éclaire et c'est bien le cas de dire que, si « plus une accusation est grave, plus elle manque de preuves », comme l'avance M. Port, celle-ci est claire comme la lumière du jour : aucune n'a jamais manqué de plus de preuves, et M. Port ne pouvait faire sa démonstration plus complète.

Donc, les nobles se cachent ; mais alors il faut que les paysans qui marchent de l'avant aient grande confiance qu'ils vont apparaître. Je pourrais faire remarquer ce que la conduite des paysans vendéens offre dans cette circonstance de contraire à toutes leurs habitudes : il me semble en effet que le paysan vendéen

est d'ordinaire plus circonspect, et que, lorsqu'il n'agit pas de son propre mouvement, il aime à voir marcher ses chefs devant lui. Il est bon, mais terriblement défiant, et tellement jaloux de son indépendance qu'il suffit qu'il s'aperçoive qu'on veuille le mener pour ne pas marcher. Les nobles cependant ne se montrent pas, et voici que les paysans vendéens vont les chercher.

Oh ! je sais qu'ici je me heurte encore à ce que M. Port et quelques autres appellent une *légende* ; mais je sais aussi que tout ce qu'ils ont dit sur ce point n'est qu'une preuve nouvelle d'un fait historique. Non que je prétende soutenir qu'aucun des nobles présents dans le pays au moment de l'insurrection ne soit venu se joindre de lui-même aux bandes d'insurgés ou se mettre à leur tête : je suis convaincu, au contraire, que plusieurs, un bon nombre, si l'on veut, ont salué ce mouvement populaire avec enthousiasme et saisi leur fusil avec l'entrain de leurs fermiers. Mais, sans rappeler ici comment de Lescure, de Donissan, de la Rochejaquelein, de Marigny, de Chantreau¹, furent entraînés dans l'insurrection vendéenne, un mois après les événements de Saint-Florent et de Jallais, trois hommes me suffisent pour prouver que ces nobles, auteurs de la révolte, ne s'y sont pas jetés avec beaucoup d'enthousiasme,

1. Louis-Marie Chantreau de la Joubarderie, né à Fontenay-le-Comte, le 17 juillet 1771, se battit en Vendée et en Bretagne jusqu'à la mort de Charette, reprit les armes en 1799. Il mourut à Luçon, le 16 février 1830.

et ce ne sont pas les moindres, puisqu'ils étaient destinés à devenir les grands chefs de la guerre : ce sont Bonchamps, Dommaigné ¹ et d'Elbée ².

On connaît le récit que M^{me} de Bonchamps, qui savait apparemment ce qui se passa chez elle dans la nuit du 12 au 13 mars, ou au matin du 13 (*Vendée ang.*, II, 103, note 4), nous a fait de l'entrevue de son mari avec les paysans : son témoignage vaut bien, j'imagine, celui de tout autre témoin qui pourrait raconter différemment les faits. Si dramatisé qu'on veuille faire le récit de M^{me} de Genlis, le fait qui en est le fond est indiscutable. Je ne m'arrêterai pas outre mesure au témoignage d'un contemporain, Jaudonnet de Laugrenière ³, l'un des chefs de l'armée

1. Jean-Baptiste-Louis-Étienne de Dommaigné, comte de Brûlon, né en 1749, à Angers (?). Il fut tué à la prise de Saumur, où il commandait la cavalerie.

2. Maurice-Joseph-Louis Gigot d'Elbée naquit à Dresde, en Saxe, le 22 mars 1752. Son père était naturalisé français. Lieutenant aux cheveu-légers, il vivait au château de la Loge, paroisse de Saint-Martin-de-Beaupréau. Il devint un des chefs les plus influents de l'armée d'Anjou et fut nommé généralissime de toutes les armées vendéennes, après la mort de Cathelineau, le 19 juillet 1793. Blessé à la bataille de Cholet, le 17 octobre 1793, il fut transporté par Pierre Cathelineau à Noirmoutiers, où il fut fait prisonnier et fusillé le 9 janvier 1794.

On peut lire dans les *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée*, publiés par M^{me} la comtesse de la Bouère (Plon et Nourrit, 1893, un vol. in-8°) comment ce gentilhomme émigré a été amené à se joindre à l'improviste à l'armée vendéenne victorieuse à Saumur (Préf., p. VII et suivantes) ; on y verra qu'il n'existait aucune relation de la Vendée avec l'émigration et même qu'il répugnait aux Vendéens, à ce moment-là au moins, d'en établir (V. surtout p. 57).

3. Dominique-Alexandre Jaudonnet, chevalier, seigneur de Laugrenière, en la paroisse de Boismé, près Bressuire, né le 10 décembre 1745,

vendéenne, dans son rapport à Prieur de la Marne, à la fin de l'année 1793. Ce rapport, si sujet à caution dans les faits qui regardent l'auteur, parce qu'il vient d'un homme qui se livre à l'ennemi et implore sa clémence en cherchant à se disculper, ne contient pourtant pas que des erreurs ou des mensonges : dans les faits qui regardent les autres chefs, quels motifs aurait-il de cacher la vérité ? Mais il se trouve que les dépositions publiées par M. Port, dans *la Vendée angevine*, viennent corroborer le récit de M^{me} de Bonchamps.

Louis Poirier, filassier, de *Montglonne* (Saint-Florent-le-Vieil), déclare, le 18 avril, qu'il « a connaissance qu'une quarantaine de personnes s'étant détachées de cette bande, ont été prier Bonchamps, de la Baronnière, d'accepter le commandement général ; et, en effet, le soir, il arriva et se réunit à ce titre à la bande contre-révolutionnaire ; qu'il croit qu'il descendit chez le sieur Michelin, municipal ; que, peu de jours après, on a organisé la garde et le dit Bonchamps fut proclamé commandant en chef... à la demande de Cesbron d'Argonne², en pleine église » (*Vendée ang.*, II, 309). Ce dernier fait est attesté par une foule de témoins.

mousquetaire de la Garde en 1762, se retira en 1767. Fait prisonnier à Savenay, il fut guillotiné à Nantes, le 14 janvier 1794.

1. M. Chassin a publié une partie de ce Rapport, *la Préparation de la guerre de Vendée*, III, p. 432 et suivantes.

2. Jean-Baptiste-Guillaume Cesbron d'Argonne, ou mieux d'*Argonne*, du nom de la terre dont il prit le nom, né le 15 octobre 1733 ; écuyer, chevalier de Saint-Louis en 1791. On ne sait rien de lui après Savenay.

M. Port ajoute (p. 103) : « Arthur de Bonchamps les attend *sans doute*, parfaitement au courant des événements, les dirigeant *déjà selon toute apparence*. » Qu'en sait-il ? Voilà une façon de raisonner que j'ai vu attrister profondément les hommes les plus sympathiques à M. Port.

M^{me} de la Bouère ne parle pas autrement que Louis Poirier (*Souvenirs*, 16-17). Mais voici un témoignage inédit et plus clair encore. Barbot, officier vendéen des environs de Saint-Florent, qui combattit sans cesse sous les ordres de Bonchamps, dans un récit de l'insurrection vendéenne que j'ai copié parmi les papiers de M^{me} de la Bouère ¹, raconte « qu'avec les habitants des environs de cette ville (Saint-Florent), ils allèrent solliciter M. de Bonchamps de se mettre à leur tête ; M. de Bonchamps, qui avait résisté à leurs instances, finit par s'y rendre ; mais ce ne fut pas sans leur faire sentir les dangers qu'ils allaient courir et les difficultés de leur entreprise. » Quant au titre de « commandant de l'armée chrétienne en général », et non pas, comme dit M. Port, « de commandant en chef de l'armée chrétienne », qui n'est pas, dit-il, celui d'une émeute isolée, Bonchamps ne le reçut pas à la Baronnière, comme semble le dire M. Port, mais quelques jours après, dans l'église de Saint-Florent (*Vendée ang.*, 309, etc.). Quelques

1. J'exprime ici toute ma reconnaissance à M^{me} la comtesse actuelle de la Bouère pour l'amabilité qu'elle a mise à me laisser fouiller les papiers de sa belle-mère, où j'ai trouvé, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, plus d'une indication précieuse et inconnue jusqu'à ce jour.

jours après, l'armée s'était déjà formée et sentait le besoin d'une première organisation. Voilà tout le mystère de ce titre dont M. Port paraît tirer une si grosse conséquence.

Mieux que Bonchamps encore, Dommaigné fut *enlevé* par les paysans : il n'est pas nécessaire pour le prouver de s'en rapporter à des récits de seconde main : j'en trouve la preuve dans l'interrogatoire d'Henriette Berruet, domestique de Dommaigné, le 3 mai 1793, (*Vendée ang.*, 210-213). Elle avait, il me semble, des raisons de ne pas ménager son maître. On lui demande « combien il y a de temps que son maître est à la troupe des insurgés » ; elle répond « qu'il y a environ six semaines, il passa chez lui une troupe de paysans, armés de pics et de bâtons, qui se dirent, en parlant du sieur de Dommaigné : « Il faut prendre ce noble-là : il saura mieux manier les armes que nous : il faut le faire notre commandant » ; qu'alors de Dommaigné, ainsi requis par ces gens-là, se rendit avec eux et qu'enfin il commande actuellement. » On ne dira pas d'ailleurs que ce *noble-là* avait conspiré : moins de quinze jours avant l'insurrection, il sollicitait du pouvoir une place de sous-lieutenant dans la gendarmerie nationale, et, les 12 et 13 mars, on l'avait vu à Chanzeaux et dans les environs, cherchant avec le juge de paix Coustard à calmer les esprits surexcités¹.

1. Baguenier-Désormeaux : *Les débuts de l'insurrection à Chemillé*, Vannes, 1893, p. 26.

Moins d'un an après le commencement de l'insurrection, comme je l'ai déjà dit, Laugrenière, et non pas *Laugardière*, comme le dit par deux fois M. Port (p. 67, note 2, et p. 112) ¹ rappelait déjà que les paysans allèrent chez d'Elbée et le sommèrent de se mettre à leur tête, qu'il s'y refusa une première fois, mais qu'il accepta la seconde, et il reproduit le discours qu'il leur tint « selon qu'on le lui a rapporté ». Il faut reconnaître que, si légende il y a, légende s'est vite formée et que les auteurs ont montré une précipitation extraordinaire. Mais ce témoignage est d'accord avec les paroles de d'Elbée lui-même, dans l'interrogatoire qu'il subit le 9 janvier 1794, et publié par Savary ² (III, p. 15 et 16.)

« D. — Quel motif l'a déterminé à s'armer contre son pays ?

« R. — Je n'eusse point pris les armes contre mon pays, *si je n'y eusse point été contraint*. Cependant, on n'a point employé la violence, parce que je n'ai, à la vérité, opposé aucune résistance. Le 13 mars 1793, *j'acceptai* le commandement d'environ 2000

¹ Ce sont taches légères dans un ouvrage et je me ferais scrupule de les signaler à l'auteur, s'il ne mettait lui-même, dans l'occasion, un malin plaisir à les signaler chez les autres : c'est uniquement la raison de lui présenter l'éponge.

² Jean-Julien-Michel Savary, né à Vitré, (Ille-et-Vilaine) le 11 novembre 1753, juge et président du tribunal de Cholet, de 1790 à mars 1793 ; prisonnier des Vendéens, il s'évada et prit part à la guerre contre eux ; député du Maine-et-Loire aux Cinq-Cents, député aux Anciens, le 25 germinal an VII (14 avril 1799) ; sous-inspecteur aux revues le 1^{er} nivôse an VIII (21 décembre 1779), il fit les campagnes d'Allemagne ; inspecteur en 1812, chevalier de Saint-Louis en 1814, il mourut à Paris en 1839.

hommes rassemblés sur la place de Beaupréau, et ne fis d'abord *d'autres dispositions militaires que pour la garde de ce poste et des paroisses circonvoisines.* » M. Port lui-même ne fait pas difficulté de reconnaître ce fait (*Vendée ang.*, II, p. 104). Martin, greffier de la municipalité de Montrevault, déclare (*Vendée ang.*, II, p. 301) qu'ayant été emmené par les insurgés, il fut conduit à Beaupréau : « De là, dit-il, on envoya chercher M. Delbets, qu'on nomma commandant de l'armée des brigands. » Qu'est-il besoin d'ajouter les récits de M^{me} de la Rochejaquelein (*Mém.*, p. 101-102, note de l'auteur) et de M^{me} de la Bouère (*Souvenirs*, p. 20) ?

Quelques années plus tard, Le Bouvier-Desmortiers, qui avait connu particulièrement d'Elbée, affirmait qu'« il ne prit part à la guerre qu'à contre-cœur », que « les jeunes gens de la paroisse de Beaupréau l'y forcèrent, comme les paysans des autres paroisses y forcèrent les nobles ¹ ». Voici enfin un des témoins oculaires, — en la parole desquels M. Port a si peu de confiance, lorsqu'ils contredisent ses idées : c'est celui de M. Loir-Mongazon ²,

1. *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*, 2 vol. in-8°, 1809, I, p. 35-37.

2. Urbain Loir-Mongazon, né à Saumur, le 30 décembre 1761, prêtre en 1786, déservant comme vicaire la paroisse de Saint-Martin de Beaupréau, fut enfin professeur de seconde au collège de cette ville. Il refusa le serment et s'attacha à d'Elbée; après la guerre, nommé curé de Beaupréau, il rouvrit le collège en 1800; et, quand le collège fut fermé de nouveau en 1831, il fut appelé à fonder à Angers le Petit-Séminaire qui porte son nom. Il y mourut le 21 septembre 1839.

« un saint prêtre », n'en déplaît à M. Port, auquel je souhaite une égale réputation d'honnêteté et de droiture de son vivant et après sa mort. L'abbé Bernier ¹ a recueilli son témoignage et raconte exactement le même fait ² : en le rapportant, il est vrai, il fixe la venue des paysans et leur entrevue avec d'Elbée après les fêtes de Pâques, au lieu de les mettre au 13 mars, leur vraie date. Mais si la date est erronée, M. Port soutiendra-t-il que, par là même, le fait l'est aussi ? Il est possible que M. Loir-Mongazon lui-même se soit trompé sur le jour ; mais il est plus vraisemblable encore que M. Bernier, qui le lui a plusieurs fois entendu raconter, ait brouillé les temps ; l'erreur sur le fait lui-même est impossible. On peut, en effet, oublier ou confondre des dates, à une longue distance des événements ; je soutiens qu'on ne se trompe pas sur un fait de cette importance : sur ce point, j'attends toutes les exclamations de M. Port, s'il lui plaît de se récrier.

Mais qu'est-ce que M. Loir-Mongazon ? Un « saint prêtre » ; et lorsqu'il s'agit de témoignages historiques, M. Port se défie terriblement des « saints prêtres », même quand ils ont été les témoins oculaires de ce qu'ils racontent. Que veut-il donc ? Je n'ai pas le choix des documents, et je lui demande pardon d'agacer ses nerfs en lui apportant des témoignages « même ocu-

1. Henri-Ambroise Bernier, né à Alençon (Orne), le 29 avril 1795, vicaire général d'Angers, mort le 12 juin 1859.

2. *Notice historique sur le collège de Beaupréau ; Angers, 1854, in-8° (p. 35).*

laire », et même de « saints prêtres ». Après tout, il ne se prive pas lui-même de nous donner les témoignages « oculaires » des prêtres assermentés ; il nous cite à tout propos les paroles des Martineau et des Martinet ; il n'hésite pas à s'appuyer sur les dépositions du gendarme Grenier. Non que je veuille, certes, infirmer le témoignage d'un gendarme parce qu'il est gendarme : un gendarme, sur ce point, peut valoir un saint prêtre ; mais je ne vois pas en quoi le témoignage d'un saint prêtre ne vaudrait pas celui d'un gendarme¹.

Choudieu, qui avait vécu au milieu des Vendéens avant de les combattre, qui les a vus à l'œuvre presque jour pour jour, qui avait une haine profonde de la noblesse, et auquel enfin M. Port accorde tant de confiance, Choudieu² nous dit dans ses *Réflexions particulières*³ : « Une chose fort remarquable dans cette guerre de la Vendée, c'est que les premiers qui organisèrent cette armée furent presque tous élus par les soldats qui combattirent sous leurs ordres, et que les seigneurs, qui étaient si fiers de leur no-

1. On sait également que M. de la Bouère reçut les insurgés de la Poitevine, à son château, le 13 mars, mais ne les accompagna pas ; ce n'est que le 17, au moment d'un retour offensif des patriotes, qu'il se décida à courir sus. (*Souvenirs*, p. 33-34).

2. Pierre-René Choudieu, né à Angers, le 26 novembre 1761. Député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative et à la Convention, montagnard, il vota la mort de Louis XVI ; de mars 1793 au mois de novembre de la même année, il fut envoyé en mission dans le Maine-et-Loire. Exilé sous le Consulat, il rentra en France en 1813 ; exilé de nouveau en 1816 comme régicide, il se fixa en Hollande ; il ne revint en France qu'en 1830, et mourut à Paris, le 9 décembre 1838.

3. *Papiers inédits de Choudieu*, publiés par M. Quéruau-Lamérie, p. 19, note.

blesse, se soumirent à des chefs phébéiens. Ceux des gentilshommes qui obtinrent des commandements y furent appelés par des nominations populaires et par conséquent démocratiques. » Le général Hédouville¹ en jugeait mieux que nos historiens contemporains : il avait longtemps combattu dans l'Ouest et connaissait bien le tempérament vendéen, les causes et la nature de la guerre. Il écrivait, en novembre 1799, aux Consuls : « On a cru trop longtemps que les paysans étaient conduits par les nobles comme un troupeau de serfs : il n'en est rien. Le paysan *chouan* ou *brigand* est une race à part, qui raisonne son obéissance et ne l'accepte que quand il lui plaît. En faire des esclaves fanatiques a pu convenir à la Convention et au Directoire ; mais il ne faut pas que les Consuls donnent dans une erreur préjudiciable. » C'est ce qu'avoue aussi M. Port : « Et l'on marche, dit-il, sous l'autorité nouvelle d'un chef de paroisse, élu, *sans qu'il s'en vante* (?), sous la forme républicaine, par tous les citoyens actifs » (*Vendée ang.*, II. p. 105).

Je ne ferai qu'une réflexion, c'est qu'il serait désirable pour M. Port que chacune de ses assertions fût établie sur autant et de tels témoignages.

1. Gabriel-Théodore-Joseph, comte d'Hédouville, né en 1745, en Lorraine ; capitaine à la Révolution, maréchal de camp à l'armée du Nord, chef de l'état-major de Hoche (1795-1796) ; commissaire extraordinaire à Saint-Domingue (1798) ; chef de l'armée d'Angleterre (1799) ; sénateur, ambassadeur à Saint-Petersbourg (1801) ; ministre plénipotentiaire près la Confédération du Rhin, pair de France (1814), mort à La Fontaine, près Arpagon, le 31 mars 1825.

Enfin, pour ne négliger aucune des preuves qu'il apporte en faveur de son hypothèse et en peser la valeur, j'en viens à ces bruits populaires, nés on ne sait d'où, s'infiltrant de toutes parts, se propageant on ne sait comment, et qui sont, aux yeux de M. Port, une preuve visible de cette conjuration dont les lacs enserrent tout le pays. A la première révolte d'août 1792, à Bressuire, le bruit courait dans les rangs des insurgés que « l'ennemi » était maître de Paris. Tout le pays d'ailleurs avait entendu dire que mille gentilshommes à cheval accompagnaient Bonchamps à sa venue, en attendant les Anglais aux Sables-d'Olonne » (*Vendée ang.*, II, p. 24. Déposition de *Marie Delaine*). Mais je ne trouve pas ce dernier détail important dans ce que M. Port publie de cette déposition (p. 295-296). A Chanzeaux enfin, « on racontait, comme partout, pour entraîner les braves, que les Bretons, — 5,000 hommes et deux canons, les attendaient » (sur les landes de Saint-Lezin). En réalité, c'était un millier d'hommes rassemblés des paroisses voisines. M. Port signale enfin quelque part un personnage mystérieux que personne ne voit et qui fait travailler toutes les imaginations (p. 39. — *Vendée ang.*, II, p. 146).

Ecouter ainsi les voix qui passent dans les airs, les bruits qui circulent dans les foules, et vouloir leur donner un sens précis, est en histoire méthode dangereuse. On connaît les bruits qui circulèrent dans la France entière, au lendemain du 14 juillet 1789, sur les bandes de brigands qui auraient infesté les cam-

pagnes et dont l'histoire a fait bon marché. Que ne pourrait-on rappeler, en ce genre, à M. Port ? A-t-il connu les étranges bruits qui, en 1870, circulaient, mystérieux et rapides, sur toute la surface, je ne dis pas de la Vendée angevine, mais de la France entière ? On voyait passer dans la nuit une voiture roulant en silence, traînée de château en château par des chevaux aux pas étouffés ; en plusieurs endroits, les gardes nationaux avaient fait le guet pour l'arrêter ; mais, comme un charriot de fées, la voiture mystérieuse s'était envolée et avait passé par-dessus leurs têtes. C'était, disait-on, Henri V qui voyageait de la sorte. On regardait de travers nobles et curés ; car le Pape était de la partie. On donnait même de leurs rencontres des détails si précis que je ne puis résister au plaisir de les raconter à M. Port, pour le cas où il voudrait écrire l'histoire de la conspiration de la noblesse et du clergé pendant que les Prussiens envahissaient la France. Le quartier-général était à Chanzeaux, chez l'infâme comte Théodore de Quatrebarbes¹ : ce noble, non content d'avoir dans son parc une baleine qu'il nourrissait de blé dans le dessein aristocratique d'affamer le peuple, logeait dans son château le Grand Pape et le Grand Roi. Seulement, et ce détail enlevait tous les doutes, seulement il les cachait avec soin pendant le jour, au fond d'une cave, chacun dans un tonneau. Mais un domestique, qui

1. Théodore, comte de Quatrebarbes, né à Angers, le 8 juillet 1803, défenseur d'Ancône en 1860, mort à Chanzeaux le 6 avril 1871. « Sa mort fut un deuil public », dit M. Port.

se doutait de la chose, étant un jour descendu dans cette cave avec une fausse clé, les avait entendus *qui se parlaient par la bonde* !... Qu'est-ce qu'un archi-viste un peu sérieux, s'il retrouve dans cent ans l'écho de ce bruit, n'y verra pas, grand Dieu ! M. Port va croire qu'en lui racontant ces choses je me moque de lui : il n'aura peut-être pas complètement tort ; il aurait tort seulement de penser que je ris de sa personne ; je souris seulement, et seulement de son système historique et de ses preuves.

Faut-il enfin citer un dernier fait, dans lequel M. Port veut voir un dernier argument en faveur de son hypothèse ? « Dès le soir, dit-il, tout l'intérieur du pays, qui semblait attardé, est en feu. Des agents sûrs ont couru les champs, répandant les nouvelles et les instructions des chefs. » Témoin Perdriault, de la Poitevinière, « qui *paratt* véritablement le principal instigateur en sous-ordre de cette campagne » et qui court porter la nouvelle des événements de Saint-Florent à Saint-Quentin et à la Poitevinière. M. Port ne cite que le nom de Perdriault ; mais je crois, comme lui, qu'il ne fut pas le seul, et que, sur toutes les routes qui conduisent de Saint-Florent dans l'intérieur du pays, la grande nouvelle se répandit avec rapidité. Mais il faut convenir que les insurgés auraient été stupides s'ils étaient demeurés tranquilles ; en prévision des représailles qui devaient fondre fatalement sur eux, le simple bon sens leur conseillait de se grouper et d'étendre l'insurrection pour se mieux protéger. Il n'est pas nécessaire, pour expliquer ces al-

lées et ces venues de courriers de recourir à autre chose.

J'ai exposé et discuté les preuves de M. Port; j'en ai montré la faiblesse, l'invraisemblance, l'enfantillage; mais on peut encore lui opposer des raisons plus décisives. M. de la Sicotière les a déjà données, dans son « *Examen critique de la Vendée angevine* », d'une manière vive et nette : je ne sache pas que M. Port lui ait répondu, dans sa lettre de 1889¹; je me demande même ce qu'il aurait pu lui répondre : il est plus facile de paraître ignorer ces raisons que de les réfuter.

Que prouve, en effet, la simultanéité du mouvement, sinon que le mécontentement était général et que l'on répugnait partout au tirage au sort ? N'en était-il pas de même sur une foule de points du pays, à Montbrison, à Bordeaux, à Caen, à Angoulême, à Clermont ? Et comment se fait-il qu'en Vendée même, et dans les paroisses qui ont le plus fourni à l'insurrection, comme Cholet, le tirage se soit fait dans le plus grand calme ? Dans l'hypothèse d'un plan concerté, comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu, dans ces localités, de résistances sérieuses ? M. Port dirait-il que « l'habileté des manœuvres prouverait que des chefs expérimentés avaient combiné, depuis longtemps, ce soulèvement des populations » ? Ces chefs sont en effet des hommes de guerre consommés, comme le capitaine Bonchamps, le lieutenant d'Elbée,

1. *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1889, Angers, Germain et Grassin.

et surtout le garde-chasse Stofflet¹, l'ancien caporal de ligne Perdriault, le voiturier-aubergiste Cathelineau ! Plan concerté bien étrange, en vérité, puisque, à quelques lieues de Cholet, de futurs grands chefs de l'insurrection n'apprendront d'abord que vaguement, par la rumeur publique, les premiers événements de cette guerre ! Il faut lire, dans les *Mémoires* de M^{me} de la Rochejaquelein, les trances de ces jours d'angoisse.

Qu'on se rappelle surtout l'isolement où se mouvaient les différentes armées vendéennes : Charette², Joly³, Savin⁴, étaient inconnus encore aux chefs de la *Grande Armée*, et ce ne fut que sensiblement plus tard qu'elles correspondirent avant de se souder enfin, en mêlant leur sang sur les mêmes champs de bataille. Ajouterai-je qu'il me paraît plus qu'extraordinaire que ces paysans, courbés, selon M. Port, sous le joug des nobles par un « *asservissement* » sécu-

1. Jean-Nicolas Stofflet naquit à Bathelémont-lès-Bauzemont, en Lorraine, le 3 février 1753; ancien militaire, il était venu au château de Maulevrier, deux ans avant l'insurrection, comme garde-chasse. Il a joué un des premiers rôles dans la guerre de Vendée. Il fut pris par trahison à la Saugrenière, près Jallais, condamné et fusillé à Angers, le 25 février 1796.

2. François-Athanase Charette de la Contrie, naquit à Couffé, près Ancenis, le 21 avril 1763. Ancien officier de marine, il s'est rendu célèbre dans les guerres vendéennes. Il fut fait prisonnier le 23 mars 1796 et fusillé à Nantes, le 29 mars 1796.

3. Jacques Joly, né à Cateau-Cambrésis, chirurgien à la Chapelle-Hermier, près les Sables d'Olonne, fut massacré par méprise sur la ferme de Beauventre, près Saint-Laurent-sur-Sèvre, en juin 1794.

4. Jean-René-François-Nicolas Savin, né à Saint-Etienne-au-Bois, en bas Poitou, le 25 octobre 1765, fut un des plus brillants officiers de la Vendée. Il fut surpris au village de la Sauzaie, près des Lucs-sur-Boulogne, au mois de juin 1796, et fusillé à Montaigu.

laire, se laissent conduire, pousser par ces nobles détestés ? Il faudrait expliquer cet étrange phénomène historique. S'il est vrai que les nobles ont provoqué ce mouvement, ils ont dû le conduire, s'en emparer, le confisquer même à leur profit ; et je vois qu'ils le mènent si peu que, selon M. Port, il se produit quinze jours trop tôt à leur gré et qu'ils ne le conduisent même pas. Comme Choudieu le fait remarquer¹, les nobles ne comptent qu'autant qu'il plaît aux paysans, et, dans cette guerre extraordinaire, les meneurs sont les menés.

C'est Cathelineau, c'est Perdriault, c'est Stofflet, c'est Forest qui portent les premiers coups : ne dites pas que les nobles étaient assez habiles pour ne paraître qu'après les premiers combats, et ne rejoindre qu'une armée victorieuse ; vous dites vous-même et tout le monde sait qu'au même instant, d'Elbée, à Beaupréau, et Bonchamps à Saint-Florent, acceptaient le commandement de troupes insurgées. Mais ils demeurent, sinon inactifs, du moins dans l'expectative des événements. D'Elbée se borne à prendre, c'est lui-même qui le dit, les mesures nécessaires pour la garde de Beaupréau et des paroisses voisines ; Bonchamps ose à peine se porter du côté de Montjean. Pendant ce temps, des bandes déjà fortes, après avoir pris Jallais, emportent Chemillé, Cholet et Vihiers. Même aux jours de la prise de Fontenay, « la plupart des généraux ne se connaissaient pas entre eux »,

1. M^{me} de la Rochejaquelein est d'accord sur ce point avec Choudieu, et, tous deux, avec Joseph Cathelineau ; v. plus loin, p. 55.

(*Mémoires* de M^{me} de la Rochejaquelein, p. 158). Un témoignage plus net encore est celui de M. de la Bouère, dont j'ai eu le bonheur de trouver une longue note inédite sur l'armée d'Anjou :

« Le lendemain de la bataille de Saint-Pierre de Chemillé, dit-il en commençant, où l'armée *royaliste* était restée maîtresse du champ de bataille, d'Elbée et les autres officiers... eurent la douleur de voir la pénurie où ils étaient des munitions de guerre... la retraite sur Beaupréau fut décidée. La plupart des chefs royalistes, qui se trouvaient à la tête des insurgés, avaient été bien loin de s'être concertés avant l'insurrection, car ils ne se connaissaient guère que de nom... Ce fut donc à Beaupréau que tous les chefs royalistes furent réunis pour la première fois. Jusque-là, ils s'étaient battus pour la même cause, mais chacun de *leur (sic)* côté ou réunis en *parti*; mais là, plusieurs qui ne s'étaient jamais vus se trouvèrent en présence, et il y eut un conseil pour la première fois de tous les chefs... »

Les nobles iront rejoindre bientôt cette armée déjà victorieuse, et ils s'y feront une place considérable par la force des choses, leur nom, leur rang, leur fortune et leur instruction, mais sans que jamais l'élément peuple se laisse absorber complètement par l'élément noble ; sans que ni Cathelineau, ni Stofflet, ni Forestier, et, sur d'autres points, ni Joly, ni Savin, ni Guérin¹, ne perdent, même en face des nobles, rien

1. Louis-Jacques Guérin, marchand de volailles, à la mort de la Cathelinière, chef de la division de Retz, tué à Saint-Cyr, en Talmondais, en novembre 1795.]

de l'autorité que leur auront donnée leur décision, leur courage et la confiance de leurs soldats. On sait qu'un certain nombre de nobles délivrés par les Vendéens étant entrés dans l'armée et cherchaient à dominer dans les délibérations, au grand détriment de l'armée angevine : Cathelineau les ramena fièrement à la modestie : « Messieurs, leur dit-il, en vous tirant de prison, en vous associant avec nous, nous n'avons pas eu l'intention de nous donner des maîtres. Si notre manière de faire la guerre ne vous convient pas, séparons-nous. Telle est la proposition que je vous fais. L'armée angevine, qui vous a délivrés, retiendra tout ce qu'elle avait apporté en venant. Pour le surplus, que nous avons pris ensemble sur l'ennemi, nous le partagerons. Cela fait, moi et mes premiers camarades, nous retournerons dans notre pays et vous défendrez le vôtre comme vous l'entendrez. » Messieurs les gentilshommes comprirent bien ce que cela voulait dire et ne se coalisèrent plus. (*Lettre de Cantiteau, p. 30-31*). Dans la bouche d'un paysan « *asservi* », ce langage était assez fier.

Qu'on relise les interrogatoires du jeune frère de Jacques Cathelineau, Joseph, du 27 mars 1793 : il ne connaît parmi les chefs que son frère et Stofflet, et, lorsqu'on lui demande s'il y a des nobles dans l'armée insurgée, il nomme d'Elbée ; mais il y en a un autre dont il ignore le nom. Il suffit de parcourir les documents que M. Port publie de l'enquête faite sur les premiers événements de la guerre pour être frappé du petit nombre de nobles signalés

par les témoins, et de la quantité de marchands, de sergers, de tisserands, d'ouvriers de toute sorte, reconnus comme chefs de l'insurrection. C'est ce que Louis Blanc, qui écrivait d'après les *Mémoires* de Mercier du Rocher et les notes de Benjamin Fillon, reconnaît aussi : « Les Vendéens, dit-il, se placèrent sous l'invocation du grand principe d'égalité. Le commandement au plus digne ! Tel fut leur cri, et il advint, chose frappante, que les chefs élus d'une révolte royaliste présentèrent un pêle-mêle de nobles, de vilains, de voituriers et de barons » (*Hist. de la Rév.*, VIII, p. 167). On voit que les Vendéens n'étaient ni si faciles à conduire, ni si aisés à pousser.

Il est facile d'écrire qu'on voit parmi eux des « émigrés rentrés » ; on ne donne pas leurs noms, il est vrai : mais on les a si bien « reconnus à leur figure, à leurs manières, à leur langage ! » (*Vendée ang.*, I, p. 93). On a moins de difficultés à désigner les paysans et les ouvriers. Les enquêteurs n'ont pourtant pas fait défaut ; on a recueilli maintes dépositions ; on s'en servira bientôt pour dresser la liste des pros crits ¹. Il y a là 250 noms de rebelles, d'instigateurs désignés de la rébellion. Qu'on relise ces noms : « A peine y trouvera t-on une douzaine de nobles, dit justement M. de la Sicotière, et ces nobles appartiennent à la rébellion armée ; tous sont gens de

1. Le titre de cette liste, insérée dans le *Bulletin de la Convention nationale*, « rare et précieux journal imprimé en placard, d'un seul côté, pour être affiché dans les communes, a été publié par M. de la Sicotière, *Le curé Cantiteau*, p. 83.

main et non d'intrigue, aucun d'eux n'a été signalé par ses habitudes, son caractère, ses relations, comme un fauteur, dans l'ombre, des troubles qui viennent d'éclater, et l'on n'aurait pas manqué dans ce cas de les placer au premier rang des noms compromis. » (*Étude crit. de la Vendée ang.*, p. 27). C'est raisonner de bon sens et être d'accord avec les faits.

Dans une proclamation datée du camp de Remouillé, en date du *19 mars 1793* et dont l'original, communiqué par B. Fillon, a passé sous les yeux de Louis Blanc, nous lisons : « Pendant les six premiers jours que nous avons été assemblés, quoique nous ayons été au nombre de plus de vingt mille, il n'y avait pas un seul individu qui ne fût paysan. Il est unique qu'il ne s'y soit point trouvé un seul bourgeois, un seul noble. C'est une permission de Dieu qui nous a ainsi réunis, comme c'est pour le même objet. Venez donc à nous, tous nos frères. Ne nous servons plus de cette expression d'*aristocrates*, etc. ¹ »

Mais ce qui, plus encore que cette absence de documents établissant nettement cette conspiration de la noblesse, frappe l'esprit de l'historien, c'est l'absence de toute trace d'un tel complot chez les écrivains et dans les traditions de familles royalistes. On sait cependant que les familles nobles, qui ont pris part aux guerres de Vendée, sont assez fières, — et justement — du rôle qu'elles y ont joué. Les descendants des de Lescure, des de la Rochejaquelein,

1. *Proclamation du peuple en réponse aux corps administratifs*, L. Blanc, VIII, p. 192.

des d'Autichamp, des d'Elbée, des Sapinaud, des Charette, pour ne nommer que les plus connus, se sont fait assez de gloire, auprès de leurs contemporains et auprès du pouvoir, de l'appui qu'ils ont apporté au trône et à l'autel. Ont-ils jamais, dans une seule occasion, fait valoir l'honneur d'avoir entraîné par leurs intrigues les paysans de la Vendée à l'assaut de la Révolution ? Jamais. Ils affirment le contraire ; ils reconnaissent qu'ils ont suivi, et non précédé, ces paysans-soldats, dont plusieurs ont été leurs égaux, dont l'un a été leur chef suprême, se mettant ainsi dans une sorte d'infériorité sociale aux yeux de leurs contemporains, mais dans la vérité historique aux yeux de la postérité. Ni l'intérêt, à une époque comme celle de la Restauration, où tant de solliciteurs affamés ont bruyamment exposé aux oreilles du Roi leurs titres à des faveurs honorifiques ou à de lucratifs emplois, ni l'orgueil de caste, n'ont pu prévaloir contre les faits. Il n'est guère vraisemblable que non seulement quelques familles nobles, mais toutes, sans exception, se soient effacées devant ces humbles paysans, leurs fermiers pour la plupart. Dans quel dessein ? Pour ne pas paraître avoir fomenté une insurrection qu'elles regardent comme le plus beau titre de gloire de la Vendée ?

M. Port apprécie-t-il toute la force de l'argument ? Et ce qui est vrai de la noblesse indigène l'est encore davantage de la noblesse émigrée, et ce n'est pas la moindre des surprises qu'a dû éprouver M. Port. Car si la conspiration devait aboutir aux genêts de la

Vendée, le mot d'ordre devait partir des bords du Rhin ou des côtes de l'Angleterre. Là, les émigrés s'agitent, conspirent, trament ; il y en a mille preuves dans leurs lettres, leurs rapports, leurs mémoires : en est-il un qui fasse seulement allusion au complot concerté par eux en Vendée ? Ils ont des émissaires en Bretagne ; on les connaît, l'histoire de leurs relations avec les pays d'outre-Manche ou d'outre-Rhin a été écrite : pas un émissaire n'apparaît, n'a été saisi en Vendée ; pas un que la « légèreté, la cupidité, la peur, ait porté à trahir les secrets du complot ». Bien plus encore : dans les nombreuses correspondances publiques et privées d'émigrés avec l'intérieur, parmi les lettres où les espoirs, les illusions, les menaces se font jour à chaque page, il n'y a rien qui justifie la supposition d'un tel complot. Et plus tard, quand les insurgés ou leurs descendants écrivirent leurs souvenirs, par un commun accord bien surprenant, aucun ne se serait souvenu d'avoir trempé dans cette vaste conspiration, dont les ramifications auraient été si puissantes et si répandues ! Ni M^{me} de la Rochejaquelein, ni Puisaye ¹, ni Billard de Vaux ², ni même Beauvais ³, ni

1. Joseph, comte de Puisaye, né à Mortagne-sur-Huisme, le 6 mars 1755, député aux États généraux, maréchal de camp. Général de la chouannerie en Bretagne, il passa en Angleterre pour préparer l'expédition de Quiberon, puis il se retira et fut accusé de trahison. Pendant l'Empire, il se fit naturaliser Anglais et mourut à Hammersmith, près Londres, le 13 octobre 1827.

2. Robert-Julien, dit *Alexandre* Billard de Vaux, ancien chef divisionnaire de l'armée royale de Normandie, sous Louis de Frotté, né à Ambrières (Mayenne) en novembre 1775.

3. Jean-Bertrand Poirier de Beauvais, né à Richelieu en Touraine

tant d'autres ! N'est-ce pas surprenant ? Pas plus d'ailleurs que ces 2,700 sollicitateurs, que M. de la Sicotière nous montre passant, la main tendue, devant Louis XVIII, et demandant, en 1814, des secours, des grades, des décorations, pour avoir, réellement ou non, participé aux insurrections de l'Ouest. N'est-ce pas extraordinaire ?

le 18 novembre 1750, ancien conseiller du Roi, commanda l'artillerie des armées vendéennes. Condamné par contumace comme conspirateur par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le 13 novembre 1793, il survécut à la guerre. Chevalier de Saint-Louis, il mourut le 3 avril 1827, en son château de Beauvais, commune de Ligré, près Chinon.

1. J'ai déjà signalé plus haut, dans Beauvais (p. 57) un passage bien caractéristique, qui démontre clairement qu'il n'existait encore, au 15 juin, aucune relation des insurgés avec les Princes, et, ce qui est plus extraordinaire, qu'ils ne se souciaient pas d'en nouer, au grand désespoir de Beauvais.

2. Lorsque je dis que personne n'a réclamé cet honneur pour la noblesse, je me trompe ; un écrivain royaliste, à l'époque de la Restauration, a revendiqué pour les nobles la gloire d'avoir commencé la guerre. C'est Chauveau, dans sa *Vie du marquis de Bonchamps* (Paris 1817, in-8° de 300 p., p. 31). Mais, pour démontrer le rôle prépondérant de la noblesse, sait-on ce qu'il a trouvé de mieux à dire ? Le voici : « Plusieurs écrivains recommandables disent que Bonchamps, d'Elbée et La Rochejaquelein furent arrachés de leurs châteaux et portés au commandement suprême ; si l'on peut juger des dispositions de ces célèbres généraux d'après leur dévouement invincible à la cause qu'ils ont si glorieusement défendue, on sera bien persuadé qu'il ne fut pas nécessaire de les contraindre à prendre les armes pour la défense de leur Dieu et de leur Roi qu'ils brûlaient de servir et pour laquelle ils ont versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » Voilà tout ce que le seul écrivain royaliste, qui a soutenu la thèse de M. Port, a su trouver de plus fort pour prouver son opinion. M. Chassin qui n'est pas, nous le savons par *l'Invention de l'Évêque d'Agra*¹, très difficile dans le choix de ses

1. Voir notre brochure *l'Invention de l'Évêque d'Agra* de M. Ch.-L. Chassin, Angers, 1893, in-8° de 48 pages.

Et par une coïncidence plus étonnante encore, depuis bien des années déjà que les érudits républicains compulsent les bibliothèques privées ou publiques, les archives de l'Intérieur, de la Marine et de la Guerre, à Paris et dans les départements, ni M. Benj. Fillon¹, ni M. Dugast-Matifeux, ni M. Chassin, ni M. Célestin Port lui-même, par une déveine vraiment trop prolongée, n'ont pu produire encore un document précis, sérieux, incontestable, dans une question où les preuves de cette sorte devraient abonder. En cela, ils en sont au point où en étaient, au commencement du siècle, Savary, La Réveillère-Lépeaux², et depuis, Louis Blanc ; ceux-ci aussi accusent la noblesse, mais ne fournissent aucune preuve, aucun document, d'un plan concerté, et surtout concerté avec l'Émigration. On ne peut pourtant pas dire que ces quatre érudits, si fureteurs, si patients, soient bien favorables aux Vendéens et que c'eût été pour eux un pénible devoir de donner la

arguments, trouve que ce témoignage de Chauveau est suffisant ; je me permets d'être plus difficile que lui et de dire que la plus forte preuve qu'on puisse donner du rôle effacé de la noblesse dans les causes et les débuts de l'insurrection, se dégage des paroles mêmes de l'écrivain royaliste.

1. M. B. Fillon, dans ses *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne* (Fontenay, Robuchon, 1847, un vol. in-8°), a cherché à établir que les Vendéens ont fait appel de bonne heure aux secours de l'étranger ; il n'a rien pu faire de plus.

2. La Réveillère-Lépeaux, né à Montaigu (Vendée), le 24 août 1753. Député du Tiers-État aux États Généraux, membre de la Convention, membre du Directoire, mort à Paris, le 27 mars 1824.

preuve que la main de l'Émigration a été dans l'insurrection de la Vendée.

Car, encore une fois, je ne puis admettre que M. Port ait sérieusement cru qu'une allusion à M. de Calonne, une défiance étrange à l'égard de Cantiteau, le retour de Bonchamps en Vendée, les offres de provisions de la part d'un gentilhomme à Stofflet, constituent des preuves décisives. S'il en était ainsi, M. Port montrerait qu'il n'est pas plus difficile que M. Chassin dans le choix de ses arguments. On peut donc, sans crainte de se tromper, conclure sur ce point par les paroles d'un témoin de la première heure : « Les Vendéens n'avaient rien prévu des suites de leur insurrection et ils n'avaient aucune relation avec aucune autre contrée ¹ » ?

Cherchez dans cette longue dissertation que M. Port continue avec tant de peine, un fait positif, un document bien net, une simple lettre, un souvenir dans les *Mémoires* de l'époque de la Révolution ou de l'époque suivante : il n'y en a pas ; il n'y a que des attestations contraires, directes ou indirectes. Il n'y a nulle part ces preuves d'une autorité incontestable, devant lesquelles tout esprit ami de la vérité s'incline, et M. Port a bien raison de dire que sa thèse est absolument nouvelle. Mais il ne suffit pas de dire qu'une thèse est nouvelle pour qu'elle soit vraie, et M. Port ne dit pas autre chose.

Le mouvement insurrectionnel de mars 1793 a donc été populaire, né du peuple, de son méconten-

1. *Notes inédites* de Soyer, major-général de l'armée vendéenne.

tement, de ses rancunes, de ses souffrances, de l'abolition de ce qu'il considérait comme le plus cher de ses privilèges : M. Port le reconnaît lui-même en citant ce témoignage d'un auteur qu'il regarde pourtant comme un faussaire : « C'était une entreprise tout humaine : Dieu, la religion n'y étaient pour rien ; on n'avait en vue que de s'exempter du tirage au sort » (Cantiteau, *Éloge funèbre de M. Cathelineau*, mss., p. 2). Les dépositions des témoins concordent avec cette opinion : « Ce rassemblement, dit celui-ci, n'a pas eu un autre motif que de s'opposer au tirage de la milice. » — « Ce rassemblement a eu pour motif de s'opposer au tirage au sort¹ ».

Joseph Cathelineau ne parle pas autrement (*Vendée ang.*, II, p. 346). « Quant à la naissance de l'insurrection, dit Laugrenière, je n'en connais pas d'autre auteur que le peuple ». Jean-Aimé Soyer² enfin, dans ses *Notes inédites*, écrit : « M. l'historien Beauchamp nous apprend à nous, qui avons été les acteurs malheureux de ces scènes célèbres, que ce

1. *Vendée ang.*, II, dépositions d'Augustin Blanvillain et de Louis Blanvillain, p. 324-325.

2. Les Soyers étaient quatre frères :

François-René, né à Thouarcé, près Angers, le 5 septembre 1764, devint évêque de Luçon en 1821 et mourut le 5 mai 1845.

Jean-Aimé, né en 1770, major-général de l'armée d'Anjou, chevalier de Saint-Louis, reçut, en 1816, le brevet de maréchal de camp ; il mourut le 17 octobre 1823.

François, né en 1775, fut breveté colonel et mourut chevalier de Saint-Louis en 1855.

Louis-Pierre, né en 1777, breveté chef de bataillon et chevalier de Saint-Louis, mourut en 1760.

sont les prêtres et les missionnaires de Saint-Laurent qui ont préparé et causé cette insurrection ; qui ont fait de ce peuple des fanatiques et des visionnaires ; il fait également jouer un grand rôle aux nobles, qui étaient presque tous émigrés, si l'on en excepte les vieillards et les jeunes gens dans l'enfance. Nous nous élevons, nous, vrais Vendéens, contre ces assertions et nous assurons à la postérité comme à la génération présente, que les événements qui ont causé l'insurrection, ou, comme le disent nos ennemis, la révolte spontanée des habitants désignés sous le nom de Vendée (*sic*), que ces événements ont été préparés par la Providence, sans le concours des hommes, si ce n'est pour les accomplir. Non, rien n'a été préparé par la prudence humaine. L'émigration de la noblesse, l'enlèvement des prêtres, les traitements qu'on leur avait fait éprouver, avaient inquiété et mécontenté le peuple, mais ne l'avaient pas soulevé : la vraie cause de l'insurrection fut la levée de trois cent mille hommes ».

Voilà donc la vraie cause du soulèvement. Faut-il nier qu'il y en eut de plus éloignées, quoique non déterminantes ? Il y en eut, et je vais les dire. Ce ne sont pas les idées générales de la Révolution de 1789, puisque les cahiers attestent à chaque page que nulle part le mouvement de 1789 n'a été salué avec plus de joie et acclamé avec plus de fierté que dans la Vendée angevine ¹. Le changement de front des popu-

1. V. Baguenier-Désormaux : *Les débuts de l'insurrection à Chemillé*, Vannes, 1893, p. 2, 3, 4. — C. Port, *Vendée ang.*, t. I.

lations chrétiennes des villes et des campagnes n'a eu d'autre cause que cette malheureuse Constitution civile du clergé, « qui, sous prétexte de réformer des abus ecclésiastiques, mettait tous les fidèles, ecclésiastiques ou laïques, hors la loi » (*Taine, La Révolution*, I, p. 239), et que l'imprudance tyrannique d'une assemblée éprise de ses idées a voulu, contre toute raison, imposer à la France. « Le curé déserta la Révolution et le paysan suivit son curé », dit Louis Blanc. La Vendée catholique acceptait volontiers toutes les nouveautés dans l'ordre politique; elle s'obstina à rejeter toute innovation schismatique et sans autorité dans l'ordre religieux : c'était son droit et c'était son devoir. Mais, représentants du peuple et fonctionnaires publics, prêtres assermentés surtout, ne voulurent tenir aucun compte de ses réclamations réitérées. Des hommes qui avaient tant de confiance en leurs propres lumières et tant de dédain pour les populations « fanatisées », étaient naturellement portés à vouloir imposer leurs idées et conduire des hommes qu'ils disaient se laisser mener par autrui et incapables de se guider par eux-mêmes : ils ont voulu prendre à leur profit une influence que les Vendéens accordaient à leurs « bons » prêtres ; ce qu'ils reprochaient à ceux-ci leur semblait excellent chez eux-mêmes, et, pour l'obtenir, ils ne reculèrent devant rien, ni devant les menaces, ni devant la force, ni devant les plus odieuses mesures. Les patriotes des villes surtout, et surtout les patriotes étrangers que le gouvernement envoyait dans le pays,

affichaient un mépris étonnant pour ces pauvres gens des campagnes et provoquèrent, d'abord par leurs stupides tracasseries, et bientôt par les mesures les plus monstrueuses, une résistance qui devait aboutir à l'insurrection. « La rivalité naturelle des campagnes et des villes fut enflammée par maintes fausses mesures », dit Louis Blanc (VIII, p. 176). — « Il y a assez longtemps que ces bougres de bourgeois nous menaient ! il faut bien les mener à leur tour ! » disaient les paysans insurgés (*Vendée ang.*, II, p. 298).

D'une foule de documents il ressort avec clarté que tous les Jacobins des villages ou des villes ont déployé, pour soumettre les paysans à leurs principes, plus d'intolérance que ces Dragons de Louis XVI, qui inspirent justement tant d'horreur : gens méprisables qui ne criaient à la trahison, à la conspiration, à la contre-révolution, que parce que plusieurs ne pensaient pas comme eux et s'attachaient à des principes religieux que leurs adversaires avaient abandonnés à bon marché. « Encore si les prêtres assermentés, s'écrie L. Blanc, eussent tous honoré leur ministère par la sainteté de leur vie en la dignité de leur attitude ! » (VIII, p. 165) ¹.

Pour les catholiques vendéens, la foi religieuse était le plus grand des biens : libre à M. Port et à

1. Il faut lire le portrait que l'historien, d'après Mercier du Rocher, fait de Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée. Il est certain que des évêques comme Rodrigue et des pasteurs-maires comme Martineau, des Gardes, n'auraient pas dû s'étonner de voir les populations se détourner d'eux pour aller aux « bons » prêtres.

d'autres de penser qu'ils l'estimaient à trop haut prix ; je pense, quant à moi, en tant qu'homme et non en tant que prêtre, qu'ils l'estimaient à sa juste valeur, aux prix de la paix, de leur sang et de leur vie, et leur appréciation valait bien celle qu'en faisaient leurs adversaires. Les patriotes, les Jacobins, voilà les premiers et grands coupables, les véritables provocateurs de l'insurrection vendéenne. Enlevez cette cause, on ne comprend plus rien à la guerre de la Vendée ; mettez-la, et la guerre s'explique tout naturellement. — Ne déplaçons pas les responsabilités.

Plus d'un historien accuse les Vendéens d'avoir manqué de patriotisme¹.

La Constitution de l'An I proclamait « l'insurrection le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ». La Convention, née de l'émeute, a tenté d'anéantir jusqu'au nom et au sol de la Vendée, parce que la Vendée avait usé d'un droit que la Convention proclamait saint. En ces temps d'inconcevable lâcheté, où des millions d'honnêtes gens étaient disposés à se laisser mener, comme un pâle troupeau tremblant, à la guillotine par une poignée de scélérats audacieux, les Vendéens, seuls ou à peu près seuls, se sont levés, les mâles ! pour défendre le droit, la liberté, la conscience : en le faisant, ils ont donné la plus grande leçon de patriotisme qu'un peuple puisse recevoir ; car ils ont défendu ce qu'il y a de meilleur dans la patrie¹ et dans l'humanité. Qu'ils

1. En particulier MM. Aulard et Lavisse.

soient tombés par milliers, finalement vaincus en apparence, c'est vrai ; mais est-ce donc être vaincu que succomber sous la force pour le droit, toujours invincible ? Le Droit, la Liberté, la Conscience, Dieu en un mot, ne nous commandent pas de vaincre, mais de combattre, et ce sera, devant l'impartiale histoire, l'éternel honneur de ces paysans d'avoir combattu.

II

CATHELINEAU

PROMOTEUR DE L'INSURRECTION

L'« explosion » de Saint-Florent-le-Vieil a mis tout le pays en feu, l'effervescence gagne de proche en proche toutes les paroisses d'alentour et se propage au loin : les événements se précipitent avec rapidité. Dans ce grand mouvement agressif, d'où partent les premiers coups et quels sont ceux qui jouent les grands rôles ? Aux premiers rangs, jusqu'en 1888, on s'accordait à mettre Jacques Cathelineau, le voiturier-aubergiste du Pin-en-Mauges : à cette époque, M. Port a tenté, dans sa *Vendée angevine*, de démontrer que tous les récits, et même le sien, sont une pure légende : Jacques Cathelineau n'aurait été rien moins que le promoteur ou l'un des promoteurs de la guerre. Cette démonstration, il la reprend, et avec plus d'assurance encore, mais non pas avec

plus de preuves, dans *La Légende de Cathelineau*. En quoi consiste-t-elle ?

Pendant que, dans une mise en scène qui n'est pas sans habileté, l'auteur nous montre Arthur de Bonchamps « attendant, *sans doute*, les combattants de Saint-Florent » et les « dirigeant *selon toute apparence* » (*Vendée ang.*, II, p. 103); d'Elbée acceptant le commandement de 2000 hommes à Beaupréau, d'Elbée « quelque peu déclassé, heureux *peut-être* de confidences élevées et d'un rôle actif », et qui « fut *certainement*, parmi les meneurs de la première heure, un des plus résolus et des plus irrités » (*Ibid.*, p. 104, note 2); les fils Dèffault prenant la direction d'une troisième troupe dans les landes de Chabossière et dans la forêt de Leppo (*Ibid.*, p. 106), et tout le pays enfin courant aux armes, il nous transporte à la Poitevinière « où s'est *concentrée*, depuis deux ans, l'action des intrigues ennemies, » (p. 26).

« C'est de la Poitevinière, et non du Pin-en-Mauges — le 13 au matin, que part le mouvement d'attaque. Des *instructions précises*, qui le dirigent, ont été répandues dans la nuit. De tout à l'entour, les paroisses sont en marche pour s'y rallier. » L'aubergiste Étienne Nau est député à cheval pour convoquer les habitants du Pin-en-Mauges ¹. Jacques Ca-

1. Mais je remarque qu'*Ardre*, auquel M. Port emprunte ce détail, ajoute qu'une demi-heure après le départ de Nau, Jacques Cathelineau apparaît avec sa petite troupe (*Vendée ang.*, II, p. 336). Si rapide qu'ait été son cheval et si rapprochés que soient les deux bourgs (3 k. 1/2), je doute que Nau ait eu le temps d'aller au Pin-en-Mauges, de donner l'ordre, de rassembler les hommes de la pa-

thelineau paraît bientôt avec son « modeste contingent, et tout aussitôt les deux troupes ralliées se mettent en marche sur Jallais. Perdriault, « que les livres ne mettent en scène qu'après la prise de Chemillé, quoiqu'il soit *évidemment* l'un des principaux agents de la première heure, » (*Vendée ang.*, II, p. 109, note), puisqu'il a apporté la nouvelle de l'échauffourée de Saint-Florent, la veille » ; Nau et quelques autres sont à la tête des gars de la Poitevinière : Jacques Cathelineau et Chesné sont à la tête des hommes du Pin-en-Mauges. Ils sont quatre ou cinq cents, auxquels se joignent, avant la prise de Jallais, selon M. Port, sans aucune preuve d'ailleurs, les gars de la Jumellière et de Neuvy, « dirigés *évidemment* par des ordres précis » (*Vendée ang.*, II, p. 111). Jallais est emporté : le fameux canon le « *Missionnaire* » tombe aux mains des vainqueurs ¹.

Vers trois heures, le rappel bat : de nouveaux insurgés arrivent de Maulévrier et de Vezins. « Ils ap-

roisse et de revenir avec eux en une demi-heure : il faut donc croire que les habitants du Pin n'avaient pas attendu le « mot d'ordre », et qu'ils s'étaient déjà formés en troupe, comme ceux de la Poitevinière, à la nouvelle des événements de Saint-Florent.

1. « La garde nationale de Chalonnnes se porta sur Jallais avec une pièce de canon, qu'elle nomma le « *Missionnaire* », pour faire, disait-elle, la *Mission* dans les Mauges ». (*Notes inédites* de Jean-Aimé Soyer, major-général de l'armée vendéenne). — M^{me} de la Bouère atteste le même fait : « Ils la nommèrent, dit-elle dans une note inédite, le « *Missionnaire* », par dérision de la mission qui avait eu lieu à Jallais, et probablement aussi, par allusion à la *mission* qu'ils venaient exécuter en faveur de la Révolution. « On trouve là, si je ne me trompe, un écho des provocations des patriotes, qui allaient faire *Mission* dans le pays avec fusils et canons.

portaient aussi des nouvelles de combats heureux, *probablement* des instructions, à *coup sûr* des renseignements sur la direction immédiate de l'insurrection » (*Vendée ang.*, II, p. 112). « C'est la petite ville de Chemillé que visent les *instructions combinées* ; et les nouveaux venus *ont pu* annoncer qu'une partie des leurs est détachée et en chemin déjà pour les y attendre » (p. 30). La petite troupe s'organise : « des divers rassemblements confus, les plus hardis sortent des rangs et prennent la tête de chaque troupe, pour commander les compagnons qui les acceptent comme chefs d'un jour ou d'une aventure » (*Vendée ang.*, II, p. 112-113). Cette organisation subite l'est trop pour avoir été préparée. Les plus obéis sont Jean Boisselier, marchand de chevaux, de Gesté, et Paul Usureau, de la Poitevine. Étienne Nau (*Vendée ang.*, II, p. 113), Étienne Nau et Perdriault (p. 30), qui étaient à la tête des gens de la Poitevine, rentrent chez eux, « comme Cathelineau, *sans doute*, au Pin-en-Mauges ». Depuis 1888, M. Port s'est affermi dans sa supposition : ce n'est pas qu'il en ait, ou du moins qu'il en donne plus de preuves ; mais l'idée qui l'obsède est devenue idée fixe : « Comme eux, dit-il (p. 30), Cathelineau rentre au Pin-en-Mauges, — *avec sa petite troupe* » ajoute-t-il. A partir de ce moment, jusqu'à la prise de Chalennes, le 22 mars, Cathelineau ne reparait plus à l'armée, ni à Chemillé, ni à Cholet, ni à Vihiers, ni à Coron : « Aucun acte, aucun rapport, aucune correspondance *contempo-*

raine, aucune déposition de prisonniers, aucun témoignage d'amis ou d'ennemis, ne le connaîtra plus pendant dix jours » (p. 30-31), « avant la prise de Chalennes. Il reparait à cette date avec Bonchamps » (*Vendée ang.*, II, p. 113, note 1).

Pour achever sa démonstration, M. Port nous montre d'Elbée « prenant le commandement » (p. 32), recommandé, *ce semble*, par des pouvoirs secrets qui l'imposent même aux faits accomplis la veille (p. 33). Le 14, et « *probablement sous la même direction lointaine*, partent de Chemillé les 5,000 combattants de la veille, en marche pour Cholet. A la hauteur de Trémentines, « des rassemblements montent, *sur un plan donné*, des Marches poitevines et des Mauges orientales. Stofflet les commande. Cholet est pris¹. Le lendemain, 15, la troupe victorieuse se retourne sur Vihiers. « Qui marche en tête ? Stofflet, le seul dont parlent les correspondances, les rapports de guerre, les actes publics et les dépositions de toute origine ; et, à cette heure, *sans doute*, il ne connaît même pas le nom de Cathelineau » (p. 37-38). « D'Elbée, *sans aucun doute*, de Beaupréau est averti, et *peut-être* a-t-il donné l'ordre et la direction qu'il doit venir prendre en personne le lendemain » (*Vendée ang.*, II, p. 133). Au retour de Vi-

1. M. Port reproche avec un ton amer d'érudit à l'abbé Deniau d'avoir daté la prise de Cholet du 15 mars. Il ne se souvenait plus qu'il a commis la même erreur dans son *Dictionnaire historique*, art. *Cathelineau*. Il a corrigé, il est vrai (*Vendée ang.*, II, p. 118. etc.); mais la même correction dans la prochaine édition de l'ouvrage de l'abbé Deniau mettra cet auteur de pair avec M. Port sur ce point.

hiers, le 18, sur la route de Chemillé, apparaît un nouveau venu de la veille, d'Elbée, qui, depuis cinq jours, adressait ses courriers à l'insurrection (p. 38)¹. Sur ce point, M. Port est singulièrement plus affirmatif qu'il y a six ans. On faisait de d'Elbéc « un grand seigneur de Bretagne, ayant là-bas puissant domaine et château, et confident, *sans doute*, de tous les grands desseins, — sur la foi unique *peut-être* de son nom, qu'on prononçait à la bretonne *d'Elbec* » (*Vendée ang.*, II, p. 143) : preuve nouvelle, *sans doute*, pour M. Port, de l'affiliation de la noblesse vendéenne à la noblesse conspiratrice de Bretagne. Perdriault est revenu ; Bonchamps va se rallier à Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Cathelineau n'apparaît pas (p. 39). « Seuls, Barbotin, Stofflet, Bonchamps, d'Elbée, signent la sommation qu'ils adressent le 22 à « *Messieurs les habitants Chalonnais, au nom de Dieu, de la religion et des prisonniers* » : Cathelineau ne signe pas. « C'est le 23 mars, au soir, le lendemain de la prise de Chalennes, que prend pour la première fois rang dans l'histoire l'humble paysan, jusqu'alors inconnu, dont on a voulu faire un précurseur. Bonchamps vient d'écrire de sa main une lettre au commandant de Chemillé et *l'a signée déjà*, quand la main de Cathelineau appose, *au-dessus* de la signature de son général, la sienne *qui n'est plus évidemment celle du premier venu* » (p. 44).

1. Tout ceci d'après le seul témoignage d'*Ardre* (*Vendée ang.*; II, p. 338); on verra tout à l'heure qu'*Ardre* était merveilleusement renseigné

Ailleurs, (*Vendée ang.*, II, page 250, note), M. Port ajoute un détail précis, qu'on dirait emprunté à un témoin oculaire : « Comme il a été indiqué ci-dessus (p. 168), la lettre était écrite et signée de Bonchamps, quand Cathelineau a *intercalé* sa signature. Les formules sont, en conséquence, surchargées, avec quelque oubli. »

M. Port termine sa démonstration par un hymne en l'honneur des *Bleus* « aimés, honorés entre tous », tombés victimes des Vendéens. Pour M. Port, tout est blanc dans les *Bleus* tout est bleu dans les *Blancs*. Il est trop facile, quand on raconte la guerre de la Vendée sur les récits de ses pires ennemis, de rendre les royalistes odieux ; mais il est difficile, même pour M. Port, de rendre les patriotes martyrs. Je ne discuterai pas ce point avec lui. Je dirai pourtant : le blanc des *Bleus* ne les blanchit guère, et le bleu des *Blancs* ne les bleuit pas.

Telle est donc la démonstration de M. Port : j'ai conscience de lui avoir conservé sa force : est-elle bien grande ? est-elle invincible ? C'est ce que je veux examiner. Je ne reviendrai pas outre mesure sur les prétendues preuves d'un complot organisé par la noblesse, dont il sème son récit sous forme d'insinuations, de *sans doute*, de *peut-être*, sans compter les *évidemment* qui tiennent si peu de l'évidence et sont si loin d'en avoir la victorieuse clarté. En nul endroit de ses ouvrages, je crois, M. Port n'a plus abusé de ce facile procédé de démonstration... par supposition. « Arthur de Bonchamps les attend *sans doute*,

parfaitement au courant des événements, les dirigeant déjà *selon toute apparence* ; — dirigés *évidemment* par des ordres précis ; — ils apportaient *probablement* des instructions ; — comme *sans doute* Cathelineau au Pin-en-Mauges ; — d'Elbée, *sans aucun doute*, de Beaupréau est averti, et *peut-être* a-t-il lui-même donné l'ordre et la direction, etc., etc. Mais, quelques pages plus loin (*Vendée ang.*, II, p. 142), il hésite moins : « D'Elbée, depuis cinq jours, avait sa bonne part dans la direction des mouvements de l'insurrection. » Entre temps, mais surtout entre la *Vendée angevine* et *La Légende de Cathelineau*, M. Port a pris pied sur un terrain plus solide ; les *sans doute*, les *peut-être*, les *évidemment*, les *à coup sûr* mouvants se sont solidifiés : Bonchamps inspire l'insurrection ; d'Elbée a tout conduit, mais sans paraître, comme le Dieu des Juifs dans *Athalie* ; quant à Cathelineau, comme Nau et Perdriault à la Poitevinière, il rentre au Pin avec sa petite troupe.

Non pas, certes, que je veuille faire à M. Port le reproche d'avoir quitté le sable mouvant pour poser le pied sur le roc et sur l'argile : je connais la joie saine et forte de passer du doute à la certitude. Mais le passage de l'un à l'autre est étrange, quand il n'y a pas plus de raisons d'affirmer avec certitude que de demeurer dans le doute et les probabilités. Or je défie qu'on trouve dans *La Légende de Cathelineau* plus de raisons d'affirmer qu'il n'y en avait dans la *Vendée angevine* ; dès lors, je ne vois pas comment l'historien a pu passer du doute à l'assurance, à moins

qu'à force de regarder ses désirs, il ne se soit enfin persuadé que c'étaient des réalités : ce serait un bel exemple de fascination par l'idée. Quoi qu'il en soit, il serait difficile de trouver dans le nouveau livre de M. Port une preuve nouvelle d'un complot qu'il veut voir partout et qu'il ne saisit nulle part : il n'a que donné une démonstration du contraire en montrant qu'il marche sur le sol mouvant des hypothèses.

Une seconde réflexion, qui naît du récit de M. Port, c'est que l'insurrection lui paraît parfaitement organisée dès les premiers jours du soulèvement. Partout, en effet, où il nous montre des bandes venant se joindre à la troupe partie du Pin et de la Poitevine, il a bien soin de nous dire qu'elles apportent « sans doute des ordres, une direction », d'où qu'elles viennent, du May, de Vezins, de Maulévrier, de Neuvy ou de la Jumellière. A Chemillé, à Cholet, à Vihiers, les ordres arrivent de tous côtés à la fois, et ces ordres émanent *de loin* : le pouvoir qui dirige ainsi ces bandes subites et à peine organisées, — car elles s'organisent à la hâte, vaille que vaille, après le premier succès, sur la route de Jallais à Chemillé, — doit être bien puissant pour communiquer à distance l'unité à tant de membres épars, en faire un corps savamment composé et lui donner le mouvement et la vie. D'où part ce mouvement ? où placer le centre de la vie et de l'unité ? M. Port ne nous le dit pas ; et c'est bien fâcheux, car je ne puis croire que ce soit d'Elbée, qui, hier encore, tranquille dans son logis,

montre si peu d'empressement à se mettre à la tête des insurgés de Beaupréau. N'est-il pas plus naturel de penser que les Vendéens se sont réunis au bruit de la poudre, accourant des bois voisins où ils se sont réfugiés depuis quelques jours pour ne pas tirer au sort ? N'est-il pas naturel qu'ils se soient ensuite portés successivement, par une intuition facile à comprendre, sur les villes occupées par l'ennemi ?

Mais, sans pousser plus loin ces réflexions, examinons plus particulièrement le point principal de la thèse de M. Port : a-t-il prouvé que Cathelineau, après la prise de Jallais, est retourné au Pin-en-Mauges, pour n'en sortir qu'aux environs du 22 et ne reparaitre qu'à Chalonnnes ? Ici pourtant, je ne puis m'empêcher de dire que la question est en soi assez indifférente : je ne vois pas, en effet, que la gloire de Cathelineau ait beaucoup à souffrir de cette absence. Il a été assez mêlé, du 22 mars au 29 juin, aux grandes luttes de la Vendée, pour garder sa place parmi les plus illustres défenseurs de la liberté contre la tyrannie. Il n'y a donc là qu'une question de fait assez platonique, et dans laquelle il n'y a pas lieu de se passionner outre mesure. Mais il est curieux de savoir ce qu'on doit en penser : quelles sont donc les preuves de M. Port ? A-t-il donné toutes les pièces du procès ? et, s'il en a laissé de côté, pourquoi ce parti-pris ?

Ses preuves ? Il les a lui-même admirablement ré-

1. V. notamment Baguenier-Désormeaux : « *Les débuts de l'Insurrection à Chemillé*, p. 6 et 7, et *passim*.

sumées en quelques mots : « J'ose affirmer, dit-il (*Vendée ang.*, II, p. 133, note 4), j'ose affirmer, *contre tous*, qu'il n'a pas fait la première campagne de Chemillé, de Cholet et de Vihiers. » — « Aucun acte, aucun rapport, aucune correspondance contemporaine, aucune enquête, aucune déposition de prisonniers, aucun témoignage d'ami ou d'ennemi ne le connaîtra plus pendant dix jours (p. 30). »

Je touche ici à la partie vive du livre de M. Port, à la nature des documents sur lesquels reposent uniquement les deux parties de sa thèse et par conséquent son livre tout entier. Je vais en dire une bonne fois mon sentiment. On se figure tout d'abord, sur la foi du titre, que « les documents nombreux, inédits et inconnus » qui accompagnent l'ouvrage se rapportent tous à la *Légende* de Cathelineau : c'est une erreur qui a fait illusion à la plupart des lecteurs inattentifs. On n'est même pas bien sûr de se trouver toujours en présence des documents originaux, même quand M. Port les présente formellement comme tels : témoin la piquante aventure qui lui est arrivée à propos d'une lettre du comte de la Bouère ¹, qu'il

1. Armand-Modeste Gazeau, chevalier, seigneur de la Bouère, né le 23 juin 1765, au château de Martigny, en Touraine, officier de cavalerie. Le roi lui envoya, au mois de juin 1794, le brevet de lieutenant-général de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou. Chevalier de Saint-Louis, colonel en 1816, il mourut, le 4 mars 1847, au château de Valette, près Châtellerault.

Il avait épousé, le 1^{er} février 1789, Antoinette-Charlotte Le Duc, fille de Claude-Marie Le Duc, maréchal de camp. Elle a écrit des « Souvenirs » publiés par sa belle-fille, sous le titre de « *La Guerre de la Vendée* » (1793-1796). Plon, Nourrit et C^o, in-8^o, 1890.

nous offrait comme étant de sa main (p. 214, note), et qui n'est pourtant qu'une copie de l'original¹. En somme, il y en a fort peu qui aient trait à Cathelineau; les autres lui sont aussi étrangers qu'à Gengis-Khan; et, parmi ceux qui se rapportent à lui, il n'en est pas un seul qui vienne *positivement* confirmer son opinion.

La nature en est étrange, et par suite tout le raisonnement auquel ils servent de fondement. Ce sont tous des documents, comment dirais-je bien? négatifs? non, car un document négatif est un document affirmatif par excellence dans ce qu'il nie; mais, si je puis employer un néologisme qui rend bien ma pensée, ce sont tous des documents *abstentionnistes*. M. Port nous fait ici le raisonnement de l'Arabe à qui l'on disait: « Voici deux témoins qui t'ont vu, » et qui répondait: « J'en appellerai bien cent qui ne m'ont pas vu. » Actes, rapports, dépositions, témoignages, qu'il produit en faveur de son opinion, ne sont pas de ceux qui disent: « Cathelineau n'était pas à Chemillé, à Cholet et à Vihiers, » ni « A l'heure où l'on se battait sous leurs murs, il était à tel endroit, au Pin-en-Mauges, si l'on veut, comme d'Elbée à Beaupréau et Bonchamps à Saint-Florent. » Non; ce sont des actes neutres, des rapports qui ne rapportent rien, ni chair ni poisson, des dépositions qui déposent à côté, des témoins qui témoignent d'autre chose. En admettant, pour un instant, qu'il soit vrai qu'aucun témoignage, acte ou rapport, ne contredise

1. Voir, dans le *Petit Maine-et-Loire* du 27 avril 1893, un curieux article sur ce sujet, signé J. A. (Jules André).

l'opinion de M. Port, qu'est-ce que cette critique nouvelle qui consiste à interpréter le silence ? Il est curieux d'entendre l'historien raisonner, — si c'est le mot qui convient ici, — sur ce sujet. Il interpréterait, au besoin, « de Conrart le silence prudent ». Et voilà que tout à coup, par un miracle nouveau, tant de documents muets font entendre un concert retentissant : « Cathelineau n'était ni à Chemillé, ni à Cholet, ni à Vihiers ».

Et qu'on ne me soupçonne pas de prêter à M. Port des paroles ridicules pour me donner ensuite le facile plaisir de faire rire de lui : je cite textuellement la traduction de cet interprète nouveau, sans en garantir, bien entendu, l'exactitude : « *Il est peu de faits historiques, dit-il, que tant de témoignages affirment* » (p. 45). Si c'est, en effet, affirmer celui-ci que de ne pas même y faire allusion, il y a peu de faits historiques que tant de témoignages affirment. M. Port nous en cite quelques-uns ; pourquoi n'a-t-il pas cité tous les autres ? Autour de ce fait historique, il aurait pu, dans un tableau, grouper tant de témoins silencieux, que leur silence eût été d'une éloquence persuasive. De ses cartons ils auraient pu sortir si nombreux que je ne sais pourquoi il a cité ceux-ci, oublié ceux-là, à moins que le silence des uns *affirme* mieux que le silence des autres ; mais il y en a un tel nombre qu'il a bien fait de négliger les uns, et qu'il eût mieux fait encore de négliger les autres, et.... de n'en citer aucun. N'importe ! « Tout à l'encontre, le silence unanime proteste de tous les do-

cuments, et ils sont en nombre, royalistes ou républicains, dans leur *éloquence écrasante* ! » (*Vendée ang.*, II, p. 112.) Il y a en musique des silences d'un puissant effet ; nous aurons maintenant des silences historiques d'une *écrasante éloquence*. On pourrait même tirer de *La Légende de Cathelineau* un traité fort pratique dont le titre serait : « *De l'art d'écrire l'histoire d'après des documents qui n'existent pas.* » Il serait fort court : ne pas tenir compte des documents des adversaires ; n'apporter que des documents d'amis ; et, surtout, écouter attentivement le silence des témoins qui se taisent et se faire une preuve écrasante de leur muette éloquence : voilà tout le secret d'écrire l'histoire.

Si encore tant de documents de toutes sortes avaient eu pour objet la question qui nous occupe, on pourrait, avec un semblant de logique, en tirer une conclusion pour ou contre la thèse de M. Port ; mais aucun n'a pour but spécial de nous dire ce que Cathelineau a pu faire du 13 au 23 mars 1793. Et lorsque M. Port, à qui je ne prête gratuitement aucune perfidie, vient nous soutenir (p. 45) que toutes ces pièces authentiques, certaines, contemporaines, **EXCLUENT absolument** Cathelineau de l'action extérieure, il use manifestement avec trop de facilité de sa méthode d'interpréter le silence. Il n'en est aucun qui *l'exclue*, puisqu'il n'en est aucun qui *en parle* : je m'étonne, et l'on devrait s'indigner même, si l'honnêteté de M. Port n'était hors de cause, qu'il ait confondu deux choses si différentes, le *silence* et *l'exclusion*.

Qu'on veuille bien songer surtout que Cathelineau, à ce moment-là, autant que la plupart de ses compagnons d'armes, était inconnu, et que le hasard seul pouvait mettre les témoins en rapport avec lui. Combien de documents plus importants que des dépositions d'accusés ou de témoins n'ont pas plus parlé des autres chefs que de Cathelineau ! On croirait difficilement, par exemple, qu'à la Convention nationale, aucun nom de chefs vendéens n'a été prononcé avant le 14 mai 1793. Bonchamps, Lescure, La Rochejaquelein apparaissent au *Moniteur universel* pour la première fois, le 14 mai 1793, dans une lettre de Sandoz, adjudant-général, commandant l'armée de Saint-Maixent, adressée à la Convention nationale. D'Autichamp n'y est nommé que le 17 août, à côté de *La Roche-Galatin* (La Rochejaquelein) (XVII, p. 426) ; d'Elbée, que le 22 septembre, et encore dans une lettre venant d'Allemagne : « On écrit d'Allemagne que les ci-devant princes français se nourrissent toujours d'espérances et de chimères, dans leur petite retraite de Ham, en Westphalie. Ils ont nommé un certain M. d'Elle chef de la prétendue armée royale et catholique. » Stofflet est signalé pour la première fois le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), dans une lettre de Carrier, qui annonce prématurément sa mort ; Charette, le 30 brumaire an II (20 novembre 1793) (XVIII, p. 399) ; de Beauvais, le 13 floréal an III (2 mai 1795) (XXIV, p. 419). Bernard de Marigny, La Bouère, d'Armaillé, ne sont même pas nommés.

Les représentants du peuple, les généraux, les membres des Directoires, restent, dans leurs lettres ou leurs rapports, dans des généralités déclamatoires et vagues sur la révolte, sans l'incarner dans aucun personnage. Ainsi, Philipeaux écrit des brochures entières sans nommer un seul chef vendéen ; Westerman¹, dans le récit de ses campagnes contre les Vendéens, de juin 1793 à la bataille de Savenay, en décembre, ne fait mention ni de Cathelineau, ni de d'Elbée, ni de Bonchamps ; en passant, et à propos de vétilles, il cite une fois le nom de Lescure (p. 5), une fois celui de La Rochejaquelein et de Stofflet (p. 33), deux fois celui de Marigny (p. 36) : les chefs vendéens ne semblent pas exister pour lui.

*La Société populaire d'Angers*², Vial³, Lequinio⁴,

1. *Campagne de la Vendée, du général de brigade Westerman, commandant en chef de la légion du Nord, contenant tous les faits à sa connaissance, sur lesquels la Convention nationale et son Comité de Salut public lui ont demandé des détails* (frimaire an II). — Paris, de l'Imprimerie, rue du Théâtre-Français, n° 4.

2. *Précis historique de la guerre de la Vendée et des Chouans*, rédigé par la Société populaire d'Angers et adressé à la Convention, le 27 fructidor an II, s. l. n. d. — On trouve (p. 4, note) : « Sourice, chef des Brigands ; — Duhoux, chef des Brigands (p. 5) ». On pourrait attendre davantage de gens bien informés.

3. *Causes de la guerre de la Vendée et des Chouans et l'amnistie manquée*, par Jean-Antoine Vial (dédiées à la Convention), Angers, Jayer et Geslin, l'an III de la République. — On n'y rencontre que les noms « Barbotin, Stofflet, d'Elbée, Beauchamps (sic) et Leclerc » à la suite de la sommation adressée aux habitants de Chalennes. C'est tout ; c'est peu.

4. *Guerre de la Vendée et des Chouans*, par Lequinio, représentant du peuple, député par le département du Morbihan, 3^e édition, 30 brumaire an III, Paris, 250 pages. D'Elbée s'y trouve nommé une fois, p. 59 : « D'Elbée avait terminé son infâme carrière à Noirmoutiers. »

Benaben¹, ne sont pas moins sobres de détails sur les Vendéens ; dans les trois derniers volumes du *Recueil des actes du Comité de Salut public*, publié par M. Aulard², on ne trouve à peu près aucun nom des généraux insurgés.

Ceux qui en parlent d'ailleurs le font souvent avec des détails d'une précision plus étrange que le silence des autres, et qui prouve quelle foi on peut donner à leurs récits : pour celui-ci, d'Elbée est un garde-chasse (*Vendée ang.*, II, p. 143) ; pour celui-là, Stofflet est le général le plus instruit de l'armée vendéenne (p. 120, note 3) ; pour cet autre, il s'appelle *Mistouflet* (*ibid.*) ; quelques-uns le dédoublent et en font deux personnages différents. Le général républicain Grignon, major-général de Vihiers, n'a jamais su à qui il avait affaire. Dans un *Mémoire justificatif* (s. l. n. d., p. 15-17), en l'an III, il raconte encore

1. *Rapport du citoyen Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire près les armées destinées à combattre les Rebelles de la Vendée, aux Administrateurs du même Département, ou Récit exact des événements les plus remarquables qui se sont passés sur les deux rives de la Loire dans cette guerre désastreuse.* — Angers, de l'Imprimerie nationale, chez Mame, imprimeur du département. — La Rochejaquelein, d'Autichamp, « l'armée de Charette » y sont désignés plusieurs fois.

2. *Recueil des actes du Comité de Salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par M. Aulard, professeur de l'histoire de la Révolution française à la Faculté des Lettres de Paris. — En cours de publication. Impr. nat., 5 vol. in-4°.

Le premier nom de chefs vendéens cités l'est, t. V, p. 531, dans une lettre de Gillet, représentant de l'armée des côtes de Brest à la Convention, de Nantes, le 11 août 1793.

Moniteur, séance du 15 août 1793.

que les rebelles étaient conduits par *Jeanne Lescure*, — autant dire Jeanne d'Arc, — sœur du général vendéen connu, furie implacable, tuée, à l'en croire, devant Thouars (p. 38). Il est curieux de voir Turreau lui-même reproduire cette fable (p. 85. — *Mémoires* de Beauvais, p. 71), que je retrouve encore dans le *Dictionnaire biographique et historique* (Londres, 1800, 3 vol. in-8°), article *M^{lle} Lescure*¹. Il n'y a pas jusqu'à Vial, présent sur les lieux, à Chalonnes, le 22 mars, Vial auquel s'en rapporte plus d'une fois si volontiers M. Port, qui voit dans Cathelineau un sacristain de Beaupréau, le confondant avec d'Elbée, qui d'ailleurs ne fut pas plus sacristain que Cathelineau : il le conduit même d'abord à Montaigu et de là à Machecoul, où Cathelineau n'a jamais été, mais où il massacra néanmoins tant de patriotes : ici, Vial le confond avec Souchu². Tant de confusions et d'erreurs grossières montrent avec

1. Sur la première page du premier volume de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, je trouve cette remarque manuscrite : « Par le marquis de la Maisonfort, d'après Barbier. M. Quérard conteste cette attribution et prouve que le baron Henri-Louis Coiffier de Verseux est l'auteur de cet ouvrage. » — Ai-je besoin de dire que Lescure n'avait ni sœur ni frère ?

2. *Encore la Vendée, première lettre au général Hoche*, par Jean-Antoine Vial, Paris, germinal an IV [avril 1796], au Bureau du *Journal des Patriotes* de 89, p. 27. — M. Port a raison de dire que Cathelineau n'était pas sacristain de sa paroisse. Mais, ce qu'il ignore, je crois, c'est que Jean Cathelineau, son père, l'avait été jusqu'à sa mort, 14 août 1787 ; il est probable qu'il fut aidé par ses enfants dans ses modestes fonctions. Il eut pour successeur *Pierre Véron*, comme il ressort d'une délibération du Conseil de fabrique de cette même année.

quelle discrétion il faut user de pareils témoignages. Il faut y apporter, je ne dis pas une défiance absolue, mais une très grande réserve; et, ici, la réserve de M. Port ne me semble pas excessive.

Encore cette réserve devrait plus tenir de la défiance que de la discrétion, si l'on considère que la grande majorité de ces documents, pour ne pas dire la presque totalité, vient d'ennemis politiques et que le reste vient d'amis tombés aux mains des patriotes: les premiers n'ont qu'une pensée: rendre les Vendéens odieux; les seconds, qu'une préoccupation: se disculper de l'accusation d'avoir pris les armes. Quand on lit ces interrogatoires et ces dépositions, la plus simple attention fait remarquer le soin que la plupart des témoins ou des accusés mettent à innocenter leur conduite et celle de leurs proches; les premiers, en s'attribuant les sentiments les plus purs et surtout en incriminant les actes et les intentions de leurs adversaires; les seconds, en s'offrant comme des victimes ou en mentant effrontément. Il me suffit, pour en donner des exemples, de renvoyer les lecteurs au *Rapport* de Laugrenière et aux interrogatoires de l'évêque d'Agra. Est-il invraisemblable, par exemple, que Joseph Cathelineau ait cherché à ménager son frère, et tenté de faire croire, à son profit, qu'il avait lui-même été forcé de prendre les armes?

Dès lors, jusqu'où l'intérêt, la passion, la crainte de la mort, ont respecté la vérité des faits, l'interprétation des paroles et des actes, il est bien difficile de

le savoir. Les Vendéens ont peu écrit; ils avaient autre chose à faire; le peu qu'ils ont écrit a été presque détruit par le feu, et il ne nous resté guère pour les juger que ce qui vient de leurs ennemis. Dans le procès qu'on leur intente aujourd'hui, est-il juste de n'écouter que les accusateurs? et si, dans ce procès nouveau, inattendu, il n'y a guère que des témoins à charge, convient-il de s'en référer uniquement à ce qu'ils disent, surtout lorsque la haine, la passion, l'intérêt animent leurs dépositions? Je ne parle ici, bien entendu, que de témoins réels, positifs, que M. Port ne cite pas, et non de témoins muets, qui se taisent sur une question qui ne leur est pas posée.

Encore ma surprise s'augmente-t-elle, quand je constate qu'en présence de ces témoins muets, il en est qui parlent, mais pour déposer contre la thèse chère à M. Port. Que penser d'un juge qui ne se soucierait nullement d'écouter des témoins à décharge pour s'en rapporter uniquement à des témoins... absents? Quant à moi, si j'étais accusé, je ne voudrais pas de M. Port pour juge: s'il avait quelque intérêt à me faire piler dans un mortier, je serais bien sûr d'être pilé: le moyen, en effet, d'échapper au pilon, quand on le voit interpréter le silence de témoins qui ne disent rien, et empêcher de parler des témoins honorables qui ne demandent qu'à être entendus? Il est difficile de juger avec plus de désinvolture et de se moquer plus agréablement des accusés.

Mais que serait-ce donc si l'adversaire de M. Port,

avec autant de logique que cet historien, se tournait vers lui et se faisait un système de défense du système même de l'attaque ? « Aucun document, dit M. Port, aucun acte, aucun rapport ne nous montre plus Cathelineau parmi les insurgés jusqu'à Chalonnes ? » Aucun, non plus, n'atteste qu'il n'y était pas ; et, par conséquent, si nous n'en pouvons tirer qu'il y était, sous le fallacieux prétexte que, s'il n'y avait pas été, les documents auraient signalé son absence, je ne vois pas comment M. Port peut en conclure qu'il n'y était pas, sous le prétexte non moins fallacieux que les documents auraient signalé sa présence, s'il y avait été. Des documents *abstentionnistes*, logiquement, peuvent aussi bien s'interpréter dans un sens que dans l'autre, ou plutôt, *logiquement*, ne doivent l'être ni dans un sens ni dans l'autre, et c'est ce qui leur enlève toute valeur ; et M. Port est tout au moins un très singulier logicien, quand il tire de ces documents ce qu'ils ne renferment pas, puisqu'ils ne renferment rien sur Cathelineau. Comment peut-il, dès lors, les opposer, — je dis les opposer, bien qu'en somme il ne les oppose pas du tout, puisqu'il supprime les témoignages défavorables à sa thèse, — à des documents nets, précis, affirmatifs ? Ici, la logique autorise à conclure de témoignages positifs qui disent : « Cathelineau était là, un tel l'a vu », qu'il y était en effet ; à moins que M. Port n'aime mieux conclure : « Il y était ; donc, il n'y était pas » : c'est ce qu'il dit en effet, et c'est ce qui m'étonne.

Euripide dit quelque part qu'un homme vaut sept cents femmes : Euripide, j'en suis convaincu, a calomnié les femmes. Je dirai plus sûrement qu'un seul témoignage positif vaut sept cents et septante fois sept cents témoignages qui ne disent rien, et je suis certain de ne pas calomnier ces témoignages-là ; car, encore une fois, ce ne sont pas des témoignages. J'accorde volontiers que si je disais à M. Port : « Montrez-moi un témoignage, un seul, qui affirme que Cathelineau n'était ni à Chemillé, ni à Cholet, ni à Vihiers : il n'y en a pas ! Il y était donc ! » — ma démonstration *ad hominem*, excellente contre M. Port, en soi ne vaudrait pas grand'chose ; est-ce à dire que la sienne ait quelque valeur, quand il cherche à démontrer, par un même raisonnement, qu'il n'y fut pas ? Mais j'ai mieux que de telles preuves en faveur de la présence de Cathelineau, et, si M. Port ne peut produire aucun témoignage affirmant qu'il n'était pas à Chemillé, à Cholet et à Vihiers, j'en ai plus d'un, et des moins suspects, pour établir qu'il y était. Dès lors, entre nous, les armes ne sont pas égales et l'avantage n'est pas pour lui.

C'est Coulon, un témoin des premiers jours, secrétaire de Stofflet, à la mémoire duquel il a gardé un véritable culte ; c'est Joseph Cathelineau ; c'est d'Elbée lui-même ; c'est Poirier de Beauvais, commandant en chef de l'artillerie vendéenne ; c'est Soyer, major-général de l'armée de Stofflet ; c'est Morin, un soldat de la première heure ; c'est Gibert, ce sont M. et M^{me} de la Bouère, c'est M^{me} de la Rochejaquelein ; c'est, au

17 juillet 1793, une proclamation à l'armée vendéenne, et, trente ans plus tard, toute une foule de témoins, anciens soldats et amis de Cathelineau, dans une attestation solennelle, le 9 août 1827 ; c'est en particulier Gabory, ami intime de Cathelineau, d'Autichamp, qui s'honore d'avoir servi sous ses ordres, Sapinaud, qui l'a vu plus d'une fois à l'œuvre ; et pour ne pas citer que des témoignages d'amis, car ici les républicains se rencontrent avec les royalistes, ce sont des témoins dont l'indépendance éclate à tous les yeux, le docteur Bousseau, Savary, un ancien administrateur des armées de la République, Vial et Choudieu. Voici l'ensemble des témoins : afin qu'on ne m'accuse pas de les mal interpréter, je veux faire passer leurs dépositions sous les yeux de mes lecteurs et les mettre à même de prononcer eux-mêmes dans le débat qui s'élève entre M. Port et moi.

D'abord, il est indubitable, aux yeux mêmes de mon contradicteur, que Cathelineau a été de la première attaque à Jallais ; et, bien qu'il s'applique à diminuer son rôle, il ne peut le méconnaître tout entier. Il le lui attribuait, même tel que la *Légende* nous le retrace, à une époque où il avait déjà les éléments suffisants pour le nier ; car, en 1872, il savait comme aujourd'hui que Stofflet s'était révolté le 13, et il parlait déjà de d'Elbée comme en 1888 et en 1893. Aujourd'hui, il borne l'intervention de Cathelineau à la prise de Jallais. Mais sur quoi s'appuie-t-il pour l'admettre ? Sur le récit de M^{me} de la Bouère, sur les dépositions de Joseph Cathelineau et surtout sur celles

d'*Ardré*, dont le témoignage lui paraît incontestable : tant il est vrai que les récits des royalistes n'ont pour M. Port quelque autorité qu'autant qu'il peut les contrôler par le récit concordant de quelque patriote. Car pourquoi n'écoute-t-il plus ensuite le récit de M^{me} de la Bouère ? Mais il est heureux que le patriotisme d'*Ardré* lui ait fait un bouclier contre les coups de M. Port : de quels lazzis notre historien l'eût-il flagellé, s'il avait eu le malheur d'être royaliste ! Car il ne paraît pas des mieux informés, le juge du District de Saint-Florent, séant à Beaupréau ! Il confond les dates et les jours, et à douze jours des événements : s'il est aussi exact dans l'ensemble du récit, on peut juger de la créance que mérite sa déposition (*Vendée ang.*, II, p. 335-337). Entre le prisonnier bleu et tel autre témoin que nous entendrons bientôt, je n'hésiterai pas ; d'autant que le témoignage de M^{me} de la Bouère, dont la narration paraît véridique à M. Port jusqu'à Jallais, se trouve d'accord pour la suite avec tous les autres récits : sur la route de Jallais à Chemillé, et de Chemillé à Cholet, ce même témoin aurait-il donc perdu toute son autorité¹ ?

1. M. Port semble croire (p. 28) que M. et M^{me} de la Bouère n'ont pas aperçu Cathelineau dans la troupe des hommes de la Poitevine qui s'arrêtèrent un instant à leur château. J'en suis aussi convaincu et j'en trouve la raison dans ce récit inédit de Morin, recueilli par M^{me} de la Bouère et que j'ai sous les yeux : « Les insurgés de la Poitevine... s'arrêtèrent quelques instants, à moitié chemin de la Poitevine à Jallais, au château de la Bouère. Ce temps d'arrêt facilita l'arrivée des habitants du Pin, dirigés par Cathelineau, au bourg de Jallais ». Dans une note, également inédite, de M. de la Bouère, je trouve la même assertion : « Cathelineau

Mais voici d'autres témoins qui viennent compléter avec M^{me} de la Bouère le récit d'Ardré.

Michel-Antoin Coulon naquit à Coron, le 4 février 1772, et est mort en 1823, percepteur à Chemillé, « regretté comme un brave et honoré comme un patriarche ». Il avait donc vingt et un ans en 1793 ; et, comme il a été mêlé de très près aux événements qu'il raconte, car il était très lié avec Stofflet, dont il a même été un moment le secrétaire, il a pu savoir et apprécier bien des choses qui échappaient à la masse des combattants. Ai-je besoin de dire que son récit est empreint d'un air de vérité à laquelle tout le monde a rendu hommage ? Sa modestie est telle que c'est à peine si, dans ses *Notes*, « il fait allusion à ses actes personnels, et il aurait pu en raconter de glorieux ». D'ailleurs, il déclare lui-même plusieurs fois qu'il ne rapporte rien qu'il n'ait vu ou ne connaisse parfaitement¹. Or il a vu Cathelineau aux côtés de Stofflet, à Cholet et à Vihiers : « Ces deux premiers Vendéens, dit-il, Cathelineau et Stofflet, avaient commencé la lutte en même temps sur divers points, avec un égal bonheur. Attirés l'un vers l'autre par la *rapide*

grâce à l'arrêt de Perdriault au château de la Bouère, arriva presque en même temps que « la troupe » amenée par Perdriault. Il est à *presumer*, ajoute-t-il sans en être sûr pourtant, que Cathelineau suivit les premiers jours les conseils de Perdriault qui avait déjà servi... mais il ne fut pas guidé longtemps par lui. »

1. *Un Vendéen. Documents historiques* publiés par Edmond Stofflet ; Nantes, Émile Grimaud, 1877. broch. in-8° de 31 pages. — Les *Notes inédites* de Coulon forment un petit in-folio de 12 pages. Il fut rédigé à la demande de M. le comte de Colbert de Maulévrier. (V. p. 1, 2).

renommée de leurs succès, le désir de frapper un grand coup sur une ville importante et la nécessité d'accroître leurs chances en liguant leurs forces, ils prirent la direction de Cholet. *Cathelineau* y venait de Jallais et de *Chemillé*; Stofflet accourait de Maulévrier et de Vezins. »

Coulon assistait à la rencontre des deux chefs aux environs de Nuillé : « L'on marcha sur Cholet, ajoute-t-il; Stofflet se mit à la tête de la partie gauche de la grande route, fit sa jonction avec *Cathelineau* un mercredi, (c'était le jeudi), 14 mars, et on fut attaquer Cholet... On nous avait fait croire qu'il y avait beaucoup de nobles à la tête de ce mouvement; *je n'en connus aucun*. Je ne vis dans cette journée diriger les opérations que *Cathelineau* et Stofflet. » (P. 6.)

M. Port argue en faveur de sa thèse que Cathelineau ne signa pas la sommation faite aux habitants de Cholet, et qu'elle est signée seulement de Stofflet et de Barbotin : « C'est Cathelineau, dit-il, (*Vendée ang.*, II, p. 125, note) qui, suivant tous les historiens sans exception de la Vendée, devrait ici figurer en première ligne, à la place, ou tout au moins à côté de Stofflet. » Je ferai remarquer d'abord que cette sommation indique clairement plusieurs commandants ¹, et que les autres, ou l'autre, ne signent pas : doit-on en conclure qu'ils sont absents? Puis,

1. « Il est enjoint aux habitants de Cholet de livrer leurs armes aux commandants de l'armée chrétienne, forte de trente mille hommes... »

M. Port fait ici une supposition qui le jette à chaque instant dans l'erreur : il raisonne toujours de l'armée vendéenne comme d'une armée bien ordonnée et disciplinée, où les droits de la hiérarchie sont sévèrement sauvegardés : il est bien évident cependant que l'armée vendéenne, à cette première heure surtout, n'avait d'armée que le nom ; nous savons qu'il en fut longtemps ainsi¹ : les Vendéens ne formaient qu'un amas d'hommes groupés au hasard, obéissant à qui bon leur semblait, marchant sous des chefs improvisés. Ce qu'un chef faisait, les autres l'approuvaient. Pour rendre leur sommation plus pressante, pas donc n'était besoin de lui donner plus d'autorité, en joignant le nom du voiturier Cathelineau à ceux du garde-chasse Stofflet et de l'abbé Barbotin. Enfin, nous avons ici le témoignage formel de Coulon : « Stofflet et *Cathelineau* étaient tellement unis, que nous ne connaissions pas quel était le chef. » Il venait de dire d'ailleurs que « Stofflet commanda à l'affaire qui eut lieu le 14 où l'on prit Cholet ; ensuite, *il continua à commander avec Cathelineau.* » N'est-ce pas clair ?

« Le lendemain, continue Coulon, nous partîmes de Cholet pour Vihiers... Nos braves, dirigés par Stofflet et *Cathelineau*, furent en tirailleurs sur les flancs de l'ennemi. » — « Le quartier-général, dira-t-il encore un peu plus loin, après la prise de Chemillé et de Chalonnes, était composé de M. d'Elbée, *Ca-*

1. *Mémoires de Poirier de Beauvais*, p. 81-82.

thelineau et Stofflet, que l'on considérait comme commandants, sans connaître lequel était le premier ; *cependant l'on s'accordait à regarder M. Cathelineau, et lui en déférait l'honneur à M. d'Elbée* » (p. 7.)

Le 13 septembre 1817, M^{gr} Soyer, évêque de Luçon, frère de *Jean-Aimé*, l'ancien major-général de l'armée vendéenne ¹, adressait par lettre quelques questions à Coulon sur Stofflet, en vue d'un article biographique : quelques jours après, Coulon lui envoyait ses réponses : elles sont catégoriques :

III. « — Quand a-t-il pris part à la guerre de la Vendée ? »

— « Dès le premier rassemblement, qui a lieu le 13 mars 1793 ; il commanda à l'affaire qui eut lieu le 14, où l'on prit Cholet ; ensuite il continua à commander avec *Cathelineau*. Stofflet et *Cathelineau* étaient tellement unis, que nous ne connaissions pas quel était le chef. Ensuite se réunirent à eux *M. d'Elbée, M. de Bonchamps* et d'autres qui furent reconnus pour chefs » (p. 23). — M. Port n'a pas l'air de soupçonner l'existence de Coulon et de son témoignage.

« A midi, ils sont en route, dit Boutillier Saint-André, mais leur défilé ressemble plutôt à une procession religieuse qu'à une marche militaire. Leur départ fut enthousiaste... Le bruit des conversations

1. M. Edmond Stofflet fait erreur ici en disant (p. 24 et 25, note) que ce fut Jean-Aimé Soyer, l'ancien major-général, qui fut évêque : c'est François-René.

était mêlé à celui des sabots. Le choc des faux et des piques frappait l'oreille de sons vraiment assourdissants. *Cathelineau* et *Stofflet* marchaient en tête. Ils étaient entourés des plus habiles paysans, et, chemin faisant, ils devisaient ensemble sur les éventualités de l'attaque et dressaient leurs plans ¹. »

Quelques jours après ces événements, le 25 mars 1793, *Joseph Cathelineau*, frère de *Jacques*, dans les interrogatoires qu'il subit, n'est guère moins précis : les chefs de l'armée qui se trouve à *Mont-jean*, au sortir de *Chalonnnes*, sont, pour lui, d'Elbée, *Stofflet*, *Cathelineau*, son frère, *Cady* ², *Perdriault* (*Vend. ang.*, II, p. 344 et 347). *M. Port* me dira peut-être que, le 25 mars, il y avait déjà au moins deux jours que *Jacques Cathelineau* était revenu à l'armée, et il est vrai que, d'après lui, il n'y reparait que le 23 mars ; mais ne semble-t-il pas extraordinaire qu'un homme qui est demeuré pendant les jours précédents à l'écart de l'armée, au *Pin-en-Mauges*, soit en deux jours parvenu à la célébrité, au point d'être compté parmi les chefs d'une armée de 25.000 à 30.000 hommes ? Constatons, à la vérité, que *M. Port*, à l'esprit de qui cette objection s'est présentée, je crois, nous dit que « *le séjour*

1. *Deniau*, T. I, p. 299. Je n'ai pu vérifier cette citation sur les *Mémoires inédits* de *Boutillier Saint-André*, qui offrent aujourd'hui une lacune considérable, après le récit de la prise de *Cholet*.

2. *Sébastien-Jacques Cady*, né à *Saint-Laurent-de-la-Plaine*, près *Chalonnnes*, chirurgien estimé, fut retraité comme colonel par *Louis XVIII*, et mourut maire de *Saint-Laurent*, le 19 avril 1826, âgé de 66 ans.

de Cathelineau *au Pin n'a pas été perdu* » (p. 44). Mais en quoi ? et qu'en sait-il ? Quels services rendus lui valent, à son arrivée à Chalonnaes, l'honneur de signer avec et avant Bonchamps ? Il me paraît infiniment plus probable que son commandement ne date pas du 23, à Chalonnaes, mais qu'il faut entendre la déposition de son frère de toute la période précédente, où, d'après les témoignages qui précèdent et qui suivent, Jacques Cathelineau a rendu tant de services à l'armée.

M^{me} de la Bouère ne parle pas autrement que Coulon, et l'on peut croire, à la façon dont elle prend soin de faire ressortir le nom de Perdriault, que si Cathelineau avait quitté l'armée à Jallais pour rentrer au Pin-en-Mauges, elle n'eût pas manqué de le signaler : « Les insurgés se présentèrent alors devant Cholet, dit-elle, (*Souvenirs*, p. 24), par le chemin du Boisgrolleau, ayant à leur tête Perdriault et *Cathelineau* : c'était le 15 mars (14) ¹. » Si Cathelineau se

1. « On ne sait pas de grands détails sur la première affaire de Cholet. Seulement on n'ignore pas que Perdriault et *Cathelineau*, parfaitement d'accord pour éviter l'effusion (du sang), avaient fait choix d'un patriote estimable de Chemillé pour aller faire une sommation aux habitants et aux autorités de Cholet de la part des insurgés : c'était M. Briodeau. Il avait été fait prisonnier à Chemillé. Il accepta cette mission délicate par les motifs d'humanité qui la lui avaient fait offrir par les chefs des insurgés. Il précéda l'arrivée de l'armée catholique et put parvenir près des fonctionnaires publics qui hésitèrent d'abord dans l'intention louable d'épargner à cette ville sans défense les malheurs de l'envahissement ; mais le procureur-syndic de la commune, le marquis de Beauveau, ranima l'abattement de ses collègues, quoique très attaché à la noblesse, ce qu'il a prouvé lors de la réunion de la noblesse (1787) pour l'assemblée des notables. M. de Beauveau, jouissant d'une réputation

trouve le 14 à Cholet, c'est assurément qu'il était aussi le 13 à Chemillé. « Les insurgés, se voyant attaquer inopinément, donnèrent l'ordre à un des leurs de tirer le canon pris à Jallais. C'était un ancien canonnier de la marine, retiré dans le bourg du May, qui s'était joint à la troupe de *Cathelineau*. Il s'appelait *Six-Sous*. (*Souvenirs*, p. 25). — « Leurs premiers succès (des Vendéens) furent étonnants : ils étaient dirigés dans les Mauges par Perdriault et

qui lui attirait peu de considération des personnes de sa classe, avait adopté avec ardeur les principes de la Révolution. Ce fut donc lui qui prit la parole contre ceux qui voulaient au moins délibérer avant d'engager un combat dont le résultat pouvait n'être pas avantageux à la ville, et, voulant se montrer plus *patriote* qu'eux, il leur dit qu'il n'était pas temps de délibérer quand l'ennemi était menaçant à leur porte, et donna l'ordre d'aller aussitôt attaquer sans laisser le temps à M. Briodeau d'aller rendre sa réponse : ce jeune homme eut beau se hâter en gravissant des murs pour arriver plus promptement, il reçut une blessure mortel (*sic*) de la part de son parti avant d'avoir pu remplir sa mission. Quant au citoyen Beauveau, il fut un des premiers républicains atteints par le feu meurtrier des insurgés. Le combat * dura néanmoins plusieurs heures ; enfin des propositions pacifiques étant encore faites par les vainqueurs maîtres déjà de la ville, le château où s'étaient réunis la municipalité et quelques tirailleurs, se rendit.

Les soldats prirent la route de Mortagne où ils ne furent pas poursuivis.

Les habitants de Maulévrier et des environs étaient venus se réunir aux insurgés qui venaient de Chemillé : ils avaient à leur tête Stofflet, garde-chasse de M. le marquis de Colbert, qu'ils avaient été solliciter de se mettre à leur tête. »

(*Note originale de M. de la Bouère, communiquée par madame la comtesse de la Bouère, sa belle-fille*).

* Combat qui avait commencé, suivant Morin, de Chemillé, sur les 10 heures du matin. Les bleus tirèrent à mitraille ; ce qui blessa plusieurs prisonniers ; il n'y eut pas de morts.

Cathelineau. » Une note inédite de M. de la Bouère, trouvée dans les papiers de sa femme, est plus explicite encore : « *Cathelineau*, instruit qu'il était arrivé des renforts à Doué et que le général... se préparait à une attaque sur Cholet, crut devoir la prévenir avec une partie de l'armée qui était dans cette dernière ville : il rencontra l'ennemi près de Coron, le battit et le mit en déroute sur Vihiers... » Enfin, dans une autre note sur un passage de Berthre de Bourniseaux, relatant l'élection de Cathelineau au grade de général en chef, M. de la Bouère écrivait encore : « Cathelineau méritait de toutes les manières le choix qu'on avait fait de lui, et personne ne pouvait en être jaloux ostensiblement ; *il avait commencé la guerre* et montré une bravoure et une prudence qui justifiaient la confiance qu'il inspirait aux paysans et aux chefs mêmes par la sagesse de ses vues et la justesse de son coup d'œil militaire. » N'oublions pas que c'est un voisin de Cathelineau qui parle et un des premiers chefs de l'armée placée sous les ordres du voiturier-commandant.

A ces témoignages, déjà si précis, s'ajoute surtout celui de d'Elbée lui-même. Dans l'interrogatoire qu'il subit, le 9 janvier 1794, à Noirmoutier et publié par Savary (t. III, p. 15 et 16), nous trouvons les réponses suivantes que je copie textuellement :

D. — « A quel rassemblement *il se joignit*, lui et ses deux mille hommes ? »

R. — « Il existait une autre armée commandée par *Cathelineau* et Stofflet, à laquelle je me joignis. »

Or on sait que sa jonction avec cette armée commandée par *Cathelineau* et *Stofflet* eut lieu le 18 mars, après la bataille de *Vihiers*. « Cette armée, continue-t-il, portait le nom *d'armée catholique, ou grande armée.* » On voit que ses deux mille hommes comptaient peu auprès de cette *Grande Armée*. — Peut-on souhaiter une preuve plus décisive ?

D. — « Quel grade avait-il dans l'armée des Rebelles ? »

R. — « Je ne fus d'abord que *commandant du rassemblement de Beaupréau* » ; ainsi, dans la Grande Armée de *Cathelineau* et de *Stofflet*, il est seulement à la tête du rassemblement de *Beaupréau*, c'est-à-dire des 2000 hommes qu'il amène avec lui. « Mais, dit-il, depuis je fus nommé général en chef des armées catholiques. » — M. Port demandait un témoignage contemporain, un document officiel : est-ce que celui-là ne lui paraît pas suffisant ?

Les *Mémoires* de *Poirier de Beauvais* nous apportent tardivement le même témoignage ; mais ce témoignage date de 1796, et émane d'un des chefs les plus considérés des Vendéens : « *Jallais* et *Chemillé*, attaqués le lendemain, étaient pris par *Perdriault* et *Cathelineau*. — *Beaupréau* fut pris par *d'Elbée* ; *Cholet* par *Perdriault, Cathelineau* et *Stofflet* » (p. 19 et 20.)

Voici d'autres chefs et d'autres soldats : « *Six-Sous*¹, dit le major-général *Soyer* dans ses *Notes* iné-

1. *Bruneau*, dit *Six-Sous*, né au *May*, échappé des galères, dit-on, se fit mépriser par ses violences et ses brigandages. Traître à son parti, à *Chemillé*, il fut condamné à mort et fusillé par derrière : il mourut comme un lâche.

dites recueillies par M^{me} de la Bouère, *Six-Sous*, qui avait autrefois servi comme canonnier de la marine, s'établit canonnier et commanda le rassemblement marchant sur Chemillé avec *Cathelineau* (et Perdriault ¹) (*sic*)... Ces deux rassemblements réunis (celui de Cathelineau et celui de Stofflet) attaquèrent Chollet le 14 mars... Ces deux hommes (Cathelineau et Stofflet) se mirent en évidence dès ce moment : c'était le 16 mars (à Vihiers). » .

Les soldats parlent comme les officiers.

Morin, cavalier vendéen, établi sous la Restauration aubergiste à Chemillé, avait fait partie de ces premières bandes : il nous montre Cathelineau et Perdriault allant de Jallais à Chemillé, faisant « marcher en tête les prisonniers attachés ensemble pour qu'ils ne puissent échapper, et, libres, solliciter de nouvelles forces contre les insurgés, et, rendus près de la ville, faisant sommer les autorités de se rendre, ne leur cachant pas que, s'ils se défendaient, leurs coups donneraient d'abord sur les prisonniers, ce qui eut lieu » .

Gibert, dans ses annotations inédites à l'histoire de Beauchamp, accompagne le récit de la bataille de Chemillé, où l'historien nous montre Cathelineau commandant les insurgés (p. 93), de la note suivante : « Ce récit ne manque de vérité que parce qu'il ne fait pas mention de Perdriault... Cathelineau était déjà digne de le remplacer, mais ne doit pas le faire

1. Cette addition est, je pense, de M^{me} de la Bouère.

oublier, quoiqu'il l'ait surpassé. » Dans une seconde note sur Cholet (p. 94) : « Le 15 du même mois, dit-il, *Cathelineau*, *Perdriault*, suivis des gens du Pin, de la Poitevinière, etc., et de Forest avec ceux de Chanzeaux, etc., et auxquels se joignirent *Stofflet* avec ceux de Maulévrier, etc., envoyèrent une sommation pour engager la ville à se rendre. »

Quant à M^{me} de la Rochejaquelein, (*Mémoires*, p. 101), elle dit aussi formellement : « Tout le pays se rassemble. *Cathelineau*, *Forest*, *Forestier*, *Stofflet* se mettent à la tête ; la plupart armés de bâtons, ils vont attaquer *Chemillé*, *Cholet*, les prennent ainsi que les canons qui s'y trouvaient, s'emparent de plusieurs autres petites villes. MM. de *Bonchamps*, d'*Elbée* se joignent à eux. » On voit par ces paroles que M. Port avait tort, en 1889, d'aller chercher contre M. de la Sicotière un argument dans ce fait « que la marquise ignore *Bonchamps* et d'*Elbée* jusqu'au milieu du mois d'avril ». Il n'y a rien de semblable dans l'édition originale des *Mémoires*.

Enfin, sur le côté droit du monument qui fut élevé en l'honneur de *Cathelineau*, le 9 août 1827, au Pin-en-Mauges, et détruit sous le gouvernement de juillet, on lisait : « Le 13 mars 1793, il part à la tête de 30 parents ou amis ; leur nombre s'augmente à la Poitevinière. Il bat les garnisons de *Jallais* et de *Chemillé* et s'arme avec leurs fusils et leurs canons. Le 14, il avait 300 hommes, il prend *Cholet*. Le 16, victoire à *Vihiers*. Le 19, il prend *Chalonnnes*... » Les erreurs de dates, les erreurs de détails n'enlèvent rien

à la valeur de ce témoignage, si l'on y recherche seulement le fond des faits. Car on doit se rappeler en quelles circonstances, sous les yeux et par les soins de qui fut élevé ce monument. Si l'initiative est partie du chevalier de Lostanges, qui, il est vrai, était loin du pays à l'époque des événements, c'est par les soins et sous les yeux de Gabory, maire du Pin-en-Mauges, l'ami et le compagnon d'armes de Cathelineau, que ce monument fut construit : témoin contemporain des faits, dont l'autorité est encore augmentée par tant d'amis, de parents ou de soldats, qui ont vu graver, sans protestation, le souvenir de ces premiers événements.

A côté de ces témoignages, dont les détails sont très précis, il en est encore d'autres dont le sens est plus vague, mais qui, dans leur généralité, ne sont pas moins probants. Quatre jours après la mort de Cathelineau, en admettant qu'il soit mort le 14 juillet, le 17 juillet 1793, fut publiée dans les églises, affichée et distribuée aux soldats, une « *Lettre pastorale de M^{sr} l'évêque d'Agra, vicaire apostolique, et de MM. les vicaires généraux, Brin¹, doyen de Saint-Laurent, et Bernier² curé de Saint-Laud d'Angers.* »

1. Curé de Saint-Laurent-sur-Sèvre depuis 1790, fut vicaire-général de la Rochelle. Il disparut dans la guerre de la Vendée.

2. Etienne-Jean Bernier naquit à Daon, près Château-Gontier, le 31 octobre 1762. Il a joué un rôle très important et diversement apprécié en Vendée. Docteur en Théologie, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, il fut employé par Bonaparte à la pacification de la Vendée et aux négociations du Concordat. Nommé évêque d'Orléans, en 1802, il mourut à Paris, le 1^{er} octobre 1806, après avoir brûlé tous ses papiers sur la guerre de Vendée.

« Que dirons-nous de cet homme extraordinaire ?... Il tenta *le premier* de relever les ruines du sanctuaire et d'arracher sa patrie au fer de l'oppression. » L'idée d'affirmer un pareil fait serait-elle même venue à l'esprit des auteurs de cette lettre, s'il n'avait été vrai, connu de tous et incontestable, quand on songe qu'ils s'adressaient à des soldats, à des compagnons d'armes, à des rivaux de Cathelineau ?

Trente et quelques années après¹, le 9 août 1827, devant tant de témoins des luttes d'autrefois, dont plus d'un, et des plus illustres, se glorifie d'avoir combattu sous Jacques Cathelineau, M. Martin le représente partant *le premier* et « accompagné, presque au même instant, par les d'Elbée, les Bonchamps, les Bouère et autres qui n'avaient pu fuir sur une terre étrangère » (p. 12). Pour M. de Sapinaud², ce « *Nestor des Vendéens* », il est doux « de rappeler que ce fut *le premier*, qui, se montrant au milieu de l'agitation et du danger, déterminait les esprits et leur marche en se proclamant chef de quiconque voudrait le suivre » (p. 13). D'Autichamp³, qui

1. Inauguration de la statue de Cathelineau, au Pin-en-Mauges, département de Maine-et-Loire, le 9 août 1827. — Angers, Mame aîné, in-12, vendu au profit de l'hospice du Pin-en-Mauges. — *Rarissime* ; communiqué par M. le marquis Ernest du Villoutreys.

2. Charles-Henri Sapinaud de la Rairie, né au château du Sourdis, près la Gaubretière, le 3 décembre 1760, ancien lieutenant du régiment de Foix, fit toutes les guerres de la Vendée. Il devint sous la Restauration lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis, comte et pair de France. Il mourut le 10 avril 1829.

3. Charles de Beaumont, comte d'Autichamp, né au château d'Angers, le 8 août 1770, capitaine dans Royal-Dragons en 1787, adjudant-major de la garde à cheval du roi en 1791, général dans

l'avait accompagné presque pas à pas, ne parle pas autrement : « Il avait été *le premier* à combattre pour l'autel et pour le trône, il fut le premier à mourir pour la cause sacrée.. ; c'est ainsi qu'après avoir *précédé* sur les champs de bataille les d'Elbée, les Bonchamps, les Charette, les Lescure, les Larochejaquelein, les Stofflet, les Suzannet et d'autres chefs illustres, il les devança dans l'immortalité » (p. 15). Et ce que les Martin, les Sapinaud, les d'Autichamp proclamaient, toute une foule le chantait. — Supposer que ces témoins sont des menteurs est bien gratuit ; supposer qu'ils ont été trompés est bien désespéré¹.

Mais voici que, par une bonne fortune, que M. Port a rarement rencontrée, ces témoignages royalistes reçoivent, non pas leur autorité, mais comme une consécration nouvelle, de témoignages

les armées vendéennes. Il traversa les guerres de la Vendée et succéda à Stofflet comme général de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou en 1796 ; lieutenant-général en 1714, pair de France, grand-croix de Saint-Louis, il mourut au château de la Rochefaton, en Poitou, le 6 octobre 1859.

1. Je reviendrai plus loin sur ce sujet. — J'ajouterai ici un curieux témoignage. — « *Catineau*, sacristain de la paroisse de Beaupréau. Il se mit à la tête des mécontents du Bas-Anjou, en mars 1793, s'empara de Beaupréau(?), où MM. de Bonchamps, d'Elbée, Duhoux (*sic*), d'Hauterive (*sic*), etc., etc., vinrent le joindre, et fut le *premier chef* des Vendéens. » — (*Dictionnaire biographique et historique*. — Londres 1800). D'après l'auteur (v. plus haut, p. 86, note) c'est à Beaupréau aussi que d'Autichamp rejoignit *Catineau*. L'auteur est loin d'être des mieux instruits des choses de la Vendée militaire et je n'aurais pas fait cette citation, s'il n'avait écrit avant 1800, et si je n'avais trouvé dans son *Dictionnaire* le fait que Cathelineau a commencé la guerre et que les divers chefs vendéens sont venus le joindre.

républicains. En les passant sous silence, M. Port nous apparaît ici bien dédaigneux d'écrivains patriotes qu'il cite pourtant à chaque instant avec une complaisance visible. Seraient-ils donc aussi ou dupes ou dupeurs ?

« *Les guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française*, par un officier supérieur des armées de la République, datent de 1824-1827 (6 vol. in-8° de la collection Baudouin). M. Dugast-Mati-feux proclame l'ouvrage de Savary « la seule histoire loyale et véridique de la Vendée, » et M. Ch.-L. Chassin nous assure que « le caractère de l'homme et les actes de sa vie le mettent au-dessus de toute insinuation posthume contre sa loyauté et sa probité. » (*Préparation à la guerre de Vendée*, I, p. 476). Or Savary, fait prisonnier à Cholet, nous raconte que Cathelineau dirigea avec Stofflet la marche des insurgés sur Vihiers : « Le 14, dit-il, les insurgés se dirigèrent sur Chollet. Stofflet, à la tête d'un rassemblement des communes voisines de Maulévrier, se réunit à eux. » (I, p. 70). « Le lendemain de la prise de Chollet, les *chefs* vendéens apprirent que quelques compagnies de la garde nationale de Saurmur s'avançaient sur la route de Vihiers. Une partie de l'armée chrétienne, conduite par *Cathelineau*, se porta de suite dans cette direction et s'empara de Vihiers, le 16, sans éprouver beaucoup de résistance » (t. I, p. 88). On remarquera combien ce récit concorde avec la note inédite de M. de la Bouère, que j'ai publiée plus haut : « *Cathelineau* et Stofflet, dit plus

loin Savary, étaient les *premiers* conquérants de la Haute-Vendée. Pendant leur séjour à Saumur, les chefs vendéens étaient convenus d'élire un généralissime des armées catholiques. Le 12 juin, leur choix se porta sur *Cathelineau*, comme un hommage rendu au *premier chef* de l'insurrection dans la Haute-Vendée... » (p. 90). Le même jour, Stofflet fut reconnu *adjudant-général* ; ce furent les deux seules nominations qui eurent lieu à Saumur (*Mémoires de Beauvais*, p. 77) : ne semble-t-il pas que les chefs vendéens aient voulu aussi honorer en Stofflet le *second* conquérant qui avait commencé la guerre avec Cathelineau ?

M. Port rejetterait-il le témoignage de Savary, quand Savary parle de Cathelineau ? Il est moins difficile, lorsqu'il lui plaît de raconter, d'après le même Savary, les excentricités de Boisneau, curé de Saint-Pierre de Cholet.

Vers la même époque que la *Guerre des Vendéens et des Chouans*, parurent les « *Mémoires inédits d'un ancien administrateur militaire des armées républicaines* » (Paris, Beaudouin, 1824, in-8°) ; « mais, dit M. Port (p. 110) la rédaction est de beaucoup antérieure à la publication posthume » ; ce qui leur donne, à ses yeux, une grande autorité : « Le lendemain, dit l'auteur anonyme, un simple voiturier de la commune du Pin-en-Mauges, appelé Cathelineau, se met à la tête de deux cents mécontents, va attaquer le poste de Jallais, défendu par un détachement de quatre-vingts républicains et une pièce de canon, et

s'en empare ; de là, il marche sur *Chemillé*, qui éprouve le même sort. Enfin, l'armée s'étant accrue encore d'autres mécontents, et ayant été jointe par une nouvelle bande conduite par un nommé Stofflet, garde-chasse au château de Maulévrier, elle vient attaquer *Cholet* et ensuite *Vihiers*, qui ne peuvent lui résister. » (p. 13). On sait que *l'ancien administrateur* habitait la Vendée et n'a pas quitté les environs de Cholet durant la guerre.

Choudieu, représentant du peuple (*Papiers inédits*, p. 27, note 3), affirme que Cathelineau « commanda, dès le commencement de la guerre, une division de l'armée du Poitou » ; Vial (*Encore la Vendée, première lettre au général Hoche*, p. 7) écrivait en 1796 : « Un homme obscur, Cathelineau, sacristain à Beaupréau, est celui qui a fait jaillir la première étincelle, qui a causé ce long et dévorant incendie. » Il parle, en d'autres termes, il est vrai, comme d'Autichamp, de Sapinaud, Martin, et la *Lettre pastorale* du 17 juillet 1793. Le docteur Bousseau enfin, qui défendit Jallais le 13 mars 1793, et fut prisonnier de Cathelineau, écrivait en 1806 : « Les forces qui venaient de s'emparer de la ville (Cholet), étaient celles de *Cathelineau*, auxquelles la division de Stofflet s'était réunie », (p. 14). — « Rappelez-vous, dit-il encore (p. 22), qu'alors toutes leurs forces étaient réunies ; qu'elles se composaient des cinq divisions de Cathelineau, Stofflet, d'Elbée, Bonchamps, auxquelles s'était précédemment réunie celle de Châtillon... »

Que pourrait-on reprocher à tous ces témoignages ? Je le cherche vainement. Viendrait-il à la pensée de M. Port de dire que, s'ils émanent pour la plupart de contemporains, la rédaction a suivi de loin les événements qu'ils attestent ? Encore faudrait-il déterminer nettement la limite au delà de laquelle un témoignage de contemporain n'a plus le droit d'être cru, et en-deçà de laquelle il est incontestablement véridique. D'ailleurs, ce vain reproche ne s'appliquerait pas à tous les témoignages. Plus d'un se rapproche singulièrement des événements : ceux de la *Lettre pastorale*, de Joseph Cathelineau, de d'Elbée, de Poirier de Beauvais, de M^{me} de la Rochejaquelein, de Vial, sont de ce nombre. Quant aux autres, qui oserait dire qu'ils ont perdu de leur autorité, parce qu'ils sont venus plus tard ? Qu'importe l'époque où le témoignage se produit, lorsque le narrateur a été témoin des faits ? Autant soutenir que tous les *Mémoires*, — ou à peu près, — n'ont aucune valeur, parce qu'ils ont été rédigés, dix, vingt ans, ou même davantage, après les événements ; et, dans ce cas, je ne vois pas en quoi les *Mémoires* de Mercier du Rocher ou de Savary vaudraient plus que les *Notes* de Coulon, ou les *Mémoires* de M^{me} de la Bouëre ; — à moins qu'on ne prétende encore que tant de témoins oculaires se sont laissés tromper par quelque faussaire, ou se sont entendus pour tromper leurs contemporains et la postérité ; mais je doute qu'aucun critique sérieux ait la hardiesse d'aller jusque-là.

M. Port, qui n'ignore pas pourtant l'existence de la plupart de ces témoignages, était-il donc en droit de dire « qu'à partir de Jallais jusqu'à la prise de Chalonnes, Cathelineau ne reparaît plus à l'armée » et qu' « aucun acte, aucun témoignage d'amis ou d'ennemis ne le connaît plus pendant dix jours ? » Ah ! si du milieu de tant de témoins muets, dont il invoque *l'éloquence écrasante*, un seul, — un seul ! — s'était levé pour *exclure*, mais *exclure* vraiment Cathelineau ! pour affirmer qu'il ne s'est trouvé ni à Chemillé, ni à Cholet, ni à Vihiers, avec quelle joie M. Port l'aurait poussé à la barre et aurait recueilli sa déposition ! Comme tous ses documents *abstentionnistes* auraient pâli à côté de celui-là ! Combien longtemps l'éminent érudit l'a-t-il cherché, et avec quelle persévérance !... et voici que, dernièrement, il l'a rencontré. « Je veux, dit-il, ajouter un document nouveau, tout *récemment rencontré*, qui, à lui seul, par *sa précision et sa netteté, défie toute discussion et la termine.* » Il faut que ce document soit bien décisif en effet, pour que M. Port, si difficile d'ordinaire quand il s'agit des documents apportés par ses adversaires, ne craigne pas de pousser un tel cri de triomphe ; et j'ai cru qu'il allait me convaincre.

« René Mercier, originaire de Chantocé, âgé de trente ans et demi, paraît le 9 brumaire an III, (30 oct. 1794), devant la municipalité d'Ingrandes. — Qui est-il ? d'où vient-il ? Il était domestique et postillon de Pissonnet de Bellefonds, et résidait avec ses maîtres au château de Lancrau, en Chantocé. »

« Il les a suivis *en mars* 1793 dans la Vendée, à leur terre de la Jousselinière, sur la commune du Pin-en-Mauges. » — « N'était-il pas aussi employé dans l'armée dite catholique et royale, et en quelle qualité ? » — « Le service, en cette commune, par la dite armée, était divisé en quatre compagnies ; il était fusilier dans la 3^e et faisait son service comme les autres, sous les ordres du nommé *Cathelineau* qui était leur capitaine ! » C'est là le rôle unique et bien défini, conclut M. Port, tout au moins pendant les premiers jours, seule période qui m'occupe, — du très humble et très modeste Cathelineau, simple capitaine de paroisse » (p. 45, 46).

Mon Dieu ! je ne voudrais rien dire de désagréable à M. Port ; mais je ne puis taire qu'il me semble avoir parfois l'esprit facétieux, et avoir voulu ici se gaudir de ses lecteurs. En supposant, en effet, que René Mercier ait voulu désigner *Jacques Cathelineau*, en quoi la qualité de « *capitaine dans sa paroisse* est-elle incompatible avec un rôle plus important *dans l'armée vendéenne* ? Capitaine de la troupe formée pour la garde du Pin-en-Mauges, il n'aurait pu commander une division plus importante sur les champs de bataille ! Car il faut bien que le témoignage de René Mercier, s'il se rapporte à *Jacques Cathelineau*, n'englobe que les premiers jours, jusqu'au 22 mars ; après le 22, il n'aurait d'autre sens que celui d'une erreur et M. Port l'a bien compris : aussi l'affirme-t-il, encore bien qu'il ne sache nullement à quel moment précis du mois de mars René

Mercier est arrivé au Pin-en-Mauges. Mais en quoi un titre inférieur est-il opposé à un titre supérieur ? Je vais faire sourire mon adversaire, et ce sera pour moi une bonne fortune ; mais je lui ferai observer qu'on peut être ministre et citoyen de Cahors ; que Charles V. était bourgeois de Gand et empereur d'Allemagne ; que Louis XIV était roi de France et de Navarre et bourgeois de Strasbourg ; et que la reine-impératrice des Indes est colonelle d'un régiment prussien. Je n'ai que le choix des exemples. M. Port lui-même n'est-il pas archiviste de Maine-et-Loire et membre non résident de l'Institut ? Capitaine dans sa paroisse, au Pin-en-Mauges, *Jacques Cathelineau* pouvait être, en même temps, commandant dans l'armée vendéenne. Et c'est bien ce que me semblent indiquer ces paroles d'un témoin, que je me réserve d'étudier à part, et qui, s'adressant aux compagnons d'armes de Cathelineau, leur disait : « Il n'y avait qu'une voix parmi vous à son égard, braves soldats de cette paroisse et des environs ; s'il était digne d'être votre chef, vous étiez dignes de le suivre et de l'accompagner au champ d'honneur. » (*Éloge funèbre de Cathelineau*, par l'abbé Cantiteau).

Mais, il y a plus : Cathelineau avait quatre frères ; de ces quatre Cathelineau, Joseph, le plus jeune, est mort guillotiné à Angers le 27 mars : en admettant que René Mercier n'ait pas parlé de lui, ce qui n'est pas sûr pour M. Port, puisque, d'après notre archiviste, le témoignage de René Mercier se rapporte aux premiers jours de mars, il restait encore Jean et Pierre ;

Jean n'avait pas grands talents, mais il n'en faut pas d'extraordinaires pour être capitaine de paroisse : on compte, dans les documents publiés par M. Port, cent officiers subalternes qui ne devaient pas en avoir beaucoup plus que lui, et nous avons vu, en 1870, maints capitaines de gardes nationales qui n'étaient guère, j'imagine, plus distingués que Jean Cathelineau par les talents militaires. M. Port est-il bien sûr que ce n'est pas de *Jean* qu'a voulu parler René Mercier ? Mais, à défaut de Jean, il y a Pierre : Pierre a joué, non pas un premier rôle, mais un rôle encore marquant dans les guerres de Vendée : il était certainement de taille à être un *capitaine* de paroisse. Après avoir combattu aux côtés de Jacques, son frère, jusqu'à Nantes, et ensuite, après la mort de son frère, à la tête d'une division d'armée de d'Elbée, il sauva le généralissime blessé à la bataille de Cholet, et, à la tête de 1500 hommes, fit une trouée à travers les troupes républicaines et transporta le général en chef jusqu'à l'armée de Charette, à Noirmoutier ; il revint ensuite dans le pays des Mauges, où, à la tête de bandes assez fortes, il s'occupait de surveiller la rive gauche de la Loire et de favoriser la rentrée en Vendée aux Vendéens défaits sur la rive droite, au Mans et à Savenay. Il mourut au Pin-en-Mauges, « d'épuisement et de fièvre », dit M. Port (art. *Cathelineau*).

M. Port est-il absolument certain que René Mercier n'a pas voulu désigner le « *Capitaine* » Pierre ? S'il n'en donne que son interprétation, ce n'est vraiment

pas assez. D'autant plus que je remarque que René Mercier est demeuré au Pin-en-Mauges, même après avoir fait la campagne de Saumur, d'Angers et de Nantes, jusqu'au passage de la Loire : de quelle époque a-t-il parlé ? A-t-il désigné le mois de mars, ou le mois de septembre, ou le mois d'octobre 1793 ? Est-il arrivé au Pin-en-Mauges le 1^{er} ou le 28 mars ? Bien fin qui le dira : il lui faudra, en tout cas, d'autres témoignages que la déposition de René Mercier, sur laquelle seule s'appuie M. Port ; car il n'y a pas un mot, j'en appelle au lecteur attentif, qui justifie son opinion. Ici donc encore, suppositions, affirmations décisives et tranchantes, d'après des indications vagues : voilà ce que nous offre M. Port. Je ne puis m'empêcher de conclure en disant : « Lorsqu'après dix ans et plus de recherches journalières, pour découvrir un témoignage décisif, on apporte un document si douteux, et qu'on s'en contente pour clore une discussion historique, on donne à penser deux choses : la première, que l'on n'est pas très difficile sur le choix des preuves, quand elles paraissent seulement être favorables à une thèse longtemps caressée ; la seconde, qu'une opinion historique, qui n'a d'appui qu'un pareil fondement, repose sur une base bien fragile ¹. »

1. Voici un autre exemple d'interprétation fantaisiste vraiment trop fréquente chez M. Port. Nous avons vu plus haut qu'il prétend trouver la première réapparition de Cathelineau dans l'armée vendéenne, à Chalonnnes-sur-Loire, au moment où il signe avec Bonchamps une lettre adressée au commandant de Chemillé, le 23 mars. Voici cette lettre (*Vend. ang.*, II, p. 250).

A quoi tend toute cette discussion ? A prouver que le mouvement d'insurrection est parti tout entier du Pin-en-Mauges pour donner ensuite le branle à toute la Vendée, et que Jacques Cathelineau a été l'âme qui inspira et chefs et soldats ? Pas le moins du monde ; et ce serait fort mal comprendre ma pensée.

A Monsieur le Commandant de ...ment provisoire de Chemillé, à Chemillé.

« Chalonnnes, ce 23 [mars], 6 heures du soir.

« Nous recevons dans l'instant, Monsieur, l'avis du départ de
« 5.000 hommes et de trois pièces de canon. Cette petite armée a
« dû, selon le rapport que l'on nous en a fait, être parti (*sic*) ce
« matin vers les six heures d'Angers, et s'être porté, dit-on, soit sur
« Chemillé ou Chalonnnes. Nous gardons du côté du pont ; mais,
« dans l'incertitude où nous sommes du chemin qu'ils ont pris,
« nous vous dépêchons quatre courriers, afin de sçavoir à quoi nous
« en tenir. Peut-être que le rapport qu'on nous a fait est exagéré ;
« mais tel qu'il soit, il faut veiller avec exactitude.

« Faites-nous, s'il vous plaît, Monsieur, une prompte réponse et
« nous dépêchez en cas d'événement, sur le champ, un courrier.

« Nous sommes, Monsieur, vos humbles serviteurs.

« Cathelineau, Debonchamps. »

Au dos, sur le repli intérieur, et comme l'adresse, de la main, ce semble, de Cathelineau : — « MM. Ponceau, Menuos, Métaye, Pousset, Pellier, Chivré, Belleau, Picherit, Briaudeau, Jean Foyer, de la Croix-Paris, Bauduin, de Cholet. Lais prisonniers demandent que quelqu'un sois député pour entenre leur pétiton. Un prêtre de Cholet est blessé cruellement. »

M. Port accompagne cette lettre des réflexions suivantes (*Vendée ang.*, II, p. 160, note 1) : « Bonchamps donne connaissance à qui de droit (de la marche de l'armée ennemie). La lettre est écrite et signée par lui seul ; mais, *avant l'envoi*, la signature de Cathelineau s'interpose entre celle de Bonchamps (*sic*), et les formules de *salutation* sont par suite modifiées. C'est la seule trace, directe ou indirecte, que j'ai trouvée de la présence et de l'action de Cathelineau dans le commandement, à cette date. » — Et à la page 250, note 2, après la reproduction intégrale du document, il dit : « Comme il a été indiqué ci-dessus, p. 168, la lettre, *écrite et signée de Bonchamps*, quand Cathelineau y a *intercalé sa signature*. Les formules sont en

En concluant de cette étude que le rôle actif de Cathelineau n'a pas cessé à la prise de Jallais, mais s'est continué sans interruption jusqu'à la prise de Chalonnès, je ne veux pas soutenir que ce rôle fut exclusif des autres. M. Port a raison de dire et a bien prouvé que sur d'autres points du pays, il y eut des

conséquences *surchargées* avec quelque oubli. » — Et enfin, dans *La Légende de Cathelineau* (p. 44), il est plus précis encore : « Bonchamps vient d'écrire de sa main une lettre au commandant de Chemillé et l'a *signée déjà*, quand la main de Cathelineau appose *au-dessus* de la signature de son général la sienne qui n'est plus évidemment celle du premier venu. »

Ces trois remarques faites à trois endroits différents, font bien saisir, je crois, un procédé familier à M. Port dans l'interprétation des documents. A chaque fois, il s'y glisse un détail nouveau, précis, qui, sous un air bénin, paraît naturel et tout à fait innocent. *Avant l'envoi* me semble un peu naïf ; *qui s'interpose entre la signature de Bonchamps* — (et quoi) ? me paraît un peu risqué ; — *Cathelineau y intercale sa signature*, n'est-il pas très subtil ? *Bonchamps l'a signée déjà*,... pour un peu, on croirait que M. Port, présent à la rédaction de la lettre, a regardé par dessus l'épaule de Bonchamps ; et « *Cathelineau appose au-dessus de la signature de son général la sienne*, est une vraie trouvaille. Mais quelle preuve a-t-il donc que Bonchamps ait été son général ? Et si, par hasard, Bonchamps, qui a plus l'habitude d'écrire que son officier, avait tenu la plume au nom de Cathelineau et au sien, et qu'ensuite, par *désérence*, il eût laissé Cathelineau signer d'abord pour signer après lui ? Le *nous* significatif, qu'on trouve à tous les verbes de cette lettre, ne prouve pas qu'il écrivait en son nom propre, mais également en celui de Cathelineau, sinon de tous les autres chefs de l'armée. Serait-ce que le mot *humble*, étant au singulier, autorise M. Port à croire à la surcharge des formules avec *quelque oubli* ? — L'interprétation de M. Port concorde parfaitement avec sa thèse ; concorde-t-elle autant avec la logique ? Je trouve, quant à moi, que la signature de Cathelineau, et, de plus, la suscription et l'addition qu'il ajoute de sa propre main, prouvent assez qu'il agit là ni comme un sous-ordre, ni comme un nouveau venu de la veille. Mais je tiens moins à faire adopter mon sentiment qu'à faire sentir le peu de valeur de celui de M. Port.

mouvements insurrectionnels importants et simultanés, dont les moteurs se nomment Stofflet et Perdriault, Joly et Charette, et tous ceux qui, insurgés déjà ou décidés à l'être, furent chercher d'Elbée et Bonchamps pour les mettre à leur tête. Je crois même que, les premiers succès remportés, les Vendéens se tournèrent naturellement vers des hommes plus habitués à la guerre, vers d'Elbée et Bonchamps, par exemple; je crois même, sur le témoignage de Coulon, que Cathelineau fut le premier, autant par intelligence que par modestie, à s'effacer devant d'Elbée, dont l'action devient dès les premiers jours et demeurera considérable, même après le 12 juin 1793. Mais, en disant plus, M. Port exagère. Jacques Cathelineau a été dès la première heure un de ces hommes d'initiative; car il ne saurait être sérieusement question ici de discuter de minutes; et il a été l'un des premiers chefs que les soldats se sont donnés *spontanément*. Joseph Cathelineau, Coulon, d'Elbée, Choudieu, de Beauvais, M^{me} de la Rochejaquelein le reconnaissent formellement.

« Comment s'est organisée cette armée? — Sans observer de grades entre les officiers, on n'a nommé que des commandants ». — « Comment se fait l'élection des commandants? » — « Ce sont ceux qui paraissent les plus hardis et qui se mettent d'eux-mêmes à la tête. » (*Dépos. de Joseph Cathelineau, Vend., ang., II, 346-347*). Coulon ne dit pas autre chose: on peut s'en convaincre par les citations que nous avons faites de lui plus haut. « Les Vendéens,

dit Choudieu, n'étaient organisés ni en bataillons, ni en régiments. Ils avaient par arrondissement des chefs qu'ils choisissaient eux mêmes » (p. 19). C'est par ce choix tout spontané que d'Elbée à Beaupréau, Bonchamps à Saint-Florent, la Bouère du côté de Jallais, furent élus commandants (*Mémoires de Beauvais*, p. 17). Enfin, M^{me} de la Rochejaquelein n'est pas moins affirmative : « Il n'y eut point de nomination de généraux. Les hommes obéissaient à ceux en qui ils avaient confiance » (p. 137). Mais il n'y a rien là qui nuise à la gloire de Cathelineau, et c'est l'honneur de la Vendée d'avoir produit plusieurs hommes semblables à lui : c'est une terre fertile en héros.

Son rôle a donc été remarqué, considérable, mais il n'a pas été unique. Encore est-il juste pourtant d'ajouter qu'il est le premier qui soit sorti de son bourg, au matin du 13 mars, et que la troupe, dont il est instantanément un des chefs, grossissant toujours de la Poitevine à Jallais, et de Jallais jusqu'à Cholet et Yihiers, avait déjà vaincu, quand les autres se mettent en marche pour la rejoindre, et qu'elle est devenue le solide noyau de la *Grande Armée*. N'est-ce pas une raison suffisante pour dire qu'il a commencé la guerre et « fait jaillir la première étincelle de ce grand incendie ? » A cette première heure, Perdriault, c'est vrai, est à côté de lui : l'a-t-il emporté sur lui par l'influence, le courage, le langage ? Question oiseuse, on l'avouera. Peut-être, s'il eût vécu davantage, Perdriault aurait-il acquis un renom égal et supérieur

même à celui de Jacques Cathelineau : mais il est mort au début de la guerre, et son nom, dans la foule des combattants où personne n'avait encore une gloire et une influence définitive, s'est perdu. Qu'avons-nous besoin de faire, à cent ans de distance, des hypothèses inutiles ? Rendons-lui, si l'on veut, une gloire tardive et nommons-le, avec Cathelineau, l'un des promoteurs de la guerre ; ajoutez-y, si bon vous semble, Stofflet, le garde-chasse, et d'Elbée encore, et encore Bonchamps : en quoi pourrait en souffrir la gloire de Jacques Cathelineau ?

Ainsi, à l'appui de son hypothèse, M. Port nous apporte une quantité innombrable de témoignages... abstentionnistes, et un témoignage positif, mais hypothétique. C'est peu. En face de ces témoins muets, j'ai produit des témoins qui déposent autrement que par le silence, des témoins dont la parole est nette et loyale. C'est ce qui met mon adversaire dans un état d'infériorité telle que je ne puis poursuivre le combat sur ce point, sans abuser de ma force : il y aurait une sorte de lâcheté de ma part à continuer le duel dans des conditions si défavorables pour lui, avec, dans sa main, des tronçons d'armes qui se sont brisées au premier choc. Si donc il veut revenir sur ce terrain, qu'il y apporte de bonnes épées d'acier bien trempé. Encore n'ai-je pas employé toutes mes armes ; je n'ai rien dit, par exemple, de la tradition persistant unanime dans les récits populaires, à côté des récits imprimés. Je maintiens néanmoins qu'une tradition si jeune encore et dont les anneaux sont si peu prolongés, qui a pour

elle l'autorité de témoignages incontestables, et contre elle, ou le silence sans valeur de témoins muets, ou l'appui de témoins sans autorité, n'est pas en histoire une quantité négligeable.

Mais il est deux documents surtout que j'ai laissés de côté : le *Brevet* de Saumur et la *Lettre* de Canteau, curé du Pin-en-Mauges. Le moment est venu de les produire. A juger de leur importance par la peine extrême que M. Port se donne pour les écarter, on peut croire qu'elle est grande. Ce qu'il en dit dans *La Légende de Cathelineau* occupe la principale place et l'envahit presque tout entière : ce que j'ai à en dire moi-même formera à peu près le reste de cette étude ; mais j'espère que le lecteur n'aura pas à le regretter. Ces deux témoignages fussent-ils faux, et il est certain maintenant que sur le point que nous venons d'étudier, ils ne le sont pas, — ils méritent qu'on s'en occupe encore. Reste à savoir ce qu'ils valent : le fruit de cette recherche, — si elle leur est défavorable, — n'entamera en rien la vérité des faits que prouvent tant de témoignages si indépendants de ce *Brevet* et de cette *Lettre* ; mais qui ne voit combien cette vérité gagnera en lumière, si notre enquête leur est favorable ? C'est toute la suite de notre discussion que je viens d'indiquer : ai-je besoin de dire que j'y apporterai, comme d'habitude, un désintéressement et une loyauté qui défient toute loyauté et tout désintéressement ?

III

L'AUTEUR DE LA LÉGENDE

Le rôle, je ne dis pas exclusif, mais très important, de Cathelineau pendant les premiers jours de l'insurrection angevine est indéniable : soutenir le contraire, voilà certainement la légende. Ce que M. Port combat par des raisons si faibles, apparaît comme une vérité historique manifeste, moins encore peut-être par la force des preuves décisives que je donne que par la faiblesse de celles qu'il y oppose. Cette vérité lui semble une *Légende* et il croit l'avoir « terrassée, vaincue, tuée, sauf à la tuer encore, dit-il, autant de fois qu'il faudra » — ce qui semble bien inutile, si elle est morte. — « Mais, dès ce jour, il se peut bien qu'à la subir ou à s'en défendre, il n'y ait plus guère qu'une question de probité plutôt que de science » (p. 47). — Je suis complètement de son avis.

Mais, pour M. Port, avoir détruit la *Légende* ne

suffit pas ; il faut encore démasquer le faussaire. Il le connaît, et de l'ombre où l'homme se dérobaît à tous les yeux depuis près de cent ans, et « que devait désirer sa très souple conscience » (p. 52), il l'attire brusquement en pleine lumière et nous dit avec l'accent généreux de la vérité indignée contre le mensonge : « Voici le faussaire, voici l'inventeur, qui a créé et mis en scène le personnage fantastique, sur place et sur l'heure ! » (p. 48). Et M. Port lui-même demeure stupéfait d'étonnement en voyant apparaître au jour l'homme qu'il a surpris dans l'ombre : il était si éloigné de soupçonner cet inconnu ! « Un des derniers étonnements de cette aventure, dit-il, et non des moindres, sera peut-être de le pouvoir dénoncer et convaincre. Il a tout su, celui-là, de première main ; il a tout vu, comme un confident, comme un conseil, un directeur. A tout spectacle au premier rang, témoin, acteur : il le proclame. — Et, de parti-pris, *avec un esprit de suite et une ténacité de finesse singulière*, il égare, il fausse sa parole : il ment ! » — Qui est-ce donc ? « C'est l'abbé Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges. » Mais, dans la « nuit où s'est tramée la supercherie », est-il bien sûr d'avoir mis la main sur un malfaiteur ? C'est ce que nous allons examiner.

« Avez-vous lu Baruch ? » — « Baruch ? » — « Oui, Baruch ; il n'y a rien de si beau que Baruch ! » Vers 1877, M. Port, à la lecture d'une *Lettre* de Cantiteau publiée par M. de la Sicotière, paraît avoir éprouvé un étonnement à peu près égal à celui de

La Fontaine, et il a dû plus d'une fois dire à ses amis ahuris : « Avez-vous lu Cantiteau ? » — « Cantiteau ? » — « Comment ! vous ne connaissez pas Cantiteau ! Mais c'est le plus habile, le plus pervers et le plus fourbe des imposteurs qu'ait portés la terre d'Anjou et même de France. J'ignorais aussi ce qu'était Cantiteau, et mon *Grand Dictionnaire* ne contient même pas son nom ; mais je le compléterai à la seconde édition, et l'on y verra le rôle de l'imposteur qui a rempli de ses mensonges notre histoire vendéenne : si l'on dressait des statues à la fourberie, il faudrait lui en couler une en bronze de Corinthe. » Et quand je dis que M. Port a dû tenir plus d'une fois ce langage à ses amis, je ne dis pas assez : dans sa *Vendée angevine* déjà, et dans *La Légende de Cathelineau* surtout, il le répète d'une façon si persistante qu'entre lettrés et érudits angevins, on ne s'aborde plus guère qu'en se demandant : « Avez-vous lu Cantiteau ? » —

Qu'est-ce donc que Cantiteau ?

En apparence au moins, un pauvre curé de campagne, qui, revenant tout-à-coup parmi ses ouailles, serait bien surpris de la renommée posthume que lui valent, un peu tardivement, les ouvrages de M. Port. Il est certain que, jusqu'ici, et les contemporains et même les compatriotes de Cantiteau étaient loin de soupçonner en lui le plus grand mystificateur de notre histoire vendéenne. Mais ce fourbe, s'il faut en croire M. Port, avait un « esprit de suite et une ténacité de finesse singulière ». S'il l'accuse de mensonge, — il ment ! — il est bien obligé de lui reconnaître, pour

les besoins de sa thèse, de l'habileté, je devrais dire du génie.

Jacques Cantiteau avait trente et un ans et quelques mois lorsque éclata l'insurrection vendéenne. Il était né à Andrezé, le 19 septembre 1752, d'après l'acte notarié que je publie plus loin. Il fut ordonné prêtre à Angers, le 21 septembre 1776, par Monseigneur de Grace, nommé vicaire à Saint-Pierre-Maulimart, où il resta jusqu'au 17 janvier 1785, époque à laquelle il fut promu à la cure du Pin-en-Mauges. J'ignore jusqu'à quel point « il acquit bientôt une autorité considérable sur ses paroissiens », et surtout si c'est « par son énergie et par sa décision. » M. Port l'affirme et je veux bien le croire. Il en trouve la preuve dans ce fait que « c'est lui, bien sûr, — et M. de la Sicotière l'a reconnu sans qu'on le lui fit dire, tout d'une volée, — le seul des bénéficiers d'Anjou qui se soit refusé à fournir aucun des renseignements demandés par la Commission intermédiaire »¹, quoique, à vrai dire, il ne soit pas nommé. Il est vrai aussi que M. Port ajoute « qu'à deux ou trois ans de là, on le trouve organisant, — non pas dans sa paroisse, l'habile homme ! mais à la Poitevinière², — la réunion secrète, on disait dans le temps la conspiration, des maires de tout le pays d'alentour » : on disait

1. Le refus est attribué à « l'avis d'une des premières personnes de la paroisse », et il s'agit des bénéficiers. *Arch. de M.-et-L.*, C. 191, dit M. Port.

2. Si cela est vrai, on y voit justement que la Poitevinière a été le centre des résistances, mais aussi que l'initiative est partie du Pin-en-Mauges.

même davantage, car la municipalité du Fuilet qualifiait la réunion d' « assemblée d'anthropophages » : ce qui donne à Cantiteau une bien autre « posture », pour me servir d'une expression de M. Port ; c'est autrement terrible pour la mémoire de Jacques Cantiteau (mai 1792). Peut-être M. Port exagère-t-il un peu inconsciemment en affirmant que c'est lui, Cantiteau, qui organisa cette assemblée conspiratrice, et en ajoutant que l'ordre du jour de la *grande séance* et les pièces à l'appui étaient de sa façon (p. 50) : comme nous l'avons déjà vu, il ne ressort nullement, des dépositions des témoins interrogés à cette occasion, qu'il devait y venir et y lire l'ordre du jour.

Mais qu'importe d'ailleurs qu'il ait organisé cette réunion, dont le dessein était loin d'être ce qu'on veut bien dire, et ne dépassait pas le droit de réunion et de doléances que la Constitution de 1791 accordait à tous les citoyens français ? Qu'importe que l'ordre du jour et les pièces à l'appui aient été de sa façon ? On n'en sait rien que par des commérages et les rapports exagérés de Boisard ; mais il n'y a aucun inconvénient à admettre que ces actes d'énergie et de décision lui aient attiré l'affection de sa paroisse et même des paroisses environnantes, même si l'on écarte ses talents et ses vertus.

Le fait est que le Pin-en-Mauges devint à cette époque un centre de réunions religieuses : la foule des fidèles accourus des paroisses voisines, qui avaient été pourvues de prêtres assermentés, appelés *intrus* par les Vendéens, fut telle dans certaines circonstances

que le conseil de fabrique fut obligé de prendre, le 26 décembre 1791, la résolution de faire consolider les fonts baptismaux, endommagés par les poussées de la multitude. De la Poitevinière, de Jallais, et d'autres paroisses encore, on apportait les enfants à baptiser au curé du Pin-en-Mauges. Les registres de la fabrique en contiennent de nombreuses preuves. Ce concours du peuple prouve assez quelle était l'influence du jeune prêtre, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. J'ajouterai même que maints documents des paroisses voisines le signalent comme ayant été appelé à remplir son ministère dans les environs. Je ne vois rien là, quant à moi, qui soit à son déshonneur.

Quand parut le décret d'internement des prêtres assermentés, il se cacha facilement au milieu d'une population où il ne comptait guère que des amis et des obligés : il séjourna en particulier dans les bois de la Gastine, en Saint-Martin-de-Béaupréau, en compagnie de quelques autres prêtres des environs¹. Il demeura aussi longtemps dans un champ de genêts de la *Grande-Besneraie*, ferme du Pin-en-Mauges. Il ne quitta pas un instant sa paroisse. Son vicaire fut pris par trahison au *Domaine*, conduit brutalement à Saint-Florent-le-Vieil et fusillé². Lorsqu'éclata la guerre, il demeura toujours dans le pays ; j'en trouve la preuve dans le document inédit que je publie en note³. Il y

1. Dom Chamaré, *Vie des saints personnages de l'Anjou*, 1868, Angers et Paris, 3 vol. in-12, III, p. 490.

2. Note de M. Gabory sur la *Lettre*, p. 14.

3. Le 22 janvier mil sept cent quatre-vingt-seize, après midi.

Devant nous, Jean Gabory, commissaire particulier de la pa-

reparut au grand jour, aussitôt le soulèvement de mars, sinon avant, et nous le verrons plus tard, dans une circonstance solennelle, jusqu'aux environs du passage de la Loire. Mais il fut réduit à se cacher encore jusqu'au 2 novembre 1794 (12 brumaire an III), époque où il rentra en fonction publiquement, sinon officiellement, même avant la pacification de la Jaunaie (17 février 1795) et le traité de Saint-Florent, signé par Stofflet, le 4 mai 1795 ; même avant le décret du 3 ventôse an III, qui rétablit en principe la liberté des cultes .

Le 16 pluviôse an XII, les membres du Conseil municipal du Pin-en-Mauges écrivaient au préfet du département que *le desservant n'avait rien fait qui pût attirer sur leur commune la moindre peine*. M. de la Sicotière avait donc raison de dire qu'il « ne cessa pas un seul moment de catéchiser, de consoler,

roisse du Pin-en-Mauges, nommé et institué notaire par le commissaire général, s'est présenté Maître Jacques Cantiteau, curé de cette paroisse, lequel nous a déclaré que, dans les malheurs de la Révolution, il a eu le chagrin de perdre ses Lettres des Saints Ordres et autres papiers probatifs de son état de prêtre catholique, d'abord vicaire de Saint-Pierre-Maulimart, et ensuite curé de ce lieu ; que, pour y suppléer et dans aucun cas n'être confondu avec les apostats, qui, durant la persécution, ont abjuré leur foi et leur caractère, il nous demandait acte de la présente déclaration, affirmant être originaire de la paroisse d'Andrezé, en ce diocèse, où il est né le dix-neuf septembre mil sept cent cinquante-deux, et avoir été ordonné prêtre à Angers, par M. de Grâce, le vingt-et-un septembre mil sept (cent) soixante-seize, puis exercé les fonctions de vicaire à Saint-Pierre-Maulimart jusqu'en janvier mil sept cent quatre-vingt-cinq. De laquelle déclaration nous lui avons volontiers donné acte sur sa parole. De plus, nous certifions à qui il appartiendra, comme chose notoire et dont nous sommes témoins, que le dit sieur Cantiteau, curé en cette paroisse depuis le treize janvier mil sept

de visiter ses fidèles paroissiens. » (*Le Curé Cantiteau*, p. 47). Il resta curé du Pin-en-Mauges jusqu'en 1817, où il mourut le 21 mai, « objet de la vénération universelle, dit M. de la Sicotière, « qui, ajoute M. Port avec une maussaderie brutale, n'en sachant rien, eût mieux fait de n'en rien dire » (p. 52). M. Port avait déjà dit son fait à M. de la Sicotière (p. 49), lorsque, après avoir cité l'éloge que l'historien de *Louis de Frotté* avait fait de Cantiteau, il ajoutait également que « M. de la Sicotière ne l'a pas autrement fréquenté ». M. de la Sicotière, j'en suis convaincu, avait besoin de l'apprendre. Mais est-ce à dire que, selon M. Port, on ne puisse rien écrire, rien juger d'un homme, si on ne l'a fréquenté personnellement ? La prétention serait étrange et le reproche, en soi ridicule, le serait encore plus de la part d'un auteur dont le *Grand Dictionnaire* renferme tant de récits et tant

cent quatre-vingt-cinq, n'a fait aucun des serments demandés par les révolutionnaires, qu'il est toujours resté attaché à la foi de l'Eglise et à la vérité catholique, heureux pour lui même d'avoir pu échapper aux recherches particulières que les républicains du pays ont fait de sa personne. Ses paroissiens ont eu l'avantage, dans les temps les plus critiques, de n'être point privés des secours de son ministère, ayant toujours résidé parmi eux ou à une très petite distance. Fait et passé au bourg du Pin-en-Mauges, jour et an susdits, en présence de Jean Gatine, maréchal ; René Jamain, sarger, procureur de la fabrique ; de Louis Rochard, boucher ; Mathurin Lépine, maréchal, ancien syndic, qui ont signé avec nous, ainsi que ledit déclarant.

RENÉ JAMAIN.
L. ROCHARD.

J. CANTITEAU, curé du Pin.
M. LÉPINE.
GABORY.

Conf. — A St-Laurent, le 22 janvier 1796.

Reçu dix sols.

BARRÉ.

de jugements sur des hommes qu'il n'a pas autrement « fréquentés » : par là voudrait-il prétendre que, faisant leur éloge ou leur critique, sans rien savoir d'eux personnellement, il eût mieux fait de n'en rien dire ? Son grand ouvrage en aurait été singulièrement raccourci, et la valeur en eût été moindre.

Au risque pourtant d'encourir le même reproche que M. de la Sicotière, je dirai, moi aussi, ce que je sais de M. Cantiteau, et je sais qu'il est mort « l'objet de la vénération universelle ». Il est resté, dans la tradition encore vivante, comme le type du « saint prêtre » : expression qui a toujours le privilège d'amener un fin sourire sur les lèvres de M. Port. A qui donc s'adresser en ces sortes de choses, sinon à ceux qui l'ont fréquenté, ou qui ont hérité du témoignage de ceux qui ont vécu avec lui ? Au Pin-en-Mauges, vivent encore deux personnes qui l'ont connu dans leur prime enfance, et qui témoignent de la manière la plus formelle de la hauteur de son caractère et de la dignité de sa vie. En dehors d'elles, il n'est personne qui ait jamais entendu parler de lui avec la défaveur qui s'attache aux exaltés, aux brouillons et aux faussaires. Loin de là : tous ceux que j'ai pu interroger s'accordent à rendre hommage à ce « saint prêtre ». Tel nous écrit : « Dans les traditions que nous a laissées ma famille et toutes les vieilles familles du pays, M. Cantiteau était un homme supérieur par le caractère et par la vertu ¹. » Tel autre

1. Témoignage de M. Gabory, notaire honoraire à Beaupréau, petit-fils de Gabory, l'ami de Cathelineau.

nous affirme que « son grand-père et plusieurs autres paroissiens du Pin-en-Mauges n'ont jamais avancé, dans leurs récits, le moindre fait propre à légitimer les épithètes que M. Port et consorts ajoutent au nom de Cantiteau. Tous, au contraire, parlaient de ce « bon prêtre » — finement souriez — « avec admiration et professaient pour lui le plus grand respect » ¹.

Il serait facile à M. Port de faire une enquête et de recueillir sur place la tradition encore vivante. Mais son dédain pour ces sources n'a d'égal que sa confiance envers ses archives. Sur quoi s'appuie-t-il donc pour contredire à cette tradition ? Le voici : « Mais voici bien un autre évangile, dit-il, adressé de *bonne main* au Directoire du Département :

« Montglonne, 24 frimaire an II.
(14 décembre 1793)

« . . . Il est prouvé qu'il n'existe qu'environ 5 à 600 brigands dans l'intérieur des Districts, commandés par un Cathelineau, et excités par Cantiteau, curé du Pin, vêtu d'une roquelaure brune et de (*sic*) deux autres prêtres inconnus. Ces scélérats dévastent et désolent successivement une trentaine de communes. Leur quartier-général paraît être le Pin et la Poitevineière...

« Les administrateurs du District de Montglonne :

« LE BRETON. — HIRON. — CRISPIEL.

« MARTIN, faisant fonction de procureur-syndic. »

M. Port aurait pu ajouter à cette pièce « *La liste*

¹. M. Manceau, curé de Brion, âgé de 70 ans.

des rebelles mis hors la loi... », publiée par M. de la Sicotière (p. 38-39), *liste faite d'après les connaissances personnelles des administrateurs du District de Montglonne, aliàs Saint-Florent, et où se trouve nommé, avec Cathelineau, Cantiteau, ex-curé, instigateur, dernier domicile, le Pin¹. »*

Pour M. Port, l'unique témoignage qu'il produit suffit pour détruire la tradition, les souvenirs et la parole même de M. Cantiteau, et même l'attestation de la municipalité du Pin-en-Mauges, du 18 pluviôse an XII. Il est vrai que ce sont là des témoignages intéressés et que celui des administrateurs de Montglonne ne l'est pas ; chacun le sait. Ce sont des ennemis, mais personne n'ignore que ces ennemis des Vendéens étaient la justice, la modération et l'impartialité même. Il est donc prouvé que Cantiteau se trouvait au milieu des bandes de Pierre Cathelineau : sa *roquelaure brune* ne permet d'en avoir aucun doute ; il est prouvé qu'il *excite* les Vendéens... mais de quelle nature est cette excitation ? Les pousse-t-il à la dévastation, à la ruine, au massacre des patriotes ? ou bien ne se trouve-t-il parmi eux, comme tant d'autres, que pour secourir les blessés, administrer les mourants, remplir en un mot son ministère ? Suivre une troupe, encourager les soldats à faire leur devoir, soigner les blessés et consoler les mourants... croit-

1. Cette pièce est insérée au *Bulletin de la Convention nationale*, rare et précieux journal imprimé en placard, d'un seul côté pour être affiché dans les communes. *Premier supplément de la Séance du 12 floréal, l'an second de la République, et premier supplément de la Séance du 15 floréal* (M. de la Sicotière).

on que ce n'est pas assez, et même trop, aux administrateurs républicains, chez qui la haine du prêtre réfractaire l'emporte encore sur l'amour de la guillotine, pour le traiter de rebelle et d'excitateur? et à M. Port lui-même, pour trouver que cette dénonciation donne au prêtre insermenté « une posture toute nouvelle, — avec quelques ombres au tableau pour sa candeur inoffensive (*sic*) » ? Décidément, M. Port, qui, nous l'avons déjà dit, est si habile à interpréter les documents muets, l'est encore davantage quand il s'agit d'interpréter les documents parlants.

Mais le coup était habilement porté : tuer le témoin pour supprimer le témoignage, est un procédé emprunté aux *Causes célèbres*.

M. Cantiteau, — c'est lui-même qui nous l'apprend, — avait « fait des notes qui étaient comme une espèce de journal, contenant la date précise et l'indication du lieu où les différentes actions, batailles ou combats, s'étaient passées, avec le résultat avantageux ou défavorable pour l'un et l'autre parti, autant que je l'avais pu connaître en prenant toutes les informations possibles ». Mais ce cahier de notes a été perdu, sans qu'on ait pu le retrouver. En 1807, un historien de la Vendée, dont le nom est encore inconnu et qui semble avoir entendu parler de ces notes, s'adressa à l'auteur pour avoir des renseignements sur la guerre de la Vendée : Cantiteau lui répondit par une lettre assez longue datée du Pin, 28 septembre 1807, en se défendant toutefois de la pensée « qu'il pût lui être d'une grande utilité, si ce n'est

pour ce qui concerne la famille Cathelineau et le commencement de la guerre qui s'est passé sous ses yeux ». C'est là tout le plan de sa *Lettre*. On possède encore de lui un autre document sur lequel je m'arrêterai plus loin et qu'un heureux hasard vient de ramener à la lumière.

Comment ce digne prêtre, selon les uns, ce faussaire, selon M. Port, a-t-il forfait à la vérité historique et s'y est-il pris pour faire accepter un récit mensonger des premiers événements de la guerre de Vendée, par tous les historiens, amis ou ennemis ? Nul ne l'aurait probablement soupçonné, si M. de la Sicotière n'avait publié en 1877 la *Lettre* dont je viens de parler, et si M. Port ne l'avait lue un peu plus attentivement que le commun des lecteurs : « J'estime que ce document, dit-il, nous ouvre la pleine lumière sur une des supercheries les plus étonnantes qu'ait tolérée la crédulité contemporaine » (p. 52). M. Port insinue à plusieurs reprises que M. de la Sicotière a bien pu altérer la *Lettre* de Cantiteau : mais quelles raisons peut-il avoir de suspecter la sincérité de l'honorable éditeur ? La vie entière de M. de la Sicotière proteste contre cette insinuation désobligeante ; il a raconté lui-même au public, et à M. Port en particulier, par quelles circonstances imprévues il a été amené à découvrir cette *Lettre* et à la publier. D'ailleurs, le manuscrit original existe encore aujourd'hui et M. Port paraît l'avoir eu sous les yeux ¹.

1. Il est entre les mains de M. Gibory, notaire honoraire à Beaupréau (Maine-et-Loire.)

De tout cela il ressort, en tout cas, que ni M. Cantiteau, l'auteur de cette *Lettre*, ni ses amis, ni son correspondant, n'ont mis beaucoup d'empressement à la rendre publique. Pendant quatre-vingts ans, une copie est demeurée enfouie dans le presbytère du Pin-en-Mauges, et il a fallu qu'un érudit normand, venu d'Alençon aux environs du Pin-en-Mauges, en entendît parler par hasard pour qu'elle fût enfin publiée. Il faut avouer que l'auteur de la *Légende* n'a pas mis un grand zèle à la répandre après l'avoir inventée : mais l'habile homme « avait un tel esprit de suite et une ténacité de finesse si singulière ! » Qu'avait-il besoin de produire au jour sa relation inconnue, puisqu'il avait eu l'adresse de la faire accepter et la joie de la voir répandue de toutes parts ? Comme les vrais délicats, il jouissait en secret des succès de sa fourberie et ne demandait qu'à rester dans l'oubli, « que désirait sa très souple conscience » : sa discrétion est encore plus admirable que son habileté. Mais comment a-t-il pu réussir à la répandre, sans trouver de contradicteurs, de la Loire à la Vendée, de la mer à Saumur, et bien au delà des limites où l'influence de l'humble curé du Pin-en-Mauges pouvait s'étendre ? C'est ce que M. Port a cru découvrir : le récit en est aussi intéressant qu'embrouillé.

Ce chapitre de son livre est certainement celui où M. Port paraît être moins sûr de lui-même ; à chaque instant, le sol mouvant s'enfonce sous ses pas, et, se jetant de côté et d'autre, par crainte de s'enliser, il tâtonne et hésite en cherchant le terrain solide

qu'il ne trouve pas. De là, beaucoup de raisonnements et peu de logique ; de là aussi, une difficulté inouïe à dégager l'argumentation de l'auteur. Il se peut qu'elle soit claire dans son esprit ; mais, pour nous, qui n'en voyons que l'expression, elle donne un éclatant démenti à l'axiôme du vieux Boileau. Je ferai de mon mieux pour l'exposer clairement, en toute sincérité.

Lorsque M. de la Sicotière publia, en 1877, la *Lettre* de Cantiteau, il crut pouvoir dire qu'elle avait été écrite à M. de Beauchamp. M. Port, dans sa *Vendée angevine* (II, p. 108, note), lui fit remarquer que c'était contre toute vraisemblance : « C'est M. de Barante qu'il fallait dire, alors sous-préfet à Bressuire, et qui réunissait de toute main des matériaux pour compléter les *Mémoires* de M^{me} de la Rochejaquelein. » Sur la remarque que M. de la Sicotière lui fit que M. de Barante, nommé à Bressuire le 8 juillet 1807, était bien nouveau venu dans le pays et dans l'intimité de la marquise, lorsque la *Lettre* fut écrite (22 septembre 1807), il revient sur sa première assertion, en 1893, et rappelle qu'il y a cinq ans, il avait indiqué que « le document s'adressait *bien plus probablement* à M. de Barante ». M. Chassin, confiant dans la critique de M. Port, s'est empressé, avec la hâte qui le caractérise, d'accepter cette explication téméraire ¹. Le « *bien plus probablement* n'existe pas dans la note de 1888 ; mais, en vérité,

1. *La Préparation de la Guerre de Vendée*, III, p. 432, note.

il n'y a guère lieu à chicane ; et je me contente de remarquer que, cette année, M. Port pense que le document fut écrit pour Le Bouvier-Desmortiers (p. 64)¹. M. Port a raison d'abandonner M. de Barante.

Nommé en effet, le 8 juillet 1807, sous-préfet de Bressuire, M. de Barante y arriva en *octobre* suivant et n'entra en relations avec M^{me} de la Rochejaquelein que vers le 10 mai 1808. Une lettre, datée de ce jour, ne permet pas d'en douter, (*Souvenirs de M. de Barante*, t. I, p. 402-404). Or la lettre de Cantiteau est du 28 septembre 1807. Vers la fin de 1808, M^{me} de la Rochejaquelein écrit à M. de Barante : « Si Allard, Jagault ont fini leurs notes, il ne manque plus que celles du curé sur Cathelineau, et les vœux des Vendéens, *petits morceaux détachés...* » Ce *Curé* n'est pas nommé ; j'incline pourtant à croire, quoique cela ne soit pas nécessaire pour expliquer la demande de la marquise, qu'elle veut parler de M. Cantiteau. En tout cas, ces notes ne peuvent être confondues avec la *Lettre* de 1807 : il ne peut être question que de notes s'inspirant de la *Lettre*.

Encore M. Port n'est-il pas très sûr que cette lettre ait été écrite pour Le Bouvier-Desmortiers : « Le Bouvier-Desmortiers, pour qui, *sans doute*, en somme, a travaillé Cantiteau, » (p. 67)... « Rien n'empêche de croire qu'il en fut le destinataire primitif, ni que la marquise et son *rédacteur* n'y aient pris par suite les quelques détails empruntés » (p. 54). Assurément

1. *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*, 3 vol. in-8°, Paris, 1809.

non : on peut le croire, si cela peut être agréable à M. Port ; qu'importe, en effet ? Je n'aurais même pas rappelé cette discussion, si je n'y trouvais des preuves des hésitations de M. Port sur cette *Lettre*, dont il a fait le pivot de son livre, et des tâtonnements dont il va nous donner tout à l'heure le spectacle amusant, au sujet d'un autre document, source première, d'après lui, de la *Légende* qu'il combat. On souhaiterait toutefois, dans toute cette discussion, ou une allure plus dégagée, quand il affirme avec tant d'assurance, ou, quand il hésite si fort dans les preuves, une conclusion moins catégorique.

Enfin, voilà le faux : nous connaissons le faussaire ; comment a-t-il pu l'introduire dans l'histoire et l'infecter tout entière ? Certes, l'œuvre était difficile : « En vérité, dit M. Port, on ne s'imagine pas, après réflexion patiente, dans quelle nuit la supercherie a tramé son œuvre pratique. La façon en est d'avance *invraisemblable*, la propagation *inouïe*, l'aveugle foi des contemporains aujourd'hui abritée contre tout affront par cent années d'exploitation, la révolte du *bon sens* inexplicable à cette heure et qui défie tout courage » (p. 5). Dans cette nuit, avec un courage pourtant remarquable, M. Port a porté un flambeau : il a trouvé une piste : j'ose dire qu'il fallait toute la sagacité d'un limier de race pour la suivre.

Une note du livre de Berthre de Bouruiseaux¹, parue en 1802, de la page 67 à la page 73 de son *Précis*, a

1. *Précis historique de la guerre civile de la Vendée, depuis son origine jusqu'à la pacification de la Jaunaie, avec tableau politique*

donné, en 1888, l'éveil à M. Port : « I n'y a pas *grande imprudence*, disait-il, (*Vendée ang.*, p. 108, note), à en attribuer la rédaction au curé Cantiteau, du Pin-en-Mauges. » Remarquez la réserve, audacieuse encore néanmoins, de M. Port en 1888. Mais, une fois qu'il l'a éventé, M. Port n'abandonne plus son gibier : il a pris plaisir, selon son expression, « à faire visite au maître chanteur, dans l'officine où il a préparé l'ajustement de ses personnages ». C'est dire qu'il a pris le faussaire la main dans le sac, comme on dit vulgairement. Bourniseaux publie donc son livre en 1802, et le fait imprimer à Paris ; mais, né à Thouars et n'ayant pas quitté les *Deux-Sèvres*, « il fait imprimer sans *revoir* les épreuves, dit M. Port ; il fera de même pour son édition de 1819 ». Il se passe alors un fait des plus curieux. Bourniseaux, qui n'était pas très instruit des débuts de l'insurrection, la fait commencer au mois d'août 1792, à l'affaire de Bressuire, qu'il relie sans intervalle au mois d'avril et même de mai 1793. Son ignorance est évidente. Il fait donc imprimer sa première édition sans en *revoir* les épreuves ; « mais il l'a communiquée, à l'avance et *au courant de* l'impression, à quelques amis, dont *un* pour le moins n'a pas perdu son temps ». *Un, pour le moins*, me paraît évident, si Bourniseaux n'est pas l'auteur de la note en question. « Deux notes, *faciles à reconnaître de cette main-là*, com-

de cette contrée avant et pendant la guerre, des notices sur les plus célèbres généraux des deux partis. — Paris, Buisson, 1802, in-8°, avec une planche.

plètent en effet d'une façon singulière les assertions du récit, *en le contredisant directement, sans que le texte courant, qu'elles suivent, en soit modifié* » (p. 58). De ces deux notes, l'une regarde l'élection de Cathelineau au généralat de la Grande-Armée; M. Port y reviendra plus tard; — y revient-il? — Nous la retrouverons aussi plus loin; l'autre touche à la part que Cathelineau prit à l'insurrection du 13 au 23 mars 1793.

« De la page 67 à la page 73, le texte comprend en tout quinze lignes. Sous les quinze lignes de ces six pages, court une note de cent-quatre-vingt-huit lignes en petits caractères compacts, consacrée tout entière à la gloire de Cathelineau! Stofflet y est nommé par incidence; mais ni d'Elbée, ni Bonchamps, n'y peuvent tenir figure; et l'annotateur, en terminant, leur dit leur fait.... Sur ces assertions, aussi fausses qu'étranges pour l'auteur, *quand il a pu se relire*, le livre, sans aucun souci de cette note *inconnue*, ouvre le chapitre XIV » (p. 58-59). — Quelle ne dut pas être la surprise de l'auteur, « quand il a pu se relire! » — Cependant, « quand plus tard Bourniseaux transforma son livre dans une édition nouvelle, il reprit pour son compte et y inséra tout du long la note *fatidique*, qui, par sa précision et ses détails de révélation vivante, s'était déjà transformée en histoire » (p. 60). Je la donne ci-dessous ¹.

1. « Le 12 mars 1793 *, on avait convoqué au District de cette ville

* C'est la date exacte, que de notre temps certains livres discutent encore. L'édition de 1819, qui est corrigée par d'autres mains, rectifie à tort et dit : « le 10 mars. » (*Note de M. Port.*)

Ainsi donc, c'est entendu : l'auteur de la *Légende* est Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges ; la note insérée dans la première édition du livre de Bourniseaux est partie de sa main. Cette note, Cantiteau l'a reprise et complétée plus tard : « La publication, longtemps retardée, du manuscrit de l'abbé Cantiteau, est venue

de Saint-Florent les jeunes gens des communes voisines, destinés à recruter nos armées et à faire partie de la levée des 300,000 hommes. Tous s'y rendirent, la rage dans le cœur, dans l'intention de faire révoquer l'ordre du District ou de braver l'autorité. Les administrateurs voulurent en vain faire valoir les moyens de persuasion ; des huées interrompirent les orateurs. Une pièce de canon, qu'on braqua contre les mutins, ne fit qu'accroître leur audace. Le tumulte augmente ; le commandant républicain met le feu au canon ; quelques jeunes gens tombent blessés. Ce coup sert de signal ; les mutins se précipitent en foule sur les républicains ; ils saisissent la pièce de canon ; tout fuit, tout se disperse ; le District est envahi ; ses papiers sont lacérés, ses assignats emportés et la troupe victorieuse passe le reste de la soirée dans les cabarets voisins, à chanter son triomphe et à dépenser ses assignats.

« Le lendemain, les mutins se dissipent ; chacun d'eux prend le chemin de sa maison. L'insurrection paraissait assoupie, et peut-être n'eût-elle pas eu d'autre suite, si la commune du Pin-en-Mauges (l'une de celles révoltées) n'eût renfermé dans son sein une de ces têtes chaudes, de ces âmes ardentes, que le danger électrise et dont les orages politiques semblent être l'élément.

« Cathelineau, qui, sous l'habit d'un simple voiturier, cachait une âme élevée et un cœur intrépide, n'eut pas plus tôt appris l'événement arrivé à Saint-Florent, qu'il conçut le dessein d'en tirer partie et de faire soulever la Vendée entière. Sans calculer les chances d'une entreprise au moins téméraire, sans comparer ses faibles moyens aux ressources immenses de ses adversaires, sans sonder les profondeurs de l'abîme où il entraînait ses concitoyens, cet

* Les 60 lignes qui suivent sont copiées à peu près textuellement par de Beau-champ, *Hist. de la Guerre civile de la Vendée* (3 vol. in-8°, 1806), t. I, p. 110. — L'auteur de la *Vie de Bonchamps* (1817) connaît cette note, lui emprunte quelques phrases, p. 36-37, mais ne nomme même pas Cathelineau. Tout à Bonchamps ! — Quant à l'auteur de la *Vie de Cathelineau*, il ne nomme pas davantage Bonchamps ! Tout à Cathelineau ! (Note de M. Port.)

l'éclairer d'une autre lumière, et nous livrer, non plus seulement le secret de l'œuvre, mais le nom même de l'auteur » (p. 60-61).

Mais ici les objections naissent en foule, et, parce qu'elles ne paraissent pas avoir frappé l'esprit de l'historien, je ne puis m'empêcher de les lui présenter.

J'admire d'abord le chemin qu'il a parcouru depuis

enthousiaste * parcourt les campagnes, se met à la tête des mécontents, forme un parti, et la guerre est résolue.

« Un détachement républicain de 80 hommes gardait le poste de Jallais. Posté avantageusement sur les hauteurs du Château, dans un retranchement défendu par une pièce de six, appelée le « Missionnaire », il ne s'attendait nullement à être attaqué, quand des cris confus lui annoncèrent l'ennemi. Les républicains se mettent en défense ; le boulet part et ne blesse personne. L'intrépide Cathelineau, à la tête de deux cents hommes qui composaient sa petite armée, commande le pas de course ; en dix minutes le coteau est franchi, les patriotes sont dispersés et leurs chefs faits prisonniers. L'ennemi s'empare du canon, des armes, des munitions. Ce combat n'était que le prélude d'une victoire plus considérable.

« Sans donner à ses gens le temps de respirer, Cathelineau part à midi de Jallais et dirige sa marche sur Chemillé, situé à deux lieues du champ de bataille. 200 hommes et trois couleuvrines défendaient cette ville et semblaient devoir la mettre à l'abri d'un coup de main. Cependant l'ennemi s'avance ; les républicains disposent leur artillerie et cherchent à étonner les rebelles par un feu bien soutenu. Sans s'amuser à riposter avec la pièce qu'ils avaient conquise à Jallais, ceux-ci se précipitent avec impétuosité sur leurs adversaires ; après une demi-heure de combat, Chemillé est emporté d'emblée. Un grand nombre de prisonniers, les trois couleuvrines, les munitions et une partie des fusils sont la prise du vainqueur.

« Tel fut le fruit de la première journée. Le lendemain, Cathelineau

* Ici encore l'édition de 1819 corrige maladroitement : « Le 14 mars, il sort de chez lui, parcourt les campagnes. » Elle accorde ainsi depuis le 10, date nouvelle de l'insurrection, quatre jours de réflexion à cet enthousiasme ! L'abbé Deniau en est encore là, puisqu'il lui fait passer une partie de la nuit et de la matinée du 14 à sonner les cloches de la Poitevinière et date de même du 15 la prise de Cholet ! (Note de M. Port.)

cinq ans : à cette époque, il n'y avait pas *grande imprudence* à attribuer la rédaction de la note fatidique au curé du Pin-en-Mauges : aujourd'hui, il est sûr que c'est Cantiteau qui a tenu la plume, et inséré ou fait insérer cette note dans le livre de Bourniseaux.

vit grossir son armée d'une foule de mécontents qui n'avaient attendu que l'occasion de se déclarer ; ce corps, si faible dans son origine, se comptait déjà par milliers.

« Le 13 mars, Cathelineau marcha sur Cholet ; près d'attaquer cette ville, il est joint par un corps considérable tiré des environs de Maulévrier et commandé par le fameux Stofflet. Il eût été difficile à une garnison aussi faible que celle de Cholet de résister longtemps à une armée victorieuse ; aussi le combat fut-il promptement terminé. Enfoncés dès le premier choc, les républicains se retirèrent dans la ville ; les vainqueurs y entrèrent pêle-mêle avec eux. La prise de Cholet, entraîna le soulèvement de la Vendée entière. La guerre alors changea de face*.

« Jusqu'alors le Gouvernement n'avait regardé ces mouvements insurrectionnels que comme des soulèvements partiels peu difficiles à réprimer ; après ce coup d'état, il ne put s'empêcher de reconnaître qu'il avait à étouffer une guerre civile, qui pouvait compromettre l'existence de l'État. Outre les milliers de recrues, que cette victoire procura aux vainqueurs, ils en retirèrent des munitions considérables, des armes, quatre pièces de campagne, outre la fameuse « Marie-Jeanne. »

« Le lendemain, l'infatigable Cathelineau se porta sur Vihiers. Cette ville fut évacuée le même jour et les insurgés ne remportèrent ce jour-là d'autres trophées que quelques chariots chargés de papiers du District, qu'ils destinèrent à faire des cartouches.

« Après tant de combats, l'armée Vendéenne avait besoin de repos. On se sépara, après s'être ajourné à la semaine de la Quasimodo. Les diverses attaques des républicains ne purent rien changer à ce plan. Sept cents hommes partis d'Angers parcoururent en tous sens le pays insurgé, sans trouver la moindre résistance, et la France conçut l'espoir d'éteindre sans effort l'incendie allumé dans son sein. Elle eut bientôt lieu de se détromper.

Le 9 avril, l'armée royale... »

* Les lignes qui précèdent sont copiées par Beauchamp, I, 117-118. (Note de M. Port.)

M. Port a-t-il donc trouvé quelques preuves nouvelles, un témoignage de l'auteur, de l'imprimeur, une lettre de Cantiteau, faisant allusion à ce fait extraordinaire ? Non, rien. J'ai mis sous les yeux des lecteurs tout ce que M. Port trouve de mieux à dire en faveur de son opinion ; y ont-ils vu des preuves ? Pourtant, en ces cinq ans, l'hésitation de l'auteur est devenue une certitude profonde ; il faut voir ici encore un phénomène fréquent dans l'esprit de M. Port : s'il n'a pas le don de convaincre facilement les autres, il arrive facilement à se convaincre lui-même. Il n'est besoin pour cela qu'il porte seulement quelque temps dans son esprit les raisons qui d'abord ne l'ont pas persuadé ; l'affirmation, au bout d'un certain temps de gestation, sort de son cerveau armée de pied en cap, comme Minerve de celui de Jupiter, sans qu'il soit besoin de preuves nouvelles et plus décisives. Mais il me paraît, au contraire, avoir accumulé, comme à plaisir, les raisons de douter, qui sont pour lui, étrange effet, des raisons d'affirmer.

Car enfin, si Bourniseaux a communiqué son ouvrage, à l'avance et *au courant* de l'impression, à quelques amis, où M. Port trouve-t-il la preuve que Cantiteau est de ce nombre ? Quelles preuves nous donne-t-il que c'est Cantiteau qui est l'auteur de cette note ? qu'elle concorde avec sa lettre de 1807 ? Mais depuis quand deux témoignages qui s'accordent sont-ils deux témoignages de même source ? Ou mieux encore, depuis quand deux témoignages concordants sont-ils par là même deux témoignages uni-

ques ? Quoi ! si les faits se sont passés réellement tels qu'on les raconte, il n'a pu se rencontrer deux ou trois témoins pour les rapporter d'une manière au fond identique ? Ce serait étrange.

Le plus étrange serait encore d'admettre que Cantiteau ait eu en mains le manuscrit de Bourniseaux ; que, s'il l'a eu avant l'impression, il y ait inséré la note, et que Bourniseaux l'ait envoyé à son imprimeur sans même s'apercevoir de l'addition faite à son manuscrit. Mais il serait stupéfiant que Cantiteau ait eu à sa disposition des épreuves que Bourniseaux, dit M. Port, n'a pas *revues*. Serait-ce que Cantiteau, présent à Paris, aurait glissé, sans mot dire, la note dans l'ouvrage ? Car voilà quelques-unes des hypothèses qu'on peut faire, dans l'incertitude où M. Port, qui ne sait pas l'expliquer, nous laisse sur la manière dont s'y est pris le faussaire pour insérer cette note dans l'ouvrage, à l'insu de l'auteur. M. Port a raison de penser à la surprise de Bourniseaux, lorsque enfin il a pu se relire ! Mais ce sont là des hypothèses, et M. Port ne veut sans doute pas donner tant de place dans l'histoire à des hypothèses.

Ainsi donc, pour affirmer que Cantiteau est l'auteur de cette note, l'auteur n'apporte rien, sinon la ressemblance de *fond* qui existe entre elle et la *Lettre* de 1807 : il faut avouer que c'est bien peu ; comment un esprit aussi positif que celui de l'archiviste-historien a-t-il pu s'en contenter, et sur cette seule ressemblance établir le fondement de son accusation ? Il est vrai qu'il n'a pas seulement l'esprit

positif ; il l'a encore très sagace : « Le style, dit-il, trahit son homme » (p. 63). Dans la première note, sans doute ; mais pas dans la seconde assurément, car elle ne contient que deux lignes : « Le premier qui fut décoré de ce nom (généralissime) fut Cathelineau, voiturier du Pin-en-Mauges, près de Saint-Florent. » Et c'est tout. Quoique « ces deux notes soient faciles à reconnaître de cette main-là », d'après M. Port, j'ai peine à croire que la dernière le soit au style ; mais alors, à quoi l'aurait-il reconnue comme étant de « cette main-là » ?

Pourtant, je ne voudrais pas absolument contredire ici mon adversaire : il a peut-être un flair tout particulier pour reconnaître le style de Cantiteau. Pour moi, j'avoue, à ma honte, que je n'ai l'odorat ni si développé, ni si délicat ; mais j'affirme pourtant que, si le style trahit son homme, ce doit être à des émanations bien subtiles, car je ne puis les flairer, et j'y mets pourtant, on me croira, une attention et une indépendance de nez étonnantes. Je demeure donc persuadé que d'autres ne les percevront pas davantage : il s'en faut que le style de Cantiteau ait un relent aussi fort et aussi pénétrant que celui de M. Port. Mais, voyons, cette ressemblance, c'est sérieux ? c'est suffisant ? Oui ? Eh bien ! j'aurais cru que vous aviez quelquefois désiré, en écrivant ces pages, rencontrer un document plus précis, une preuve plus décisive.

Mais, chose autrement grave, à côté des hypothèses que soulève cette discussion de l'historien, je

trouve des erreurs et des contradictions, et je le prouve. M. Port nous dit que Bourniseaux n'a pu « *revoir* les épreuves de son livre en 1802, comme il le fera de son édition de 1819 » (p. 58). Précise est l'affirmation du fait ; elle est à *peu près* juste pour l'édition de 1819 ; je dis à *peu près*, parce qu'il est certain que Bourniseaux, pour cette édition, n'a, non pas *revu*, mais même pas *vu* les épreuves : la note de l'éditeur en tête du premier volume est nette sur ce point : « Le manuscrit de cette histoire, dit-il, ayant été envoyé à Paris par l'auteur, qui réside dans le département des Deux-Sèvres, il est arrivé que l'imprimeur et la personne chargée de *lire* les épreuves n'ont pu saisir la véritable orthographe de quelques noms propres d'une écriture peu lisible. » C'est net : Bourniseaux n'a même pas *vu* les épreuves en 1819. Mais en quel endroit du *Précis* de 1802, M. Port a-t-il rencontré l'indication qu'il en fut ainsi pour la première édition ? Je l'ai lu d'un bout à l'autre : nulle part je n'ai trouvé la moindre allusion à ce fait, au moins dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. M. Port dit : « Bourniseaux n'a pu *revoir* les épreuves de son livre en 1802, comme il fera de son édition de 1819 ; » il aurait dû dire au moins : « Bourniseaux n'a pas *vu* les épreuves de son livre en 1819 ; *il a fait de même en 1802.* » Mais le critique croirait-il qu'il est suffisant, pour le prouver, d'apporter l'*Avertissement* de l'éditeur de 1819 ? Ce serait au moins singulier, et je cherche vainement le nom qui conviendrait à ce petit subterfuge :

comment donc cela s'appelle-t-il déjà en histoire ?

Et pourquoi ce mot **REVOIR**, à l'air si candide, mais qui me semble quelque peu perfide ? Ne serait-ce point, par hasard, pour expliquer que l'auteur a déjà vu les épreuves une première fois et qu'il les a communiquées, « *au courant de l'impression*, à quelques amis, dont un au moins n'a pas perdu son temps » ? *Avant l'impression*, d'accord ; Bourniseaux le dit en propres termes ; mais *au courant de l'impression* ? il n'en souffle pas mot ; il n'y fait même pas une très lointaine allusion. Je constate néanmoins que cette petite addition anodine sert la thèse de M. Port. Il est difficile, en effet, d'expliquer autrement que le curé Cantiteau ait pu glisser cette note dans l'ouvrage sans que l'auteur s'en aperçût, cette note qui a dû lui paraître « si étrange lorsqu'il a pu se relire ». Car s'il l'a introduite dans le manuscrit *avant l'impression*, on ne peut admettre que Berthre de Bourniseaux ne l'ait pas remarquée, surtout s'il a *vu* les épreuves : elle a 188 lignes ! Mais si elle a été insérée *au courant de l'impression*, et si l'auteur n'a pas *revu* les épreuves, le tour est joué et l'explication toute naturelle : alors on comprend la « surprise de l'auteur lorsqu'il a pu se relire ». Mais si l'explication est habile, est-elle vraie ? Est-elle appuyée sur une preuve ? Encore une fois, l'*Avertissement* de 1819 ne suffit pas pour affirmer ce qui se passa en 1802, et je n'ai pu en découvrir d'autres preuves chez M. Port. Dès lors, ne serait-ce point que l'auteur

aurait écouté son imagination par trop *historique* ? Je suis sûr que M. Port voudra bien me répondre sur ce point.

Mais comment expliquera-t-il au lecteur que ces deux notes du livre de Bournisseaux « complètent d'une façon bien singulière les assertions du récit, *en le contredisant directement, sans que le texte courant, qu'elles suivent, en soit modifié* ». La seconde note, je l'ai déjà dit, tient deux lignes. Elle contredit directement le texte, ou plutôt le rectifie : « En partant de Thouars, dit le texte, d'Elbée avait été reconnu généralissime ». — « Le premier qui fut décoré de ce nom, dit la note, fut Cathelineau, voiturier du Pin-en-Mauges, près Saint-Florent » (p. 23). Si la réflexion de M. Port est vraie de cette seconde, mais courte note, elle ne l'est pas de la première, qui est fort longue ; et, d'après M. Port, c'est bien celle-là, *qui contredit le texte courant qu'elle suit*. Voici ce texte :

« D'un autre côté, dans la partie révoltée du département de Mayenne-et-Loire, l'insurrection prenait un caractère plus sérieux (p. 66). *Cathelineau*, Dommaigné, Bonchamps, chefs habiles et renommés, inspiraient à leurs (p. 67) soldats une audace que ceux du district de Châtillon ne connaissaient pas encore. Dans (p. 68) la Basse-Vendée, l'insurrection faisait aussi des progrès : le célèbre Charette, après (p. 69) avoir longtemps refusé de se déclarer pour le parti royaliste, avait enfin cédé aux instances (p. 70) des Vendéens et venait de prendre le commandement. Pour aguerrir

son armée (p. 71), il engageait chaque jour de légers combats, prélude de ces batailles sanglantes qui ont (p. 72) mis la France plus d'une fois au bord de sa ruine, et qui lui ont fait des plaies cruelles, dont elle conservera longtemps des cicatrices (p. 73) ». — Comparez maintenant à ce texte, sous lequel elle court de la page 66 à la page 73, la note en question : le contredit-elle, ou le complète-t-elle seulement ? L'auteur de la note, quel qu'il soit, nous raconte les événements du 12 mars à Saint-Florent, la détermination de Jacques Cathelineau, le matin du 13, à la nouvelle de ce qui s'est passé la veille, son appel aux armes, la prise de Jallais, de Chemillé, de Cholet et de Vihiers. M. Port a-t-il le droit d'affirmer une *contradiction* imaginaire entre cette note et le texte précédent, et de la souligner en lettres italiques pour la mieux faire ressortir ? A moins que, renouvelant le procédé que nous venons de constater pour les corrections des épreuves de l'édition de 1802, il ne prenne, à la page 83 du *Précis*, la *rectification* évidente qui existe entre la note de deux lignes et un texte sous lequel elle ne court pas, pour la transporter aux pages 66-73, où il n'y a ni contradiction ni rectification même, mais où le texte court sous la note qui le suit. Étrange procédé historique, qui suffit, aux yeux de l'auteur, pour incriminer Cantiteau, mais qui ne suffit pas pour satisfaire la juste plainte que lui feront les lecteurs, lorsqu'ils s'apercevront qu'il les a joués de cette sorte.

Mais si c'est lui, le curé du Pin-en-Mauges, qui a

trompé ainsi Berthre de Bourniseaux, et qui l'a trompé au point de lui faire accepter pour son compte, en 1819, une note qui a dû lui causer une telle surprise, quand il a pu se relire en 1802 ; si c'est lui, il faut convenir que ce fut un habile homme, en même temps qu'une méprisable *canaille* : le mot est de Bossuet. M. Port pourrait se rendre compte, ne serait-ce que par les difficultés qu'il a de faire admettre sa *Légende de Cathelineau*, que Cantiteau a dû rencontrer quelques obstacles pour faire accepter une création imaginaire, manifestement contraire à la vérité historique ; car je ne puis croire que le pauvre curé du Pin-en-Mauges fût, ou plus intelligent, ou plus retors, que l'archiviste de Maine-et-Loire. Je comprendrais encore qu'il ait pu tromper Berthre de Bourniseaux, quoique ce soit bien difficile : cependant le merle couve volontiers l'œuf de coucou qu'il trouve dans son nid. Mais tromper aussi M^{me} de la Rochejaquelein, qui avait vécu près des chefs vendéens et n'avait pas été sans leur entendre raconter maintes fois les premiers faits de l'insurrection ; tromper M^{me} de la Bouëre, narratrice d'événements accomplis sous ses yeux ; tromper Beauvais dès 1796, et Coulon, et Savary, et même Vial ; et après eux, de Beauchamp, et plus tard Le Bouvier-Desmortiers, et Gabory, et de Sapinaud, et d'Autichamp, et tant d'autres ; et cela, non pas sur un détail inaccessible à la plupart des témoins, mais sur des faits de la plus haute importance... je ne le comprends plus, et il faut que le modeste curé du Pin-en-Mauges, que rien ne signale à l'attention du public, ait

déployé une activité cachée, une diplomatie continue, multiple, étrange. Voyez ce qu'il est : combien obscur ! et considérez son œuvre : combien audacieuse ! Au lendemain même de la mort de Cathelineau, — l'*Éloge funèbre* est là qui nous l'assure, — au centre du pays témoin de son obscure origine et de son humble vie militaire, en face de tant de compagnons d'armes, ses émules et ses rivaux, paysans comme lui ou comme lui généraux, sans crainte de voir s'élever, pour protester contre l'erreur, ni la voix de tant de concitoyens, ses amis, ni celle de tant d'ennemis, ni celle des envieux, ni celle de l'histoire scrupuleuse dans ses recherches... cet homme a formé, seul, au fond de son presbytère, un plan audacieux, fou, en raison des difficultés qu'il soulève : créer de toutes pièces un personnage illustre, le prendre au rang des plus humbles, l'élever au rang des plus orgueilleux, le faire regarder comme un homme « *extraordinaire* » dès les premiers jours et ensuite par la postérité jusqu'en 1888 et 1893 : œuvre d'autant plus insensée en apparence que la réalité en est plus incroyable ... ; et cet homme a réussi, sans bruit, sans intrigues signalées, sans effort, du premier coup, trompant ou rendant complices, historiens, témoins, jaloux, amis, ennemis, prêtres, paysans, nobles, républicains et royalistes : sous son influence secrète, chacun semble, ou avoir perdu la mémoire, ou avoir perdu la conscience... : je ne sais si jamais rien s'est vu de pareil dans de telles circonstances.

Et pour surprendre, « dans l'officine du maître

chanteur », une supercherie si étonnante et si grandiose, qu'a fait M. Port ! Il a saisi une ressemblance de *fond* et une ressemblance de style, entre les deux notes de Bourniseaux et la *Lettre* de 1807. Certes, Cantiteau s'est bien caché pour ne laisser derrière lui que ces deux traces de la fraude : il est vrai qu'il a « un air de naïveté manifeste, comme le prouvent ses écrits (p. 77), mais, sous cet air de naïveté, une énergie étonnante et le génie de l'intrigue » (p. 77) : je le crois sans peine. Mais comment M. Port a-t-il pu le savoir ? Il le sait cependant : « *comme le laisse entrevoir, dit-il, le peu d'ouverture qui donne jour sur ses pratiques.* » L'aveu est curieux à relever : au lieu de ce *peu d'ouverture* sur des intrigues dont M. Port nous a fait si lestement l'histoire, et par lequel il reconnaît avoir seulement *entrevu* la fourberie, dans ces ténèbres où il laisse bien malgré lui les choses, — que n'a-t-il apporté enfin un document authentique, décisif, du projet et du faux, du rôle à créer et du but poursuivi ? En le lisant, on s'attend à chaque instant à le voir paraître, ce document ; évidemment, ou le faux témoin s'est trahi lui-même quelque part, ou il a été vendu par quelque complice ; mais rien, rien, et le plus audacieux des faussaires en a été le plus fin, le plus patient, le plus prévoyant. De lui, pas un mot de triomphe d'avoir réussi ; il ne publie rien, il ne détruit rien ; il meurt modeste, aimé, inconnu du plus grand nombre : décidément, cet homme était très fort.

J'ai raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse que M. Port

avait quelque apparence de raison de supposer que Cantiteau est bien l'auteur de la note *fatidique* ; mais si, par hasard, il était certain qu'elle est de Berthre de Bourniseaux lui-même, qu'advierait-il de l'argumentation de M. Port ? Or c'est ce que je crois, et M. Port a dû se boucher les deux yeux pour ne pas le voir. Si la bonne foi de l'historien faisait quelque doute, on croirait vraiment qu'il s'est imaginé que personne n'irait contrôler ses citations. Je lui abandonne la courte note sur le généralat de Cathelineau ; je l'ai dit, il est évident qu'elle redresse le texte de Bourniseaux. Est-elle de lui ? est-elle d'un autre ? je l'ignore et je n'ai pas à l'expliquer : il me suffit de dire que l'incertitude où jettent ces deux questions n'est pas une raison suffisante pour l'attribuer au curé Cantiteau, quand même le style trahirait son homme.

Mais, je l'ai constaté, la première ne contredit en rien le récit ; elle le complète seulement, et cela, de l'aveu même de l'auteur. Bourniseaux a voulu donner un *Précis* de la guerre de Vendée : M. Port l'oublie trop, et c'est pourquoi il s'étonne sans raison de voir soudés ensemble, dans le récit, des faits et des époques qui ne le sont pas par le temps ; mais ce n'est pas tant par ignorance que volontairement que l'auteur procède de la sorte : la preuve qu'il distingue les époques, je la trouve dans ces mots par lesquels il débute dans cette note et nous explique que, pour une fois, il se laisse aller à donner un détail intéressant pour le lecteur :

« Quoique le *plan que j'ai adopté* ne m'ait pas permis *d'entrer dans les détails des événements* dont je viens de donner un *précis rapide*, je pense que la plupart des lecteurs verront ici avec plaisir par quels degrés et par quels progrès une *étincelle, partie d'un point de la Vendée, a produit un incendie si terrible qu'il a failli embraser la France tout entière*.

« J'ai déjà parlé, dans le courant de cet ouvrage, des causes de la guerre civile (p. 29-32). J'ai fait voir par quels moyens on était parvenu à étouffer *la première insurrection de 1792*¹, et par quelles fautes on a laissé rallumer un feu mal éteint. Une confiance trop aveugle a valu à la France une guerre horrible, qui lui a coûté le plus pur de son sang. On s'était flatté qu'après les exemples terribles et les punitions sévères qu'on avait exercés contre les Rebelles, aucun Vendéen n'oserait plus lever l'étendard de l'insurrection. On se trompa. Le feu couvait sous la cendre, et l'explosion fut d'autant plus terrible que le salpêtre avait été plus comprimé. Le premier coup partit des bords de la Loire, dans la ville de Saint-Florent-le-Vieux. Le 12 mars 1793, etc... » On connaît le reste.

Alors même que ce style si particulier, qui ressemble absolument à celui de tout le *Précis*, ne « trahirait pas son homme », peut-on croire maintenant qu'une note, dont Berthre de Bourniseaux ré-

1. On voit que l'auteur confond moins que le dit M. Port, l'insurrection de mars 1793 avec le mouvement de Bressuire, d'août 1792, et qu'il les sépare très bien au contraire.

clame si nettement la paternité, ne soit pas de lui ? Si les termes, par lesquels l'auteur revendique cette note ne suffisent pas pour la lui faire attribuer, je veux bien croire que *La Légende de Cathelineau* n'est pas de M. Port, et que l'archiviste de Maine-et-Loire a dû être bien surpris quand il a pu la lire : je lui demande toutefois, comme ancien élève de l'École des Chartes, à quelles marques on pourra reconnaître une note authentique, si celle-ci n'est pas de Bourniseaux. Que M. Port continue, s'il le veut, à croire que Berthre de Bourniseaux n'en est pas le père putatif, et le curé du Pin-en-Mauges le père véritable ; libre à lui ! Il conviendra néanmoins que Cantiteau a fermement convaincu Bourniseaux de sa propre fécondité : ce coucou est réellement très fort.

La note fatidique est donc bien de l'historien de Thouars ; tout au plus pourrait M. Port soupçonner Cantiteau de lui en avoir fourni la matière ; et encore n'est-ce point lui, et je voudrais pouvoir souffler sans bruit dans l'oreille de M. Port le nom du vrai faussaire. « Le style ici trahit son homme », et je m'étonne que M. Port n'y ait point songé : « Je pense que la plupart de mes lecteurs, dit Bourniseaux en 1802, verront avec plaisir par quels progrès *une étincelle, partie d'un point de la Vendée, a produit un incendie si terrible.* » En avril 1796, un autre historien écrivait déjà : « Un homme obscur, Cathelineau, sacristain à Beaupréau, est celui qui a fait jaillir *la première étincelle qui a*

causé ce dévorant incendie ». Le faussaire, l'inspirateur de la note fatidique, c'est Vial, le farouche Bleu de Chalonnnes-sur-Loire : ici, au moins, « le style trahit son homme » ou je ne m'y connais pas. Il reste pourtant à M. Port la ressource de croire que Vial a été inspiré par Cantiteau : s'il y a loin du Pin-en-Mauges à Thouars, il n'y a pas loin du Pin à Chalonnnes-sur-Loire ; mais c'est, je pense, la seule ressource qui lui reste. Je trouve, en effet, mais dans un document encore inédit, ces paroles : « C'est une étincelle, Messieurs, capable, vous l'avez vue, de causer parmi les patriotes le plus terrible incendie. » (*Éloge funèbre de Cathelineau*). Cantiteau inspirant Vial, Vial inspirant Bourniseaux : quelle belle thèse pour un élève de l'École des Chartes !

M. Port disait, au début de son livre, qu'il livrait toute hésitation « *aux fins sourires* » ; j'ai souri quelque-

1. La première note est donc bien de Bourniseaux. J'ai dit qu'il ne me chaut en rien de savoir de qui est la seconde. Je risquerai pourtant une explication. Bourniseaux nous dit qu'il avait communiqué son ouvrage à quelques amis *avant* l'impression ; s'il est impossible que la première note, si longue, ait passée inaperçue pour lui, quand son manuscrit lui fut retourné, — ce qu'écarte d'ailleurs la responsabilité formelle qu'il en prend, — il n'en est pas même de la seconde qui tient en deux lignes. N'est-il pas admissible que l'un de ces amis, — lequel ? je n'en sais rien, ni personne, — envoyant que Bourniseaux faisait remonter la nomination de d'Elbée au grade de généralissime à la prise de Thouars, mieux informé que l'auteur, ait ajouté cette note : « Le premier qui fut décoré de ce nom, etc. » ? et que cette note si courte, passant inaperçue dans le manuscrit aux yeux de l'auteur du *Précis*, l'imprimeur ait cru qu'elle était de lui et l'ait reproduite, comme cela se fait d'ordinaire, sans la contrôler ? Je ne donne cette explication que comme une pure hypothèse : est-elle invraisemblable ?

fois, en effet, « parce que rien, dit Pascal, n'y porte davantage qu'une disproportion surprenante entre ce qu'on attend et ce qu'on voit ». J'ai souri ; finement ? je ne sais, mais avec plaisir. Mais, en ce moment, le sourire s'éteint pour un instant sur mes lèvres, et voici pourquoi. Plus une accusation est grave, et plus évidentes et fortes doivent être les preuves qui l'appuient : l'accusation que M. Port élève contre le curé du Pin-en-Mauges est infamante ; ses preuves sont-elles fortes et évidentes ? Je veux ignorer en ce moment si Cantiteau a joué le rôle que lui attribue M. Port ; ce que je sais, c'est qu'il n'en a aucune preuve, et sans vouloir rien lui dire de pénible, je crois pouvoir, dans cette occasion, le rappeler à l'observation d'un devoir qu'il a gravement transgressé. Si l'on doit toujours et à chacun la justice, on la doit surtout aux morts, qui, par eux-mêmes, ne peuvent plus se défendre, sinon par le bon renom de leur vie qu'altérerait la calomnie, ou l'erreur, même sincère. Les morts, sans doute, relèvent des vivants ; mais c'est contre eux surtout que la preuve doit être palpable, et qu'on doit se rappeler la règle de Voltaire, qu'il a trop oubliée lui-même, mais qui n'en est pas moins honnête pour cela : « *Pour croire le bien, un témoignage me suffit ; pour croire le mal, ce n'est pas assez de cent.* » M. Port est si loin d'en avoir cent, qu'il n'en a même pas un. Relisez ce réquisitoire, cherchez de nouveau, si vous en avez le courage, dans ces trente pages d'allégations vagues, reposant sur de timides *peut-être* et de craintifs *sans doute* :

vous ne trouverez pas une de ces preuves exigées par l'impartiale justice. M. Port a parlé bien à la légère : oserait-il, sur une pareille argumentation, condamner en assises un seul vivant accusé de faux ?

Et maintenant, pour mettre à l'aise M. Port, je lui accorde ce qu'il n'a pas démontré, ce qu'il a cru entrevoir seulement à travers « ce peu d'ouverture » où il a collé son œil pour regarder dans la nuit sombre de « cette fabrique de mensonges », afin de parler comme lui : je lui accorde que Cantiteau est l'auteur de la note de Berthre de Bourniseaux, que sa *Lettre* a été écrite pour M. de Beauchamp, ou pour Le Bouvier-Desmortiers, et même, s'il le désire, pour M. de Barante, ou pour tout autre qu'il voudra. Qu'importe cela, si la note et la *Lettre* ne sont pas contraires à l'histoire ? Qu'importe la manière dont la vérité a été connue, admise, continuée, si c'est la vérité ? Qu'importe que Cantiteau soit le seul, si l'on veut, à l'avoir recueillie et attestée ? Qu'importent aussi toutes les raisons que nous avons opposées aux assertions de M. Port, si la note et la *Lettre* sont mensongères ? Il importe peu, pour l'honneur de Cantiteau, qu'il soit ou non l'auteur de la note de 1802, s'il a dit vrai ; il importe peu, pour sa honte, qu'elle soit ou non de lui, s'il a dit, dans sa *Lettre*, le contraire de la vérité : l'intéressant est seulement de savoir ce qu'il faut penser des faits contenus dans cette note et dans cette *Lettre* : M. Port affirme qu'elles sont mensongères.

Il en donne trois preuves : la fausseté du rôle qu'elles font jouer à Cathelineau du 13 au 22 mars 1793 ; l'exclusion systématique qu'elles font des autres grands chefs, de d'Elbée et de Bonchamps en particulier, au profit de Cathelineau ; la dispersion de l'armée victorieuse pendant le Temps pascal.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, que, bien loin d'être en contradiction avec les faits, le rôle de Cathelineau, durant les premiers jours de l'insurrection, est d'accord avec l'histoire. Là où M. Port voit des défis à la vérité, nous voyons, nous, des défis à la *Légende*. Pour cette partie au moins de l'histoire de Cathelineau, la note de Bourniseaux et la *Lettre* de 1807 prennent donc place parmi les incontestables documents historiques de cette époque : ce qui devait les détruire les confirme.

Quant à l'exclusion systématique des autres chefs dans le récit des événements, et surtout de d'Elbée et de Bonchamps, au profit de la gloire de Cathelineau, je crois que M. Port se trompe lui-même en exagérant beaucoup. M. Port, par l'habitude funeste qu'il a de passer sans hésiter d'un pôle à l'autre, du silence à l'affirmation, assure que Cantiteau *exclue* les autres chefs parce qu'il ne les nomme pas ; mais de quelle expression l'historien se servirait-il si Cantiteau les éloignait des événements en les nommant expressément ? Encore une fois, l'auteur ne dit pas : « ni d'Elbée, ni Bonchamps, n'ont paru dans la première phase de l'insurrection » : ce serait là *exclure*. Berthre de Bourniseaux dit bien, et beaucoup

d'autres avec lui, que ces chefs ont fait leurs premières armes dans la Vendée, le 11 avril 1793, et M. Port attribue cette parole à Cantiteau (p. 64) ; mais nous savons que la note est de Bourniseaux et non du curé du Pin-en-Mauges. Que Bourniseaux se soit trompé ; cela lui est arrivé plus d'une fois, comme à M. Port ; mais inférer de là que Cantiteau, qui ne dit rien de semblable, s'est trompé avec Bourniseaux, est tout au moins illogique. Il est vrai que Le Bouvier-Desmortiers, comme le fait remarquer M. Port, ayant pour but de réfuter l'ouvrage de Beauchamp, ne mentionne pas d'Elbée à Chalennes ; « et de ce seul fait se démontre assez l'ignorance voulue et la résolution arrêtée pour Desmortiers et son *garant* d'affirmer une erreur réfléchie » : mais M. Port n'est pas très sûr que la *Lettre* ait été écrite (p. 65) pour Le Bouvier-Desmortiers, et, le fût-elle, elle l'était en tout cas avant que Le Bouvier eût fait paraître son livre, de telle sorte que, si l'auteur a voulu affirmer une erreur réfléchie, on ne voit pas pourquoi M. Port peut en donner une part à Cantiteau.

Puis, en réalité, ce qui frappe l'esprit des historiens qui ont à raconter les débuts d'un général, ce ne sont pas les premiers combats auxquels il a été mêlé, mais bien ceux où il s'est distingué. Or M. Port voudrait-il nous dire quelles batailles d'Elbée et Bonchamps ont livrées, gagnées ou perdues, avant le 11 avril ? Celle de Chalennes ? Mais il n'y eut pas un coup de fusil échangé ; la ville se rendit d'elle-même

sans coup férir. La prise de cette ville, est bien quelque chose, je l'avoue ; mais qu'est-ce donc auprès des journées de Jallais, de Chemillé, de Cholet et de Vihiers ?

Pourtant j'admettrai que ces chefs ont commencé plus tôt leur grand rôle dans cette guerre : le parti-pris de les évincer n'est pas si évident, puisque Stofflet qui, certes, avait fait plus qu'eux et pouvait davantage porter ombrage à la gloire de Cathelineau, y est parfaitement nommé. oh ! si peu ! dit M. Port ; peu, c'est vrai ; et c'est pourquoi il était si facile de ne pas le nommer du tout ; car enfin, si le faussaire a pu faire accepter de tous les contemporains et de la postérité que les autres chefs n'ont débuté réellement que plus tard, il ne lui était pas très difficile, je crois, de laisser dans l'ombre Stofflet comme Bonchamps et d'Elbée. En le nommant au moment où il intervient en réalité, il a marqué que son dessein n'était pas de l'exclure ; en le laissant de côté ensuite, il a montré qu'il n'avait pas pour but de faire connaître le rôle de Stofflet : je me figure qu'il en est ainsi pour les autres chefs.

L'auteur de la *Lettre* a-t-il la prétention de dire tout ce qu'il sait, tout ce qui s'est passé ? Nullement. Il le déclare lui-même : il parlera du commencement de la guerre et de la famille Cathelineau, qui lui sont plus connus ; et encore il ajoute : « Je vais donner *quelques détails* que plusieurs ignorent. » Et M. Port vient lui reprocher de n'avoir pas dit tout ce qu'il peut savoir de Stofflet, de d'Elbée et de Bonchamps ! Ce

qu'il connaît bien, ce sont les faits et gestes de Cathelineau, et c'est ce qu'il raconte ; encore n'en donne-t-il que quelques détails : d'autres feront peut-être pour Stofflet, Bonchamps et d'Elbée, ce qu'il fait lui-même pour Cathelineau : les divers récits se joindront sans se heurter ; ainsi se préparera une synthèse des événements et des hommes qui n'était le but d'aucun des narrateurs et où les divers rôles pourront se jouer sans se nuire. C'est ce qui arrive tous les jours. Je lisais dans la dernière *Revue du Bas-Poitou* (mars 1893), un article biographique consacré au général Belliard : à le prendre à la lettre, on dirait que l'auteur a voulu évincer toutes les autres gloires de l'Empire au profit de la gloire de Belliard : « A Ulm, il signe la capitulation avec le général Werneck ; il s'immortalise à Austerlitz, ... à Iéna, à Erfurth, à Stettin, à Stuttgard. » Où est Napoléon ? où se trouvent tant de généraux célèbres ? Sûrement, l'auteur, un faussaire, a voulu les éliminer. J'ai pris le premier exemple qui m'est tombé sous la main ; au besoin, j'en trouverai mille et un, si M. Port le désire, et je ne sais trop si je n'irai pas les chercher dans son *Grand Dictionnaire historique*. Quand on écrit une biographie, encore plus quand on écrit des *Mémoires*, c'est un procédé commun à tous les auteurs de ne songer qu'à celui dont on raconte la vie ; et M. Cantiteau ne fait pas exception : on prend son héros, on le tire de la foule ; est-ce à dire qu'on supprime par là même ceux qui l'entourent ? Lisez tels épisodes des *Mémoires* de M^{me} de la Rochejaquelein, de M^{me} de

Sapinaud, de M^{me} de la Bouëre, de Beauvais, de Savary ou de Turreau, et vous verrez ces auteurs procéder comme le curé du Pin-en-Mauges. Encore une fois, passer sous silence n'est pas supprimer.

J'en citerai un seul exemple. M^{me} de la Rochejaquelein, dans son récit original des débuts de l'insurrection, s'étend fort longuement sur les actes de M. de Lescure et de la Rochejaquelein, et se contente de six lignes consacrées à Cathelineau et à Stofflet ; d'Elbée et Bonchamps, qui auraient, selon M. Port, rempli ces débuts de leur action, ou publique, ou secrète, obtiennent une ligne dans les *Mémoires*. La marquise a-t-elle donc voulu aussi éliminer « des personnalités envahissantes » ?

Encore Cantiteau est-il moins « éliminant » que veut bien le faire croire M. Port : « La veille de la prise de Chalonnaes, dit-il, (p. 23 de la *Lettre*), j'avais eu le plaisir de donner à coucher à M. d'Elbée, qui, *dès les premiers jours*, s'était joint aux insurgés. » Dès les *premiers jours*, remarquez-le, et c'est la vérité, et non pas au mois d'avril, comme dit la note de Berthre de Bourniseaux, et c'est encore une preuve qu'elle n'est pas du curé du Pin-en-Mauges. En le nommant ainsi parmi les premiers chefs soulevés, a-t-il donc dessein de l'éliminer ? et ne voit-on pas là une preuve de ce que j'ai avancé, à savoir, que le but de Cantiteau, en écrivant sa *Lettre*, n'a pas été de biffer de l'histoire les noms et les actions des autres chefs, mais de faire ressortir le rôle du héros, son ami ?

Le danger, dans ces sortes de récits, est d'exagérer et de rester peu modéré dans l'admiration. Que le style et la pensée de Cantiteau soient parfois trop dithyrambiques, dans l'*Éloge funèbre* surtout, c'est possible, et c'est plus le défaut de l'époque que de l'homme ; mais la forme de l'œuvre importe peu ; c'est au fond seul que je m'attache. Or, ce fond, pour l'admettre, je ne m'appuie pas sur le témoignage de l'auteur ; ce serait quelque chose, mais ce ne serait pas assez : je ne parle pas, bien entendu, des détails que seul il pouvait connaître et transmettre, comme la scène peut-être de la boulangerie : je parle des grandes actions publiques. Mais je m'appuie sur d'autres témoignages indépendants, certains, et qui, par leur concordance avec son récit, lui communique toute leur autorité. Laissons donc là le style, si vous voulez : l'historien n'a qu'en faire ; mais je ne puis vous abandonner des faits que le caractère du style n'altère en rien.

Mais la grande preuve des mensonges du curé du Pin-en-Mauges, pour M. Port, c'est le récit de la dispersion de l'armée victorieuse pendant les pâques. « Comme dans la note de 1802, — on sait que M. Port la lui attribue contre toute vérité, — c'est après la prise de Vihiers, c'est-à-dire le 17 mars, dimanche de la Passion, que ce phénomène inouï se produit ; une troupe républicaine, ayant parcouru le pays, n'y trouva pas un homme en armes. »

Il y a là, en effet, une erreur, ou un oubli de date et un oubli de faits, ou une ignorance incontestable.

M. Port veut y voir un mensonge : a-t-il quelques raisons de le croire ? ne va-t-il pas trop loin dans l'accusation ? Avoir oublié, tomber même dans l'erreur, est-ce donc une marque de fourberie ? M. Port le croit : « Ose-t-on dire qu'il est trompé ou qu'il se trompe ? A qui tenterait-on de faire croire que ce témoin, qui se réclame, *surtout pour cette période, de toute science, ignorât en 1802 ou en 1806 aucune des circonstances de ces événements, qu'il avait vécu jour pour jour avec les acteurs, aucun même des détails qui devaient l'intéresser le plus ?* » (p. 93) Pardon ! Cantiteau ne se réclame de toute science que « pour ce qui regarde la famille Cathelineau et le commencement de l'insurrection qui eut lieu dans son bourg » ; pour le reste, il le raconte d'après les récits qu'on lui en a faits, et non comme un témoin, ayant vécu jour pour jour avec les acteurs. Les choses se brouillent dans sa mémoire, et il n'y a rien d'étonnant qu'il en soit ainsi à quatorze ans de distance, puisque la note de 1802 n'est pas de sa main. M. Port ne veut pas admettre qu'il ait perdu le souvenir d'*aucune* circonstance, d'*aucun* détail : il est trop exigeant pour les autres ; nous lui en donnerons tout à l'heure une preuve personnelle.

Remarquez d'ailleurs que Cantiteau n'est pas sans connaître l'expédition de Chalonnez ; il la rappelle, mais il avoue en même temps que la date lui échappe ; il se rappelle seulement « qu'elle précéda l'affaire du 23 avril. » C'est nettement indiquer la confusion dans les souvenirs dont je parle. « Ici, Monsieur, ma mé-

moire m'abandonne. Avant l'affaire du 23 avril, à Beaupréau, il y avait eu plusieurs petites expéditions en plusieurs endroits. Celle de Chalennes, dont les royalistes s'étaient rendus maîtres, était la plus remarquable. Je n'en ai rien dit, ajoute-t-il, parce que je ne me rappelais pas la date. » Il n'esquive donc pas le fait; il donne même à son correspondant le désir de préciser le temps où il se passa; il sait encore que « la veille, il avait eu le plaisir de donner à coucher à M. d'Elbée » ; autant de détails qui prouvent contre son dessein de rien cacher. M. Port estime que cette affaire de Chalennes « gênait le poème » de Cantiteau : il le dit seulement, ce qui n'est pas le prouver, et il serait bien en peine de le faire. La veille du départ de d'Elbée pour Chalennes, ce général, il s'en souvient, était venu coucher à son presbytère. « Il était donc là et présent à tout, notre Cantiteau ! » s'écrie M. Port. Eh ! quoi ! M. Port triomphe parce qu' « il était là, notre Cantiteau ! » Parce qu'il était dans son presbytère, il était présent à tout ! Il suivait sans doute l'armée en historiographe, comme Boileau et Racine, parce que, le 20 mars, il reçut d'Elbée qui coucha à son presbytère ! — Mais ce souvenir si précis prouve qu'il sait bien ce qu'il a vu, et le reste peut lui échapper. Je remarque même qu'il oublie la bataille de Vihiers, où nous savons maintenant qu'était Cathelineau : serait-ce donc qu'il l'aurait oubliée à dessein ? Non ; mais Cantiteau n'a pas eu et se défend même d'avoir la pensée de tout dire, même à la gloire de Cathelineau : il y en a bien d'au-

tres preuves pour la période qui va du 11 avril au 29 juin 1793.

M. Port prétend renforcer sa preuve par ce fait que Bonchamps, le 20 mars, rejoint l'armée vendéenne, et que, ce jour-là, « le *Grand Saint* quitte le Pin-en-Mauges ». Mais comment sait-il, puisque, d'après lui, aucun document ne signale Cathelineau avant le 23 mars à Chalonnnes, comment sait-il que le *Grand Saint* quitte le 20 le Pin-en-Mauges ? Cantiteau n'a pas le dessein de parler de Bonchamps ; Cathelineau n'a pas quitté ses soldats depuis Chemillé : rien n'y fait : pour M. Port, le curé du Pin-en-Mauges a voulu retenir à distance « les personnalités envahissantes, ses deux voisins, *ses hôtes, ses confidents de toutes les heures* ». Ainsi, d'Elbée et Bonchamps sont ses voisins, ses hôtes, ses confidents, et ses confidents de toutes les heures ; et cela, parce que d'Elbée a couché au Pin-en-Mauges, le 20 mars : M. Port n'en donne pas d'autres preuves. Bonchamps, que rien ne signale comme ayant eu des relations personnelles avec Cantiteau, qui n'a pas couché à son presbytère, est cependant *son* hôte et *son* confident de toutes les heures ! Il est vrai que d'Elbée y a couché, lui, une fois, le 20 mars, et il passe sa qualité d'*hôte* et de *confident de toutes les heures* à Bonchamps. Où va-t-on, grand Dieu ! quand on suit, non pas les textes, mais son imagination ? On ne se douterait jamais de la richesse de fantaisie que renferme parfois le cerveau positif d'un ancien élève de l'École des Chartes.

« Quand on *fait* de l'histoire, dit M. Port, on n'oublie pas ces choses-là, » — surtout quand on a vu de si près les acteurs qu'on en a hébergé un le 20 mars, — « et précisément, il s'en est si bien souvenu qu'il les cache » ; parce qu'ils sont ou erronés ou incomplets, comme si l'auteur était infallible ! ou parce qu'ils sont passés sous silence, comme s'il s'était engagé à tout dire ! Et, à force de le répéter, je crois que M. Port finit par en être convaincu : il croit que Cantiteau a tout vu, tout entendu, tout retenu : « ni l'in vraisemblance de la combinaison et de l'audace », ni « tant de témoins, ni tant d'intéressés, ni tant de résistances à redouter, tant de contradictions des faits, des hommes », ne l'arrêtent. « La réalité est là qui répond à tout : nulles résistances, nulles contradictions depuis un siècle ! pas une protestation contre la fable ! pas un démenti à l'inventeur ! Et pourtant j'affirme et *j'ai démontré en toute certitude* que les origines de la Vendée angevine, quand on les raconte sur sa foi, ne sont qu'un tissu de fictions et de *mensonges* ourdis par l'abbé Cantiteau pour l'exaltation de l'unique gloire de Cathelineau ! » — Quand je disais tout à l'heure que M. Port était convaincu de l'évidence de sa démonstration ! Et vraiment on serait bien difficile, si on n'en était pas convaincu avec lui.

Disons donc que les faits, auxquels M. Port fait allusion, sont, non pas oubliés, mais confus ; souvenons-nous que Cantiteau ne les passe pas sous silence, puisqu'il les rappelle, mais qu'il les rappelle sans les

préciser, parce que la mémoire lui fait défaut : s'ensuit-il que les deux faits de la dispersion de l'armée vendéenne et d'une excursion des troupes républicaines dans les Mauges soient absolument controuvés ?

D'abord, M. Port lui-même raconte l'expédition de Boisard et de Gauvillier, qui s'avancent dans le pays ennemi jusqu'à Jallais, et même jusqu'à Chemillé, et de là rentrent à Angers, sans qu'on sache exactement la cause de leur retour soudain et précipité. Surtout on ignore les lieux par lesquels ils passèrent, ce qu'ils firent dans le pays nouvellement soulevé, ce qu'ils racontèrent de leur expédition. Dans un pays et dans un temps où les allées et les venues d'une troupe royaliste ou républicaine prenaient souvent, ou dans l'imagination des républicains, ou dans l'esprit des royalistes, des proportions, des formes, une importance qu'elles n'avaient pas, il n'y a rien d'étonnant à ce que les souvenirs les aient grossies. Mais le fait de la dispersion de l'armée vendéenne est-il pour cela controuvé ! Que cette dispersion rapide de bandes réunies subitement n'ait pas eu lieu à jour fixe et sur tous les points du pays révolté à la fois, cela est certain et était impossible. On sait, et M. Port lui-même le rappelle longuement, qu'avant et après la prise de Chalonnnes, bien des Vendéens s'en retournaient déjà chez eux ; et le noyau même de l'armée a fini bientôt par se dissoudre. M. Port pourrait-il citer un fait d'armes important depuis la prise de Chalonnnes jusqu'au 7 avril ? un combat où l'armée ait

donné tout entière ? Le combat de Saint-Lambert, le 30 mars, n'a été livré que par la troupe de Stofflet, se repliant sur ses foyers ; après le combat, elle se retire, quoique victorieuse ; la preuve en est dans la lettre du commissaire de l'armée à Saint-Lambert, datée du 30 mars. Après ce combat isolé, il n'y a plus rien : l'arrêt est net, la reprise des opérations précise.

Au sortir de Chalennes, où pas un coup de fusil ne fut tiré, l'armée se divisa donc en deux : une partie, sous les ordres de Stofflet, se reporta sur Cholet ; l'autre avec d'Elbée et Bonchamps, sur Montjean et Saint-Florent : quelques jours après, on n'en retrouve plus trace : les deux noyaux même se dissolvent. « Les Vendéens n'attendaient pas qu'on les licenciât, quand une affaire avait eu lieu, pour retourner dans leurs foyers. On n'a jamais pu les corriger. (*Note inédite de M^{me} de la Bouëre*). » L'armée catholique, dit Savary, (p. 90) venait de se *dissoudre* après Chalennes. » Pour quels motifs ? Ils sont multiples : par désir de revoir leurs familles, par sentiment de la sécurité que leur donnait la victoire, par dévotion aussi, les Vendéens rentrèrent chez eux aux environs de la fête de Pâques. C'est ce qu'indiquait de Beauchamp (p. 136) ; mais Gibert, annotant ce passage, disait judicieusement : « On répondra à cela que, malgré le désir qu'avaient les insurgés de remplir leurs devoirs de piété, il y eut un combat très remarquable à Saint-Lambert, le 30 mars, jour de Pâques... » C'était la veille, jour du Samedi-Saint. L'armée ne se

reforma que le 7 ou le 8 avril. Il y a donc là, certainement, douze à quinze jours où l'on ne trouve d'autres hostilités que l'affaire de Saint-Lambert.

La plupart des historiens ont attribué cette cessation des hostilités au désir qu'avaient les Vendéens de remplir leur devoir pascal : je crois bien, en effet, qu'ils ont profité du répit que leur laissaient momentanément les patriotes en désarroi, pour rentrer dans leurs familles inquiètes, et, pendant le temps pascal, se livrer aux exercices accoutumés de piété. Pour les Vendéens, les devoirs religieux étaient au premier rang dans la vie ; et ils les remplirent, dans ces jours troublés, avec une foi qu'avivaient encore les dangers de l'insurrection et les malheurs du temps : « Quel plaisir fut-ce pour moi, disait en 1793 un témoin de cette piété, de le voir (Cathelineau) interrompre le cours de ses triomphes, pour venir satisfaire au précepte de l'Église, et, peu après, donner aux fidèles l'exemple du respect et de l'amour que nous devons à J.-C. dans son Sacrement ! » (*Éloge funèbre*). Ce témoignage est formel ; que lui opposera, à cent ans de distance, la logique inventive de M. Port ?

Il ne faudrait pas croire pourtant que les préoccupations de la guerre avaient abandonné tous les esprits ; cela était impossible : chefs et soldats s'attendaient à une reprise d'armes ; on comptait l'un sur l'autre ; l'événement le fit bien voir : au premier signal de leurs chefs, les paysans accoururent plus nombreux que jamais pour cette mémorable campagne qui va de Chemillé, 11 avril, à Nantes, 29 juin. Le

fait est donc indéniable : un armistice spontané eut lieu : qu'on en place le commencement après la bataille de Vihiers, parce que ce combat marquait brusquement la fin de ces débuts de l'insurrection angevine, ou exactement après la prise sans coup férir de Chalonnnes, peu importe, et ce n'est pas avoir été faussaire qu'avoir rapporté ce fait en ne lui donnant pas, à quatorze ans de distance, la précision de détails que M. Port demande d'un ton si hautain : il est facile de prendre ce ton, quand on s'est entouré de documents que ne pouvait avoir un auteur, dont le dessein était de raconter ce qu'il savait, qui l'a raconté, et ne s'est pas trompé sur le fait lui-même, s'il a erré dans quelques détails.

Qui a jamais prétendu que Cantiteau fût infallible ? M. Port aurait grand tort d'être trop sévère pour lui ; car lui aussi a besoin d'indulgence quelquefois : je n'en veux donner qu'une preuve, et elle suffira.

Comment M. Port, si désireux de respecter les textes, ayant sous les yeux, quand il écrit, les ouvrages qu'il cite, en vient-il à faire dire à un auteur exactement le contraire de ce qu'il raconte ? Il faut croire qu'il a, lui aussi, des distractions étonnantes. Par quelle étrange distraction soutient-il que M^{me} de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, attribue à Lescure, son mari, la grâce des 5.000 prisonniers qui durent la vie à Bonchamps, « *ainsi que le veut une autre légende* »¹, dit-il ? Les *Mémoires* affirment

1. Ceci nous promet-il une nouvelle *légende* à démolir ? Sur ce point, j'attends M. Port de pied ferme, pour le jour qu'il lui plaira.

exactement le contraire. Comme je ne veux pas qu'on m'accuse de prêter à mon adversaire des distractions qu'il n'a pas, je dois transcrire ici les paroles mêmes de M^{me} de la Rochejaquelein.

Que Lescure ait exprimé son horreur de la proposition de massacrer les prisonniers *bleus* et sa joie de la voir rejetée, M^{me} de la Rochejaquelein l'affirme

En attendant, je me contenterai de renvoyer le lecteur au document qui suit : c'est une lettre de Merlin de Thionville, du 19 octobre 1793, au Comité de Salut public :

« J'arrive avec Boursault * et quelques troupes, mais j'arrive trop tard pour noyer les débris des brigands. Cette armée du Pape, qui nous fait tant de mal et que l'on n'a pas poursuivie avec une activité assez révolutionnaire, nous échappe encore ; mais elle n'a plus de chefs ! Lescure agonise. D'Elbée est blessé à mort. Bonchamps n'a plus que quelques heures à vivre. Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres, qu'ils tenaient prisonniers. *Le fait est vrai*, car je le tiens de la bouche de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce fait d'*incroyable hypocrisie*. Je les ai pérorés, et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance aux brigands. *Mais, comme la nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille indignité.* Des hommes libres accepter la vie de la main des esclaves ! Ce n'est pas révolutionnaire. *Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez pas même à la Convention. Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux ; cela s'oubliera comme tant d'autres choses.* »

Quelle lumière cette lettre jette sur toute l'histoire de la Vendée, et comme elle justifie la prudence que l'on doit mettre dans l'emploi des documents qui émanent de semblable source ! Merlin de Thionville n'est pas le seul du reste qui ait avoué, d'une façon, je l'avoue, inattendue, la falsification systématique des faits de la part des républicains : Hédouville, Savary et bien d'autres, l'ont signalée avec force. Que vous en semble ? Les hommes qui sont capables de cacher ainsi la vérité ne sont pas capables de l'altérer ?

* Boursault, Jean-François, suppléant de Paris, remplaçant de Manuel à la Convention nationale, où il entra le 27 mars 1793.

nettement ; mais elle ne dit pas autre chose. Lescure était étendu sur un matelas ; sa jeune femme était auprès de lui : « *Seule*, je pus l'entendre, dit-elle, quand on parla de tuer les prisonniers, dire entre ses dents : « Quelle horreur ! » et ensuite : « Ah ! je respire ! » quand on eut décidé la grâce » (p. 271). Plus tard, en 1822, elle ajoutait à son récit, *de sa propre main*, la note suivante : « On voit dans la *Vie de M. de Bonchamps*, parue après mes *Mémoires*, une quantité de certificats établissant que ce général ap- prit sur son lit de mort, pendant la délibération du Conseil de guerre, le danger où se trouvaient les prisonniers d'être massacrés par une émeute de nos soldats, et qu'il fit aussitôt crier grâce en son nom : il leur sauva ainsi la vie. *Je n'ai aucun doute* sur ce fait, si conforme au caractère héroïque, généreux et plein de douceur du général de Bonchamps et à l'amour des Vendéens pour lui. Mais je l'avais ignoré, chose naturelle au milieu de l'affreux désordre de notre armée à ce moment et des soins qu'exigeait l'état de M. de Lescure. » — C'est net : n'ai-je pas lieu de m'étonner de la distraction de M. Port ? Car, s'il y a ici autre chose qu'une distraction malheureuse, de quel droit se permet-il d'attribuer à un auteur un sentiment absolument contraire à celui que cet auteur exprime ? On me pardonnera cette digression qui n'est pas si étrangère à mon sujet qu'on pourrait tout d'abord le supposer : elle montre, en effet, à M. Port qu'on peut se tromper, et dans les meilleures conditions pour connaître la vérité, sans être pour

cela un faussaire, ni un faux témoin ; et c'est le cas au moins pour le curé du Pin-en-Mauges ¹.

Pour moi, en effet, quand je me rappelle que les faits rapportés par Cantiteau ont été racontés, ou déjà par des historiens antérieurs à lui, ou après lui, par des historiens indépendants, je conclus que ce faux témoin mérite créance et que ce faussaire a dit la vérité. Bien plus, en songeant qu'à son récit, fût-il le seul, M. Port n'oppose que *le silence de documents étrangers à la question*, le seul témoignage de Cantiteau, échappé au naufrage, fixerait mon opinion : j'écarterais de la main, dédaigneusement, cette foule muette, dont le silence est si éloquent, pour recevoir un document, où il peut se trouver des oublis, des erreurs même, comme l'un des plus précieux que nous ayons sur la guerre de la Vendée. Je le dis sans m'émouvoir autrement des sourires de pitié dont M. Port soulignera peut-être cette déclaration d'un homme qui n'a pas le grand honneur d'être ancien élève de l'École des Chartes, mais qui se vante d'appartenir à une école historique, d'où le bon sens n'est pas plus absent que le respect d'autrui : que m'importent, en effet, les sourires de M. Port ?

1. En constatant de semblables distractions, soit chez M. Port, dans la *Légende de Cathelineau*, soit chez M. Chassin, dans la *Préparation de la guerre de la Vendée (V. l'Invention de l'Évêque d'Agra, la citation du P. Hilaire ; — v. aussi, III, p. 437-438)*, je ne puis m'empêcher d'exprimer un double désir : d'abord la reproduction entière du document de la part de l'historien ; ensuite, de la part du lecteur, la patience dans la vérification des textes et des citations. C'est d'une importance majeure. Aussi bien, peut-il y avoir, sans cela, lecture ou critique sérieuse ?

A tous les documents que nous avons produits et à la *Lettre* de 1807 que rien ne condamne au rebut, il convient, dès aujourd'hui, d'en ajouter un dernier, l'un des plus importants par son étendue, et des plus précieux par sa date : je veux dire l'*Éloge funèbre de M. Cathelineau, commandant général des armées catholiques angevines*, du même abbé Cantiteau, dont l'original vient d'être découvert¹, et qu'une main savante et amie donnera bientôt au public. M. Port croyait que le point de départ de la *Légende* était dans la note de Bourniseaux, en 1802, et dans la *Lettre* de Cantiteau, en 1807 ; la source en est plus reculée ; elle vient de juillet-septembre 1793. Cet *Éloge funèbre* est, à mon sens, d'une valeur hors pair pour la solution de la question qui nous occupe, et je m'imagine que, si M. Port, qui le connaît au moins par extraits, avait d'autre passion qu'un grand amour de la vérité, il aurait dû faire triste figure en le lisant. Je dois en dire ici ce que j'en pense.

Je crois, d'après les raisons très sérieuses que je vais exposer, que cet *Éloge funèbre* date des environs du mois d'août 1793, et qu'il a été prononcé, ou fait pour être prononcé, dans un service solennel pour le repos de l'âme de Cathelineau, en présence de ses parents, de ses amis, de chefs et de soldats ayant servi sous lui, et dans l'église du Pin-en-Mauges.

A la vérité, il n'est pas resté de traces connues de

1. Par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, parmi les papiers de M. Gaborry, notaire honoraire à Beaupréau (M.-et-L.).

cette cérémonie funèbre, dans les actes de l'église du Pin-en-Mauges ; mais ils ne contiennent absolument rien, de l'année 1792 à l'année 1795 ; et d'ailleurs un service funèbre ne relève en rien des registres de fabrique. Mais cet *Éloge* même porte en lui la date approximative de la cérémonie : tout fait supposer qu'elle eut lieu en 1793, et durant les quelques mois qui s'écoulèrent depuis la mort de Cathelineau, 14 juillet, à l'invasion de la Vendée par l'armée de Mayence, en septembre : à ce moment, en effet, de Nantes à Fontenay-le-Comte, et de Noirmoutier à Saumur, il y eut en Vendée une époque de calme relatif : les Vendéens étaient maîtres chez eux, et le culte partout rétabli était célébré en paix : l'auteur de l'*Éloge funèbre* y fait en terminant une allusion manifeste.

L'orateur y rappelle d'abord que Cathelineau fut « qualifié en bonne part d'*extraordinaire* par le Conseil de Châtillon dans la lettre du 17 juillet » ; il ne dit pas du 17 juillet 1793, ce qu'il aurait dit évidemment, s'il avait parlé ou écrit dans les années suivantes. « Ce fut le mercredi 13 mars, le lendemain de l'expédition de Saint-Florent », que commença la véritable insurrection, dit-il encore, sans qu'il lui soit nécessaire de désigner plus nettement une date si précise encore dans toutes les mémoires. Et la preuve que je ne me trompe pas dans mon interprétation, c'est que l'orateur ajoute encore plus loin : « Quel plaisir fut-ce pour moi de le voir, dans le *Carême dernier*, quitter l'armée.... pour venir satis-

faire au précepte de l'Église, et, *peu après*, donner aux fidèles l'exemple du respect et de l'amour que nous devons à J.-C. dans son Sacrement !¹ » Enfin, et par deux fois encore, l'orateur nous donne la date approximative de l'*Éloge*, quand il nous montre Cathelineau à Chemillé, combattant « auprès de cet illustre guerrier qui n'était encore que son collègue et qui, *maintenant*, est devenu son successeur dans le généralat² », et quand il ajoute encore plus loin ces lignes, que sa plume a ensuite effacées d'un trait : « On dirait donc aussi, que de semblables motifs (de politique) auraient influé dans l'élévation de celui que nous avons *maintenant* eu la consolation de voir lui succéder ! » On sait d'ailleurs qu'en Vendée c'était une coutume, qui subsiste encore en beaucoup d'endroits, de faire célébrer un service solennel pour l'âme d'un défunt, huit jours ou un mois après sa mort.

Il n'y a pas plus de doute, ce me semble, que

1. Ce ne peut être que le Jeudi-Saint, comme cela se pratiquait au Pin-en-Mauges, ou encore, mais moins vraisemblablement, le 5^e dimanche après Pâques : j'en ai pour garant la délibération du Conseil de fabrique du 19 août 1787, où il est dit : « Chaque année, dans la Semaine Sainte ou cinquième dimanche après Pâques, (le sonneur et le sacristain) aideront le charpentier à monter et à démonter le reposoir ».

2. On sait que d'Elbée fut exécuté le 9 janvier 1794, à Noirmoutier. On remarquera que l'orateur parle de d'Elbée dans des termes qui n'expriment aucune inquiétude sur son sort : il aurait dit autrement, je crois, de d'Elbée vaincu et blessé à mort ; il faut donc que cet *Éloge funèbre* ait précédé les événements qui ont amené le passage de la Loire.

l'Éloge fut prononcé, ou écrit pour être prononcé, dans l'église du Pin-en-Mauges. Cantiteau, en effet, commence ainsi : « C'est avec bien du plaisir, Messieurs, que je vous vois, *ici*, réunis pour honorer la mémoire et soulager par vos suffrages l'âme du défunt que nous regrettons ». Et comme l'orateur, devant la foule de ses paroissiens, qui n'avaient encore naguère connu que le Cathelineau voiturier, craint de les voir surpris de l'éloge de *Monsieur* Cathelineau, il s'en excuse à leurs yeux avec une simplicité charmante et une démocratique fierté : « Cette dénomination, Messieurs, ne vous paraîtra point déplacée, et, si je dis deux mots pour la justifier, ce ne peut être qu'envers ceux de *cette paroisse* à qui elle pourrait paraître extraordinaire, parce qu'ils n'y étaient point accoutumés. Qu'ils apprennent que les titres honorifiques s'acquièrent aussi légitimement par les belles actions dont on honore sa vie, que par le droit de la naissance et de l'hérédité. » Faut-il ajouter encore cette apostrophe : « Il n'y avait qu'une voix parmi vous à son égard, *braves soldats de cette paroisse* et des environs ; s'il était digne d'être votre chef, vous étiez dignes de le suivre et de l'accompagner au champ d'honneur ! » Notons enfin ces mots, par où il termine son discours : « Nous, Messieurs, faisons-nous un devoir de ne jamais oublier au sacrifice le guerrier qui nous a procuré *la liberté et le pouvoir* d'offrir *solennellement* celui qui va commencer ».

Si, faute d'une date précise, on ne peut affirmer absolument que cet *Éloge funèbre* fut prononcé, il

me paraît impossible de douter qu'il n'ait été au moins écrit pour l'être et à l'époque indiquée. Pourrait-on, en effet, sans autre preuve que le désir de voir en Cantiteau le plus fourbe des habiles et le plus habile des fourbes, supposer que l'auteur s'est appliqué, ou dès cette époque, ou même plus tard, à composer cet *Éloge* pour tromper la postérité? Pourrait-on supposer qu'il a eu assez de génie pour préparer, avec un art merveilleux, qui n'abandonne rien à la contradiction ni au hasard, ces marques d'authenticité, si claires et si simples? qu'il a eu assez de patience pour croire qu'un jour, tôt ou tard, et même cent ans après, on retrouverait bien un document dont il se préoccupe peu, et qui viendrait, avec une allure de naïveté trompeuse, juste à point pour donner à son personnage, créé de toutes pièces, l'appui de son autorité lointaine? Mais, par de semblables raisonnements, quel est, je le demande, le document historique dont l'autorité ne puisse être attaquée?

Je crois que l'abbé Cantiteau fut, en effet, un esprit sage, distingué, maître de lui; mais aller jusqu'à lui prêter tant de prévoyance, de finesse, de puissance d'intuition et de confiance dans l'avenir, ce serait peut-être très original, mais guère vraisemblable, et je ne saurais aller jusque-là; M. Port ira peut-être; il est si hardi! mais, en tout cas, il devra nous donner d'autres preuves que des inductions hasardées et des témoignages muets. En attendant, je regarde et j'accepte cet *Éloge funèbre* comme le plus précieux témoignage sur les événements qui regardent Cathé-

lineau, et je crois être assuré que tous mes lecteurs partageront mon sentiment.

Je n'ajouterai qu'un mot pour terminer cette discussion, d'où l'honnêteté du curé du Pin-en-Mauges, qui en a fait à peu près tous les frais, sort victorieuse ; car ce qui en découle plus encore, c'est la faiblesse de l'argumentation de M. Port que nous avons déjà constatée dans les deux chapitres précédents. Je m'étonne qu'il ait porté contre l'abbé Cantiteau une accusation si grave ; mais je m'étonne surtout qu'il lui impute un tel crime avec si peu de prudence et de preuves : n'est-ce pas un motif suffisant pour enlever désormais toute créance à sa parole, lorsqu'il n'aura, comme ici, que sa parole pour confirmer sa parole ?

aujourd'hui douze Juin mil sept cent quatre vingt treize
 L'an premier du règne de Louis dix sept; nous soussignés commandans
 les armées catholiques & royales voulant établir un ordre
 stable et invariable dans notre armée nous avons arrêté qu'il
 sera nommé un général en chef de qui tout le monde
 prendroit l'ordre depuis le front toutes les voix se font
 portées sur un cathinau qui a commencé la guerre
 et à qui nous avons tous voulu donner des marques de
 notre estime et de notre reconnaissance en conséquence il
 a été arrêté que un cathinau seroit reconnu en qualité de
 général de l'armée et que tout le monde prendroit l'ordre
 de lui. Fait à saumur en conseil de quartier général
 Ledit jour et au quel dessus Signés Les uns

De Breuille	De Bourgeois	De Marigny
De Charquet	De Stofflet	
De Chagnier		
De Villeneuve	De la Rochejaquelein	De Bourgeois
	De Albé	De Boissac
De Courtois	De Villars	De Bourgeois

IV

LE BREVET DE GÉNÉRALISSIME

Parmi tant de documents qui attestent le rôle de Cathelineau au début de la guerre de Vendée, il en est un dont je n'ai encore rien dit, et c'est le premier de tous en date et en importance : je veux parler du brevet de général en chef des armées catholiques angevines, délivré à Cathelineau à Saumur, par les chefs vendéens, le 12 juin 1793. On en voit de suite la valeur et l'on n'est pas étonné que M. Port emploie le reste de son livre à en contester et l'authenticité, et surtout la vérité. C'est aussi ce qui me reste à examiner avec lui. D'où nous vient donc ce document de premier ordre, et que vaut-il ?

Je commence par déclarer que je ne me ferai aucun scrupule d'en appeler à l'autorité de Cantiteau : j'accepterai son témoignage comme l'un des meilleurs, quand il concordera avec ceux d'autres témoins, parce

qu'il est un des plus anciens ; je l'accepterai même seul, lorsqu'il ne sera contredit par aucun autre document ; que s'il est manifestement démenti par les faits, je n'hésiterai pas à le mettre de côté, comme je le ferais, dans ce cas, même pour le témoignage de M. Port. Quel est l'historien qui ne s'est jamais trompé ? et de quel droit, d'ailleurs, rejeter la parole d'un homme, dont le caractère et le bon renom attestent la sincérité, quand cet homme a vu, de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, les faits qu'il nous raconte ? C'est ainsi que je n'hésite pas, en commençant ce nouveau chapitre, où il sera question de Cathelineau, général en chef des armées catholiques angevines, à débiter par cette citation de Cantiteau :

« J'ai entre les mains l'acte ou le brevet original de sa nomination. Peut-être quelques lecteurs le verront-ils avec plaisir » ; et il en donne le texte littéral. « J'ai entre les mains, dit Cantiteau..., » et M. Port se hâte d'ajouter : « Tout semble venir de lui. » M. Port, à qui l'*Éloge funèbre* n'est pourtant pas étranger, puisqu'il en parle à la première page des *Pièces justificatives*, aurait pu faire remarquer que si « tout semble venir de lui », ce n'est pas pourtant de 1807 que le brevet en vient : dès 1793, en effet, Cantiteau disait : « J'ai vu, j'ai lu l'acte par lequel il est nommé, et tous les autres commandants électeurs y protestent que, par ce choix unanime, ils veulent lui donner une marque de leur estime et de leur reconnaissance d'avoir le premier pris les armes pour sa religion et pour son Roi. » (*Éloge funèbre*). Mais, ou

M. Port n'a peut-être pas encore arrêté la date qu'il croit devoir accepter pour cet *Éloge*, ou il est peut-être embarrassé par la date de 1793, à laquelle il est impossible de ne pas le rapporter ; car il est évident qu'oser parler, un ou deux mois peut-être après les événements, devant des témoins oculaires, d'une élection qui n'aurait jamais eu lieu, dont ils n'auraient jamais entendu parler, offre bien quelque improbabilité : l'esprit subtil de M. Port l'a certainement remarqué.

Quoi qu'il en soit, il est clair qu'en 1793, Cantiteau, s'il a *vu*, s'il a *lu* le brevet de Saumur, ne l'avait plus dans ses mains, quand il écrivit ou prononça son *Éloge funèbre* de Cathelineau. Où l'a-t-il vu ? où l'a-t-il lu ? Il ne le dit pas : qui dira que ce n'est pas entre les mains de Cathelineau malade, dans un de ces voyages qu'il fit près de lui à Saint-Florent ? Mais qu'importe ? Par suite de circonstances encore ignorées et qui le seront peut-être toujours, ce brevet se trouvait, peut-être momentanément, entre les mains de Cantiteau en 1807, comme il est en ce moment en ma possession. M. Port rappelle longuement que Le Bouvier-Desmortiers, en 1809, reproduit le texte qu'en donne Cantiteau, avec quelques variantes ; que de Barante, en 1815, n'en parle pas ; que M. de Genoude le réimprime en 1821 ; qu'on le voyait sur la face gauche du piédestal du monument de Cathelineau, en 1827 ; que Johanet en donne un fac-similé « d'une main assez inhabile, mais sincère », en 1840¹, etc ,

1. Johanet: *La Vendée à trois époques*. Paris, Dentu, 1840 : I, p. 94.

etc. : toute cette discussion, même faisant ressortir les variantes que chacun y introduisait à sa guise, n'intéresse pas beaucoup le lecteur, car elle est de nulle importance : que si elle a pour objet de faire penser que « ces auteurs étaient persuadés, *tout en affirmant le contraire*, que l'original qu'ils citent n'existe pas » (p. 82), c'est de la haute fantaisie¹.

Mon Dieu ! que M. Port, j'imagine, aurait été heureux et aurait bruyamment réclamé, s'il n'avait jamais eu pour croire à l'existence de ce document que la longue suite d'affirmations allant de l'abbé Deniau à l'abbé Cantiteau ! et que le curé du Pin-en-Mauges aurait été soupçonné d'en être l'auteur ! Encore je ne sais si M. Port est bien éloigné de le lui attribuer, comme les deux notes de Berthre de Bourniseaux. Mais l'original existe, dit-il ; et il rappelle qu'il a été, dans ces derniers temps, reproduit en fac-similé par le supplément du *Figaro* (du 3 septembre 1892), et même, si je suis bien renseigné, à la grande joie de M. Port ! Pensez donc : ce fac-similé offre des traces si manifestes de faux, soit dans le texte, soit dans les signatures, que l'original devait être évidemment faux lui-même. Mais la joie de M. Port, comme toutes les joies humaines, devait être de courte durée : l'on apprit bientôt que le fac-similé du *Figaro* n'était que

1. M. Port lui-même introduit quelques variantes, d'ailleurs peu importantes, dans le texte de M. Cantiteau : *l'an premier*, au lieu de *l'an 1^{er}* ; *commandents*, au lieu de *commandants* ; *royales* au lieu de *royalles* ; *arrêlé*, au lieu de *arrêté* ; *voix* au lieu de *voixs*. — Ainsi, nous sommes sûrs d'avoir aussi le texte de M. Port.

la reproduction d'une copie prise elle-même sur une copie de l'inscription du monument de 1827 ! De cette aventure, M. Port retirera pourtant quelque profit, ne serait-ce qu'une insinuation : cette copie « a pourtant un intérêt singulier, dit-il, sans compter une imitation *nouvelle* des signatures — pour quelques-unes suffisamment réussie ¹, — de rappeler, dans une concordance absolue, la disposition très particulière des paragraphes du texte, tel qu'on pouvait le lire sur le piédestal de la statue » : ce qui n'est pas très étonnant, puisque cette copie a été prise sur ce texte même : je le prouverai tout à l'heure. Mais de ce que cette copie imite à *nouveau* les signatures, sensuit-il que, sur l'original, elles ont été aussi imitées ? Mais n'anticipons pas sur ce point. Toujours est-il que M. Port put être bientôt à même de se persuader que l'original du brevet existait : une reproduction photographique de cet original, reproduction qu'il juge très fidèle, lui parvenait et augmentait encore, mais en les changeant, ses préoccupations².

Je sais bien que ses préoccupations ne tiendront pas longtemps et qu'il « abandonnera ce document à

1. En note : « *celles qu'on peut lire, les autres sont informes.* » Suffisamment réussie : M. Port est moins sévère pour cette copie que pour l'original.

2. Cette reproduction est encore bien fantaisiste en plusieurs endroits. Les taches bleues, qu'on a voulu imiter à gauche, ne sont pas même exactement placées ; elles sont plus larges et plus étendues que sur l'original, au moins sur l'exemplaire que j'ai sous les yeux ; tous les exemplaires d'ailleurs ne se ressemblent pas. Enfin les dimensions n'en sont pas exactes.

sa fortune », et lestement (p. 105) ; mais ce ne sera pas toutefois sans lui avoir donné beaucoup de mal, comme s'il avait une valeur considérable. Il ne m'en a pas, je crois, donné moins qu'à lui : je veux dire ici ce que j'en pense. « En fin de compte, peu de personnes ont vu la pièce et personne ne l'a maniée » (p. 91). Ce qu'en dit M. Port, par conséquent, n'est que « conjectures, d'après l'épreuve photographique sur laquelle il ne fait aucun appui » (p. 91). Pour moi, plus heureux que lui, grâce à l'obligeance de M^{me} Henri de Cathelineau, j'ai eu l'original dans mes mains, et pendant plusieurs jours ; et s'il n'est pas absolument interdit à un historien qui n'est pas ancien élève de l'École des Chartes, de parler d'un document manuscrit, voici ce que j'y ai vu : j'aurai l'occasion, en le disant, de relever quelques inexactitudes dans la description qu'en fait M. Port, inexactitudes d'ailleurs inévitables, quand on n'a sous les yeux que l'épreuve photographique dont il vient d'être question.

Le brevet mesure aujourd'hui exactement 0^m,215 sur 0^m,175, et non 0^m,21 sur 0^m,20 : on verra tout à l'heure ce qui a trompé M. Port sur les vraies dimensions. Il porte, très évidentes, les traces de seize plis, dont, en plusieurs endroits, les points de rencontre sont emportés. On se rendra facilement compte de la manière dont il a été plié, en prenant une feuille de papier aux dimensions précédentes et en la pliant successivement par le milieu quatre fois. Comme, à une époque déjà très éloignée, le papier s'était dé-

chiré en plusieurs endroits faciles à remarquer, on le colla avec soin sur une autre feuille de papier grisâtre, mais plus blanc néanmoins que celui du document; on remarque pourtant plusieurs plis sensibles, surtout sous la tache qui se trouve entre la signature de d'Elbée et celle de Boisy, et un peu au-dessus des deux. Une fois que les deux feuilles de papier furent collées ensemble, elles furent coupées très droit, avec des ciseaux, comme on le voit aux légers gondolements des bords. Cela fait, la feuille inférieure a été enduite de colle et appliquée sur un carton beaucoup plus large qui lui sert de soutien : c'est alors que les feuilles ont été encadrées, *extérieurement*, par un large trait d'encre noire : dans l'épreuve photographique de M. Fournier-Guitton, ce trait semble se confondre avec le papier même du document, et M. Port a cru qu'il en faisait partie, ce qui l'a trompé sur les dimensions actuelles du brevet. Le carton enfin fut placé dans un cadre de bois et mis sous verre. Il va sans dire que je l'ai retiré de son cadre, soit pour l'examiner avec une loupe puissante, soit pour en faire exécuter la reproduction. Sur ce même carton, une transcription très bien conservée de l'inscription du monument de 1827, reproduite par le *Figaro*, d'une belle écriture moulée, avec un arrangement fantaisiste des signatures connues ou inconnues, fait pendant au brevet original, auquel elle ne ressemble en rien. On sait d'ailleurs que l'inscription du monument de Cathelineau est due à la plume de M. de Lostanges, qui s'est inspiré du brevet ou de son texte,

mais sans se conformer ni au texte littéral, ni aux signatures. C'est ainsi qu'il introduit parmi ces signatures celle de *Donissan*, qui n'est pas dans l'original, et qu'il regrettait tant de ne pas y voir.

Le fac-similé donné par le *Figaro* a induit dans une erreur grave deux critiques de grande réputation, M. Aulard, professeur de l'Histoire de la Révolution française à la Faculté des Lettres de Paris, et M. Étienne Charavay, si connu parmi les paléographes contemporains. Ce sont deux noms si considérables qu'il m'est impossible de ne pas signaler l'erreur où ils sont tombés, parce que cette erreur, regrettable en soi, le serait surtout en venant corroborer la thèse de M. Port.

Dans un article intitulé *Le vrai Cathelineau*, publié dans la *Revue bleue*, du 24 juin 1893, et consacré à l'éloge du nouveau livre de M. Port, — éloge pourtant mélangé, de ci, de là, d'une douce ironie, — M. Aulard nous présente les trois reproductions connues du brevet, celle de la maison Fournier-Guitton, celle du *Figaro* et celle de Johanet, offertes par les historiens « comme étant l'expression exacte d'un seul et même brevet, dont l'original est aux mains de M. Xavier de Cathelineau (p. 788). » Mais il remarque très judicieusement lui-même que le fac-similé de la maison Fournier-Guitton n'est que « le document reproduit en 1840, par Johanet, avec les procédés incomplets de la lithographie » ; quant à « la reproduction du *Figaro*, bien que ce journal ait annoncé qu'elle ait été prise sur l'original », on s'aperçoit « à première

vue que c'est toute autre chose » (p. 789). M. Aulard a parfaitement raison. Mais, sur ces deux fac-similés, dit-il, « j'ai demandé à M. Étienne Charavay, qui est peut-être la personne la plus compétente en ces matières, quel était son avis, et voici ce qu'il a bien voulu m'écrire ».

Je reproduis en entier la consultation de M. Étienne Charavay, avant d'en faire la critique :

« Il y a deux prétendus originaux du brevet de généralissime qui aurait été délivré à Cathelineau le 12 juin 1793 :

« 1° Celui qui a été donné en fac-similé par Johanet dans son livre : *la Vendée à trois époques* (Paris, 1840, in-8°, t. I, p. 94) ;

« 2° Celui qui est en la possession de M. Xavier de Cathelineau et qui a été reproduit en fac-similé réduit dans le supplément littéraire du *Figaro* du 3 septembre 1892.

« Le texte de ces deux documents présente les différences suivantes :

« L'original Johanet contient treize lignes et celui de M. Xavier de Cathelineau dix-sept ; la disposition des lignes n'est pas la même.

« Les deux premières lignes sont libellées de façon différente.

« Original Johanet : « Aujourd'hui douze juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier du règne de Louis dix-sept. »

« Original X. de Cathelineau : « Aujourd'hui 12 juin 1793, l'an 1^{er} du règne de Louis XVII. »

« L'original Johanet porte à la troisième ligne : « Armées catholiques et *royalistes* », tandis que celui de M. X. de Cathelineau porte : « Armées catholiques et *royales*. »

« Dans l'original Johanet, on voit un mot difficile à lire après *général en*. Ce mot, qui a été mal écrit, peut, à mon avis, se lire : *chhef*, mais non *desus*, car le dernier mot du document, *dessus*, nous montre la manière dont le scribe traçait ce mot et faisait ses *d* et ses *s*.

« Dans l'original de M. X. de Cathelineau, il y a nettement : *général en chef*.

« Le nom de *Cathelineau* est écrit *Catlineau* dans l'original Johanet et correctement dans l'autre.

« A la onzième ligne de l'original Johanet on lit : *général de l'armée*, et à la quatorzième ligne de l'autre : *général en chef*.

« Notons aussi que la vieille orthographe de l'*o* est celle du scribe de l'original Johanet, tandis que l'*a* est adopté par celui de l'original produit par M. Xavier de Cathelineau. Enfin le premier écrit *prenderoit* et le second *prendrait*, et le mot *signés*, qui précède les signatures dans l'original Johanet, ne figure pas dans l'autre.

« Les signatures n'ont pas non plus la même disposition et présentent quelques différences :

« La signature de *Lescure* est en tête dans l'original Johanet et au milieu dans l'autre ; — la signature de *Delaville de Baugé* n'est que dans le premier ; — une signature que je ne lis pas exactement

Aujourd'hui 12 Juin 1795, l'an 1^{er} du Règne de
Sous XVIII,

Nous soussignés commandans les armées Catholiques
et Royales:

Voulant établir un ordre stable et invariable dans
notre Armée, nous avons arrêté qu'il sera nommé un
Général en Chef de qui tout le monde prendrait l'Ordre,
d'après le scrutin, toute les voix se sont portées sur
M.^r Cathelineau qui a Commencé la guerre, et à qui nous
avons tous voulu donner des marques de notre estime et de
notre reconnaissance,

En conséquence, Il a été arrêté.

Que M.^r Cathelineau serait reconnu en qualité de
Général en Chef et que tout le monde prendrait l'ordre
de lui.

Fait à Saumur, en conseil, au quartier Général,
le dit jour et au que dessus.

Démouville

Bernard & Marquis

Chargés

Stofflet

Delangreniers

De la Boissière

De Brandolle

Petier

Duhour & Hauterive

Sirvan

D'Elbée

De Boisy

Formelet

De Martot

De Bernier

figure, dans le second original, au-dessous de celle de *Delaugrenière*, et ne se retrouve pas dans le premier.

« Il faut dire aussi que l'écriture du scribe de l'original de Johanet est mal formée et rudimentaire, comme celle d'un paysan, tandis que celle de l'original de M. Xavier de Cathelineau est plus correcte et plus moderne.

« Si on examine les signatures de ces deux originaux, et si on les compare à des signatures authentiques des mêmes personnages, il est aisé de reconnaître que ceux du premier brevet sont mieux imitées que celles du second. On a eu pour la confection du premier des spécimens de signatures.

« La signature authentique *De Bernard de Marigny* est bien plus ferme ; les *B, d, M* et *g*, présentent, comme on pourra le vérifier dans les fac-similés, de notables différences. Je ne parle pas du paraphe, ni de l'*e* de *De*, car le mauvais état du prétendu original a pu faire disparaître ce qui manque dans le fac-similé.

« La signature de *la Rochejaquelein* est également moins ferme ; il en est de même pour les signatures de *Lescure*, de *Beauvollier*, de *d'Elbée*, de *Duhoux d'Hauterive*, de *Desessarts* et de *Bonchamps*. Ce sont des imitations plus ou moins fidèles, mais, autant qu'on peut en juger sur un fac-similé, ce ne sont que des imitations.

« Dans la pièce appartenant à M. Xavier de Cathelineau, la différence s'accroît davantage. Les si-

gnatures sont moins bien imitées et semblent émaner d'une même main. Je ne serais pas étonné que ce second brevet soit de fabrication plus moderne que le premier. L'écriture et l'orthographe de son contexte sont un argument en faveur de cette hypothèse. Dans tous les cas, ce n'est pas une copie servile de celui de Johanet, puisque nous avons fait ressortir les différences des deux prétendus originaux.

« En somme, l'examen graphique de ces deux fac-similés, malgré les difficultés de vérification que présentent des photographies faites sur des originaux endommagés et blanchis par l'humidité, ne peut que confirmer l'argumentation historique de mon éminent confrère M. Célestin Port. »

Je crains fort que « l'examen graphique de ces deux fac-similés » ne soit pas d'un très grand secours pour l'argumentation historique de M. Port ; en voici la raison : je crois qu'on la trouvera péremptoire.

Toutes les remarques de M. Étienne Charavay sont très justes, mais elles reposent sur un fondement ruineux, sur une méprise étrange. Le fac-similé du *Figaro*, en effet, est bien le fac-similé de quelque chose, mais non pas d'un document original quelconque du brevet : en le présentant à ses lecteurs comme tel, le *Figaro* s'est trompé : il a cru en donner le texte, et ce texte est fantaisiste. Il ne faudrait pas s'imaginer que ce texte soit la reproduction de l'original même qui existe dans les mains de la famille Cathelineau : il n'est que la reproduction fidèle de la copie, et de la copie seulement, *écriture et texte*,

d'un rédacteur du *Figaro* : cette copie est formée, mi-partie de l'inscription du monument de 1827, transcrite, comme je l'ai dit plus haut, en belle écriture anglaise sur le carton, où elle fait pendant au brevet original ; mi-partie sur l'original lui-même. L'aventure est assez piquante pour mériter d'être racontée.

Le rédacteur du *Figaro*, à qui nous la devons, mis en présence du cadre qui renferme, et le brevet lui-même, et sa prétendue reproduction littérale, et ne pouvant déchiffrer du brevet que des bribes, s'imagina naturellement que la transcription qui s'y trouve jointe en était la reproduction fidèle, au moins pour le texte littéral, et c'est ce texte qu'il a copié rapidement : il en a conservé les lignes et les alinéas, mais sans chercher à en imiter l'écriture ; et c'est fâcheux, car nous aurions eu une page digne du cahier du plus habile élève de nos écoles primaires. Quant aux signatures, qui, dans cette transcription, se suivent à la queue leu leu, toutes semblables, toutes également soignées, sans paraphe aucun, comme dans un imprimé, le copiste du *Figaro* les a laissées de côté ; mais il a tâché de reproduire celles de l'original, transcrivant, tant bien que mal, les signatures difficiles à lire, s'essayant à imiter, plutôt mal que bien, comme on peut s'en convaincre, les plus faciles à distinguer : d'où un amalgame de noms énigmatiques et de noms corrects. Quant à la signature de *Lescure*, qu'il n'a pas su découvrir à sa vraie place, à côté du mot *Signés*, il s'est figuré la voir entre celle

de Duhoux d'Hauterive et celle de d'Elbée, et l'y a introduite. Nous avons donc ici le factum étrange d'un rédacteur du *Figaro*, et c'est ce factum informe et grossier qu'on a pris pour le fac-similé d'un prétendu original différent de celui dont le fac-similé de Johanet est la reproduction. L'observation de cette méprise fut faite au *Figaro*; mais la rédaction répondit qu'elle n'y « attachait pas d'importance, attendu que M. Xavier de Cathelineau mettait l'original à la disposition de quiconque voudrait en prendre connaissance ».

Ce très simple exposé de l'aventure montre que l'« examen graphique » de M. Étienne Charavay croule par la base : il a donc comparé ensemble, non point les fac-similés de deux prétendus originaux, mais le fac-similé d'une production très originale et très fantaisiste d'un rédacteur du *Figaro* et celui de Johanet. Or, comme il est incontestable, historiquement, que le fac-similé de Johanet est celui du brevet original, existant encore aujourd'hui et dont je donne la photogravure au début de cet ouvrage, il s'ensuit qu'il n'existe et qu'il n'a jamais existé qu'un seul original, que cet original doit seul faire l'objet d'une discussion, et que toute controverse qui porte à côté porte à faux : c'est le cas de celle de MM. Aulard et Charavay. C'est de ce document original seul que M. Port s'occupe, et avec raison.

Le document, dit M. Port, a été écrit de deux plumes différentes : il faut sans doute un art d'archiviste bien subtil pour le distinguer ; mais je crois,

comme M. Port, qu'il a été écrit de deux ou de plusieurs encres, à deux ou à plusieurs reprises. Le texte tout entier, et un certain nombre de signatures, celles des chefs qui étaient présents à Saumur le 12 juin, c'est-à-dire de Beauvollier l'aîné¹, de Lescure, de Bernard de Marigny, de Dehargnes², de Stofflet, de Laugrenière, de La Ville de Baugé³, de La Rochejaquelein, de Beauvollier jeune⁴, et la signature douteuse et illisible de *Louieir* (?), qui occupent la partie supérieure, sont d'une encre plus pâle, quoique plus apparente en certains mots sous les macules qui souillent le document : cette encre est, je crois, et après avoir consulté plusieurs archivistes parisiens, à base de fer. Quant aux signatures de Duhoux d'Hauterive⁵,

1. Pierre-Louis de Beauvollier naquit à Senxes, près Loudun, le 14 juin 1761. Il prit part à toute la guerre, fut fait plusieurs fois prisonnier sous le Consulat, et devint inspecteur des fourrages dans les armées impériales. Il fut fait prisonnier à la Bérésina. La Restauration le mit à la retraite comme commissaire ordonnateur des guerres et chevalier de Saint-Louis ; il mourut le 11 mai 1824, au Mans.

2. Augustin Dehargnes-Létiveau, né au Puy-Limousin, près la Châtaigneraie, fait prisonnier à la bataille d'Antrain, le 22 novembre 1793, et mis à mort.

3. Pierre-Louis de la Ville, chevalier, seigneur de Baugé, près Thouars, naquit le 24 février 1764. Il fit toutes les guerres de la Vendée, refusa de l'emploi sous l'Empire, fut nommé en 1814 chevalier de Saint-Louis, et en 1815 grand prévôt de la Côte-d'Or, devint maire de Thouars en 1821, et mourut le 17 octobre 1824.

4. Jean-Baptiste de Beauvollier naquit en 1774, fut pris à Montreais, près Varades, condamné et exécuté à Angers, le 11 janvier 1794.

5. Pierre Duhoux d'Hauterive naquit le 12 août 1746. Il avait d'abord rejoint l'armée de Condé, puis il revint en Vendée. Beaufrère de d'Elbée, il fut pris et fusillé avec lui, à Noirmoutier, le 9 janvier 1794.

de d'Elbée, de Boisy ¹, de Tonnelet ², de Desessarts ³ et de Bonchamps, qui occupent la partie inférieure, elles ont une netteté et une vigueur remarquables à côté surtout de celles qui précèdent : l'encre doit être à base de noir de fumée. M. Port met au nombre de ces dernières signatures celle du chevalier de Beauvollier : c'est à tort ; elle offre une similitude d'encre incontestable avec plusieurs mots du texte, et en particulier avec les lettres *s é q u e* du mot *conséquence*.

Pour le dire de suite, M. Port fait erreur en affirmant, d'une façon si catégorique qu'elle étonne, qu'une signature, au plus près du texte, manque, « effacée d'une main sûre et non par l'humidité, celle de *Lescure*, gendre de Donissan, » (p. 92). Il n'en est rien : bien que fort pâle, la signature de Lescure se lit en toutes lettres. M. Port n'a encore aucun doute que celle de Duhoux d'Hauterive, que distingue *un trait si caractéristique*, celle de Bonchamps et surtout celle de d'Elbée, ont subi des surcharges malhabiles » (p. 100). D'abord, où voit-il ce trait si caractéristique ? On le cherche en vain, et, quant à moi, je ne crois pas qu'il

1. Pierre-Prosper Gouffier, chevalier, marquis de Boisy, seigneur de Landebaudière, paroisse de la Gaubretière, naquit, en Anjou, au château de Courlaiserie, le 5 octobre 1750. Pris et fusillé à Noirmoutier, avec d'Elbée, son ami, le 9 janvier 1794.

2. René Tonnelet, garde-chasse de la terre des Frogeries, appartenant au comte de Colbert, à Tout-le-Monde, paroisse des Échaubrolignes.

3. Pierre-Michel Desessarts, écuyer, fut second président du Conseil supérieur d'administration, se cacha, après la défaite de Savonay, à Fégréac, près Redon, où il fut pris et fusillé en 1794.

y ait eu surcharges malhabiles. J'ai longuement et avec soin comparé ces signatures avec d'autres signatures des mêmes chefs¹ : elles sont absolument identiques. Si les signatures sont d'une encre plus vive et mieux conservée, nous en verrons tout à l'heure l'explication naturelle. Entre le nom de d'Elbée et celui de Boisy enfin, mais un peu au-dessus, on remarque nettement une tache d'encre de même nature en apparence que celles des dernières signatures : « Mot ou nom barré et couvert d'encre à dessein, dans le temps même », dit M. Port. Décidément, il est par trop catégorique et interprète je ne sais quelles intentions qui ne sont rien moins qu'évidentes. La tache d'encre peut avoir la forme qu'affecte un mot barré à dessein : elle présente la forme d'une ellipse un peu irrégulière, dont les deux foyers sont horizontaux, et il ne serait pas impossible qu'elle vint d'une goutte d'encre détachée, par le mouvement de la main, d'une plume trop chargée. Elle s'est étendue sur le milieu d'un nom qu'il serait téméraire de vouloir désigner : pourtant il me semble qu'on en distingue plusieurs lettres : Le papier, ici déchiré par l'usure, présente deux trous rapprochés, l'un au-dessus, l'autre au-dessous ; entre ces deux trous, la bande de papier est fort étroite et recouverte par la tache : il me semble qu'on lit bien, à gauche, un *F* et peut-être un *l* à la suite : on distingue sous la tache des traces de lettres ; j'inclinerais à croire que nous avons ici le nom de

1. Voir, en particulier, *Pièces contre-révolutionnaires*, de M. B. Fillon.

Fleuriot, ou moins probablement celui de *Forestier*. Mais je n'affirme rien.

Il est impossible de trouver la moindre trace d'autres signatures : M. Port établit historiquement les regrets que plusieurs historiens ont exprimé de ne pas y voir celui de *Donissan*, et les efforts qu'ils ont fait pour l'y introduire. Ces préoccupations de plaire à la famille de La Rochejaquelein n'ont aucun intérêt dans la discussion : je n'en dirai donc rien. On a prétendu encore que le papier de ce document est grossier ; il ne l'est pas plus que celui de la plupart des documents de cette époque : c'est un papier vergé, dont les lignes sont verticales, fort, assez mince pour paraître soigné et tel qu'on en rencontre dans une foule de lettres et de pièces du temps.

Par suite de quelles épreuves ce document a-t-il subi de profondes altérations ? Il a été impossible jusqu'ici de le savoir. Des taches très sensibles en altèrent le papier : les unes produites, ce semble, par la pluie ou l'humidité ; les autres, dans la partie supérieure surtout, sur plusieurs lignes et dans le sens de la largeur, par une substance bleuâtre dont il est possible de déterminer la nature. Il est à remarquer que la feuille de soutien n'est pas pénétrée par les taches d'humidité, ce qui semble indiquer que le document lui-même les portait déjà avant d'être étendu sur cette feuille. Plusieurs de ces taches pourtant, surtout dans la partie inférieure, ne sont que la continuation de taches semblables qu'on retrouve sur le carton et en dehors du document, où elles passent en

lignes ininterrompues, sans altérer le papier de soutien : preuves que ce sont bien des taches d'humidité postérieures, celles-là, à l'encadrement du carton. Mais des taches semblables avaient certainement précédé cet encadrement ; car on ne s'expliquerait pas autrement la mention qu'en ont faite les historiens. Elles sont même et surtout attestées par les taches bleues, qui ne peuvent être et ne sont que des taches produites par un réactif chimique, ainsi que l'avait soupçonné à première vue M. Port. Ce sont, je crois, des taches de cyanure de fer de potassium : on sait, en effet, que, dans une épreuve photographique à la lumière blanche, les taches produites par cette substance ne viennent pas, comme on dit ; elles viennent, au contraire, à la lumière jaune. C'est ce qui est arrivé dans les épreuves photographiques faites par M. Dujardin. Comment les expliquer ? D'une façon bien simple et qui ne fait pas le moindre doute pour les personnes entendues qui ont examiné avec moi le document original. Elles courent horizontalement sur les lignes du texte, jamais entre ces lignes, et paraissent avoir été faites à l'aide d'un pinceau ; il est donc bien clair qu'elles ont été produites à dessein par un curieux, qui, ne parvenant pas à lire facilement ces lignes pâlies ou cachées sous les taches, a employé un réactif chimique pour rendre aux lettres, au moins momentanément, quelque chose de leur éclat. Il est facile de voir encore aujourd'hui en plusieurs endroits qu'il a réussi. Je dois ajouter que plusieurs experts attribuent les taches plus accentuées

et plus noires de la partie inférieure, surtout à gauche, à l'emploi de l'huile de noix de galle. L'emploi de ces substances, utile sans doute au moment même où l'on s'en est servi, n'a pas été sans être très préjudiciable, dans la suite, au document lui-même.

Je dois faire remarquer ici qu'il y a une grande part de conjectures dans ces inductions, et je ne les donne pas toutes comme absolument certaines. Par quelles aventures a passé cette pièce? Ce que l'on sait, c'est qu'elle a été vue et lue par Cantiteau en 1793, qu'il l'a eue dans ses mains en 1807, et qu'elle y était peut-être en 1809 : je dis *peut-être*, parce qu'elle pouvait être entre ses mains sans qu'elle fût pour cela sa propriété. En 1821, de Genoude déclare qu'elle est au Pin-en-Mauges, aux mains de la famille Cathelineau, et le *Compte rendu* de l'inauguration du monument, en 1827, la signale à Beaupréau, chez M. de Cathelineau : il est aujourd'hui la possession de M^{me} Henri de Cathelineau, à Paris.

Dès 1827, on signalait l'action de l'humidité, qui avait effacé quelques signatures; Johanet, vers 1838 ou 1839, affirmait que, dans le cadre de bois où se trouve le brevet, on voit que les ans en ont altéré l'écriture; et je tiens de M^{me} de Cathelineau l'assurance qu'elle l'a toujours vu dans sa famille en l'état où il est aujourd'hui : seule, l'écriture du texte et des premières signatures, sous l'action sans doute de l'air et surtout de la lumière, est devenue de plus en plus pâle. Depuis 1827 jusqu'à nos jours, tous les historiens ont répété que les taches qu'il porte sont dues

à l'humidité des lieux, disent les uns, de la terre, disent les autres, où il fut longtemps enfoui. C'est, en effet, une tradition très sûre, dans la famille de Cathelineau, qu'il a été caché quelque part, et même sous terre : où ? par qui ? à quelle époque ? Personne ne peut le dire. Peut-être en 1815, lors du soulèvement des Cent-Jours ; peut-être aussi en 1830, lorsque le fils de Cathelineau prit les armes et que sa veuve fut réduite à se dérober aux poursuites dont elle était l'objet. Seulement, M. Port se trompe en affirmant qu'il n'a pas été caché sous terre, sous ce prétexte que la cure du Pin-en-Mauges n'a pas été incendiée et que ce bourg est un de ceux qui ont le moins souffert : il est hors de doute que l'église et la cure du Pin en-Mauges ont été ravagées en 1793-1794¹.

Dans toute cette discussion sur l'état matériel du document, je suis animé par un simple sentiment de

1. J'en trouve la preuve dans la délibération du conseil de fabrique du 2 novembre 1794, dont M. de la Sicotière n'a donné que le début (*Le curé Cantiteau*, p. 8 et 9)... « Troisièmement, nos susdits procureurs prendront soin de faire couvrir au plus tôt les murs de notre église avec de la thuille pour en procurer la conservation... Cinquièmement, ils se concerteront avec M. le Curé pour faire ouvrir, de son consentement, le mur du pressoir du côté de la cour et y placer une croisée, qu'il offre de prêter pour éclairer l'autel qui sera placé au fond du pressoir. — Sixièmement, ils sont autorisés à faire dans la cuisine de la cure un abrit avec une couverture en paille, où M. le Curé puisse mettre son bois ou autres effets à couvert et abattront les murs de la cuisine à la hauteur nécessaire pour trouver un égout suffisant, en faisant porter les chevrons sur le mur du côté de l'église ; également feront à la grange de la cure un abrit ou paravent de la pluie, et ensuite, de concert avec M. le Curé, feront les ouvertures nécessaires au mur, qui sépare le pressoir de la grange ; pour que, de ceux-ci, on puisse entendre la messe

curiosité : M. Port veut y voir « un supplément de preuve à sa discussion ». Je ne vois pas en quoi ce supplément consiste. Qu'importe, en effet, l'état où il est aujourd'hui ? qu'importe tout ce que les historiens en ont pu dire, s'il est authentique et vrai ? Aussi M. Port a-t-il raison d'ajouter : « Fût-il détruit ou dans sa fraîcheur native, c'est son *contexte* que je veux attaquer et que j'aborde. *Mais qui peut rien expliquer dans cette histoire ?* » L'aveu est au moins singulier de sa part, puisqu'il lui consacre de longues pages ; il infirme à l'avance, par cet aveu, ce me semble, tout ce qu'il va en dire. « Pas un livre, et pour cause, depuis 90 ans, n'a osé en donner le texte sincère ; » car le texte suffit à le faire rejeter : « C'était le Palladium ! le voilà, le Zaimph de Salambô ! Cette profanation, *bone Deus !* je m'y résigne, et que ne puis-je figurer par la typographie *la naïveté de l'écriture, le gondolement enfantin de ces treize lignes !* » Non moins audacieux que le profane M. Port, je porte sur l'arche sainte une main plus sûre que la sienne, et je suis heureux de donner, en tête de cet ouvrage, ce qu'il regrette de n'avoir pu offrir à ses lecteurs, le fac-similé absolument exact du document, tel qu'il existe aujourd'hui¹. Qu'on le regarde attentivement

et assister au service divin, qui se fera dans le pressoir, tant qu'il lui plaira y consentir. » — Il semble bien que le feu révolutionnaire est passé par là.

1. Je dois dire pourtant que la teinte seule fait défaut : l'original a une teinte fort pâle et jaunâtre que la photographure est impuissante à rendre. Les taches bleues sont venues en noir : on les distingue parfaitement dans le sens des lignes ; toutes les taches ont exactement les formes et les dimensions de celles de l'original.

et qu'on me dise si l'écriture est si naïve, plus naïve que dans mille documents de la même époque ; qu'on me dise si l'on y voit un « *enfantin gondolement* ». Je connais, pour ma part, plus d'un archiviste, confrère de M. Port, qui serait heureux d'écrire d'une plume aussi nette, aussi franche. Gardons-nous avec soin des mots outrés qui fascinent.

On remarquera que Johanet¹ ne reproduit pas, entre les noms de Duhoux d'Hauterive et de d'Elbée, le nom illisible aujourd'hui, qui se voit encore en partie sur l'original.

« Quel paysan, s'écrie M. Port, s'est employé à ce factum de rédaction baroque et d'orthographe excentrique ! *M. Catlineau ! — command. les armées catholiques et royalistes ! — nommé — toutes les voix s'étant portée sur lui : — général de l'armée ! — un général en desus de qui tout le monde prendrait l'ordre !* A d'autres, s'écrie-t-il, la discussion de ce fatras ! » C'est bientôt dit ; n'allons pas si vite que M. Port.

Si ce document est l'œuvre d'un faussaire, de deux choses l'une : ou c'est l'œuvre d'un « paysan » ignare, et alors, comment expliquer l'habileté que révèle l'imitation parfaite des signatures, à tel point qu'il est impossible de les distinguer en rien, je le répète, des mêmes signatures les plus authentiques ? Comment une « écriture naïve », aux « *gondolements enfantins* », a-t-elle atteint cette perfection ? — ou c'est l'œuvre

1. Voir ci-contre le fac-similé de Johanet.

d'un homme habile, et alors comment expliquer les négligences du style et les fautes d'orthographe ? Si ce document, au contraire, — et je prie M. Port de bien suivre mon raisonnement, — est une œuvre authentique et sincère, rien de tout cela n'est difficile à concevoir : la perfection des signatures, si variées, si différentes l'une de l'autre, vient de ce qu'elles émanent de la main même des signataires, et l'imperfection du texte, de l'ignorance d'un scribe pour qui l'orthographe est un mythe et dont la plume, pourtant rapide et courante, n'offre pas un modèle de soin. D'ailleurs, en admettant que l'orthographe ait dû les choquer, est-ce donc imaginer une invraisemblance que penser que les chefs ont signé, sans le lire des yeux, un texte que l'auteur a pu leur lire à haute voix ? Parmi les chefs vendéens, il y en avait beaucoup qui avaient une orthographe et un style aussi capricieux que ceux de ce document. En voici la preuve :

M. de Sapinaud, qui fut l'un des grands chefs de la Vendée, écrivait après la prise de Fontenay : « *Marie-Jeanne* ne se dirigera pas de votre *cauté*; elle prend la route de Saumur. Nous *orions* bien désiré qu'une partie des forces se fut *joint* à nous..., La prise de Fontenay est *imense*, mais nous en tirons peu *davantage*, quoique y *ayent* grandement *p'articipé*¹. » D'ailleurs, M. Port nous offre lui-même dans les *Pièces justificatives* qu'il nous donne, deux exemples remarquables de cette orthographe et de ce

1. Lettre de Sapinaud de la Verrie à Bulkeley, du 19 mars 1793.

style fantaisiste : ce sont deux lettres de Beauvossier (p. 250 et 251). Voici la première :

Châtillon, 9 juillet 1793.

« Monsieur *L'Aruinne*¹, tambour major de l'armée catholique se rendra de suite à *Mon Levrier*. Il faut qu'il y soit ce soir. Il *amenerra* son cheval enfin tout ce *quil* a appartenant à *larmée*. A Châtillon, ce 9 juillet 1793.

« DE BEAUVOILLIER. — STOFFLET. — DESESSART. »

Au dos :

A Monsieur,

Monsieur Laruinne tambour major de l'armée catholique à Saumur.

« C'est Beauvossier, dit M. Port, qui tient la plume. » On voit que l'orthographe de cet ordre est assez fantaisiste et que Desessarts au moins, qui savait bien l'orthographe, n'hésite pas pour cela à le signer. Mettez de Beauvossier à écrire le brevet de Saumur ; je gage qu'il s'en tirera comme d'habitude avec une orthographe et un style fantaisistes. Une chose me frappe dans cette lettre, c'est la façon dont sont écrits les noms « *L'Aruinne* et *Laruinne* » « *Mon Lévrier* » et « *larmée* ». Il est évident, à la simple inspection

1. Peineau, dit *La Ruine*, resté fameux dans la Vendée. Né à Maulévrier en 1760. Ancien grenadier au régiment du Poitou, puis sergent recruteur au régiment d'Armagnac, il fut des premiers à prendre son fusil en 1793, survécut à la guerre et rentra en 1802 dans son pays où il mourut tranquillement.

de ces noms, que Beauvossier les a écrits d'après l'oreille et non d'après les yeux, comme il les prononce lui-même ou du moins comme il les entend prononcer. N'est-ce pas aussi l'explication de notre *Catlineau* ? Est-ce que celui qui tenait la plume ne l'a pas orthographié d'après l'oreille, et non d'après les yeux ? et dira-t-on que le nom de *Catlineau* a été, à cette époque, plus souvent imprimé que prononcé ? C'est là une preuve de la sincérité de celui qui a tenu la plume. Il est hors de doute, en effet, qu'un faussaire, sachant ce qu'il faisait, n'aurait pas orthographié ainsi, d'après l'oreille, un nom qui devait lui être bien connu, puisqu'il aurait uniquement travaillé en vue de la gloire de *Cathelineau* : ainsi, là où M. Port voit une preuve contre l'authenticité du document, j'y vois au contraire un indice manifeste de la sincérité du scribe.

J'en dirai autant des fautes d'orthographe et des négligences de plume qu'on remarque dans le texte. Un homme aussi habile que l'eût été un faussaire, qui aurait reproduit avec une similitude si parfaite quinze signatures connues, aurait-il laissé subsister ces négligences et ces taches ? Je ne puis le croire. Aussi bien, M. Port me paraît attacher ici, pour les besoins de sa thèse, une importance trop grande à l'orthographe. Il n'ignore pourtant pas, j'en suis sûr, que l'on n'y apportait pas, il y a cent ans, autant de souci que de nos jours ; et, pour ne citer qu'un exemple, on sait que Napoléon, qui n'était pas précisément ce qu'on appelle un paysan, sème à profusion les fautes

d'orthographe dans ses lettres. Mais, sans chercher si haut, j'en trouve encore la preuve dans la seconde lettre de Beauvossier, publiée par M. Port ; et, chose curieuse, j'y trouve des fautes de même nature que celles du brevet de Saumur.

Châtillon, 10 juillet 1793.

« Mon cher Denay, recevez toutes les louanges que *méritent* votre exactitude à remplir mon ordre. Les cinq *charette son arrivée* ;... nous avons le plus *présent* besoin de vin ; *il en a à Saint-Florent* ;... prévenez-moi, afin que *j'envois* des *charette* et une *escorte sûr*... Je vous *envois* la *comission* que vous me demandez et suis tout à vous.

« De Beauvossier. »

« Les *cinq charette son arrivée* » me semble de la même famille que « *toutes les voix s'étant portée* », et la « *comission* » avoir un air de parenté avec « *nomé* » ; « *amenerra* » l'emporte même sur « *prendrait* », et un « *général en desus de qui tout le monde prendrait l'ordre* » n'offre rien de plus curieux que « *il en a à Saint-Florent* »¹.

Remarquez enfin que Beauvossier n'a pas hésité,

1. Au moment où j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux une lettre autographe de Beauvossier, écrite à M^{me} de la Bouère et communiquée par sa belle-fille : elle est du 1^{er} septembre 1816 ; on s'aperçoit, d'après cette lettre, que Beauvossier n'avait pas, en 20 ans, fait beaucoup de progrès, ni au point de vue du style, ni au point de vue de l'orthographe. On y remarque des mots comme ceux-ci : « *ereur* », « *colonnel* », « *absents* », « *sonts* », « *honorifique* », « *senssible* », « *mobil* », etc.

et avec raison, à mettre son nom, au premier rang, au bas de ce « *factum* ». Cette ressemblance d'orthographe, ces négligences de style m'ont beaucoup frappé, au point que je me suis figuré que Beauvollier avait écrit le document de Saumur. Il me semblait que l'écriture elle-même trahissait son homme : en comparant sa signature avec différents mots du texte, en comparant en particulier les *au*, les *ll*, et surtout la fin du mot *quartier* avec la fin du nom *Beauvollier*, j'étais d'abord porté à croire à l'identité des deux écritures : j'ai fait faire la comparaison du fac-similé du brevet avec les deux lettres de Beauvollier, aux archives de Maine-et-Loire : il paraît, je dois l'avouer, que mes prévisions ne se sont pas nettement réalisées : ce n'est pas à dire toutefois que mes soupçons se sont complètement évanouis...

Pourtant j'inclinerais plutôt à croire que le brevet est de la main de Lescure, comme plusieurs l'ont déjà pensé, d'après sa signature. Voici pourquoi. J'ai eu la chance, avant l'impression de ces pages, de rencontrer, il y a quelques jours, à l'Exposition ouverte à Nantes à l'occasion du centenaire du siège de cette ville par les Vendéens, une lettre de Lescure, la seule qui m'ait été signalée de lui, la seule en tout cas que j'ai pu voir de mes yeux. Autant que j'ai pu en juger de mémoire, car je n'avais pas malheureusement avec moi le fac-similé du brevet, la ressemblance des deux écritures est frappante ; mais, s'il peut y avoir quelques doutes sur ce point, il n'en saurait exister sur la similitude des deux ortho-

graphes, comme le lecteur peut en juger lui-même. Voici cette lettre :

« Nous commandant des armées *catoliques* ROYALISTES avons *accordés* le *présant* *pasport* à monsieur Jean Etienne Serph *prisonnié* renvoyé de Fontenai le comte, lequel a promis et juré de ne jamais *prandre* les armes contre son roi et la religion catholique apostolique et romaine et prions *tous ceux qui sont à prier* de lui prêter secours et assistance...

« A Fontenai le Comte le vingt sept mai *mille sept cent quatre vingt traise* lan *premié* du règne de Louis dix sept.

« LESCURE. »

« Quel paysan, devra s'écrier M. Port, s'est employé à ce factum de rédaction baroque et d'orthographe excentrique ? *Catoliques ! — royalistes ! — avons accordés ! — le présant pasport ! — prisonnié ! — prandre ! — prions tous ceux qui sont à prier ! — traise ! — lan premié !... —* Le paysan qui s'est employé à ce factum est très connu : il s'appelle, dans l'histoire, Louis-Marie de Salgues, comte, puis marquis de Lescure, ancien capitaine du régiment royal Piémont-cavalerie, surnommé le *Saint du Poitou*, et c'est le même qui proposa, le premier, de nommer Cathelineau général en chef, et, le premier, signa le brevet qui lui fut donné, en cette occasion, à Saumur, le 12 juin 1793.

Je continue l'examen des objections de M. Port contre ce document. Il y voit matière presque à chaque mot.

Ainsi l'abréviation du mot *commandant* à la fin de la deuxième ligne, et la dénomination du mot « *royalistes* », au lieu de « *royales* », donnée aux armées catholiques, l'offusquent tout d'abord ; mais l'objection qu'il en tire n'est pas très sérieuse. M. Port lui-même, qui ne connaît aucun acte où le qualificatif « *royalistes* » soit appliqué aux armées *royales*, ne peut s'empêcher de reconnaître judicieusement « qu'il n'entend pas dire que le mot « *royaliste* » n'ait jamais été employé par les chefs » ; c'en est assez déjà pour croire qu'il ait pu l'être, et, puisqu'il se trouve ici, c'en serait assez pour dire qu'il l'a été. Le mot *royaliste* a été employé en effet, moins fréquemment que le mot « *royales* » : je le trouve dans une note du comte de la Bouère (v. plus haut p. 60) et dans les *Souvenirs* (p. 62) ; dans Beauvais, écrivant en 1796 : « C'est là (à Saumur), dit-il, que je joignis pour la première fois l'armée *royaliste*.. » (*Mémoires*, p. 55) ; je le trouve enfin à la même époque dans le « *Discours de M. de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, à l'occasion du Service solennel pour MM. les généraux, officiers et soldats des armées royalistes et catholiques, prononcé à Jersey, le 19 avril 1796...* Comment, dès lors, M. Port « ose-t-il affirmer que cette constatation, bien acquise, disqualifierait, *par elle seule*, absolument le document intéressé ? »

M. Port demandait qu'on lui montrât « un autre exemple d'un acte imprimé et manuscrit, qui mette en scène « *les armées catholiques et ROYALISTES*, — au lieu de *royales*, » (p. 95) ; il sera servi à souhait

par ce qui précède et surtout par ce qui suit. M. Aulard lui a déjà fait ce plaisir, dans la *Revue Bleue*, du 24 juin 1893, dans l'article qu'il a consacré à *La Légende de Cathelineau* : il lui fournit, en effet, la reproduction en fac-similé de la fin d'une pièce « indubitablement authentique », tirée de la collection Fillon : en voici le texte :

« Je suis particulièrement, et nous sommes en général inébranlables dans nos principes : tels sont les hommes qui vous écrivent, et qui ne veulent que le bonheur de tous les Français.

« De Bernard de Marigny, *command^t* des armées catholiques ROYALISTES ; — De la Rochejaquelein fils, Duhoux d'Hauterive, S^{te} Hermine, Donissan, Dehargues, Lescure, de Bonchamps ¹. »

M. Port a dû éprouver une nouvelle joie tout à l'heure en lisant la même expression dans la lettre de Lescure : « Nous commandant des armées catholiques ROYALISTES... » et il aura remarqué comme chacun la ressemblance de cette formule avec celle du brevet : « Nous, soussignés command. les armées catholiques et royalistes... », que Lescure devait être le premier à signer.

Enfin, et c'est une grosse affaire, le document porte « un général en *dessus* de qui tout le monde prendrait l'ordre. » Il n'y a pas à le nier, la lithographie de 1840, la photographie, et, mieux encore,

1. On remarquera, dit M. Aulard, que le nom de Cathelineau n'y figure pas ; ceux de d'Elbée et de Stofflet non plus, pour ne citer que ceux-là.

l'original, permettent, ce semble, de croire qu'on ne peut pas lire autre chose que « *en dessus* ». L'expression, qui est curieuse, en tout cas, n'est pas inexacte : un général en *chef* ne peut être qu'un général « *en dessus* ». Mais j'ai bien longuement examiné sur l'original ce mot, où une reprise de plume est manifeste, et je me demande s'il ne faut pas y lire un général *en chef*, comme lisait Cantiteau en 1807 et comme le pense aussi M. Étienne Charavay, avec lequel je suis heureux de me rencontrer. Si l'on supprime, en effet, la première lettre que l'on regarde comme un *d*, il reste nettement le mot *chef*, et l'on se demande si ce n'est pas ce mot que le scribe a greffé sur le premier mot commencé ou déjà achevé. On remarque, en effet, que la première lettre, que l'on regarde comme un *d*, pourrait bien être un *ch* manqué que le scribe a rattrapé aussitôt ; car la lettre *d* se trouve dans le texte, soit au commencement, soit dans l'intérieur des mots, répétée *vingt-six* fois, et pas une fois avec la forme *d*, qu'on voit ici et qu'on ne rencontre jamais, m'ont dit plusieurs archivistes, au commencement d'un mot, dans les pièces françaises de cette époque.

Je confirmerai d'ailleurs mon opinion par celle de M. Port : « J'ajoute que le scribe, dit-il, le premier scribe — le scribe du brevet, — avait primitivement écrit *en chef* et qu'il a rectifié de sa main, — car c'est la même main et la même plume, — en transformant tant bien que mal ses lettres pour arriver à écrire *en dessus* ! Encore si, dans son jargon, il avait

écrit en *dessus*, comme plus bas, — ou *au-dessous*, — pour donner un sens ! » On voit que M. Port ne dédaigne pas le calembour : c'est innocent. Mais qui l'assure que le scribe a transformé le mot *en chef*, écrit tout d'abord, en celui de « *en dessus* », qui aurait été écrit ensuite ? ne serait-ce pas plutôt qu'il aurait transformé le mot primitif en celui de « *en chef* » ? Il l'a écrit, selon M. Port ; et dès lors qui assure qu'il ne l'a pas écrit en dernier lieu ? d'autant que s'il avait voulu mettre le mot *dessus*, il l'aurait écrit comme *au-dessous*, avec deux *s* : comparez les deux mots, ils ne se ressemblent nullement. — On voit que la discussion de ce « *fatras* », tout aride qu'elle est, n'est pas sans intérêt.

Il est inutile de démontrer de nouveau que « Cathelineau a commencé la guerre. ». Le brevet du 12 juin constate un fait historiquement certain, et d'Elbée, Bonchamps, Stofflet en ont donné une nouvelle preuve en apposant leurs signatures au bas de ce document : ils ne faisaient, à Saumur, qu'affirmer un fait indiscutable, qu'ils connaissaient mieux que personne et que le Conseil de Châtillon rappellera à son tour, le 17 juillet suivant. Il est trop évident que, le 12 juin et le 17 juillet, les chefs qui vivaient encore, n'étaient pas mus par le motif de plaire à des paysans vaincus, puisque les Vendéens étaient victorieux de toutes parts.

M. Port voudrait renforcer ses doutes en relevant le mot « *Signés* », qui n'est, dit-il, qu'« une maladresse de superflu. A la prendre au sérieux, elle infligerait

à ce *prétendu* original le caractère inattendu d'une copie » (p. 99). Il a bien dit : le mot « *signés* » donnerait à cet original le caractère *inattendu* d'une copie ; et il a raison d'ajouter presque aussitôt, en réfléchissant que la conclusion serait singulière, « qu'il n'est pas d'ailleurs à parler ici d'une copie, en présence de ces *signatures autographes* » : on ne saurait mieux dire, et M. Port m'a fourni lui-même la seule réponse que je voulais lui faire.

A propos de ces signatures *autographes*, M. Port éprouve un étonnement considérable d'y voir celles de d'Elbée et du jeune Beauvollier, de Bonchamps et surtout de Laugrenière, et de ne pas y lire, au contraire, celles d'autres chefs, de Fleuriot ¹, de d'Autichamp, de Talmont ², de Fesque, de Forestier ³, de

1. Jacques de Fleuriot de la Freulière naquit à Ancenis, le 1^{er} mai 1736 : page de la Reine en 1750, lieutenant de cavalerie en 1757, chevalier de Saint-Louis en 1776, il fut blessé à Nantes le 27 (?) juin 1797, et mourut à Saint-Florent.

Son frère, Jacques-Nicolas, naquit à Ancenis, le 30 octobre 1738 ; capitaine de cavalerie en 1780, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis aux Gardes du Corps en 1785. Il survécut aux guerres de la Vendée, fut retraité en 1816 comme maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis, et mourut à Omblepied, près Ancenis, le 20 octobre 1824.

2. Antoine-Philippe de la Trémoille, prince de Talmont, né à Paris le 27 septembre 1765, fait prisonnier à Fougères le 28 décembre 1793 et mis à mort le 27 janvier 1794, à Laval.

3. Henri Forestier naquit à la Pommeraye-sur-Loire, le 5 février 1775. Il se destinait au sacerdoce, quand éclata l'insurrection de mars. Il fut un chef courageux et nommé général de la cavalerie à 18 ans, après la mort de Dommaigné. Il survécut à tous les combats de la Vendée, et s'exila. Rentré à Bordeaux, condamné à mort par la commission militaire de Nantes, en 1805, il put regagner l'Espagne et l'Angleterre, et mourut à Londres le 14 septembre 1806.

Scépeaux¹, de Beauvais, de la Bouère et de tant d'autres » (p. 104). A cela on peut répondre qu'il n'était pas nécessaire que ce document fût signé par tous les chefs, grands et petits, pour lui donner l'authenticité. Pour une raison ou pour une autre, au milieu des agitations de la guerre, des préoccupations de toutes sortes, des expéditions partielles dans tous les sens, beaucoup de chefs étaient absents et disséminés ; et, du moment que les principaux chefs de bandes — car l'armée ne reçut une organisation régulière, au moins sur le papier, que le 4 septembre suivant, au congrès de Châtillon-sur-Sèvre, — avaient reconnu Cathelineau comme général en chef, il ne devait venir à la pensée de personne de contester ce choix, encore moins de croire que la signature de chacun, même des nouveaux venus, fût nécessaire pour le rendre effectif. Berrard² n'a jamais été qu'un officier de troisième ordre ; d'Autichamp rejoignit un peu plus tard l'armée de Bonchamps, son cousin, et la commandait en second sous Fleuriot ; Talmont, qui n'avait pas encore porté les armes, atteignit l'armée à Saumur après la prise de cette ville³ ; de Fesque, de Scépeaux étaient absents ; quant à de Beauvais,

1. Alexandre-César, marquis de Scépeaux, né à Angers le 18 septembre 1768, chevalier de Malte de minorité le 10 juin 1769 ; nommé sous la Restauration maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis, il mourut à Angers le 28 octobre 1821.

2. Berrard, régisseur du château de Jallais, parut parmi les Vendéens dès les premiers jours de l'insurrection ; il fut officier distingué et s'attacha surtout à la fortune de Stofflet, dont il fut l'un des premiers lieutenants.

3. *Souvenirs* de M^{me} de la Bouère, p. 62.

qui était arrivé, le jour même de la prise de Saumur, dans l'armée vendéenne, il n'avait encore aucune autorité, aucun prestige ; enfin, le jour même de l'élection, de la Bouère, Forestier, et avec eux de Beauvais, étaient partis pour s'emparer de Chinon ¹. Néanmoins, de retour à Saumur, ou plus tard à Angers, ces chefs eussent pu ajouter leurs noms aux noms des autres chefs : mais je n'en vois pas la nécessité que M. Port désire.

Que le chevalier de Beauvollier ait signé avec son frère, Lescure et d'autres chefs, pourquoi s'en étonner outre mesure ? Il n'avait guère que dix-neuf ans à peine : mais Henri de la Rochejaquelein n'était guère plus âgé, et Henri Forestier, dont M. Port regrette de ne pas voir la signature, quand il fut nommé quelques jours après général de la cavalerie, en remplacement de Dommaigné, n'en avait que dix-huit (*Mémoires de M^{me} de la Rochejaquelein*, p. 182). Cela prouverait à M. Port, si je ne craignais de le faire sourire, que les Cids n'étaient pas rares dans l'armée vendéenne, et que

La valeur n'attend pas le nombre des années.

En disant toutefois, tout à l'heure, que, pour rendre l'élection autorisée, il ne me semblait pas nécessaire

1. *Ibidem*, p. 56-57. — *Mémoires de Beauvais*. p. 55-56. — M. Port dit que d'Armaillé était de l'expédition, d'après le récit de M^{me} de la Bouère. Il n'en est rien, d'après ce même récit : on y voit seulement que « MM. d'Armaillé et de la Bouère pensèrent à cette expédition et la proposèrent au Conseil. »

de la voir authentiquée par la signature de tous les chefs, je dois faire exception pour d'Elbée et de Bonchamps, qui pouvaient aspirer légitimement à l'honneur du généralat. D'Elbée et Bonchamps, auxquels M. Port fait jouer dans ses ouvrages un rôle prépondérant, en réalité pourtant moindre qu'il veut bien le dire, étaient néanmoins parmi ce que j'appellerais les fortes têtes du parti, et il était très difficile, dans l'élection d'un général en chef, de ne pas avoir l'approbation formelle de ces deux généraux, qui commandaient des fractions importantes de l'armée angevine. Aussi, l'on serait surpris de ne pas trouver leurs noms au bas du document de Saumur. D'ailleurs M^{me} de la Rochejaquelein rapporte expressément (p. 179), que d'Elbée, qui arriva quelques jours après, — deux jours après (édition de 1815, p. 157), — confirma l'élection du voiturier-général. Bonchamps, lui, ne signa que quelques jours plus tard, au moment, je pense, où il rejoignit, aux bords de la Loire, le gros de l'armée angevine en marche sur Nantes : aussi, la signature de d'Elbée se trouve-t-elle, avec celle de Duhoux d'Hauterive, son beau-frère, qui l'accompagnait, parmi les dernières, au nombre de celles qu'une encre plus noire distingue si nettement des autres, et celle de Bonchamps, la dernière de toutes. C'est ce qui explique la différence des deux encres que nous avons signalée plus haut. Le faussaire, qui aurait créé d'imagination cette pièce, aurait donc eu, ici encore, assez de prévoyance pour ne pas mêler ces signatures hors d'à propos avec les premières, pour

changer d'encre, et pour se mettre d'accord avec les faits historiques ? Décidément il n'aurait rien laissé, ni à la méprise, ni au hasard.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le brevet de Saurmur ait ainsi récolté, à plusieurs jours d'intervalle, telles ou telles signatures ? C'est ce qui se pratique journellement, et dans les affaires privées et dans les affaires publiques ; c'est, de plus, ce qui est arrivé dans une autre circonstance de l'histoire de la Vendée militaire, vers la fin de la même année 1793, le 4 septembre. A l'annonce de l'arrivée de l'armée de Mayence et devant ce formidable ennemi, pouvoirs militaires et pouvoirs civils de la Vendée royaliste se réunirent à Châtillon-sur-Sèvre en une sorte de Congrès, pour déterminer « le règlement général sur la distribution de la force armée dans le pays conquis ». Ce règlement se termine ainsi : « Fait en Conseil militaire et en Conseil supérieur d'administration, réunis à Châtillon-sur-Sèvre, le 4 septembre 1793, l'an II du règne de Louis XVII.

« D'Elbée, Donissan, chevalier Charette, Lescure, de Bonchamps... etc. »

Or il est très probable que d'Elbée n'était pas à Châtillon-sur-Sèvre ce jour-là ; très probable surtout que Charette était plus loin encore, et certain que Bonchamps n'a pas paru dans ces délibérations ¹.

« Mais, en voici bien d'une autre ! s'écrie M. Port.

1. Fait en Conseil militaire et en Conseil supérieur d'administration réunis à Châtillon-sur-Sèvre, le 4 sept. 1793, l'an I du règne de Louis XVII.

Il était à Saumur, celui-ci, et jusqu'au dernier jour ; et son nom figure, comme celui de Bonchamps, au bas d'un brevet qu'il *n'a jamais signé ni connu*. C'est Laugrenière que je veux dire. » Et, en effet, on voit sa signature au nombre de celles d'une encre pâlie : preuve que le faussaire avait bien pensé à ranger Laugrenière parmi ceux qui ont signé de la même plume qui servit à écrire le texte du document. Si Laugrenière *ne l'a jamais signé ni connu*, la preuve est décisive et le faussaire, si habile qu'il faille le supposer, s'est trahi lui-même. Mais M. Port est-il aussi sûr du fait qu'il paraît l'être ? En tout cas, ce serait à tort, et je ne veux d'autres raisons pour le

D'Elbée, Donissan, chevalier Charette, Les cure, de Bonchamps, de la Rochejaquelein, de la Cathelinière, chevalier Desessarts, de Cumon, chevalier de Fleuriot, Boisi, le prince de Talmont, Stofflet, de Marigny, Duhoux d'Hauterive, chevalier de Perreau, de Solerac, de Beauvoliers l'aîné, chevalier de Villeneuve.

Pour le Conseil militaire,
DURY DE BEAUVAIS, secrétaire.

Gabriel, évêque d'Agra, président du Conseil supérieur, Michel Desessarts, second président, Bernier, curé de St-Laud d'Angers, Brin, doyen de St-Laurent, Michelin, Le Meignan, Boutillier des Homelles, Bodi, Paillou, le Noir, Coudraye, Thomas, Gendron, Carrière, procureur du Roi.

Pour le Conseil supérieur,
P. JAGAULT, secrétaire général.

Le 4, jour où fut signé le règlement, d'Elbée se trouvait au Pont-Charron : il a pu, il est vrai, à la rigueur, être le 5, ou même le 4 au soir, aux Herbiers, pour diriger la marche excentrique sur Chantonay. Mais il y a cent à parier contre un que Charette n'était pas présent aux délibérations de Châtillon-sur-Sèvre, qui durèrent près de 15 jours. A cette époque, il avait fort à faire avec ses lieutenants contre Canclaux, Grouchy, Beysser. Le mouvement offensif des troupes de Nantes, le 26 août, sur la route de la Rochelle, les succès de Canclaux, l'établissement du camp des Naudières, les combats journaliers où la présence de Charette est signalée par

contredire que celles qu'il donne pour soutenir son opinion.

Laugrenière, nous l'avons déjà vu, composa cinq mois après les événements de Saumur son *Mémoire* adressé à Prieur de la Marne, sous la date du 7 nivôse an II (27 décembre 1793), *pour essayer de rentrer en grâce près de la République*. Cela seul suffit pour mettre en défiance vis-à-vis de lui, quand il s'agit de faits personnels qui doivent lui nuire dans l'esprit de ses ennemis, bientôt ses bourreaux. Mais ce qui me le rend surtout suspect, ce sont les réflexions dont M. Port lui-même accompagne son *Mémoire* : « Tout ce récit de Laugrenière, dit-il en note (p. 103), est, comme le dit M. Chassin, « de pure fantaisie ». —

Le Bouvier-Desmortiers, donnent à penser qu'il n'était pas à Châtillon. En outre, c'est dans les premiers jours de septembre qu'il fut pris d'une forte fièvre : il ne dut la vie qu'au dévouement de sa sœur, M^{lle} de Charette, et ne se releva que pour reculer devant l'armée de Mayence qui le mena tambour battant jusqu'à Torfou, où la *Grande Armée* le sauva. En tout cela, y a-t-il place pour un voyage à Châtillon ? C'est possible ; on demeure quelquefois stupéfait de l'activité prodigieuse du personnage, comme de la plupart des autres chefs d'ailleurs, à tel point qu'on serait tenté de leur croire le don d'ubiquité ; — mais ce n'est guère probable. Cependant sa signature se trouve apposée au règlement, tout à côté de celle de Bonchamps.

Mais s'il reste un doute sur la présence de Charette, il n'y en a pas sur l'absence de Bonchamps. Bonchamps, grièvement blessé à l'affaire de Martigné-Briand, le 15 juillet, ne reparut à l'armée que le 19 septembre, à peine remis et en voiture. Il s'alita à Jallais ; et c'est ce qui explique qu'on ne le rencontre plus nulle part. Mais on avait trop d'estime pour lui pour ne pas tenir compte de son sentiment, et voilà pourquoi sa signature se trouve en tête du « règlement » du 4 septembre 1793. Il l'a donc signé après coup : et qu'y a-t-il de surprenant qu'il en ait été de même pour le brevet de Saumur du 12 juin ?

Il faudrait dire aussi d'une complète ignorance, nourrie de tous les racontars qui ont déjà cours, sans avoir pu encore se préciser. » Ne semble-t-il pas que c'en est assez, et trop, pour M. Port, de ne tenir aucun compte de ce *Mémoire*? Aussi l'on n'est pas peu surpris de voir l'historien en appeler, ici et page 112, au témoignage d'un *mémoire fantaisiste* et aux dires d'un homme « *d'une ignorance complète* »; page 112 surtout, où M. Port lui fait dire d'ailleurs ce qu'il ne dit pas : nous le verrons bientôt.

Laugrenière, en commençant, jure sur son honneur « qu'il va donner connaissance de tout ce qu'il sait », et il en donne si bien connaissance qu'il ne sait même pas qu'il fut nommé gouverneur de Saumur par les généraux vendéens : comment voulez-vous dès lors qu'il y parle du brevet de Cathelineau qu'il n'a *jamais signé ni connu*? Pour l'affirmer, M. Port a tout juste pour raison que Laugrenière n'en parle pas : la bonne raison, en effet ! « Il ne sait rien de Cathelineau, dit-il, sinon juste ce qu'il faut, pour démentir, *sans s'en douter*, le témoignage qu'il veut lui prêter. A son dire, « au commencement de l'insurrection, le *peuple* avait choisi Cathelineau pour son chef.... » et il continue, en pleine incohérence, un récit confus, sans aucune allusion à cette élection fameuse, — *que ses souvenirs contredisent*, — *qu'il n'avait pu oublier*, — *qu'absolument il ignore, comme il ignore le brevet dont on le fait complice* ».

Mon Dieu ! qu'on a donc de facilité à accepter de mauvaises raisons, quand on n'en a pas de bonnes,

par le désir d'en trouver quand même ! En vérité M. Port finit par lasser toute patience en se moquant par trop lestement de ses lecteurs. Faut-il donc lui apprendre à lire ce qu'il avait sous les yeux ? Laugrenière raconte les débuts de l'insurrection : « Quant à la naissance de l'insurrection en Vendée, dit-il, je n'en connais d'autre auteur que le peuple qui *avait choisi pour son chef le nommé Cathelineau.* » Puis, il continue le récit des débuts de l'insurrection « dans les districts et les chefs-lieux qui environnaient », et de la manière dont d'Elbée, de Bonchamps et de la Rochejaquelein entrèrent dans le mouvement vendéen. Mais M. Port voit dans cette courte phrase que Laugrenière n'a jamais *signé ni connu* le brevet, que ses souvenirs y contredisent, qu'il n'aurait pas pu l'oublier, et qu'il ignore et l'élection de Cathelineau et le brevet dont on l'a fait complice ! Comme s'il n'était pas vrai que le peuple ait pris Cathelineau pour chef au début de l'insurrection ; comme si, dans cette phrase où il n'est nullement indiqué que le peuple l'ait choisi comme *généralissime*, ainsi que le dit faussement M. Port (p. 112), il y avait autre chose qu'au « début de l'insurrection » le peuple a pris Cathelineau pour son chef ! comme si encore le choix que les paysans ont fait de Cathelineau aux premiers jours du soulèvement, au lieu d'être une indication pour les généraux vendéens, était en contradiction avec le choix que les chefs de l'armée ont fait de lui à Saumur, comme général en chef des armées catholiques angevines !

Mais, à ce compte-là, ce n'est pas un généralissime

que M. Port devrait nous produire, mais dix généralissimes, et d'Elbée que le *peuple* des environs de Beaupréau a choisi pour chef, et Bonchamps que le *peuple* des environs de Saint-Florent pria de se mettre à sa tête, et Dommaigné que le *peuple* força à prendre le commandement, et la Rochejaquelein, et bien d'autres, sans oublier Perdriault, de la Poitevine.

Je le répète : M. Port, dont l'art est merveilleux dans l'interprétation des textes muets, a un art plus merveilleux encore dans l'interprétation des textes parlants.

V

CATHELINEAU GÉNÉRAL EN CHEF

Dans son « *Étude critique et historique de la Vendée angevine* », M. de la Sicotière faisait judicieusement remarquer à M. Port que si Cathelineau, après le coup de main de Jallais, avait « abandonné ses camarades pour retourner à son four », il serait inexplicable de le rencontrer quelques jours après parmi les commandants à Chalonnes ; il ajoutait comme dernière preuve de sa présence ininterrompue parmi les insurgés : « Quelques semaines après, il sera proclamé généralissime. Comment expliquer cette nomination, s'il s'était dérobé à ses devoirs de commandant divisionnaire ? l'honneur suprême, décerné par ses pairs à un homme qui s'en serait rendu manifestement indigne ? » (*Étude crit.*, p. 35-36). M. Port me paraît avoir senti la force de cette dernière objection : aussi le brevet de Saumur, qui, dans sa *Vendée angevine*, lui semblait seulement

« très suspect », dans *la Légende de Cathelineau*, lui apparaît manifestement faux, et le titre de *généralissime*, sur lequel, en 1888, il n'élevait encore aucun doute sérieux, lui semble, en 1893, ouvertement démenti par les faits. S'il en est ainsi, la réponse à son loyal adversaire est très forte et très habile.

Il « abandonne donc, *lestement*, le document à sa fortune », et s'en prend désormais au fait même du généralat de Cathelineau : « Que va-t-on dire si, par un *troisième paradoxe*, j'affirme encore et démontre qu'il en est, pour Cathelineau, de cet honneur suprême comme de ses prouesses du début, et, — pour le dire nettement, — qu'il n'a jamais été généralissime ? » (p. 106). Il l'affirme en effet, mais rien ne sert d'affirmer, c'est prouver qui importe ; et, s'il démontre ce *nouveau paradoxe* comme il a déjà démontré les autres, son argumentation nous promet de nouvelles surprises, sinon les mêmes. A-t-il mieux réussi ?

Tout d'abord, il commence par rappeler qu'au dire de M^{me} de la Rochejaquelein, c'est Lescure, blessé et prêt à quitter Saumur, qui désigne Cathelineau comme général en chef, et que c'est d'Elbée, au dire de M. de Beauchamp, en 1806, tout en rappelant que M. de Beauchamp se corrige en 1809 et nomme aussi Lescure, et assez judicieusement, car d'Elbée n'était pas à Saumur le 12 juin : « mais, ajoute-t-il, d'Elbée le gouvernait ». Désormais donc, « Lescure reste maître de la scène popularisée par les fameux *Mémoires*.... Enfin un grand conseil est tenu à Saumur, où s'échangent des discours à la Tite-Live, que divers

historiens ont rappelés, « depuis Beauchamp, simple et sec, jusqu'à Muret, — quelle littérature ! — et Deniau, — quel gâchis ! »

Mais M. Port leur oppose vertement « les brochures de Choudieu et de Philippeaux, qui bataillaient dans ses parages, et ne font aucune mention de Cathelineau ; — Turreau, qui le nomme pêle-mêle avec vingt autres, et ne connaît qu'un généralissime, c'est d'Elbée, qu'il fait élire à Saumur » ; — preuve évidente qu'il est bien renseigné. — C'est d'Elbée, raconte un des plus anciens *témoins*, le comte de C****, qui, des bords de l'Elbe, où il a émigré, connaît si bien *Catherineau, sacristain de Beaupréau*, et qui ne le nomme même plus, ni à la prise de Saumur, ni à celle de Nantes, — preuve décisive que Cathelineau ne se trouvait ni à Nantes, ni à Saumur. — C'est encore d'Elbée, mais au sortir de Thouars, dit, en 1802, Berthre de Bour-niseaux, qui se corrige d'ailleurs en 1819, si même il ne se corrige pas en 1802 ; — et « ni lui, ni *les précédents livres* ne connaissent, ne se rappellent le nom seulement de Cathelineau, à Saumur, à Nantes même ». C'est d'Elbée, élu généralissime tout aussitôt après la constitution du Conseil supérieur de Châtillon, d'après les *Mémoires d'un ancien administrateur militaire* (p. 22). « Et il ne fait plus mention de Cathelineau, pas plus à Saumur qu'à Nantes. » (p. 111, note) : — seconde preuve bien nette, pour M. Port, s'il ne restait que ces *Mémoires* sur la Vendée, que Cathelineau n'était ni à Saumur, ni à Nantes. — C'est ce que fait aussi M^{me} de Sapinaud, (*Mémoires histo-*

riques sur la Vendée, p. 31); « mais c'est Cathelineau, qu'elle y fait nommer, *reniant tout au moins le fait de l'élection de Saumur*. Ce qui est plus fort, l'abbé Martin, le frère de Martin de la Pommeraie¹, qui était avec les autres chefs à Saumur (?), reporte l'élection aux premiers jours de la campagne; — *Laugardière* (sic) de même. « *Ils étaient là, ils n'ont pas vu ce qu'on leur fait voir, ni dit ce qu'on leur fait dire; ils savent et disent le contraire,* » (p. 112). Ils ? qui cela ? *Ils ! de Tartarin de Tarascon ?* — Enfin, « *quand Choudieu parle de Cathelineau, jamais il ne fait allusion à son titre de généralissime. Voir notamment PAPIERS INÉDITS, p. 27* ». — Voilà les preuves.

Ainsi, M. Port triomphe et peu modestement. « Ces affirmations d'autorité inégale et de détails *contradictaires* s'accordent, au moins dans l'ensemble, pour mettre au défi déjà l'anecdote saumuroise de produire d'elle-même aucune preuve. Tout à l'encontre, le silence unanime proteste de tous les documents, — et ils sont en nombre, — royalistes ou républicains, dans leur éloquence écrasante ! » (p. 112); et le bruit silencieux de cette muette éloquence, pour parler le langage de M. Port, remplit tellement ses oreilles que j'ai peu d'espoir de lui faire entendre des voix moins bruyantes, mais plus distinctes. Nous avons déjà vu ce qu'il faut penser des affirmations si catégoriques de M. Port sur Laugrenière; nous ver-

1. L'abbé Mathurin-Joseph Martin, né le 13 avril 1764, à Montrevault, trésorier de l'armée de Bonchamps, curé de Montrevault dès 1802, mort en 1829. Était-il bien frère de Martin, de la Pommeraye ?

rons bientôt ce qu'il faut penser de ses affirmations non moins précises sur Philippeaux et Choudieu. Pour mettre un peu d'ordre dans cet inextricable fouillis de noms et d'allégations, j'examinerai d'abord ce qu'il faut croire de l'*anecdote saumuroise*, et ensuite du *généralat de Cathelineau*.

M. Port reproduit, dans toute sa force, sa preuve favorite : le silence des historiens sur le fait de l'élection de Saumur, et il en tire tous ses effets ordinaires. Ainsi, pour M. Port, de ce que ni les brochures de Choudieu et de Philippeaux, ni les *Mémoires* de Turreau, ne parlent pas du fait de l'*élection de Saumur*, — car il se pourrait bien que tel de ces auteurs parlât du *généralissime* Cathelineau quelque part, — il s'ensuit que cette élection n'a pas eu lieu à Saumur : mais voilà par là même bien des faits qui vont être niés du coup, parce qu'ils n'en parlent pas ! Faut-il les énumérer ? La liste en serait longue. Témoignages *abstentionnistes*, témoignages seuls ; surtout quand ils sont en opposition avec des documents très positifs : qui me contredira ? Aussi bien, sont-ils merveilleusement renseignés souvent, ces témoins qui se taisent sur l'élection de Saumur ! « Ce sont des acteurs du dehors, » comme dit excellemment M. Port ; ainsi, Turreau, dont les *Mémoires* sont un long tissu de mensonges ou d'erreurs semé de quelques vérités, — la preuve n'en est plus à faire, — se trompe ici grossièrement en faisant élire à Saumur d'*Elbée généralissime* : on sait qu'il le fut le 19 juillet à Châtillon-sur-Sèvre. Je n'en dirai guère moins des *Mémoires*

du comte de C..., qui, vivant en Allemagne, nous donne des guerres de Vendée un récit qui est un nonsens historique évident. Par ailleurs, ni l'erreur de M^{me} de Sapinaud, ni celle de Martin, ni surtout la *parole* de *Laugardière* (*sic*), qui ne dit rien de cette élection, ne sont capables de détruire des témoignages incontestables, précis, qu'on peut produire en faveur de *l'anecdote saumuroise*. Les voici :

Que va dire M. Port, si je place au premier rang le fameux document de Saumur? Je l'y placerai pourtant; car s'il l'a attaqué, il est si loin d'en avoir détruit l'autorité, qu'elle demeure entière, moins encore peut-être par les preuves d'authenticité qu'il porte en lui-même, et par les traces que nous avons suivies de son existence dès les premiers jours de la guerre de la Vendée, que par la faiblesse, si je puis dire ainsi, des coups même furibonds que M. Port lui a portés. Il faut qu'un document soit bien inattaquable pour qu'on n'ait à lui opposer que des raisons comme celles que nous avons vues : or le *brevet* fut fait à *Saumur*, au quartier-général, le 12 juin 1793.

J'y ajouterai aussitôt le témoignage contemporain, rendu, on se le rappelle, dans les circonstances douloureuses que nous avons dites : « Après toutes ces hautes qualités qui forment le héros, dit Cantiteau, ne soyons pas surpris de l'honneur éclatant que lui ont fait unanimement MM. les commandants, ses collègues, lorsque, après la prise de *Saumur*, ils le choisirent et le nommèrent général en chef, ou généralissime de nos armées. » (*Éloge funèbre*). Le même

témoin renouvelle le même témoignage, quatorze ans plus tard, lorsqu'il donne tout au long le texte du brevet de *Saumur*, dans sa *Lettre* de 1807, qui est un modèle de simplicité et de réserve.

Poirier de Beauvais, qui écrivait en 1796, nous fournit dans ses *Mémoires* un témoignage également contemporain : « Les occupations journalières et sérieuses des royalistes depuis leur insurrection contre la République, dit-il, ne leur avaient pas permis de s'organiser d'une manière politique, pour remplacer les lois républicaines que l'on venait d'abroger dans les pays conquis ; une organisation militaire n'était pas moins nécessaire. Il avait été seulement reconnu à *Saumur* que Cathelineau était *généralissime*, (p. 77). » Je ne sais si ce témoignage satisfera M. Port ; mais je sais que Beauvais se trouvait à Saumur avec les Vendéens, qu'il y était arrivé le 10, jour de la capitulation du château et qu'il y demeura avec Laugrenière jusqu'à la fin de l'occupation de cette ville¹.

1. M. Aulard semble avoir été gêné par cette publication posthume : « Depuis l'apparition du livre de M. Port, dit-il, on a publié des *Mémoires* de Bertrand Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie vendéenne... Il y est dit (p. 77) qu'il avait été « reconnu, à Saumur, que Cathelineau était généralissime et Stofflet adjudant général. » Mais, ajoute-t-il, Poirier de Beauvais déclare lui-même (p. 65) que, le 12 juin 1793, jour de la prétendue élection, il avait quitté Saumur pour aller prendre part à l'attaque de Chinon. *Il ne fut donc pas témoin du fait qu'il rapporte, et il est fort possible qu'écrivant après coup, ou plutôt en 1796, et « sans notes », il se soit laissé influencer par la légende posthume de Cathelineau* ». — On s'attendait, je crois, à une raison plus sérieuse de la part d'un critique aussi serré que M. Aulard, et, si Poirier de Beauvais, qui, à

M. Port désire-t-il le témoignage d'un autre témoin oculaire ? Il n'aime guère, je le sais, les témoins oculaires qui le contredisent ; mais je n'ai pas mieux à lui offrir. Gibert¹, secrétaire général de Stofflet, après avoir été franc-maçon et membre du District de *Saumur*, où il se joignit à l'armée vendéenne, dans une note écrite sur une édition de la guerre de Vendée d'Alphonse de Beauchamp, à la page 139, sur ces mots : « Les divisions de Stofflet, de d'Elbée et Cathelineau, etc.... », dit formellement : « M. de Beauchamp se trompe en cet endroit et en plusieurs autres, en parlant de M. d'Elbée, comme général en chef ; il ne l'a été qu'après la mort de Cathelineau,

partir de ce jour, a vécu constamment parmi l'état-major vendéen, n'a pu rapporter un fait dont il n'a pas été le *témoin immédiat*, en supposant qu'il ne l'ait pas été, voilà M. Port bien mal inspiré d'aller invoquer, contre l'élection de Cathelineau, le silence de républicains, qui, probablement du moins, n'y ont pas assisté non plus.

1. Michel-Henri Gibert, né à Châteauneuf en Timerais (Eure-et-Loir) le 7 novembre 1750, procureur du roi près la Cour souveraine des Fermes du Roi, à Saumur, en 1790, juge au Tribunal du District de Bourgueil, en 1790, membre du Directoire de Saumur jusqu'au 9 juin 1793 : il se joignit alors aux Vendéens. Membre du Comité d'administration établi à Saumur par les Vendéens (juin 1793), puis successivement garde-magasin à Cholet, maréchal général de l'armée pendant la campagne d'outre-Loire, il fut blessé à Savenay. Rentré en Vendée, il devint secrétaire général de l'armée d'Anjou et de Haut-Poitou en 1794, et se réfugia, après la pacification de la Jaunaie, à Orléans ; mais, compromis comme royaliste, il fut arrêté en l'an X et transporté au château des Iles Saintes-Marguerite par ordre de Bonaparte ; il ne recouvra la liberté que le 1^{er} avril 1814. Lieutenant-colonel, sous la Restauration, gentilhomme-servant du Roi, chevalier de Saint-Louis, il mourut en 1827. Il est l'auteur d'un *Précis historique* sur la guerre de Vendée, très intéressant, que M. Baguenier-Desormeaux donnera bientôt au public. (Communiqué par M. Baguenier-Desormeaux.)

qui avait été nommé au mois de juin 1793, à *Saumur*¹ .

Enfin, pour en finir avec les récits des chefs qui étaient à Saumur au mois de juin, je trouve encore dans les papiers de M^{me} de la Bouère cette note écrite de la main du comte et se référant à la page 118 d'un auteur qui ne m'est pas connu : « D'Elbée n'eut le commandement en chef qu'après la mort de Cathelineau, qui y avait été promu à *Saumur*. » Du même encore, sur un passage de Berthre de Bourniseaux, édition de 1819, racontant l'élection de *Saumur*, je lis la note suivante : « Cathelineau méritait de toutes les manières le choix qu'on avait fait de lui et personne ne pouvait en être jaloux ostensiblement... »

D'Autichamp, dont M. Port regrette de ne pas voir la signature sur le brevet de Saumur, vient à son tour lui témoigner le même fait, un peu plus tard, il est vrai ; mais je ne sache pas que M. Port perde de son autorité de témoin oculaire en vieillissant. Le 9 août 1827, dans le discours qu'il prononça au Pin-en-Mauges, d'Autichamp disait : « Après la victoire signalée, remportée à *Saumur*, le modeste habitant du Pin-en-Mauges, nommé général en chef, put croire qu'il était appelé à devenir le restaurateur de la monarchie française. »

A ce témoignage n'a-t-on pas le droit enfin de joindre celui de Gabory, le compatriote, l'ami et le compagnon d'armes de Cathelineau ? Il lui avait servi

1. Papiers de M^{me} la comtesse de la Bouère.

de secrétaire ; il fut après sa mort celui de d'Elhée. En 1827, pendant qu'il était maire du Pin-en-Mauges, il fit élever, par ses soins, sur l'initiative du chevalier de Lostanges, le monument dont nous avons déjà parlé souvent : on y grava, sous ses yeux, une longue inscription où je relève ces mots : « Le 9 juin, il était sous les murs de *Saumur*, qui fut pris, le 10, par ses conseils ; le château capitule le 11 ; le 12, *il est nommé général en chef.* »

Voilà des témoignages qu'on ne devra plus oublier, lorsqu'on fera de l'histoire, et non de la *Légende*. Mais d'autres témoins, qu'on peut ranger parmi les contemporains par l'âge et surtout par le milieu où ils ont vécu, viennent encore corroborer ces témoignages directs et oculaires.

M^{me} de la Bouëre, qui écrivit ses *Souvenirs* sous les yeux de son mari et de moitié avec lui, raconte que « ce fut à *Saumur*, le 12 juin, que le commandement en chef fut dévolu à Cathelineau, d'après le vœu général de l'armée » (p. 58). Mais, de tous les récits, le plus formel et le plus circonstancié est certainement celui de M^{me} de la Rochejaquelein. Au moment de la prise de Saumur, la marquise se trouvait au château de la Boullaye, près de Châtillon-sur-Sèvre : elle s'était rendue au-devant de sa fille à la Pommeraie-sur-Sèvre, lorsqu'un courrier vint lui apprendre l'arrivée subite de Lescure blessé ; elle accourut en toute hâte et trouva son mari debout, mais avec la fièvre (p. 181). Or voici ce qu'elle raconte (p. 179) : elle l'avait évidemment appris de Lescure lui-même,

car il est inadmissible qu'il ne lui ait pas raconté ce qui s'était passé d'important à Saumur : « M. de Les cure avait une grosse fièvre, il était épuisé de fatigue et surtout du sang qu'il avait perdu ; on l'engagea à se retirer à la Boullaye. Avant de partir, il rassembla les officiers et leur dit : « Messieurs, notre insurrection prend trop de consistance, nous venons de faire une trop belle conquête, pour ne pas nommer un général en chef de la grande armée ; comme les généraux les plus âgés ne sont pas ici, on ne peut faire qu'une nomination provisoire. Je ne veux pas partir sans qu'elle soit faite : je donne ma voix à M. Cathelineau. » Tout le monde applaudit à son choix, excepté celui qui en était l'objet, car jamais homme ne fut plus modeste. Cette nomination fut confirmée par MM. d'Elbée, Duhoux d'Hauterive, de Boisy et mon père, qui arrivèrent quelques jours après » (p. 179). On remarquera que je donne ici le texte original écrit en Espagne, vers 1798, un texte auquel M. de Barante n'a pas touché, ce qui d'ailleurs n'enlèverait rien à l'autorité du témoignage, puisque M. de Barante ne publia jamais rien sans l'avoir communiqué à la marquise. Supposera-t-on que M^{me} de la Rochejaquelein a inventé ces détails ? Ce ne serait qu'une supposition qu'il faudrait prouver et contre laquelle proteste le caractère de cette noble femme.

Mais j'y ajouterai au besoin un autre document nouvellement publié et qui n'a point été écrit pour les besoins de la cause¹. C'est une supplique, écrite

1. *Une question historique. Document inédit sur Cathelineau,*

de la main de M^{me} de la Rochejaquelein et adressée à Louis XVIII, le 3 octobre 1814, pour le fils de Jacques Cathelineau : « Cathelineau, simple paysan vendéen, y lisons-nous, a commencé la guerre de la Vendée et a été élu à *Saumur* général de la principale armée, composée d'environ cinquante mille hommes, par MM. de Bonchamps, d'Elbée, de Donissan, de la Rochejaquelein, etc., qui par là se trouvaient sous ses ordres... » Fille de Donissan, femme de Lescure, belle-sœur posthume de Henri de la Rochejaquelein, la marquise avait vécu journellement près d'eux ou des autres chefs : peut-on supposer qu'elle se trompe ? peut-on supposer qu'elle veuille tromper ? Elle déclare qu'elle ne raconte que ce qu'elle sait parfaitement ; M. Port aussi, et l'on n'a pas plus de raison de croire à la sincérité de M. Port qu'à celle de la marquise... pas moins non plus.

Enfin, et pour terminer par un témoignage d'ennemi, Savary, — que M. Port n'a pas l'air de connaître et qui, plus que l'*ancien administrateur militaire*, a été mêlé aux guerres de la Vendée, — dans ses *Guerres des Vendéens et des Chouans* (I, p. 303,) dit expressément : « Pendant leur séjour à *Saumur*, les chefs vendéens étaient convenus d'élire un généralissime des armées

par M. Joseph Rousse. Nantes, Émile Grimaud, 1893 ; plaquette de 7 pages tirée à 100 exemplaires. Ce document fait partie de la collection d'autographes léguée à la Bibliothèque de Nantes par M. Pierre-Antonin Labouchère, mort à Paris le 28 mars 1873. Il porte les nos 658 et 52 dans le catalogue des Mss de cette bibliothèque, publié à Paris, Plon, Nourrit et C^{ie}, par M. Auguste Moliuier, professeur à l'École des Chartes.

catholiques. Le 12 juin, leur choix se porta sur Cathelineau comme un hommage rendu au premier chef de l'insurrection dans la Haute Vendée et sans doute comme un moyen politique d'inspirer de la confiance aux soldats vendéens. »

En présence de ces témoignages si précis, que devient « le silence unanime » dont M. Port invoque l'« éloquence écrasante ». Au lieu d'un silence si nombreux, que n'a-t-il, comme nous, quelques bons témoignages bien parlant, à nous opposer ? En vérité, ce silence est tellement prolongé, qu'il en devient fatigant, et l'on finira par croire que si M. Port se tait plus longtemps, malgré toute l'éloquence qu'il y met, c'est qu'il n'a rien à dire. En attendant qu'il parle, nous tiendrons donc *l'anecdote saumuroise* pour vraie ; car les divagations auxquelles M. Port se livre dans les pages suivantes me semblent si puériles que, si j'avais quelque affection pour lui, mon affection m'engagerait à les passer sous silence.

Il a grand tort, en effet, de voir une impossibilité à l'élection de Saumur, dans ce fait que Henri de la Rochejaquelein, — avec les deux Beauvollier, — s'en va précisément, le 12, occuper Chinon, poussant une pointe en retour jusqu'à Loudun » (p. 117). Car il reconnaît lui-même à la page suivante, en note, que la Rochejaquelein était à Saumur, le 12, et il est certain d'ailleurs que les Beauvollier ne l'ont pas accompagné dans une expédition qu'il n'a pas faite. Mais il a plus naïvement tort encore de chercher à infirmer le fait de l'élection sous ce prétexte amusant

que pas un document, pas un contemporain, n'a gardé l'écho « des sonneries de cloches, des tambours, des fanfares, des canons, des acclamations de la foule », que cette élection aurait dû faire éclater. M. Port n'est pas toujours amusant à lire ; mais, quand il veut être plaisant, c'est un maître : « La journée se passe sans bruit, sans étonnement, inaperçue certes pour l'histoire » (p. 119). Et la preuve, M. Port la trouve dans la déposition d'un certain Bruno François Morel, qui déclare être venu ce 12 juin à Saumur, avoir parlé à La Rochejaquelein pour lui demander de s'enrôler dans l'armée vendéenne, et avoir reçu un fusil de chasse... On pense bien que, s'il s'était trouvé au milieu de quelque cérémonie religieuse ou militaire, il l'aurait sûrement signalée, *en passant* ; — et voilà comme quoi il n'y eut aucunes réjouissances publiques à Saumur, le 12 juin, et comment, parce que Bruno-François Morel n'en a pas signalé *en passant*, Cathelineau ne fut pas élu généralissime, à Saumur, ce jour-là. On voit qu'il n'est pas très malaisé de démolir une légende... et qu'il y a de ces raisonnements-là dans la bouche des médecins de Molière.

Encore Bruno-François Morel aurait pu, *en passant*, signaler des fêtes saumuroises, dont Choudieu, en dehors même des historiens royalistes, a conservé le souvenir. Choudieu est d'accord en cela avec Cantiteau (*Lettre*, p. 24). « Pendant que les Vendéens, dit-il (*Papiers inédits*, p. 40), perdaient un temps précieux à Saumur, pour y célébrer, par des *fêtes*, la victoire qu'ils avaient remportée sur les armées républicaines,

on recrutait publiquement dans plusieurs départements pour le Calvados. »

Enfin M. Port me paraît dans l'erreur, en croyant que cette élection de Saumur aurait dû avoir la solennité de celle de d'Elbée, un mois plus tard. Outre que cette élection n'avait pas, comme celle de d'Elbée, pour objet de donner un chef unique à toutes les armées vendéennes, mais seulement à la Grande Armée angevine, elle fut tout imprévue. Le récit de M^{me} de la Rochejaquelein ne laisse aucun doute sur ce point. M. de Lescure, blessé, va partir ; mais avant de céder aux prières de ses compagnons d'armes qui le supplient de se retirer à la Boullaye, il rassemble les officiers et leur propose de nommer un généralissime, et encore *provisoirement*. Au 19 juillet, au contraire, l'élection du général en chef est solennellement annoncée à toutes les armées de la Vendée ; des compétitions se font jour, l'attente est générale : on comprend dès lors l'explosion de joie publique à laquelle elle donna lieu à Châtillon-sur-Sèvre.

De facétieux médecin, M. Port devient tout à coup grave comme un marguillier en fonctions : « A partir de ce jour-là, rien n'est d'ailleurs changé dans les formules ni des proclamations générales, ni des ordres, ni des passeports, ni d'aucun acte public ou privé, — soit que le groupe des chefs y signe, soit que l'acte émane d'un seul chef » (p. 119) ; et M. Port enfile des actes où le 15, le 16, le 17, le 18, le 21, le 24 juin, on voit apparaître comme *chefs*, comme *commandants*, les généraux qui, la veille encore,

étaient les égaux du nouveau généralissime (note, p. 119-120) : — on verra les mêmes faits se reproduire après l'élection de d'Elbée. — Mais M. Port veut-il donc que, du moment où Cathelineau a été reconnu général en chef, tous les anciens commandants rentrent dans le rang, que Cathelineau soit partout, qu'il fasse tout dans l'armée angevine ? Comme si, dans la guerre d'Espagne ou dans la campagne de France, la présence de Napoléon avait enlevé leurs titres de commandants aux généraux de l'Empire ; comme si encore les particuliers, qui avaient affaire à eux ou seulement les avaient aperçus, n'en parlaient pas comme des *chefs* et des *commandants* de l'armée française ; et encore, il s'agissait d'armées régulières, organisées, et non de bandes jointes et réunies par le hasard ou les dangers du moment, comme dans l'armée vendéenne angevine.

Mais, outre que Cathelineau fut bien étonné du choix qu'on avait fait de lui et que sa modestie incontestable, nous le verrons bientôt, cherchait à se faire pardonner un honneur qu'il n'avait pas recherché, il partit le 15 de Saumur, comme le dit M. Port lui-même, et, le 16, selon Cantiteau, il était de retour au Pin-en-Mauges ¹. Pour quelles raisons ? Je l'ignore et

1. Le 16, raconte Cantiteau, il dina au château de Jallais, chez Berrard, avec La Rochejaquelein et quelques autres chefs : le curé du Pin-en-Mauges était au nombre des convives. Dans le récit qu'il a fait, dit M. Port, (p. 320, note) Cantiteau « est discret et ne parle pas de la *demoiselle qui devait être de la fête, ayant accompagné ensuite son maître à Angers.* » La *demoiselle* dont il est ici question se nommait Chantal Pinson : elle était, d'après M. Port,

M. Port lui-même n'en sait rien : ce n'est pas le savoir, en effet, que dire que Cathelineau esquive les devoirs de sa charge ; car il pourrait y avoir eu à son voyage dans les Mauges des raisons plus sérieuses. La Rochejaquelein, en particulier, qui l'accompagnait, n'y allait pas non plus, probablement du moins, pour se soustraire aux devoirs du commandement. N'était-ce point pour y préparer l'attaque sur Angers et sur Nantes qui avait été décidée, « combinée certainement avec ses collègues avant son départ de Saumur », remarque M. Port lui-même ? Telle lettre, qu'il écrit le 16 juin, du Pin-en-Mauges, à *Messieurs les officiers du Conseil provisoire de Beaupréau*, prouve bien qu'il n'esquivait pas les devoirs de sa charge, et l'on sait par ailleurs que, pour la première fois, l'armée angevine allait se mettre en rapports avec l'armée de Charette pour concentrer les efforts communs sur Nantes, la clef de la Bretagne. Une note inédite de M^{me} de la Bouère sur ce sujet est assez nette : « De

la maîtresse de Berrard : il est plus affirmatif, comme il arrive souvent, que le document où il a puisé son anecdote. Elle fut arrêtée par les commissaires municipaux de Jallais, le 21 novembre 1793, sous prétexte que, « sur le rapport qui leur en a été fait, elle avait été la maîtresse de Berrard, et qu'elle pouvait fournir quelques renseignements sur lui. » — Mais ce rapport est-il vrai ? le fût-il, devait-elle se trouver à la fête ? pour le dire, suffit-il d'ajouter qu'elle accompagna ensuite son maître jusqu'à Angers ? — M. Port est né commère, et je m'étonne qu'il se soit arrêté en si bon chemin dans ses suppositions : *il n'est que d'aller*, comme dit la chanson angevine, et en y allant, la fête eût été complète ; et il eût donné une intéressante posture à ce curé *anthropophage*, et au *Saint d'Anjou*. — Ce sera pour la troisième partie de la *Légende de Cathelineau*, où la *demoiselle sera définitivement de la fête*.

Saumur, des officiers — (ce fut Donissan qui fut chargé de cette mission) — furent envoyés à Charette pour l'engager à combiner ses forces pour ces deux grandes entreprises (l'attaque d'Angers et l'attaque de Nantes) *avec celles de Cathelineau*. Ils le trouvèrent dans son camp de Vieillevigne, où il s'était établi après la prise de Machecoul ; il avait 12,000 hommes, 600 chevaux, 15 pièces de canon ; il répondit qu'on pouvait compter sur lui. »

Dans l'ignorance où est M. Port des motifs du retour de Cathelineau aux environs du Pin-en-Mauges, il devrait se méfier de son imagination : au moins devrait-il comprendre qu'en l'absence, et même en la présence du généralissime, les autres chefs ne perdaient ni leurs titres, ni leur autorité respective. On devait prendre l'ordre du général en chef, et l'ordre était de marcher sur Angers et sur Nantes : sa présence était-elle nécessaire pour que cette marche fût exécutée ? Il ne faut pas se lasser de le répéter à M. Port, qui, en s'imaginant le contraire, donne dans les confusions et les méprises : nous n'avons pas encore devant nous une armée régulièrement organisée. Après comme avant l'élection de Cathelineau, — et le même fait se reproduira malheureusement encore après celle de d'Elbée, — chaque chef reste maître de son corps et à peu près indépendant : les généraux de l'armée angevine s'engagent seulement à prendre les ordres du général en chef. Il est évident qu'en dehors de la marche générale de l'armée, Cathelineau n'a pas eu la possibilité de s'occuper des détails de chaque

division, alors même qu'il en aurait eu le pouvoir, et que l'action particulière de chaque commandant reste libre en cela à côté de l'action générale du chef de l'armée. Encore faut-il n'oublier pas l'état des esprits à cette époque : « Nos succès, dit Beauvais, avaient été trop éclatants, et toutes les têtes étaient en délire. *Chacun des chefs* a généralement cru pendant un moment que, seul avec son rassemblement, il était capable de battre toutes les forces de la République. De là les premiers revers... » ¹

Il est vrai que M. Port publie, aux *Additions*, une proclamation des chefs vendéens contre les pillards, du 13 juin, à Saumur². Dans cette proclamation, qui ne fut guère imprimée que le 15³, Cathelineau, — le pauvre Cathelineau ! — arrive parmi les signataires au *septième* rang : généralissime, n'aurait-il pas été au premier ? « C'était, comme le dit M. Port en son style très imagé, *un vrai début à panache* pour l'inauguration et la mise en pleine lumière du généralissime ! » Mais j'y vois, au *neuvième* rang, après Cathelineau, d'Elbée, dont M. Port veut à toute force faire le vrai chef de l'armée : c'était peut-être pour mieux cacher son jeu, à moins que cela ne prouve

1. *Mémoires intéressants, périodiques et impartiaux sur la Guerre de la Vendée*, par Bertrand Poirier de Beauvais. — Niort, Favre, 1886, in-8° de 72 pages. — C'est l'*Aperçu sur la Guerre de la Vendée*, Londres, Bayles, 1798, in-8°.

2. A Saumur, de l'Imprimerie de D.-M. Degouy, imprimeur du Roi.

3. Voir *La Légende de Cathelineau*, p. 238-239, les ordres à l'imprimeur Degouy.

plutôt que les rangs ne faisaient rien à l'autorité et qu'ils n'étaient pas déterminés par l'importance du commandement. Je remarque d'ailleurs que ni d'Elbée, ni de Boisy, ne se trouvaient encore à Saumur, et que, s'ils ont pu ajouter leurs noms à cette proclamation avant l'impression, le 15, il n'en put être de même de Bonchamps qui ne vint jamais à Saumur. C'est une raison de croire, me dira M. Port, que sa signature est apocryphe sur le brevet. L'observation serait juste, si l'on ne pouvait admettre que Bonchamps l'y a posée après, car elle est authentique ; mais, si les noms de d'Elbée, de Boisy et de Bonchamps se trouvent sur la proclamation, il faut penser plutôt qu'on les avait joints à ceux des autres chefs présents, en vertu d'une procuration : il ne s'agit ici, en effet, que d'un imprimé, et non d'un autographe, comme le brevet.

Enfin, puisque M. Port n'est pas étonné de ne pas voir sur cette proclamation les noms de d'Armaillé et de la Bouère, « parce qu'ils n'étaient, dit-il, que les intendants-généraux de l'armée » (p. 333, note), d'où vient donc qu'il regrette si bruyamment (p. 101), qu'ils se soient abstenus de signer le brevet de Cathelineau ? Il devrait au moins être d'accord avec lui-même, s'il ne l'est pas toujours avec les faits. Et si le jeune chevalier de Beauvollier ne signe pas cette

1. Augustin-Ménard de la Forest, chevalier d'Armaillé de la Menantière, officier dans Royal-Marine, administrateur du district de Beaupréau, en 1790 ; directeur général des vivres dans l'armée vendéenne ; il mourut pendant la guerre.

proclamation, comme il avait signé le document du 12 juin, c'est que *tous* les chefs ne signent pas *tous* les documents ; il y en a même qui ne les signent pas du tout : tel Berrard, qui n'appose son nom ni sur le brevet, « ce que regrette tant M. Port pour l'authenticité de ce document », ni sur cette proclamation, qui, par ce seul fait, devrait lui paraître apocryphe. Aussi bien m'aperçois-je que les noms des d'Autichamp, des Talmont, des Beauvais, des de Fesque, des Fleuriot, des Forestier, y font également défaut.

Il faut bien se dire que l'humble voiturier du Pin-en-Mauges, que les malheurs des temps avaient fait soldat et que l'estime des chefs avait fait leur général, n'avait jamais songé pour lui au grade de généralissime des armées angevines. Pouvait-il songer que ces grands seigneurs, que la fortune des armes avait fait ses égaux, se rendraient, par un libre choix, ses inférieurs ? Aussi n'est-on pas surpris de le voir, à la proposition du marquis de Lescure, plus étonné que joyeux, et comme honteux de cet excès d'honneur. Ce qui surprendrait, au contraire, serait de le voir, au lendemain de son élection *provisoire*, changer soudain de sentiments, revendiquer les embarras d'une charge dont il se croyait indigne et afficher une autorité suprême, qui, dans sa pensée, revenait de droit à un plus habile et plus instruit que lui. Voilà, ce me semble du moins, une explication de l'effacement dans lequel il se tient, attendant peut-être que de nouveaux succès et de nouveaux services lui don-

nassent dans l'avenir un prestige qu'il ne pouvait avoir ni de la naissance, ni de la fortune, ni de l'éducation.

J'ajouterai ici encore ce que M. Baguenier-Désormeaux a si judicieusement remarqué¹ : que le paysan vendéen, à qui l'on faisait un tel honneur, défiant par nature comme tous ceux de sa race, a dû se demander si *Messieurs les nobles* étaient bien sincères en le lui rendant, et s'il n'entraît pas, dans leur choix inattendu, autre chose que de l'estime et de la reconnaissance. Le paysan vendéen suit volontiers les *gros Messieurs*, quand il les aime ; mais ce n'est pas le connaître que de se figurer qu'il ira de l'avant, quand il s'agit d'écrire : il aime à voir son nom abrité sous des noms plus connus que le sien.

Il faut, bien entendu, raisonner avec le peu de documents qui restent de cette époque, et ne pas oublier que Cathelineau n'eut pas à exercer sa charge pendant longtemps : nommé le 12 juin, il était blessé dangereusement le 29 et mourait le 14 juillet au plus tard. Il est bon de se souvenir enfin que l'élection de Saumur était *provisoire* jusqu'à ce qu'elle fût sanctionnée par les chefs plus âgés et plus importants, et que Bonchamps, suivant toutes les probabilités, ne put donner sa signature au brevet de Saumur que la veille peut-être de l'attaque de Nantes, au moment où il rejoignit l'armée sur les bords de la Loire. C'en était assez pour que Cathelineau, après comme avant

1. *La Légende de Cathelineau*, par M. Célestin Port, *Revue de l'Ouest*, mai 1893, p. 66.

l'élection de Saumur, fût réservé dans l'emploi de l'autorité que cette élection lui avait conférée. Quoiqu'il en soit, et en mettant à part ces raisons et ce sentiment de défiance, sa conduite dénote à mes yeux moins de timidité encore que de déférence pour ceux qu'il regardait comme ses maîtres, et d'un bon sens rare dans tout autre homme, mais qui s'alliait chez lui à une modestie extrême.

De Saumur à Nantes, M. Port s'applique avec un soin méticuleux à faire ressortir le rôle effacé de Cathelineau et le rôle prépondérant de d'Elbée : il faut avouer qu'il y réussit ; mais il faut reconnaître aussi que, pour y parvenir, il prend les bons moyens : il va sans dire que tout ce que les historiens ont raconté de Cathelineau du 12 au 29 juin ne compte pas, et qu'il préfère consulter quelques documents d'où le nom de Cathelineau n'est pas même toujours absent, mais où se rencontre surtout celui de d'Elbée. Il en tire les effets les plus inattendus ; témoin le suivant :

« M. Michelin recevra tout ce qu'on enverra à Saint-Florent en dépôt et est autorisé à prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté du dit dépôt. Il fera convertir en farine tout le blé qu'on lui envoie, le plus tôt possible.

« A Angers, le 21 juin 1793. Donissan, Cathelineau, Ch^r de Fleuriot, Duhoux d'Hauterive, d'Elbée. »

Ici, d'Elbée arrive dernier : c'est bien grave contre lui ; mais attendez, il arrive bon dernier, dans ce steuple-chase d'un nouveau genre : « Il y figure à part et comme en vedette, tandis que notre généralissime

reste confondu en tête de la seconde ligne. » (p. 137).

Le même jour, dans la proclamation de *Messieurs les généraux des armées catholiques et royales*, d'Elbée arrive en tête : « *Au quartier général, à Angers, le 27 juin 1793, l'an premier du règne de Louis XVII. — D'Elbée, chevalier d'Autichamp, chevalier de Fleuriot, de Boisy, Dehargues, Defesque, chevalier de Fesque. Par Messieurs du Conseil de guerre, Biret¹, secrétaire².* » Premier, dernier, c'est tout un : qu'importe même qu'il arrive au milieu, ou qu'il n'arrive pas du tout ? Je vois, le 20 juin, un ordre signé par Duhoux d'Hauterive et d'Autichamp, le nom de d'Elbée est absent. A Saumur, dans cette proclamation du 13 juin, qui devait être « un début à panache » pour Cathelineau, si Cathelineau arrive bon septième, d'Elbée perd de deux longueurs ; le 18 juin, dans un *Ordre des commandants des armées catholiques et royales*, (p. 241), parmi les douze concurrents, je vois d'Elbée au quatrième rang : il a gagné quelques points. Un peu plus tard encore, le 9 juillet, dans un ordre de rassemblement de la paroisse d'Argenton-Château, daté de Châtillon-sur-Sèvre, il est placé entre le prince de Talmont et la Rochejaquelein. Mieux encore, le 17 août, après son élection au grade de généralissime, dans un ordre de

1. Biret, l'un des secrétaires du Conseil supérieur. — Un Jean Biret « de Laréole, district de Cholet » (probablement les Réolles, près Vihiers), fut condamné à mort à Savenay comme « brigand de la Vendée », le 24 décembre 1793.

2. Savary en a donné le texte, I, p. 304-305. — Benj. Fillon, *Passage des Vendéens à Ancenis*, p. 6.

rassemblement à Cholet, « adressé à tous les habitants de Saint-Lambert », et daté de Châtillon, il vient après Lescure : il signe le dernier ; mais, comme dans les processions et au ciel, les derniers sont les premiers.

M. Port, je le crains bien, trouvera mon raisonnement stupide et humiliant pour mon intelligence, et je crois qu'il aura raison : mais n'est-ce pas le sien que je viens de transposer de Cathelineau à d'Elbée ? ou serait-ce que ce raisonnement, excellent sous sa plume contre Cathelineau, ne vaudrait plus rien sous la mienne contre d'Elbée ?

Non pas que j'entende affirmer que l'influence de d'Elbée, son autorité, son rôle, n'aient pas été grands, très grands, du jour où il a rejoint l'armée de Cathelineau et de Stofflet, jusqu'au jour où il a été généralissime à la place de Cathelineau : au contraire ; j'en ai pour garants, non pas quelques faits particuliers, qui ne prouvent absolument rien, comme ces pièces où l'on trouve sa signature, tantôt à la fin, tantôt au commencement, tantôt au milieu ; comme ces démarches faites auprès de lui par trois détenus (p. 133) ; comme cette autre démarche faite par un aubergiste qui avait à se plaindre des dragons, ou par le directeur de la poste d'Angers (p. 133-134) : il est trop clair que des faits d'une importance si exceptionnelle indiquent en d'Elbée un homme qui n'est pas le premier venu ! Mais j'aime mieux en croire son élection même, le 19 juillet ; il est manifeste qu'elle est préparée par des services qu'elle récompense et un rôle

important qu'elle consacre. J'irai encore plus loin : je suis convaincu, pour ma part, que le rôle de d'Elbée a été aussi important que le dit M. Port, et cela, à cause de son habileté peut-être, mais aussi par la confiance que Cathelineau avait en lui.

Ils sont formels les témoignages qui affirment la déférence de Cathelineau pour d'Elbée. Elle avait commencé dès les premiers jours de l'insurrection : « Le quartier-général était composé alors de MM. d'Elbée, Cathelineau, Stofflet, que l'on considérait comme commandants et sans connaître lequel était le premier ; cependant l'on s'accordait à reconnaître M. Cathelineau, *et lui en déférait l'honneur à M. d'Elbée.* » (Coulon, l. c.). L'élection du 12 juin ne changea pas les dispositions de Cathelineau à l'égard de d'Elbée. Boutillier Saint-André dit expressément dans ses *Mémoires* (p. 153) : « Cet homme extraordinaire, malgré l'autorité suprême dont il était revêtu, se faisait un devoir, dans tout ce qui surpassait son intelligence, de consulter les autres chefs *et surtout M. d'Elbée qu'il regardait toujours comme son maître* ».

Cette modestie de Cathelineau, tous les historiens sont unanimes à la louer, avec tous ceux qui en ont été les témoins. Poirier de Beauvais nous dit que « ses mesures et ses moyens étaient vus sans envie, puisque sa *modestie* les égalait. » M^{me} de la Rochejaquelein nous la peint avec les couleurs les plus flatteuses : « c'était un homme d'une douceur, d'une *modestie rares ; il se mettait toujours à la dernière place, quoique on lui rendit tout plein d'égards ; tout*

le monde l'adorait. » (*Mémoires*, p. 138). M. de Sapinaud loue « le général qui eut autant de *modestie* que de génie et de bravoure », et d'Autichamp disait : « Je pourrais vous parler de cette *admirable modestie qu'il garda dans le rang supérieur où l'éleva la confiance générale*¹ ». M. Port a peut-être peu de goût pour l'aimable modestie ; mais on peut comprendre que l'humble voiturier se soit montré moins fier de son titre de général en chef que M. Port ne l'est, — justement d'ailleurs, — de celui de membre non résident de l'Institut. Cette modestie, pour moi, m'explique, mieux que toutes les suppositions de l'archiviste, l'effacement de Cathelineau et le rôle de d'Elbée : mais quand il serait vrai que d'Elbée a commandé souvent sous le nom de Cathelineau, en quoi cela infirmerait-il le fait de l'élection du 12 juin 1793 ?

Cette élection est et demeure certaine, et par les témoignages qui établissent qu'elle eut lieu à *Saumur* et que j'ai rapportés, et par ceux qui la constatent, sans indiquer le lieu où elle se fit, et que je vais fournir encore.

Après le brevet, l'*Éloge funèbre*, la *Lettre* de 1807, M^{me} de la Rochejaquelein, et les autres, voici tout d'abord un second témoignage de Beauvais : « Le *généralissime* Cathelineau, dit-il, blessé au siège de Nantes, mourut quelques jours après de sa blessure. Ce fut un grand malheur, soit par la perte que l'on faisait, soit par les intrigues auxquelles sa mort donna

1. *Inauguration de la statue de Cathelineau*, etc. — M. de Sapinaud, p. 14 ; M. d'Autichamp, (p. 15).

naissance. » (*Mémoires*, p. 77). Il y revient encore plus tard : « Je voulus envoyer à la recherche de Cathelineau (frère cadet du *généralissime*) », p. 124. Voici un ami et un compagnon de Beauvais, de la Bouère : sur ce passage de Berthre de Bourniseaux : « Le seul Cathelineau s'opposa à sa nomination, à laquelle toute l'armée applaudit.... », — il écrivait : « Cathelineau méritait de toutes les manières le choix qu'on avait fait de lui, et personne ne pouvait en être jaloux ostensiblement ; il avait commencé la guerre et montré une bravoure et une prudence qui justifiaient la confiance qu'il inspirait aux paysans et aux chefs mêmes par la sagesse de ses vues et la justesse de son coup-d'œil militaire. » (*Note inédite*). M. de la Bouère dit encore quelque part : « D'Elbée n'eut le commandement en chef qu'après la mort de Cathelineau, qui y avait été promu à Saumur : jusque-là, chaque chef était indépendant et ne se réunissait aux autres que de gré. La réunion faite, tout se décidait à la pluralité des voix. » (*Note inédite*).

M^{me} de la Bouère dit également : « Dans plusieurs endroits de son histoire, M. de Beauchamp parle de M. d'Elbée comme général en chef : il ne l'a été qu'après la mort de Cathelineau » (*Souvenirs*, p. 58), et dans une note inédite : « Le fougueux Cathelineau commandait 20.000 hommes à la tête de ceux de Saint-Florent et de Jallais, avec lesquels il avait commencé l'insurrection : il s'empara au pas de course de la batterie de la porte de Vannes, chassa devant lui le 109^e qui la défendait et le repoussa de rue en

rue jusque sur la place d'armes : animés par le succès de leur *généralissime*, les autres chefs firent de nouveaux efforts et renversèrent tout ce qui leur était opposé. Mais, au moment où la ville allait être emportée, Cathelineau fut blessé grièvement : à cette nouvelle, ses soldats poussèrent des cris de désespoir, se retirèrent tumultueusement. En vain leurs chefs donnèrent l'exemple de la plus grande ténacité en s'élançant au milieu des rangs ennemis ; rien ne put les arrêter. La blessure de Cathelineau sauva Nantes. »

Voici Gibert que nous avons déjà cité : « Cathelineau, voiturier et chantre de la paroisse du Pin-en-Mauges : il fut le premier *général en chef* et joignait à la plus grande bravoure un sang-froid imperturbable ; dans le feu de la mêlée, il donnait des ordres avec la tranquillité la plus réfléchie » (*Note inédite sur un passage de M. de Beauchamp, p. 94*). Le même Gibert, dans son premier *Précis*, écrit en prison, vers 1802 ou 1803, précis qui fut livré à la police, et qui se trouve en copie au Ministère de la Guerre ¹, disait : « M. Cathelineau, *général en chef*, fut atteint au côté... ayant négligé ce coup, il en mourut quelques jours après. » Un peu plus loin encore, il ajoute : « Le Conseil, assemblé à Châtillon, nomma M. d'Elbée *général en chef* à la place de *Cathelineau* » (*sic*).

1. Archives du Ministère de la Guerre. — *Cat. ton des Mémoires sur la guerre de la Vendée.*

En faisant élire Cathelineau à Châtillon-sur-Sèvre, M^{me} de Sapinaud, d'après M. Port, « renie tout au moins le fait de l'élection de *Saumur* » ; tout au moins aussi, et non moins logiquement, elle atteste le fait de l'élection, qu'elle confirme d'ailleurs une seconde fois en disant que d'Elbée fut élu à Châtillon en remplacement de Cathelineau *généralissime* » (*Mémoires*, p. 37) ; à moins qu'un auteur qui se trompe, — et se tromper n'est pas *renier*, — soit plus digne de foi quand il est manifestement en contradiction avec les faits, que lorsqu'il est d'accord avec tous les autres témoignages : encore est-il plus facile de se méprendre sur l'endroit où se fit l'élection que sur l'élection elle-même.

Savary vient encore se joindre ici aux écrivains royalistes : nous avons déjà vu ce qu'il dit de l'élection à *Saumur* ; il finissait en disant que, dans la nomination de Cathelineau, les généraux vendéens voyaient sans doute « un moyen politique d'inspirer de la confiance aux soldats vendéens » (I, p. 103). « Le Conseil supérieur de Châtillon, dit-il encore, célébra à sa manière, dans un Bulletin du 20 juillet, et la victoire de l'armée catholique à Vihiers, et l'élection de d'Elbée, *nouveau généralissime* » (I, p. 395). On sait que les nouveaux historiens de la Vendée n'ont que des éloges sur les lumières et la bonne foi de Savary.

« Les brochures de Choudieu et de Philippeaux, disait M. Port (p. 108, 109), ne font aucune mention de Cathelineau. » Pour Philippeaux, en effet, la re

marque est fondée : j'ai lu attentivement ses brochures d'un bout à l'autre : il ne parle pas une seule fois de Cathelineau ! Mais la conséquence qu'en tire M. Port est peut-être téméraire. Philippeaux, en effet, n'a pas plus l'air de soupçonner l'existence des autres chefs vendéens que celle de Cathelineau : il ne prononce pas une seule fois les noms de d'Elbée, de Les cure, de Stofflet, de la Rochejaquelein, etc. Est-ce qu'ils n'auraient pas plus existé que Cathelineau ? Je l'ai déjà fait remarquer plus haut, c'est un fait digne de remarque que le silence gardé par la plupart des républicains sur les chefs vendéens ; des deux faces de la guerre de Vendée, ils ont l'air de n'en connaître et n'en peignent qu'une. Mais lorsque M. Port nous dit que, « quand Choudieu parle de Cathelineau, jamais une fois il ne fait allusion à son titre de *généralissime*, et notamment dans ses *Papiers inédits* », Je ne sais que penser : il faut évidemment qu'il ait lu bien inattentivement les *Papiers inédits* qu'il invoque ; mais je crois devoir donner quelques détails sur Choudieu.

Il avait commencé, dit son éditeur, (p. 3) « une sorte de préface destinée à accompagner son récit de la guerre de Vendée. Cet écrit, demeuré incomplet, contient sur lui-même et sur le but qu'il se proposait en rédigeant cet exposé de sa mission, des indications qu'il nous paraît utile de reproduire :

« La guerre de la Vendée, dit-il, a formé un épisode assez marquant de la Révolution de France pour qu'elle mérite encore de fixer l'attention de ceux qui

ne la connaissent que par les *Mémoires* des Vendéens eux-mêmes ; et comme elle n'a été présentée par eux que sous le point de vue qui convenait aux opinions du jour et aux dominateurs puissants de l'époque, on ne sera pas surpris qu'un individu, dont le nom est confondu, depuis plus de *trente ans*, sur la liste des proscrits, élève aujourd'hui la voix pour établir les faits qui ont été dénaturés, et remettre à *leur véritable place les hommes et les choses*.

« L'auteur de cet opuscule, compatriote des Bourmont, des Scépeaux, des d'Autichamp, etc., a occupé dans le ci-devant Anjou et dans le département de Maine-et-Loire, pendant les années 1789, 1790 et 1791, des fonctions publiques, qui l'ont mis à même de connaître les causes premières qui ont fomenté l'insurrection, les moyens subséquents qui l'ont encouragée, et *tous les individus*.... Nommé ensuite commissaire à la Convention nationale pour organiser les moyens de résistance que l'armée républicaine devait opposer à l'armée vendéenne, *il a vu de très près* tous les événements et y a pris individuellement une part très active. »

Remarquez que Choudieu écrit après Berthre de Bourniseaux, M^{me} de la Rochejaquelein, de Genoude... S'élève-t-il contre l'élection de Cathelineau? Nullement. Je n'en tire rien, sinon contre M. Port dont l'habitude est d'écouter les muets, et qui, peut-être dans cette occasion, étant donnée la déclaration de Choudieu, qui veut remettre à *leur véritable place les hommes et les choses*, aurait pu noter exceptionnellement le si-

lence de celui-ci. Ce silence, qui me suffirait contre M. Port, ne me suffit pas pour mes lecteurs : j'ai mieux à leur offrir : « Étonné d'une semblable résistance, dit Choudieu, les chefs vendéens, dont *le généralissime Cathelineau* venait d'être atteint mortellement d'une balle, se déterminèrent à la retraite¹. » Dans ces mêmes *Papiers inédits*, (p. 50), Choudieu dit encore : « *D'Elbée est nommé généralissime après la mort de Cathelineau*. Bonchamps, plus modeste que lui, renonça à la candidature. Ce fut vers le 15 juillet. Tous les chefs, excepté Charette, étaient réunis à Châtillon. » Comment M. Port a-t-il pu dire que « Choudieu, quand il parle de Cathelineau, jamais une fois ne fait allusion à son titre de généralissime ? » Voilà donc M. Port, qui s'autorisait du silence de Choudieu pour affirmer que Cathelineau ne fut jamais général en chef, obligé d'accepter la parole de Choudieu pour admettre que Cathelineau fut bien généralissime ; à moins, encore une fois, que Choudieu, dont l'autorité demeure entière quand M. Port croit qu'il se tait, perde toute autorité quand M. Port s'aperçoit qu'il parle.

Il est curieux que les Savary et les Choudieu ne parlent pas autrement que Beauvais, M^{me} de la Rochejaquelein et Boutillier Saint-André. Au témoignage que nous avons déjà cité de ce dernier, il faut encore joindre celui-ci : « Il était surtout aimé des paysans

1. *Papiers inédits de Choudieu* : observations critiques sur l'histoire de la guerre de la Vendée, de M. de Beauchamp, p. 48. — On remarquera que de Beauchamp ne nommait que d'Elbée comme généralissime.

à cause de sa piété, et parce que, né dans leur classe, il en avait conservé les manières et le langage. Ce furent ces motifs, (avec sa valeur admirable, son zèle à toute épreuve, son désintéressement et son intuition de l'art de la guerre), qui le firent dans la suite choisir pour *généralissime* de l'armée vendéenne; et le simple marchand de fil commanda sans la moindre opposition à de grands seigneurs, à de hauts personnages, de princes mêmes, qui s'étaient soumis volontairement à son autorité. Ce brave, que l'on surnommait le *Saint de l'Anjou*, fut tué au siège de Nantes, et après sa mort, ce fut d'Elbée qui lui succéda dans ses fonctions de *généralissime*. » (*Mémoires inédits*, p. 116).

Il lui succéda en effet, et il est à remarquer que la convocation des généraux à Châtillon-sur-Sèvre pour l'élection d'un général en chef vient deux jours après la mort de Cathelineau, — elle est du 16 juillet et datée de Chemillé; — et que cette élection a lieu cinq jours après, le 19 juillet; n'est-il pas présumable que convocation et élection sont déterminées par la mort du *généralissime Cathelineau*? M. Port fait plusieurs fois remarquer qu'en parlant de l'élection de d'Elbée, les documents officiels ne marquent jamais qu'il succédait à Cathelineau: d'abord, nous en avons fort peu; puis, il était bien inutile de dire et de répéter ce que tout le monde savait dans l'armée; à ce compte-là, il ne serait pas difficile d'établir, par un choix de documents de toutes sortes, que M. Carnot n'a pas succédé à M. Grévy à la Présidence de la République française.

Enfin voici tout un groupe de témoins, dont l'autorité, dans la question qui nous occupe, est d'une importance capitale : ce sont Martin, de Sapinaud, d'Autichamp, de Chantreau ; c'est le monument lui-même de Cathelineau, autour duquel sont réunis, le 9 août 1827, tant d'amis et d'admirateurs du généralissime.

Le 4 juillet 1826, lisons-nous dans les registres de l'état civil de la mairie du Pin-en-Mauges, « M. le Sous-Préfet de Beaupréau, au nom de M. le Préfet de *Maine-et-Loire*, a posé la première pierre du piédestal destiné à porter la statue de Jacques Cathelineau, né au Pin-en-Mauges, le cinq janvier mil-sept-cent-cinquante-neuf, *élu général en chef des armées catholiques et royales de la Vendée* (12 juin 1793), atteint d'une blessure mortelle à l'attaque de Nantes, le vingt-neuf juin de la même année et mort à Saint-Florent-le-Vieil, le quatre juillet suivant... Dans la boîte scellée de la première pierre » est contenue notamment « une médaille représentant Charles X d'un côté, et de l'autre l'inscription suivante :

« Le 4 juillet 1826, pose de la première pierre du monument érigé au Pin-en-Mauges, arrondissement de Beaupréau, département de *Maine-et-Loire*, à la mémoire de Jacques Cathelineau, *premier général en chef des armées catholiques et royales*, né ici le 5 janvier 1759 et mort le 4 juillet 1793. »

Parmi les Vendéens qui signent ce procès-verbal, plusieurs ont été les compagnons d'armes, soldats ou chefs, du généralissime, ou ses contemporains :

MM. de la Bouère, Moricet, Martin, Soyer, Gabory, Martin, pour ne citer que ceux-là.

Nous les retrouvons l'année suivante, le jour de l'inauguration de la statue : ce jour-là, les souvenirs et les témoignages tombent de toutes les lèvres ; y trouve-t-on seulement une hésitation, un doute, une allusion à une opinion contraire, ne serait-ce que pour la détruire ? Il n'y a pas un mot qui puisse faire supposer que l'esprit de tant de témoins a seulement été effleuré par un doute. Si Martin rapporte fausement l'élection du généralissime aux premiers jours de l'insurrection, il ne doute pas de cette élection : « Un chef unique était nécessaire : Cathelineau est nommé » (p. 10). — « D'Elbée, digne successeur de Cathelineau, est blessé à mort... (p. 10), et pendant la campagne de l'armée catholique royale sur la rive droite de la Loire, Pierre Cathelineau, digne émule du *général*..., harcelait les ennemis... » (p. 11). Martin parle devant les témoins de ces belles actions : « ils ont été acteurs dans les scènes que je viens de raconter, ils semblent n'avoir survécu à leurs camarades que pour les raconter à la postérité » (p. 12). L'idée seule de parler de la sorte, devant des témoins oculaires, n'est-elle pas un sûr garant de la vérité des faits ?

M. de Sapinaud n'est pas moins catégorique : il n'a qu'à faire appel à ses souvenirs personnels et aux souvenirs des autres chefs et soldats qui l'écoutent : « Vous *tous* qui regardez comme le plus grand des honneurs, dit-il, celui d'avoir servi *sous un tel capi-*

taine, est-ce à moi de vous parler de Cathelineau?... » En effet, chacun n'avait qu'à prêter l'oreille à ces voix intérieures du souvenir dont les paroles des orateurs n'étaient que l'écho.

Nulle part, cet écho n'est plus distinct que dans le discours de d'Autichamp, le compagnon de toutes les heures de Cathelineau, et l'un de ses successeurs dans le grade de généralissime : « *Moi, dit-il, moi qui tiens à grand honneur d'avoir servi et combattu sous ses ordres, je pourrais vous citer les faits glorieux qui ont signalé sa carrière militaire, trop courte et pourtant si brillante... Je pourrais vous parler de cette admirable modestie qu'il garda dans le rang supérieur où l'éleva la confiance générale ; je pourrais enfin vous offrir comme la chose la plus digne d'être louée en lui cette douce et fervente piété qui lui mérita le surnom le plus rare qu'un général d'armée ait jamais porté* » (p. 15). Et encore : « *Qui a élevé Cathelineau au plus haut grade de l'armée, sans que l'amour-propre de tant de militaires et de gentilshommes en fût blessé ? Messieurs, le doigt de Dieu se montre ici dans toute sa puissance...* » (p. 15).

A quoi bon ajouter maintenant ces vers que des milliers de Vendéens chantaient d'une voix unanime :

Voulant un seul commandant,
Les chefs unanimement
Nomment par un acte légal
Cathelineau leur général. (14^e couplet).

La rime n'est pas riche et le tour en est vieux ; mais, s'ils pèchent contre l'harmonie, ils respectent la vérité

historique. A quoi bon rappeler que la pierre, comme la chanson, chantait la gloire de Cathelineau, et que, au pied même de la statue du premier généralissime, s'ouvrait une souscription pour un monument en l'honneur du second général en chef, d'Elbée, successeur de Cathelineau ? « C'est au pied de la statue de Cathelineau qu'il faut voter l'hommage auquel *son successeur* a des droits sacrés. » (M. de Chantreau, p. 19). Je me contente, pour finir ces citations, de rappeler ces paroles du fils du généralissime : « Que ton cœur tressaille de joie à l'aspect de *tous ces braves*, liés jadis d'affection et de périls avec toi !... » (p. 22).

C'est, en effet, ce qui rend ces témoignages d'amis irréfutables. Ah ! si M. Port, au lieu de tant de documents *abstentionnistes*, avait rencontré en faveur de sa thèse un seul témoignage aussi net que celui du général d'Autichamp ! comme il aurait triomphé et avec raison ! Quand même, à l'opinion de M. Port, je n'aurais à opposer que le seul témoignage de d'Autichamp, c'en serait assez pour écarter résolument tout ce fatras de pièces inutiles qu'il accumule. D'Autichamp avait fait partie de cette grande armée d'Anjou dont Cathelineau a formé le premier noyau et dont il a été enfin le général en chef ; il avait été de l'armée de Saumur, d'Angers et de Nantes, et dans cette armée il avait joué un des premiers rôles. A-t-il été, oui ou non, instruit de ce qui se passait dans cette armée ? Et il viendrait sans raison, je dirai contre toute raison, énoncer publiquement un fait inconnu de lui, un fait controuvé, et l'un des plus

importants de la guerre de Vendée ? De gaité de cœur, pour ne pas contredire un mensonge de Cantiteau, mort depuis dix ans et dont le nom n'est pas même prononcé dans cette cérémonie, qu'il aurait animée de son esprit de mensonge et d'erreur, d'Autichamp viendrait se vanter devant tant d'officiers, de soldats, de témoins, devant tant d'intéressés à ne rien céder de leur gloire, d'avoir servi sous l'humble colporteur ? Mais où se trouvent l'intérêt, la raison, le profit ? Ce serait une folie sans exemple ; ici, l'audace, que rien ne sollicite, ne provoque ni ne justifie, serait de la démence : choquer ainsi la vraisemblance, c'est heurter la vérité.

Aussi bien, il est temps de s'élever une bonne fois, hautement, non pas contre un homme, mais contre un système ridicule plus encore qu'odieux, qui consiste à ne voir partout que des dupes ou des dupeurs, et à opposer une sottise négation à toute affirmation contraire, si autorisée qu'elle soit. Supposer, ou que tous ces témoins sont d'accord avec Cantiteau pour mentir à la postérité, ou qu'ils sont tous trompés par ce faussaire, c'est aussi bien se moquer de l'intelligence du lecteur. En vérité ! quel étonnant rôle aurait joué ce pauvre curé du Pin-en-Mauges ? Passe encore d'en imposer, par son récit, s'il est faux, à des étrangers à ces guerres, à de Barante ou à Le Bouvier-Desmortiers ; mais aux témoins et aux acteurs de ces événements ! à Beauvais, à M^{me} de la Rochejaquelein, à M. et M^{me} de la Bouère, à Sapinaud, à d'Autichamp, et même à Savary, et

même à Choudieu, et, par eux, à tout ce siècle, et même aux plus défiants et aux moins favorables à la Vendée, aux Fillon, aux Louis Blanc !... Cela dépasse les limites permises à la fantaisie en histoire. Encore faudrait-il y prendre garde : il est très beau de faire étalage de sincérité ; mais à passer sous silence des documents connus, à contredire aux textes, à nier sur tout et toujours, et l'autorité du brevet, de l'*Éloge funèbre* et de la *Lettre* de 1807 ; à nier celle des *Mémoires de Beauvais*, de M^{me} de la Rochejaquelein, de M^{me} de la Bouère ; à nier l'autorité de Sapinaud, de d'Autichamp, et même des amis, comme Savary et Choudieu, on finirait par faire croire que rien ne compte en histoire, sinon ce qui flatte les goûts et les préjugés. Si tous ces témoignages ne suffissent pas, que faut-il encore à un auteur, qui, dans sa *Vendée angevine*, n'hésite pas à faire reposer les faits les plus graves sur la déposition d'un gendarme ou sur la dénonciation d'une « mère de famille anonyme » ? Tant d'obstination à fermer les yeux à la lumière montrerait moins d'amour de la vérité que de passion ; et la passion, lorsqu'elle va dans ces excès, est mauvaise marque de vérité.

Cathelineau fut donc général en chef de l'armée vendéenne angevine. Pourquoi et dans quelles conditions ? C'est ce que je voudrais dire en terminant ce chapitre.

Pourquoi ? M. Port, dans son *Dictionnaire historique*, l'a dit en deux mots avec un rare bonheur : « Les recrues affluaient de toutes parts, et, dans une armée

victorieuse, les rivalités croissantes se faisaient jour. » Les rivalités croissantes : elles apparaissaient déjà, et nous les retrouvons, plus vives encore, un mois après, autour de l'élection de Châtillon-sur-Sèvre, le 19 juillet. Les hommes ne seraient plus les hommes, s'ils n'avaient de ces jalousies de pouvoir. C'est pourquoi je vois, pour ma part, plus que du désintéressement et de l'estime dans la proposition de Lescure, à Saumur : j'y vois encore un acte d'habile politique. Cet acte seul prouverait que Lescure, qui ne fut pas, je crois, le plus intelligent des chefs vendéens, s'il fut l'un des plus pieux, en a été ce jour-là le mieux inspiré. Prendre parmi les paysans, en dehors des nobles, un homme que personne ne pouvait jalouser : c'était tout à la fois faire taire ou ajourner les ambitions des uns et flatter l'esprit d'égalité des autres : d'ailleurs, ce choix faisait autant d'honneur au marquis qu'au voiturier, et, par le dévouement, l'intelligence, les services rendus, Cathelineau s'était placé du premier coup au rang et même au-dessus des plus nobles. C'était donc, pour lui appliquer un mot célèbre, « c'était encore celui qui les divisait le moins. » Il meurt et les divisions renaissent : « Ce fut un grand malheur, dit Beauvais, qui en eut le triste spectacle sous les yeux, soit par la perte que l'on faisait, soit par les intrigues auxquelles elle donna naissance » (p. 77). Il faut lire, dans les *Mémoires* de Beauvais, les pages émues où d'Elbée laisse échapper la profonde tristesse qui inondait son âme si généreuse, quand il se voyait en butte aux jalousies misérables de ses rivaux ;

l'élection de Cathelineau les avait endiguées : pourquoi faut-il que sa mort en ait déchaîné le cours ?

Dans quelles conditions Cathelineau fut-il élu généralissime à Saumur, et quelle fut l'étendue de ses pouvoirs ? Il ne pouvait être question, à Saumur, de nommer un généralissime de toutes les armées vendéennes. Le choix des chefs ne pouvait engager ni l'armée de Joly, ni celle de Charette, qui combattaient séparément dans la Basse-Vendée : il ne s'agissait donc que de donner un chef unique aux armées vendéennes angevines, connues déjà et depuis lors sous le nom de *Grande Armée*. Lorsque, un peu plus tard, toutes les armées vendéennes se furent soudées, ou du moins rapprochées, par des relations fréquentes et de mutuels services, c'est-à-dire après l'échec de Nantes, on dut désirer un chef unique pour toute la Vendée, et, dans ce sens, d'Elbée fut le *premier généralissime* dont l'autorité engloba de droit, sinon de fait, toutes les armées belligérantes : ne serait-ce pas la raison pour laquelle l'*Almanach*, dont nous allons bientôt dire quelques mots, porte d'Elbée comme *premier généralissime* ? N'est-ce pas pour ce motif que Desessarts, dans son discours à d'Elbée, manifeste sa joie de voir enfin réalisé le vœu de chacun, par le « choix d'un chef unique ? » Mais en quoi cela empêche-t-il que Cathelineau ait été, dans la *Grande Armée*, « le général en chef, de qui tout le monde prendrait l'ordre » ? On ne le voit pas, et j'ai prouvé clairement, ce me semble, qu'il l'a été du 12 juin au 14 juillet, jour de sa mort.

VI

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Ce qui me reste à dire ne sera plus qu'un épilogue dans cette étude déjà bien longue. Qu'importe désormais, en effet, que Cathelineau soit mort le 4 ou le 14 juillet ? La discussion de cette date est bien spéculative : il n'en sera ni plus ni moins vrai que Cathelineau a bien été général en chef des armées angevines. Qu'importe également qu'il soit, ou non, fait mention de lui dans les rares documents que nous possédons sur l'élection de d'Elbée ? La question devient presque oiseuse après ce que j'ai déjà dit : je n'y entre donc que parce que M. Port m'y entraîne, en cherchant dans ces deux faits un supplément de preuves à sa thèse très fantaisiste.

M. Port tient énormément à ce que Cathelineau soit mort le 4 juillet, et voici les preuves qu'il en donne : « Ce n'est pas le 14 juillet, mais le 4, jour anniversaire, qu'est célébrée solennellement, en 1826, la pose de la première pierre de son monument, avec nom-

breux discours et revue des survivants de la guerre, en présence de toute la famille » (p. 144, 145). — « C'est, en second lieu, la médaille à l'effigie de Charles X et portant au revers » l'inscription dont nous avons donné plus haut la formule « avec la date: *mort le 4 juillet 1793* ». — C'est encore la délibération reproduite également plus haut et portant qu'il est mort « le 4 juillet suivant (1793) ». — C'est enfin l'inscription qui se trouvait sur le côté droit du monument : « Il mourut le 4 juillet, âgé de trente-quatre ans et demi. » Il est facile de remarquer que ces quatre citations viennent d'une même source et n'en font qu'une en somme. Mais je ferai d'abord à M. Port une observation qui s'impose : pourquoi tous ces documents, dont il invoque l'autorité pour établir que Cathelineau est mort le 4 juillet, lui paraissent-ils si négligeables en ce qu'ils attestent qu'il « a pris Chemillé, Cholet, Vihiers », et qu'il fut général en chef des armées vendéennes ? De quel critérium de vérité historique use-t-il pour distinguer dans ces documents le vrai et le faux ? Ce sont là pourtant des faits autrement importants que la date de sa mort et sur lesquels il était moins facile de se tromper que sur le jour précis où il succomba à sa blessure.

Les témoignages apportés par M. Port, en tout cas, sont de 1826 et de 1827 : Cantiteau, lui, raconte expressément que le général mourut le *14 juillet* et Cantiteau le savait mieux que personne : je le prouve.

Dès 1793, il disait dans son *Éloge funèbre* : « Sa

mort, quoique subite en apparence, n'a point été imprévue : j'ai eu la douce consolation de le voir s'en occuper et s'y préparer dans le temps même où les *gens de l'art n'apercevaient point le danger de son état.* » C'est ce qui explique que sa mort, arrivée le 14 juillet, peut paraître avoir été subite, quoique il ait été blessé le 29 juin. Cantiteau continue : « Il fut le premier, et sans autre impulsion que sa foi, à me proposer de l'entendre : ce que je fis *dans un de ces voyages*, que l'estime et l'amitié me faisaient faire auprès de lui, pendant sa maladie. » Je n'ai plus à défendre Cantiteau de l'accusation de faussaire ; tout au plus pourrait-on relever quelques erreurs dans le récit des faits dont il n'a pas été le témoin ; mais il s'agit ici de lui-même et de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait : on ne saurait douter de sa parole. Cantiteau a donc fait plusieurs voyages à Saint-Florent-le-Vieil près de Cathelineau malade. Or il avait été blessé le 29 juin : ce n'est donc guère que le 30, dans la soirée, qu'il put être transporté à Saint-Florent : « Dès le 30, dit Benjamin Fillon, une grande partie des Vendéens, sous les ordres de d'Autichamp, rentra dans Ancenis, précédés d'un brancard, sur lequel gisait Cathelineau, blessé mortellement au moment où il croyait la ville prise ¹. » Vraisemblablement, ce n'est donc que le 1^{er} juillet que le curé du Pin-en-Mauges, prévenu de ce malheur, put le visiter pour la première fois.

1. *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7, 8.

Il fit d'ailleurs plusieurs voyages près de lui : « Je le visitai *souvent* dans sa maladie », dit-il en 1807 (p. 29) ; mais il n'est guère possible qu'il ait pu faire plusieurs voyages et qu'il l'ait visité *souvent* du 1^{er} au 4 juillet, s'il est mort ce jour-là. Aussi bien, la confiance que les hommes de l'art avaient dans son état, semble indiquer que cet état se prolongea plus de cinq jours. « *Quelques jours avant sa mort*, dit-il encore, il eut la satisfaction d'apprendre la brillante victoire que M. de la Rochejaquelein remporta sur Westermann qu'il chassa de Châtillon, où il était parvenu à s'introduire » (p. 30). La bataille de Châtillon se livra le 5 juillet ; il lui aurait été difficile de l'apprendre avant de mourir, s'il est mort la veille. Enfin, la veille de sa mort, Cantiteau le visita encore : peut-il avoir oublié une date qui marquait tant dans sa vie ? « Il mourut, dit-il, le 14 juillet. » Dans son récit, d'ailleurs, rien qui sente la thèse ; mais des souvenirs qui se présentent sous sa plume comme ils se présentent à son esprit, naturellement, avec tous ces détails de précision sincère que j'y ai relevés et qu'il faudrait croire introduits à dessein de nous tromper, si l'écrivain est un faussaire. Il faudrait supposer encore que le falsificateur ait prévu qu'on ferait à sa *Légende* de Cathelineau une objection dont je ne vois pas d'ailleurs la force : à savoir que, si Cathelineau avait été généralissime, on ne comprendrait pas que l'armée fût demeurée sans chef unique du 4 au 19 juillet. On a pourtant vu des ministères, et dans des circonstances très critiques, d'une gestation plus dif-

ficile et plus longue. Mais c'est exposer sa réputation d'habile que supposer tant d'habileté chez un faussaire.

Blon, dans ses *Notes*, est d'accord avec Cathelineau, et, en 1828, l'année même qui suivit l'inauguration du monument, la fausse date du 4 juillet était déjà corrigée dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil, sur la pierre tombale gravée par les soins de M. de Granville : « Ici repose le corps de Jacques Cathelineau.... mort le 14 juillet 1793. »

De qui vient l'erreur ? Du chevalier de Lostanges. Lui seul est cause que la date du 4 juillet a été inscrite et sur la médaille et sur le monument, dont il avait eu l'initiative. Comme il n'était pas de la Vendée, que d'ailleurs la *Lettre* de 1807 était inconnue et que l'acte de décès de Cathelineau n'existe pas, M. de Lostanges s'est trompé en prenant le 4 pour le 14 juillet. J'ai eu communication d'une lettre tirée des papiers de la famille de Lostanges : c'est une lettre du chevalier, écrite en 1825, et dans laquelle se trouve une feuille où il avait écrit, cette même année, les quatre inscriptions à graver sur le monument. C'est une preuve que cette erreur de date est imputable à M. de Lostanges.

Ce n'est pas le seul exemple d'une semblable confusion ; en voici un autre. Un monument à Marigny fut élevé dans le cimetière de Combrand¹, « au nom de l'amitié et de la reconnaissance, par M. Augustin

1. Deux-Sèvres, canton de Bressuire.

de Mont de Benque, son filleul et unique neveu, de concert avec la marquise de la Rochejaquelein, veuve de Lescure, cousine et amie de Marigny. » Sur le devant de ce monument on lit : « Ci-gît Augustin-Etienne-Gaspard-Bernard de Marigny, né à Luçon, le 2 novembre 1757, lieutenant de vaisseau, général vendéen, chevalier de Saint-Lazare et de Saint-Louis, tué le 14 juillet 1794. — R. I. P. — » Or on lit, dans les actes de l'église de Combrand, contresignés par Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers : « Le *dix juillet* mil sept cent quatre-vingt-quatorze, a été inhumé au cimetière de ce lieu le corps de M. de Marigny, commandant dans l'armée catholique et royale, mort à la Girardièrre, âgé d'environ quarante ans. Ont assisté à la sépulture les nommés Hay, métayers à la Girardièrre, le nommé Forestier, réfugié audit lieu, Pierre Ganard, domestique audit lieu, et François Nau, réfugié à la Girardièrre, qui ne savent signer. — Jean Quillaud, curé de Combrand ¹. »

Mais, encore une fois, la date précise de la mort de Cathelineau m'est indifférente, et, bien que je sois persuadé que celle du 4 est fausse, si cela peut faire plaisir à M. Port, je ne vois aucune difficulté à l'admettre. M. Port estime que M. de la Sicotière ne s'attache à celle du 14 juillet que parce que, si Cathelineau était mort le 4, il se serait écoulé quinze jours d'intervalle entre cette mort et l'élection de d'Elbée : ce qui paraît impossible : « on n'aurait pas

1. Communiqué par M. le vicomte Paul de Chabot.

laissé le commandement en chef vacant pendant quinze jours dans les circonstances si pressantes où l'on se trouvait, » (p. 148). C'est pour M. Port une raison de croire que d'Elbée a été le premier généralissime. Qu'il l'ait été ou non, les circonstances étaient aussi pressantes le 4 que le 19 juillet, et l'on ne s'explique pas que la nomination du *premier* généralissime ait tant tardé, ni même qu'elle ait suivi la mort de Cathelineau. Mais M. Port ne met-il pas tant d'ardeur à soutenir la date du 4 juillet, que parce qu'il y voit, bien à tort, il est vrai, une preuve en faveur de sa thèse ? « On nomma un généralissime, et ce fut d'Elbée », dit Beauvais... M. de la Bouère ajoute en note : « Vers le 15 juillet, dit M. de Beauchamp. C'est au plus tôt, si Cathelineau n'est mort que le 14 juillet. » (*Note inédite*).

Le 16, deux jours après, autant de temps qu'il en fallait en réalité pour être instruit de sa perte et songer à la réparer, d'Elbée réunit à Chemillé « le conseil de guerre de la grande armée catholique et royale. » Il fut arrêté en séance « qu'il serait tenu, à Châtillon, le vendredi 19, un autre conseil de guerre composé d'officiers députés des armées catholiques et royales de tous les pays fidèles au roi... pour procéder à la nomination *d'un général en chef pour toutes les différentes armées*, lesquelles ne formeront, *à l'avenir*, sous le commandement du général élu, qu'un seul et unique corps d'armée, divisé en autant de divisions qu'il existe maintenant d'armées particulières. » L'arrêté, signé par d'Elbée, de Beau-

vollier l'ainé, le chevalier des Essarts, devait être soumis et adressé à tous les chefs d'armées. Les absents auraient « à envoyer » un écrit contenant leurs intentions et leurs vues sur la nomination d'un général, » (p. 112, 158). Le sens de cette nomination nouvelle ressort bien net de cet arrêté : il s'agit pour cette fois de nommer « un général en chef pour toutes les différentes armées, — lesquelles ne formeront dans l'avenir qu'un seul et unique corps, » et non plus, comme au 12 juin, de donner un général en chef aux armées angevines ; et la preuve en est que « le conseil de guerre de la Grande Armée catholique et royale » est ici insuffisant et qu'il faut tenir, « le vendredi 19, un autre conseil de guerre » plus large, où soient admis Savin, Charette, Joly. On voit que cette nouvelle élection a une importance plus grande que celle de Saumur ; on remarque aussi qu'elle est annoncée, attendue par conséquent à partir de ce jour ; on devine que le désir de faire l'unité « entre toutes les armées catholiques et royales de tous les pays fidèles au Roi, » ne date pas évidemment de l'arrêté du 16 juin, mais que cet arrêté est l'expression d'un désir bien antérieur. Voilà ce qui explique que le Conseil supérieur de Châtillon puisse dire en toute vérité que « cette élection a été longtemps désirée », et que Desessarts, dans les félicitations qu'il adresse au nouveau chef, puisse se faire l'écho de la joie publique que fait naître cette nomination.

On pouvait croire, en effet, que toute jalousie et

toute ambition étaient étouffées ; que les chefs « venaient de remporter la plus belle victoire qui ait jamais couronné leurs exploits » en se vainquant eux-mêmes, et que les Vendéens, forts désormais par l'union, triompheraient facilement de leurs ennemis. L'on comprend dès lors « les décharges de l'artillerie et le bruit des tambours qui ont annoncé, sur les cinq heures, à toute la ville » que les Vendéens avaient un chef. C'était, en effet, le triomphe de tous que cette élection ; à Saumur, l'élection de Cathelineau n'était que le triomphe d'un homme.

M. Port se chagrine, — ou se réjouit, — de voir que, dans les deux Bulletins publiés à cette occasion, le nom de Cathelineau n'est pas prononcé ; et pourtant, il ne serait pas difficile, oh ! non ! « Un cri vers lui, un trait souligné d'un geste, un nom au passage, *voilé dans une larme*, eût suffi pour nous contenter. » Je ne vois pas très distinctement, je l'avoue, « *un trait souligné d'un geste* », et je me demande comment on peut transmettre sur le papier « *un geste soulignant un trait* » ; mais ne chicanons pas trop cette rhétorique imagée. Je constate que Cathelineau « n'est pas là ! Non ! Il n'y est pas ! » et je suis moins inquiet que M. Port de savoir « ce qu'eût dit le pauvre Cathelineau, s'il avait eu à subir « l'application » de la devise « *Nec pluribus impar !* en s'entendant comparer, en latin, au Roi-Soleil. » Je m'imagine toutefois que l'historien n'a pas l'intention de nous donner ces belles suppositions comme preuves de son hypothèse : il pourrait continuer longtemps ainsi sans faire

avancer beaucoup la question. Je m'arrête seulement à ce qu'il nous donne comme un argument *positif* : l'absence de toute allusion à Cathelineau. Mais je ferai remarquer que, « le 17, fut publié (*sic*) dans les églises, affiché (*sic*) et distribué (*sic*) aux soldats une *Lettre pastorale de M^{sr} l'évêque d'Agra, vicaire apostolique, et de MM. les vicaires généraux* » (p. 153). On y faisait en ces termes l'éloge de l'*humble sous-chef* qui venait de mourir :

« Que dirons-nous encore de cet homme EXTRAORDINAIRE, suscité par le ciel pour réveiller dans les cœurs ce sentiment précieux d'attachement à l'Église, à la foi catholique, au légitime souverain, qu'une tyrannie monstrueuse s'efforçait d'étouffer ? Vertueux par principe et zélé ardent de la gloire de son Dieu, sa piété le fit soldat ; la religion soutint, anima son courage. Il tenta le premier de relever les ruines du sanctuaire et d'arracher sa patrie aux fers de l'oppression. Ferme et inébranlable au milieu de ses projets, la Providence fut son guide, le ciel couronna ses efforts par des succès *inattendus*. Il vécut honoré de l'estime de ses compagnons d'armes, et les regrets qu'il emporte avec lui dans la tombe furent autant que le souvenir des combats dans lesquels il s'est distingué. » (Savary, I, 382-383.)

M. Port n'est pas satisfait d'un éloge où le pauvre voiturier, marchand de fil et de laines, est qualifié d'*homme extraordinaire, suscité par le ciel* ; d'homme dont les succès sont *inattendus* ; qui vécut honoré de l'estime de ses compagnons d'armes et qui emporte

avec lui dans la tombe des regrets qui durent autant que le souvenir des combats dans lesquels il s'est distingué » ; M. Port est difficile. Mais ces éloges émanent d'ecclésiastiques : ah ! les Tartufes ! quelle habileté et quelle audace ! Trois jours après la mort de Cathelineau, ils jetaient déjà les premiers jalons de la *Légende* du Saint de l'Anjou !

Mais « il n'est pas là ! non ! Il n'y est pas ! » C'est donc qu'il n'a jamais été généralissime : on voit toute la logique de ce beau raisonnement. M. Port commence par faire dans sa tête le discours qu'il aurait tenu dans cette circonstance, s'il avait été à la place de Des Essarts. Et là ! il aurait fait l'« éloge du prédécesseur de d'Elbée ; il aurait continué par un parallèle à la Bossuet entre le nouveau et l'ancien généralissime, etc., etc. ; et, parce que Des Essarts, dans son allocution, n'a pas exécuté le thème que s'est tracé M. Port, il est évident que Cathelineau n'a jamais été généralissime et que Cantiteau est un faussaire. Si l'argument manque de clarté, il ne manque pas d'un certain imprévu.

Qui ne sent que « Des Essarts, sans y penser, sans le vouloir, — comme tant d'autres témoins déjà rencontrés en semblable posture, — *dément ici directement* cette fraude qu'il n'a pas connue, et dont il n'a pu avoir, à cette heure, le soupçon, non plus qu'aucun de ses auditeurs ! et qu'il lui serait impossible, parlant à la foule et devant d'Elbée, d'éviter le nom, le souvenir, envahissant malgré lui, de Cathelineau, si d'Elbée succédait à Cathelineau ! » (p. 160). « Des Essarts,

le président du Conseil supérieur, parlant à d'Elbée, *ignore*, — *le fait ne peut être révoqué en doute*, — le généralat de Cathelineau, le prédécesseur de d'Elbée » (p. 161-162). « Qu'est-ce donc quand il ne vient qu'ajouter son *cri* à *la protestation réitérée de tant de documents unanimes* ? » (p. 162).

Ainsi Des Essarts ne parle pas de Cathelineau dans sa courte allocution ; il se tait ; mais c'est en cela qu'il *dément directement* la fraude. J'aurais cru, moi, qu'il l'aurait démentie plus *directement* en disant sous une forme quelconque à d'Elbée : « Vous êtes le premier général en chef : il n'y en a point eu d'autre avant vous. » Mais non, il se tait, et c'est là *démentir directement* la fraude. De ce démenti *silencieux*, — mais si *direct*, — on peut conclure que Des Essarts *ignore* le généralat de Cathelineau, et que ce fait ne peut être révoqué en doute. Voilà ce que c'est que de savoir interpréter le silence et les textes ! O la belle science ! ô la joyeuse acrobatie ! ô l'éclatant silence dont « le *cri* vient s'ajouter à la protestation réitérée et continue de tant de documents unanimes », qui se taisent, unanimement ? Décidément, quand on voudra donner le modèle d'un ouvrage documenté, comme on dit, on prendra la *Légende de Cathelineau*. Il faut reconnaître pourtant qu'il n'est pas nécessaire de passer par l'École des Chartes pour savoir lire ces documents-là : il suffit de prendre conseil de son imagination, et cela est à la portée de tout le monde.

En finissant, M. Port décoche perfidement le trait

du Parthe à M. de la Sicotière : ce trait de Parthe est un *Almanach royaliste* de 1795. Dans cet *Almanach*, d'Elbée est qualifié « *premier généralissime* de l'armée catholique et royale de la Vendée ; La Rochejaquelein, *deuxième généralissime*, et Cathelineau, l'un des *premiers chefs* de l'armée catholique et royale de la Vendée, martyr. » — Voilà le seul, absolument le seul document *positif* de tout le livre de M. Port : c'est maigre, très maigre, et pas n'était nécessaire d'écrire cent soixante-treize pages pour le préparer.

A ce témoignage d'un *Almanach*, on pourrait opposer, avec quelque apparence de force, tous les documents si nets et si précis qui établissent le contraire : le *brevet*, l'*Éloge funèbre*, les *Mémoires* de toutes sortes, la *Lettre* de 1807, les *Discours* de Sapinaud et de d'Autichamp, tous les témoignages que nous avons recueillis... mais à quoi servirait ? L'*Almanach royaliste* de 1795 suffit à détruire l'autorité de tant de témoins. Néanmoins, je demeure rêveur en songeant qu'on peut rejeter un document comme celui de Saumur, fût-il seul, et donner tant d'autorité à un *Almanach*. Jusqu'au jour où j'ai lu M. Port, je m'étais, — oh ! naïvement ! — figuré qu'un ancien élève de l'École des Chartes, un archiviste noté dans le monde savant, aurait donné la préférence à une pièce comme celle de Saumur, sur un document aussi sérieux qu'un *Almanach* : j'ai perdu cette illusion, et en histoire, les Mathieu de la Drôme l'emportent sur des documents signés de quinze signatures authentiques.

Je pourrais objecter encore que cet *Almanach*, dont le seul exemplaire connu appartient à la belle collection de M. de la Sicotière, ne fut pas imprimé en France, mais en Angleterre, selon M. de la Sicotière ; je pourrais dire avec certitude qu'il est de Puisaye, et que Puisaye était profondément ignorant des choses de la Vendée, à cette époque surtout et même plus tard, et qu'il est plein d'erreurs en ce qui touche les Vendéens ; mais pourquoi ? Peut-on seulement mettre en comparaison avec un *Almanach* tant de documents, même aussi anciens, tant d'assertions nettes, tant de récits d'amis et d'ennemis désintéressés ?

En écrivant ces pages, je me suis souvent demandé ce que M. Port conclurait, s'il se trouvait en présence d'un fait glorieux de la vie de Kléber, de Marceau ou de Hoche, appuyé sur des documents similaires à ceux que nous avons fournis du généralat de Cathelineau : un *Brevet*, un *Éloge funèbre*, une *Lettre* comme celle de 1807, des *Mémoires*, des *Discours*, des monuments de toutes sortes, une tradition universelle et constante, et ce qu'il penserait d'un écrivain royaliste, et même ecclésiastique, qui, pour détruire ce fait, ne lui opposerait que des documents muets, même innombrables, même appuyés sur un *Almanach* républicain : je crois entendre sa réponse et lire quelques-unes de ces pages ironiques et persifflantes, dont la *Légende de Cathelineau* nous offre le modèle... et il passerait avec un sourire de dédaigneuse pitié. — N'est-ce point ce que j'aurais dû faire ?

Mais je ne l'ai pas fait. Malgré tout, j'estime autre-

ment tout ce qui sort de la plume de M. Port, et je crois qu'on peut parler de ses ouvrages avec profit. En terminant cette discussion, je ne me laisserai pas aller à la poétique rêverie qui finit la sienne : j'espère avoir encore à donner quelques bonnes répliques avant de « m'oublier à aller voir couler l'eau et se lever au loin les étoiles, conseillères du bon sommeil » (p. 173) ; mais je ne voudrais pas quitter les faits, et passer au ton et au style de la *Légende de Cathelineau*, sans demander à M. Port ce qu'il veut dire, quand, après avoir affirmé que ni Lescure, ni Bonchamps, ni d'Elbée, n'étaient, pour des motifs divers, propres à devenir légendaires, il ajoute : « C'est trop pour la poésie des presbytères ! »

Qu'est-ce que signifie ce dédain de M. Port ? Voudrait-il insinuer que le personnage et le rôle de Cathelineau sont d'invention sacerdotale, et que les prêtres, après les avoir créés de toutes pièces, les ont ensuite présentés à l'admiration des foules trompées ? Je n'ose croire que telle est la pensée de l'archiviste historien. Que si elle était telle pourtant, je lui répondrais fièrement et en deux mots : « Historiquement, le Cathelineau de la légende n'est pas sorti des presbytères, mais des archives ; et, si l'on respire plus de poésie dans l'air pur des presbytères que dans l'air concentré d'un cabinet d'archiviste, on n'y rencontre pas moins d'amour et de respect de la vérité. Les pères, le fusil à la main, donnaient leur vie pour Dieu : *vitam Deo* ; les fils, quels qu'ils soient, la plume à la main, donnent leur vie à la vérité : *vero vitam* ! »

c'est ma devise. Je sais tout cela pour avoir fréquenté les presbytères avec un esprit d'indépendance égal à celui de M. Port. Aussi bien, ces attaques attireraient à M. Port, si ses adversaires n'avaient pas plus d'esprit de justice qu'il n'en montre trop souvent vis à vis d'eux, des appréciations aussi désobligeantes que les siennes, et je suis bien aise de protester ici, et sincèrement, puisque j'en ai l'occasion, contre un bruit malveillant dont le défend tout un passé consacré à la science.

J'ai ouï plus d'une fois, et moins encore dans le monde ecclésiastique que dans le monde laïque et même protestant, émettre des doutes sur la sincérité de M. Port ; j'ai ouï affirmer même que, dans ce fort fermé où il vit loin des regards profanes, au milieu de documents qui sont la propriété de tous, nul ne sait ce qui se passe... Je repousse ces dires comme indignes. Quand on a l'honneur d'être archiviste, c'est-à-dire le gardien public d'un dépôt sacré, et que l'on a le respect de sa profession, on peut se tromper tout comme les autres hommes ; on peut donner à des documents un sens qu'il n'ont pas ; on peut, en les interprétant mal, imaginer et soutenir des thèses fausses ; mais on ne les altère pas, on les supprime encore moins. Tout au plus pourrait-on reprocher à M. Port cette jalousie d'avare, qui, voyant un œil de voleur dans tout œil curieux, enfouit ses trésors et n'en livre pas facilement la clef ; mais il y a loin d'un défaut désagréable à un acte indigne, et je suis bien aise d'en dire mon sentiment, au risque de dé-

plaire à plusieurs ; pour moi, je puis être un adversaire, je ne serai jamais un calomniateur. Mais pourquoi M. Port, qu'un pareil soupçon fera bondir, le répand-il si facilement sur des hommes non moins que lui honorables, non moins que lui des amis de la vérité ?

M. Port, (p. 168, 169, 170), s'est fait un malin plaisir de citer quelques paroles enthousiastes sur Cathelineau, triées des ouvrages propagateurs de la *Légende* : il aurait pu y ajouter cet éloge tombé de la plume de Benjamin Fillon, qui n'est pas suspect de s'être laissé tromper par les prêtres : « La perte de cet homme *extraordinaire, type admirable de courage et de vertus chrétiennes*, remplissait de douleur ces masses fanatisées, qui avaient une foi aveugle en lui, et qui étaient persuadées que sa mort entraînerait la ruine de toutes leurs espérances » ¹.

1. *Entrée des Vendéens à Ancenis*, p. 7 et 8.

CONCLUSION

En ce centième anniversaire de l'insurrection vendéenne et de la gloire de Cathelineau, des mains pieuses vont réunir les pierres du monument que des mains impies ont violemment dispersées en 1831 ; c'est avec joie que j'ai fait quelque chose de semblable : j'ai réuni les pierres documentaires éparses qu'une main dédaigneuse avait négligées ou rejetées trop facilement, j'en ai refait le piédestal où l'on pourra maintenant redresser la statue de Jacques Cathelineau, promoteur de l'insurrection vendéenne angevine et généralissime de la Grande Armée : j'y ai travaillé avec amour ; car, si l'impartialité n'est pas l'indifférence, la partialité n'est pas davantage la sympathie.

Aurai-je convaincu M. Célestin Port ? Je disais, en commençant, que si, par impossible, il ne restait sur la Vendée que son *Grand Dictionnaire*, la postérité courrait risque d'admettre, sur la foi de M. Port, une grave erreur historique. Je dirai, en terminant : les livres de M. Port ne sont pas de ceux qui

se perdent et nos descendants en garderont le souvenir. Mais je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux pour lui que son dernier ouvrage tombât dans l'oubli et qu'il ne restât de ses savants travaux que son *Grand Dictionnaire*, son vrai titre de gloire historique, malgré quelques erreurs, peut-être difficiles à éviter dans un pareil travail. La postérité pourra, en effet, savoir que la *Légende de Cathelineau* a existé, mais qu'elle vient, non de l'obscur prêtre du Pin-en-Mauges, mais du brillant archiviste de Maine-et-Loire.

Elle l'apprendra peut-être de M. Port lui-même. Bien que sa confiance en lui-même ne me semble avoir d'égal que son dédain pour autrui, il reviendra, sauf peut-être en quelques détails peu importants, à sa première notice sur Jacques Cathelineau, à la notice commune, comme à la meilleure expression de la vérité : il n'y a que certaines gens qui se cramponnent à leurs erreurs, et, je ne sais pourquoi, j'aime à croire que M. Port ne s'attachera pas davantage à la sienne : je l'espère et je l'attends. J'ai fait quelquefois à l'auteur le reproche d'écouter trop souvent les muets ; il m'épargnera, j'en suis sûr, la peine de croire que j'ai parlé à un sourd et surtout de dire qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.

Mais, s'il se résigne une fois encore à quitter « le bord de l'eau et à reporter ses yeux » des étoiles, conseillères du bon sommeil, » sur de moins poétiques objets, je voudrais bien qu'il tînt compte de deux choses, et il me permettra bien, j'espère, de les lui dire, quoique je sois encore jeune et qu'il soit bien

vieux : mettre dans sa critique beaucoup de méchanceté, s'il veut, mais un peu plus d'urbanité pour les adversaires, et afficher moins de dédain pour leur style.

Quand, pour la première fois, j'ai ouvert ses ouvrages, je suis demeuré stupéfait du ton de sa polémique. J'ai déjà lu pas mal d'ouvrages de membres de l'Institut, ses confrères : jamais je n'ai rencontré nulle part semblables procédés. M. Port sort de la tradition : il n'a encore que très peu fréquenté la Maison, où règne une urbanité si exquise : cela tient peut-être à ce qu'étant membre non résident de l'Institut et vivant en province, un peu à l'écart, il n'a pas encore pris les habitudes qui la distingue : c'est son excuse. Car, en supposant qu'il ait toujours raison contre ses adversaires qui ont toujours tort, on ne saurait admettre qu'il traite ses contradicteurs les plus courtois, comme le vénérable M. de la Sicotière, comme un autre ne traiterait pas ses pires ennemis, et cela, quand il s'efforce d'être aimable : jugez du ton de sa critique, lorsqu'il veut être désagréable ! J'ai toujours pensé que la politesse, même vis à vis d'un adversaire, est une forme de l'honnêteté et du respect qu'on se doit à soi-même et aux autres : c'est une condition pour l'exiger d'autrui. Il est vrai que, s'il la leur refuse, ce n'est pas un motif pour ne pas la lui accorder. Mais le fiel qu'on mêle à son encre ne prouve pas qu'on ait toujours raison.

Si ce ton dans la critique déplaît, son dédain pour le style des autres amuse. Il est plaisant de l'entendre

qualifier en particulier le style de l'abbé Deniau, « ce bon apôtre » (p. 31), « qui commet un faux, » (p. 34) « et qui sait très bien le contraire de ce qu'il dit » (p. 35). — « C'est le dernier des scribes, dont le style est niais et vénimeux, » (p. 73). — « Muret ; — quelle littérature ! Deniau ; quel gachis ! » — « A relever les bourdes de notre abbé, dans les deux seuls premiers volumes que j'ai étudiés, on en ferait six autres !... c'est un fouillis inénarrable ! » (p. 116). — Eh ! bien ! vrai, quand on a écrit la *Préface* de la *Vendée angevine*, on devrait se dispenser de ces appréciations désobligeantes. J'ai les mains pleines de citations d'un style qui dérouté la critique la plus indulgente : en voici quelques-unes, prises au hasard.

Que pensez-vous de « la joie de ces balivernes faciles aux champions démontés, qui prennent refuge, pour s'aligner, dans les nuages ? » Il s'agit de M. de la Sicotière, qui doit être bien étonné de se voir aligné dans les nuages, quoique démonté : si elle n'est guère juste, l'image est hardie. Je prends à la suite et l'on trouve ce collier de perles fines : « Il importe à tous les esprits sérieux, pour qui le passé tient école, aux vaillants qui marchent dans l'ombre, vers la lumière, à tous les hommes de loyauté, à tous les chercheurs de science sincère, même aux grands politiciens qui fondent sans doute leurs théories hautaines sur quelques menus faits sûrement établis, il importe à la conscience publique d'avoir la piste et l'entrée d'une fabrique de mensonges, — qui, répandus d'une main

preste et pieuse, ont dénaturé à leur source même tous les récits de notre insurrection angevine » (p. 4, 5) ! Aimez-vous mieux ceux qui, « dès l'entrée de la grande route, illuminée par eux d'un soleil spécial, sont allés s'asseoir dans quelque fossé, nourris, sans autre appétit, des infusions fades de cette science qui s'étirole le long des ruines ! » (p. 172). — On fera un jour apprendre de ces phrases-là, en brimade, à l'École des Chartes. Je crois que lorsqu'un membre non résident de l'Institut écrit ainsi, il a le devoir d'être, sinon modeste, du moins très indulgent.

L'opinion générale est très favorable à M. Port : on le croit d'une force extraordinaire. Lorsque j'ai entrepris cette étude, j'avais de lui comme un vague effroi : on me disait : « Quoi ! vous osez critiquer M. Port ! » — « Mon Dieu ! oui ». — « Mais il est excessivement fort... » — « Qu'en savez-vous ? » — « On le dit du moins. » — « C'est vrai : on le dit et c'est là, croyez-moi, la meilleure partie de sa force. » A mesure que j'avais dans ma lecture de la *Légende de Cathelineau*, je me sentais peu à peu rassuré : aujourd'hui que j'ai secoué toutes ses preuves et soupesé tous ses raisonnements, je le suis tout à fait. — Me permettra-t-il de finir par un éloge ?

Dans cette étude, j'ai eu plus souvent à censurer qu'à louer. Tout n'est pourtant pas blâmable dans le nouveau livre de M. Port : dans cette œuvre où j'ai signalé tant de mauvais, il y a quelque chose de bon et d'excellent. Le bon, ce sont ces documents inédits, bien qu'ils ne soient pas tous originaux et qu'ils

soient acceptés trop souvent sans critique ni contrôle ; l'excellent, c'est une table des matières qui est un chef-d'œuvre. Cette table est un admirable raccourci de la thèse de M. Port, mais un raccourci sans les preuves, et la vérité m'oblige à dire que le développement de la thèse ne les contient pas davantage : il ne reste plus qu'à les donner. Il n'en est pas moins vrai que cette table des matières est un chef-d'œuvre. La voie à suivre, pour arriver à faire la démonstration de la *Légende de Cathelineau*, y demeure tracée de main de maître : seulement, ses forces ont trahi, dès l'entrée et au premier fossé, le vieux cheval de labour, si fier à son départ, mais vite fatigué, qui se flattait de la parcourir : — en est-il un, plus jeune et non moins audacieux, qui se sente capable de sauter les obstacles que j'ai mis sur la route et que tente l'honneur d'atteindre le but ?... le but, si loin duquel le premier entré dans la carrière est tombé, impuissant !

ERRATA

- P. 63, dernière ligne, au lieu de *1760*, lire *1860*.
- P. 66, ligne 14, au lieu de *XVI*, lire *XIV*.
- P. 161, ligne 24, au lieu de *exclue*, lire *exclut*.
- P. 170, ligne 5, au lieu de *ils*, lire *les faits*.
- P. 206, note 2, ligne 2, au lieu de *photographure*, lire *photogravure*.
- P. 222, ligne 20, au lieu de *l'an II*, lire *l'an I*.
- P. 233, ligne 19, au lieu de *seuls*, lire *nuls*.
- P. 260, ligne 17, au lieu de *commissaire à*, lire *commissaire de*.
- P. 278, ligne 22, au de *16 juin*, lire *16 juillet*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AUX GARS DE LA VENDÉE.....	I
PRÉFACE.....	V
I. — Les causes de l'insurrection.....	3
II. — Cathelineau promoteur de l'insurrection... ..	69
III. — L'auteur de la Légende ..	123
IV. — Le brevet de généralissime	185
V. — Cathelineau général en chef... ..	229
VI. — Questions supplémentaires.....	271
Conclusion.....	289

Gilles de Rais, Maréchal de France, dit Barbe-Bleue, d'après des documents inédits, publiés par M. René de Maulde, ancien élève de l'École des Chartes. 2^e édition. — Paris. H. Champion. 1885. Grand in-8^o.

L'Abbé Edmond Harry. — Angers. Lachèse et Dolbeau. 1886. In-12.

L'Invention de l'Évêque d'Agra, de M. Ch.-L. Chassin. — Angers. Lachèse et Dolbeau. 1893. Brochure in-8^o.



LIBRAIRIE LAMULLE ET POISSON

L'ABBÉ EUGÈNE BOSSARD. — **Les derniers jours de Barbe-Bleue.** — 1 vol. in-12. 2 fr.; franco, 2 fr. 50.

Étude sur Jeanne d'Arc et les systèmes qui contestent son inspiration et son orthodoxie, par le comte de Bourbon-Lignières. — 1 vol. in-12 de VII-622 pages. Prix : 3 fr. 50 ; franco, 4 fr.

La vie et les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, par Henri Beaudouin. — 2 vol., in-8^o. Prix : 15 fr.

Histoire populaire du cardinal Lavigerie, par M^{sr} Lesur, chanoine de Carthage, et M. l'abbé Petit. — 1 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 ; franco, 3 fr.

Le cardinal Mermillod. Étude sur sa vie, ses œuvres et son apostolat, par J.-T. de Belloc. — 1 vol., in-8^o, de XII-614 pages, avec portrait. Relié toile, tranches dorées. Prix : 10 fr.

Bertrand du Guesclin. Drame en trois actes et en vers, par l'abbé A. Poulain, professeur au Petit Séminaire de Saint-Méen. — 1 vol. in-12 de 166 pages. Prix : 2 fr. ; franco, 2 fr. 40.